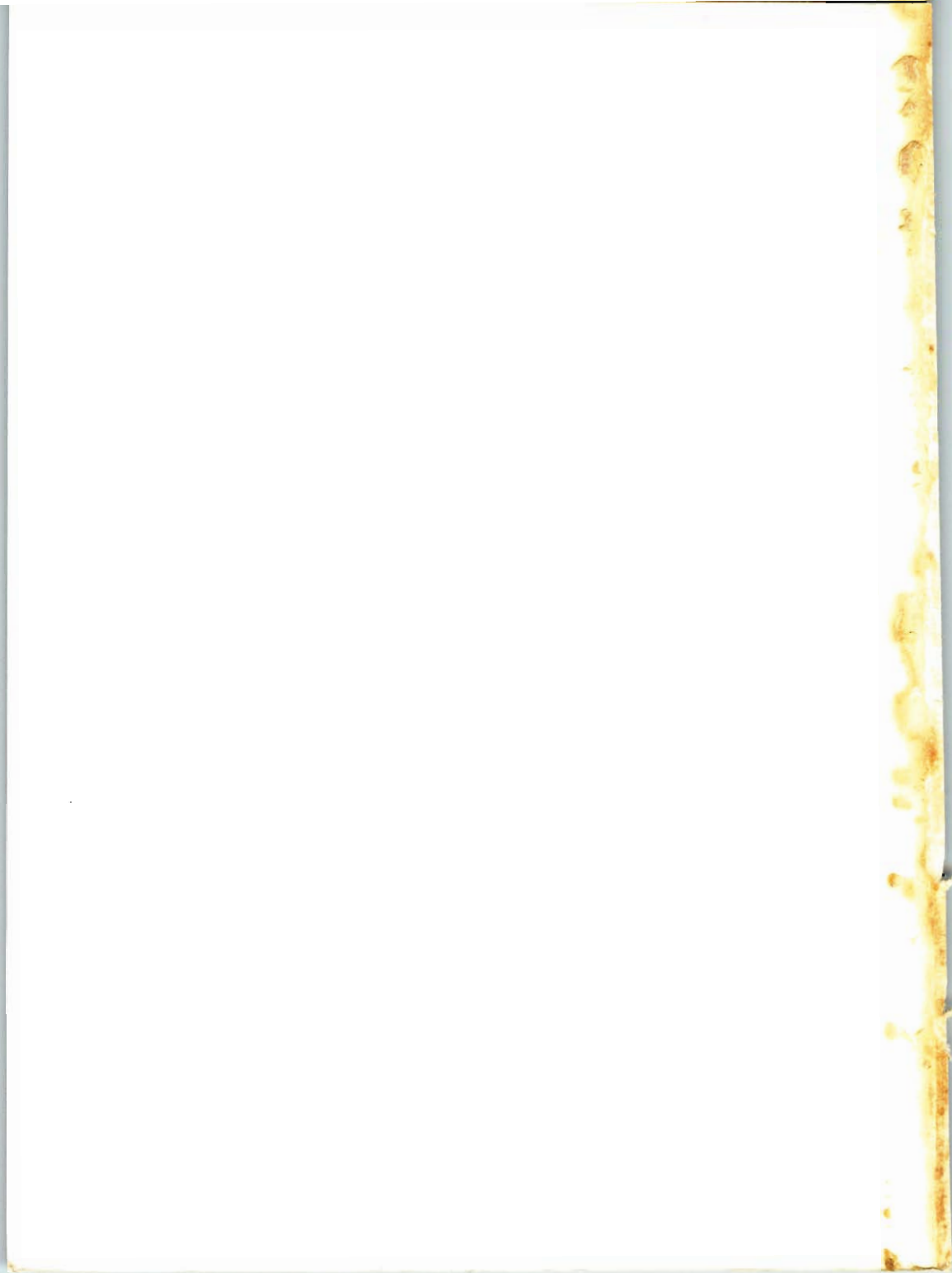
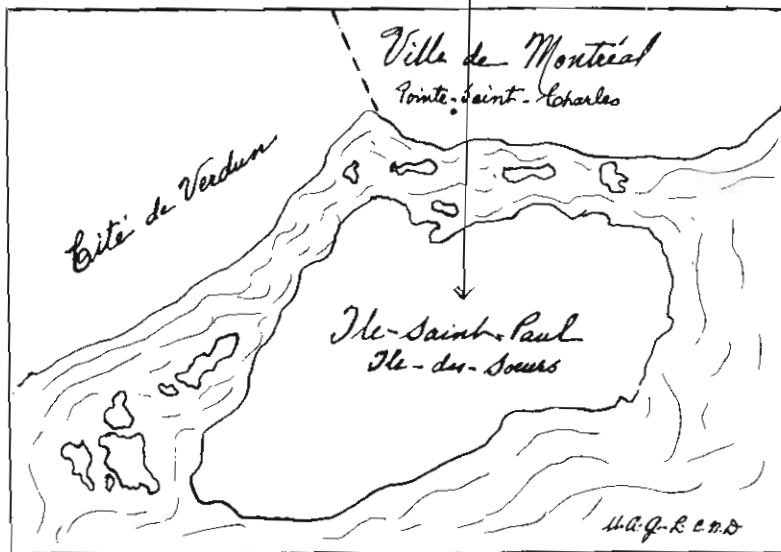
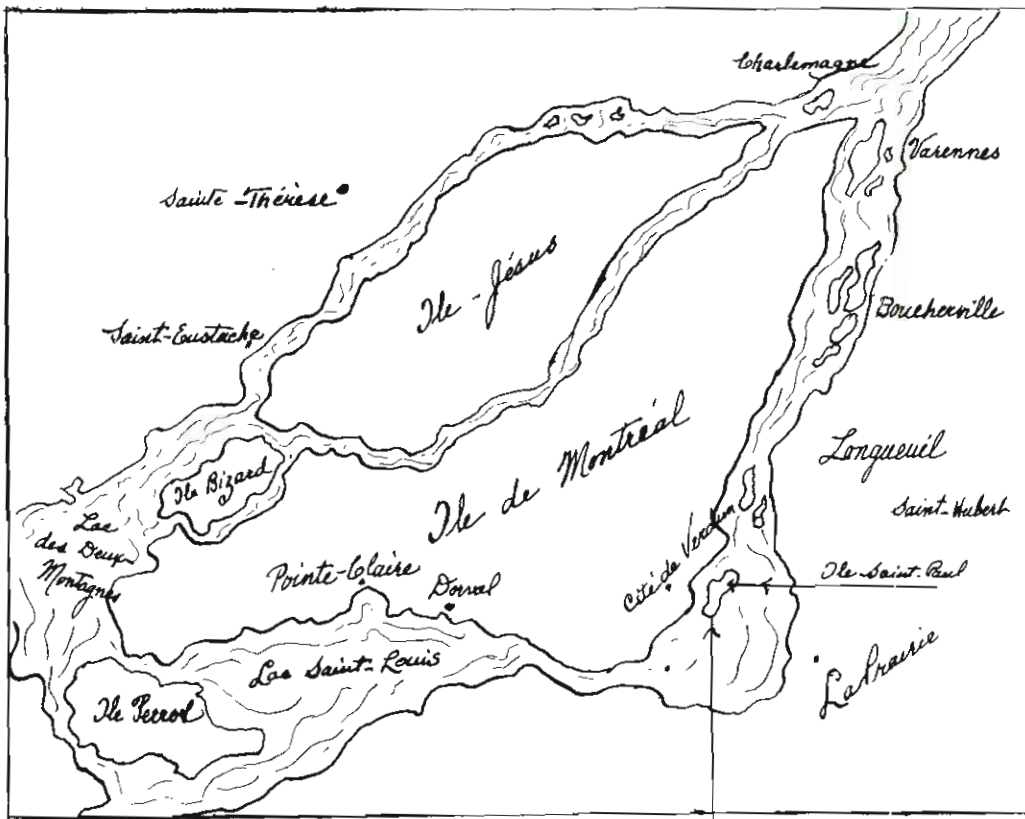


The background of the entire image is a light-colored wood grain with vertical lines and some darker, circular knots. The text is centered in the lower half of the image.

L'ILE-SAINT-PAUL
ILE-des-SOEURS



L'ILE-SAINTE-PAUL
ILE-DES-SOEURS



Marie-Anne GAUTHIER-LANDREVILLE, C.N.D.
(Sœur Saint-Damase-de-Rome)

L'ILE-SAINTE-PAUL

ILE-DES-SOEURS

près Montréal

Éditions de la Congrégation de Notre-Dame
Montréal 1970

NIHIL OBSTAT, 12 décembre 1969
Gérard Yelle, S.S., censor ad hoc

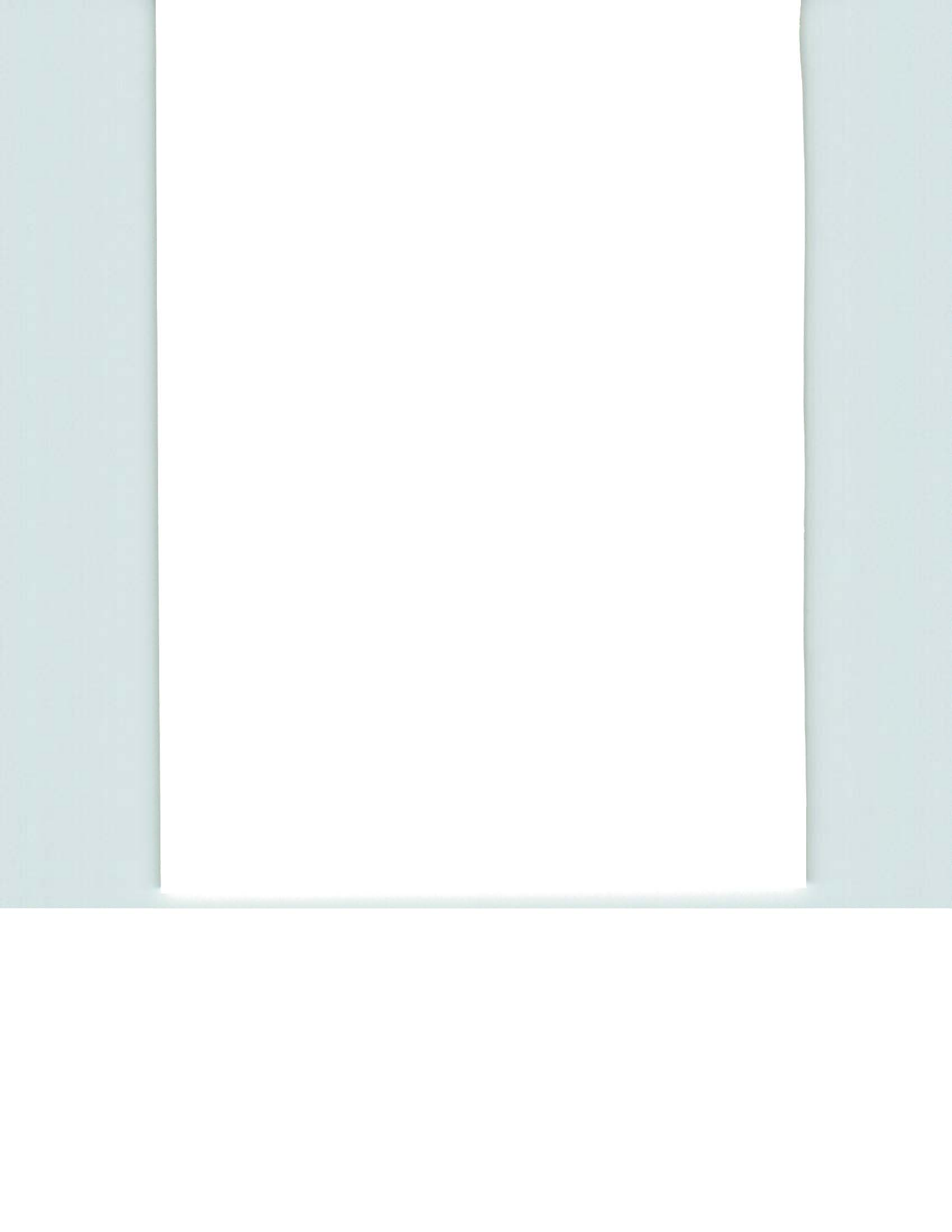
IMPRIMATUR, 16 décembre 1969
† L.-P. Whelan, v.g. Evêque auxiliaire à Montréal

Droits réservés, 1970

Yahvé règne ! Exulte la terre, que jubilent les îles nombreuses.

Ps. 97 : 1

*A mes Sœurs qui ont œuvré à l'Île-Saint-Paul,
dans une pensée de service
au bénéfice de toute la Congrégation de Notre-Dame
que notre fondatrice, la bienheureuse Marguerite Bourgeoys,
comparait à un « petit carré »
du grand jardin de la sainte Église.*



PRÉFACE

Ce qui fait le charme des « Vieux Pays » comme on dit familièrement, c'est que chaque coin de terre a trouvé son historien. Le moindre hameau, le bourg le plus éloigné ont leurs annales, leurs héros, évoqués parfois avec plus ou moins d'art mais dont la présence est attestée par un récit quand ce n'est dans la pierre.

Le Nouveau Monde, pas si nouveau puisque les américanistes, les anthropologues prétendent retracer son habitation depuis quelque sept millénaires, n'en est pas encore à ce point. Cependant l'effort de la présente génération est grand, notamment en Amérique du Nord, pour marquer d'une pierre, ou mieux d'un livre, les coins et recoins de ce vaste continent, qui fut si dur à explorer, à humaniser. Mais la tâche n'est pas

Ile-Saint-Paul

finie et il faut saluer avec joie, avec respect, le moindre effort d'un auteur, épris de son lieu historique, qui y consacre ses soins, ses veilles, son talent.

Le prestige des îles a toujours été grand. Y habiter est un peu l'expression de ce désir secret, chevillé au cœur de tous, de trouver à travers les cohues humaines un refuge où sauvegarder au mieux l'intimité de son âme. Avec l'incroyable explosion de population dont ce siècle est témoin, hélas, il n'en est plus guère, nulle part.

Aussi bien les pages que Sœur Marie-Anne Gauthier-Landreville, directrice du Centre Marguerite-Bourgeoys de la Congrégation de Notre-Dame, consacre au passé de l'Ile-Saint-Paul sont-elles une contribution nécessaire à l'évocation de cette réserve boisée, familièrement connue, depuis plus de deux siècles, des Montréalais et des habitants de la rive sud, ainsi de Laprairie, comme l'Ile-des-Sœurs.

Son œuvre, à la fois historiographie et chronique, soulèvera non seulement l'intérêt des habitants de l'Ile, déjà nombreux depuis quelques années, mais encore de tout le public cultivé du Canada français.

Dès le temps du gouverneur de Montréal, Chomedey de Maisonneuve, l'Ile était concédée à deux Montréalais bien connus dans l'histoire, Jacques Le Ber, le marchand dont la descendance se distingua de tout le Régime français, et au sieur Claude Robutel de Lanoue, plus tard seigneur de Châteauguay, enfin à un troisième, Jean de La Vigne, venu au pays avec la recrue de 1659. Retourné en France, il entra chez les Frères de la Charité, à Paris en 1668.

Préface

Le soussigné y est attaché à plus d'un titre puisque l'un de ses aïeux, le charentais Pierre Tessier y vécut et s'y éteignit au printemps 1702. Son fils aîné, qui y avait grandi, Paul, né à Montréal en 1667, marié à Neuville en 1691 à Jeanne Amyot de Villeneuve, suivit le sieur Robutel à Châteauguay et il y devint, dès 1720, le plus ancien capitaine de milice. Il trouva sa sépulture, en 1744, dans la crypte de l'église de Laprairie. Sa sœur cadette, Catherine, remariée en 1686 au fils d'un médecin de Poitiers, Vincent Dugast († 1698, Montréal), éleva le fils d'un premier mariage de ce dernier, Jean-Baptiste. Ordonné prêtre en 1714, il fut quarante-cinq ans curé de Saint-François-du-Lac et de Baie-du-Febvre, jusqu'à la chute de la Nouvelle-France.

Exemple qui illustre bien comme notre histoire prendra une tout autre couleur quand on la fera descendre de cet olympe, la chronique des sempiternels débats constitutionnels et que l'on recherchera ceux qui, dans des sphères plus modestes, vécurent la vie de tous les jours.

Au début du XVIII^e siècle, les Sœurs de la Congrégation se portaient acquéreurs du fief Lanoue. Après les folles spéculations de la première période d'inflation que connut la Nouvelle-France, au temps de la guerre de Sept ans, et des années incertaines qui suivirent, la Congrégation devint propriétaire de toute l'Île, il y a exactement deux cents ans cette année.

C'est la vie qui s'y déroula depuis, que décrit, avec tant de charme et de précision, Sœur Marie-Anne Gauthier-Landre-ville.

Ile-Saint-Paul

À suivre le récit de Sœur Gauthier-Landreville, nous assistons à la vie, sinon quotidienne, du moins d'époque en époque, de celles et de ceux qui œuvrèrent souvent dans l'isolement avec tous ses risques, en cette île, à la fois ferme d'où la Congrégation tirait partie de ses ressources alimentaires, et maison de campagne pour ses religieuses.

Pis que sa carapace de glace, qui recouvre le sol cinq mois l'an dans bien des parties du pays, la débâcle du printemps est souvent plus terrible encore. En des pages pittoresques, le bon Philippe Aubert de Gaspé l'a évoquée au siècle dernier. À la description des dégâts qu'eurent à subir les habitants de l'île, Sœur Marie-Anne Gauthier-Landreville nous donne le frisson.

Depuis quelque douze années, l'île est passée aux mains de spéculateurs, qui ont rêvé d'en faire un élégant centre domiciliaire et administratif. Des services archéologiques se sont également mis à l'œuvre. Déjà, ils ont relevé des pièces qui éclairent la vie modeste des gens d'il y a huit générations passées.

C'est tout cela que raconte ou évoque Sœur Marie-Anne Gauthier-Landreville, d'une plume qui ne dort jamais, comme on l'a observé parfois du stylet d'Homère. D'ores et déjà, nous sommes assuré de l'intérêt et de la bienveillance qui accueilleront son Ile-Saint-Paul, ou Ile-des-Sœurs.

Jean-Jacques LEFEBVRE

MONTREAL, novembre 1969.

Aussi dans les îles on glorifie Yahvé, dans les îles de la mer,
le nom de Yahvé, Dieu d'Israël. Is. 24 : 15

AVANT-PROPOS

L'île de Montréal et celles qui l'entourent : l'île-Jésus, l'île-Perrot, l'île-Bizard, l'île-Sainte-Hélène, ont eu déjà leurs historiens et ne manqueront pas, bien sûr, d'inspirer d'autres plumes en ce siècle d'évolution, de transformations vertigineuses.

Mais personne encore, à notre connaissance, n'a écrit l'histoire de l'île-Saint-Paul toute proche que, depuis deux siècles, l'on appelle communément *l'île-des-Sœurs* (*Nuns' Island*).

Toutefois notons que, le 7 avril 1927, l'abbé Georges Thuot présentait, à la Société Historique de Montréal, une conférence intitulée : *Une voisine de Montréal, l'île-Saint-Paul dite des Sœurs*.

Ce travail fut publié en 1942, dans un opuscule avec d'autres études du même auteur, sous le titre : *Aux origines de Montréal*.

Ile-Saint-Paul

A une documentation de valeur se mêlent des anecdotes humoristiques qui conviennent bien au genre de la conférence. Cette brève étude, qui ne comprend qu'une vingtaine de pages, eut le mérite d'être la première publication portant sur l'Ile-Saint-Paul.

Plus tard, l'abbé Camille Poisson, aumônier à l'Ile, s'appliqua à de nombreuses recherches en vue d'écrire une histoire plus élaborée. Mais il ne semble pas avoir encore mené cette œuvre à terme. Du moins, elle n'a pas paru en librairie.

Quand la Congrégation de Notre-Dame quitta définitivement l'Ile-Saint-Paul que venait d'acquérir la société Quebec Home and Mortgage, en 1956, une de nos Sœurs, très familière du domaine, voulut en retracer l'histoire. Jour après jour, dans sa chambre où l'âge la retenait, elle rédigea des pages et des pages chargées de souvenirs plutôt personnels. L'auteur, Sœur Sainte-Marie-de-la-Crèche (Diana Dubois), écrivit ses réflexions dans un style alerte, agrémenté de fines descriptions, de petits poèmes champêtres. Ces pages, entremêlées de photographies, de dessins au crayon, forment un cahier considérable, mais qui ne pouvait être publié tel quel.

On nous demanda de revoir ce travail dans la perspective d'une publication, comme service à nos bibliothèques communautaires. A cet effet, avec l'assentiment joyeux de l'auteur, nous avons tout repris, à pied d'œuvre. En ce qui concerne la documentation historique proprement dite, c'est-à-dire *la première partie* du présent volume. Et, au cours de *la deuxième partie*, avec beaucoup de gratitude, nous avons utilisé plusieurs textes composés par Sœur Dubois : comptes rendus de fêtes, poèmes, des-

criptions d'animaux, de plantes, etc. ; d'ailleurs, nous le mentionnons en son lieu. L'étude de Sœur Dubois se terminait avec l'année 1956.

Il nous a semblé nécessaire d'ajouter une autre tranche d'histoire pour faire connaître ce qu'est devenue l'Île-Saint-Paul, après le départ des religieuses, et quels sont les projets en cours, en cette année 1969.

Ceux qui, en l'an 2000, reprendront cette histoire, alors que l'Île entière sera transformée, sauront pousser plus avant leurs recherches et, en véritables historiens, gratifieront le lecteur d'un index qu'on pourra nous reprocher d'avoir omis.

Disons, pour nous justifier, qu'il convenait de publier ces pages en 1969, deuxième centenaire de l'acquisition de l'Île par la Congrégation de Notre-Dame. Un index aurait demandé des mois de recherches, à cause des centaines de noms différemment orthographiés — pour ne parler que des nombreux actes juridiques largement cités. D'ailleurs, ce livre est écrit, nous l'avons dit, dans le but d'un service communautaire¹. Avec le temps, si on peut le saisir au vol, d'autres de nos Sœurs rempliront cette grave lacune que des urgences prioritaires ne nous ont pas permis de combler.

Nous tenons à remercier l'équipe du Centre Marguerite-Bourgeoys de la Congrégation de Notre-Dame, pour sa frater-

1. En 1968, nous avons, nous-même, publié *l'Index onomastique des neuf premiers volumes de l'Histoire de la Congrégation de Notre-Dame* — index qu'on attendait depuis plus de vingt ans. Les volumes X et XI, œuvre de Sœur Thérèse Lambert, C.N.D., Ed. C.N.D., 1969, ont paru avec leur index propre.

Ile-Saint-Paul

nelle collaboration ; celles de nos Sœurs qui ont relu et annoté notre manuscrit ; Sœur Estelle Mitchell, S.G.M., l'historienne de la bienheureuse Marguerite d'Youville, dont les remarques nous ont été précieuses.

Nos remerciements vont tout spécialement à M. Jean-Jacques Lefebvre, ancien président de la section de langue française de la Société royale du Canada, archiviste du palais de justice de Montréal, auteur de nombreux travaux d'érudition, qui a bien voulu, avec son obligeance habituelle, revoir ces notes et nous a fait plus d'une observation reçue et admise avec gratitude, de même que pour son aimable préface.

Marie-Anne Gauthier-Landreville, C.N.D.

QU'EST-CE QUE L'ILE-SAINT-PAUL ?

Au cours du récit qu'il a fait de ses voyages de reconnaissance vers la source du Saint-Laurent, en 1603, Samuel de Champlain décrit l'île de Montréal et la petite île Normand où il avait fait construire, à titre d'expérience, un modeste mur de fortification. Et il ajoute : « Il y a encore une autre île, proche de celle du nord, laquelle peut tenir quelque demi-lieue de long et un quart de lieue de large. »²

Champlain, le premier semble-t-il, décrit ainsi, sans la nommer, l'île-Saint-Paul connue depuis deux siècles sous le nom de « Ile-des-Sœurs ».

En amont du pont Victoria, dominant les îlets qui l'entourent, s'étend une île verdoyante qu'enjambe le pont Cham-

2. *Oeuvres de Champlain*, Ed. Laverdière, Québec 1870, V. I, p. 102.

Ile-Saint-Paul

plain. Sise à 3/10 de mille de Verdun dont elle fait d'ailleurs partie, et de la Pointe-Saint-Charles, toute proche de l'Ile-Sainte-Hélène, l'Ile-Saint-Paul prolonge ses horizons sur Saint-Lambert, Laprairie et, vers le sud-est, sur les rapides de Lachine, décharge du lac Saint-Louis, lequel n'est, comme on le sait, qu'un élargissement du fleuve Saint-Laurent. Cette île, de près de mille acres, est la plus grande du bassin de Laprairie. Son contour est resté identique à celui que présentent les cartes du XVII^e siècle. La partie la plus haute de l'Ile, le sud-ouest, n'atteint que 56 pieds au-dessus du niveau de la mer et consiste en une réserve d'arbres de haute qualité.

En 1956, l'Ile-Saint-Paul, propriété deux fois séculaire de la Congrégation de Notre-Dame, passait aux mains de Québec Home and Mortgage Corporation Ltd.

Riche d'une histoire de plus de trois siècles, ce domaine mérite qu'on s'y arrête, à cette heure surtout où la finance et l'urbanisme vont le transformer en ce qui sera, dit-on, une « cité de rêve » pour cinquante mille habitants, avant la fin du XX^e siècle. L'Ile-Saint-Paul rivalisera ainsi de splendeur avec sa voisine, l'Ile-Sainte-Hélène, devenue célèbre depuis l'Exposition universelle de 1967, et appelée à d'autres magnifiques réalisations à titre de « Terre des Hommes ».

PREMIÈRE PARTIE

.....
*terre qui brûlait comme l'encens
autour des granges pleines
terre mienne comme les mots je t'aime
terre des plus beaux arbres
 et des plus beaux feuillages
terre qui parle mon langage
très fidèle et très lointaine
je te rejoins pour te dire Je T'aime.*

Georges Dor
Poèmes et chansons I
Ed. de l'Hexagone, 1968.

LES PROPRIÉTAIRES DE L'ILE-SAINT-PAUL
DEPUIS LES DÉBUTS DE LA NOUVELLE-FRANCE
JUSQU'À 1706

Jean a. Lauson (père), d'une ancienne famille de robe, d'origine bretonne, avait, en 1636, alors qu'il était conseiller au parlement de Paris, entamé des rapports d'affaires avec la Nouvelle-France. Dès cette année-là se formait la Compagnie des Cent-Associés dont il fut l'un des premiers membres et, très tôt, l'intendant. A ce titre, il fut assez habile — faudrait-il dire assez retors ? — pour se faire concéder, ainsi qu'à sa famille, grâce à des prête-noms, de vastes domaines. Pour lui-même d'abord rien de moins que l'Ile de Montréal, une partie de la seigneurie de Beauport et de l'Ile-d'Orléans. Pour ses fils, d'immenses étendues nommément celle de la Citière, allant de la rivière Sainte-Marie (Châteauguay) à la rivière Saint-François (Richelieu) : trente lieues de front sur quatre-vingts de profondeur. L'Ile-Saint-Paul³ faisait partie de cette concession.

3. Probablement ainsi nommée en l'honneur de Paul de Chomedey de Maisonneuve. Elle était ainsi appelée avant que Jacques Le Ber de Saint-Paul y eut un fief.

Ile-Saint-Paul

Le 7 août 1640, M. de La Dauversière, de la Flèche en Anjou, au nom de la jeune Société des Messieurs et Dames de Montréal, négociait à Paris, grâce à l'intervention du Père Charles Lalemant, s.J., l'achat de l'Ile de Montréal.⁴ Lauson n'en était donc plus propriétaire lorsqu'il revint en Nouvelle-France comme gouverneur en 1651. La transaction, au prix exorbitant de cent cinquante mille livres, était illégale, parce que le vendeur n'avait pas rempli la principale obligation attachée à l'acquisition de l'Ile, celle de la coloniser. Aussi, la Compagnie des Cent-Associés céda-t-elle, en son propre nom, l'Ile de Montréal aux Sociétaires de Notre-Dame.

Monsieur de Lauson eut plus de succès en vendant, à titre de tuteur de ses petits-fils, l'Ile-Saint-Paul, tout juste au moment où la Compagnie des Indes Occidentales remplaçait celle des Cent-Associés et que, comme il l'avait pressenti, le domaine de la Cité allait échapper à sa famille pour faire partie des terres royales.⁵

Par un acte daté du 28 janvier 1664, passé à Paris où il demeurait, Jean de Lauson concédait l'Ile-Saint-Paul à trois riches propriétaires originaires de France et établis à Ville-Marie : Jacques Le Ber, sieur de Saint-Paul et de Senneville (Eure en Normandie), Claude Robutel de Saint-André, sieur de Lanoue (Morbihan en Bretagne), et Jean de La Vigne (?).

4. Dictionnaire bibliographique du Canada, vol. I, p. 439.

5. En 1660, l'Ile-Saint-Paul fut le théâtre du premier exploit de Dollard, en route vers le Long-Sault, avec seize compagnons. Ils avaient à peine dépassé l'Ile, qu'ils entendirent des coups de feu. Une bande d'Iroquois en canots, poursuivaient trois colons. Ceux-ci se jetèrent à la nage et périrent. Dollard et ses compagnons accoururent. Les Iroquois prirent la fuite dans les bois de l'Ile et Dollard s'emparant de l'unique canot de l'ennemi, des dépouilles, revint à Ville-Marie. On trouvera en son lieu l'acte de décès des sinistrés. Ce retour valut à Dollard un 17^e compagnon qui s'était d'abord récusé.

Jeau Roy de Nosseigneurs a Paris ce jour de
Janvier mil six cens soixante et quatre

Jeau Lauson

Le Monseigneur Claude Robutel

Nous soussignés nous sommes adonnés de la commission et
dessus, et promettons de les entretenir selon sa forme
a bien faire apres le vingt Neuf jour de Janvier mil
six cens soixante quatre

Claude Robutel

Le Ber Jean de la Vigne

Signature du contrat de concession de l'île-Saint-Paul
par Jean de Lauson à Jacques Le Ber, Claude Robutel
de Lanoue et Jean de la Vigne. Le texte complet de
l'acte, en appendice.



CHATEAU ST LOUIS, 1698.

Construit sous Montmagny, démoli et reconstruit sous Frontenac en 1694.

Les propriétaires de l'Île jusqu'à 1706

Jacques Le Ber (père) était arrivé à Ville-Marie en 1657. L'année suivante, il épousait Jeanne Le Moyne, sœur de Charles dont les fils se sont immortalisés. Il fut marguillier de la paroisse de Ville-Marie et fit partie de la huitième escouade de la milice de la Sainte-Famille fondée par Paul de Chomedey de Maisonneuve. Habile et intègre commerçant, très riche de biens, il fut d'un secours puissant pour la colonie. Afin de reconnaître ses services, Louis XIV, à la demande de M. de Frontenac, lui octroya des lettres patentes de noblesse qui furent confirmées à ses descendants.

Claude Robutel, sieur de Saint-André et de Lanoue, arriva au Canada en 1653, repassa en France en 1658 et revint, accompagné de sa femme Suzanne de Gabriel, avec la recrue de 1659, qui comptait, parmi les passagers pour Ville-Marie, Jeanne Mance, Marguerite Bourgeoys et les premières Hospitalières de Saint-Joseph. Claude Robutel fut caporal de la huitième escouade de la milice de la Sainte-Famille et marguillier en même temps que Jacques Le Ber.

Un acte dressé au fort de Ville-Marie le 19 novembre 1661 et signé, Paul de Chomedey, témoigne de la haute réputation du sieur de Lanoue :

Ayant une entière cognoissance du zèle et affection que Claude Robutel, sieur de St. André, habitant ce lieu, a pour l'establissement de la foy en ce pais, en vertu des pouvoirs et commissions qui nous ont esté donnés par Messieurs les Associés pour la conversion des Sauvages de la Nouvelle France en la ditte isle et seigneurie d'icelle, nous avons donné pouvoir et commission au dict sieur St. André de recevoir pour les dits

Ile-Saint-Paul

sieurs et Associés toutes les censives qui leur sont deubes par les habitans de la ditte isle, depuis le commencement de son établissement jusqu'à ce jourd'hui, datte des présentes, desquelles receptes il donnera quittances conformément aux contrats de concession des dicts habitans, dont il tiendra registre ou mémoire, luy donnant pouvoir de faire proficiter l'argent qui proviendra de la ditte recepte pour le tout revenant avecq les aultres deniers et effects qui luy seront mis entre les mains estre employés suyvant nos ordres ou aultres qu'il appartiendra au bastiment et construction d'une chapelle sur la montagne de la ditte isle en l'honneur de la très sainte Vierge — le tout sous le bon plaisir de Monsieur l'Evesque. Faict au fort du Ville-Marie en la ditte isle le 19 novembre 1661.⁶

Jean de La Vigne venu de France à Ville-Marie en 1659, à titre de soldat pour le fort, fut caporal de la première escouade de la milice de la Sainte-Famille.⁷ Capturé par les Iroquois qui lui arrachèrent un doigt, il fut libéré. Il retourna en France pour se faire religieux chez les Frères Hospitaliers, dans la paroisse Saint-Sulpice à Paris.

C'est donc à ces trois remarquables habitants de Ville-Marie : Jacques Le Ber, Claude Robutel et Jean de La Vigne que Jean de Lauson cède l'Ile-Saint-Paul. L'acte est signé à Paris par les trois concessionnaires qui y sont de passage.⁸

Les trois concessionnaires revenaient au Canada en cette même année 1664. Conjointement propriétaires de toute l'Ile,

6. Archives judiciaires de Montréal, coll. en feuilles.

7. *Annuaire de Ville-Marie*. Supp. à l'édition de 1864, sans pagination. (Huguet-Latour).

8. Appendice p. 309. Contrat de l'Ile-Saint-Paul, 28 janvier 1664.

mais chacun, préférant en posséder, à l'exclusion des deux autres, une part bien déterminée pour l'exploiter à sa convenance, ils s'entendirent pour faire de l'Île trois domaines égaux en étendue, comme autant de fiefs indépendants. Ils retinrent, pour cette opération, les services d'experts arpenteurs.

Le partage se fit le 14 novembre 1664, en présence du notaire de Mouchy et de quatre témoins. Les lots furent tirés au sort. A cet effet, on se servit d'un petit garçon qui, à ce moment, passait par la Commune. C'était Gabriel Barbier, le fils de Gilbert dit le Minime, maître-charpentier, le père de *Marie*, première montréalaise entrée à la Congrégation de Notre-Dame et qui succéda à Mère Bourgeoys, à titre de Supérieure.

Le nord-est de l'Île — où passe aujourd'hui le pont Champlain — échut à Jacques Le Ber ; le centre, à Claude Robutel et le sud-ouest à Jean de la Vigne.

Jean de La Vigne était en possession de son fief depuis cinq ans à peine lorsqu'il le céda à *Marie Le Ber*, sœur de Jacques Le Ber (père), le 14 février 1668, avant d'entrer chez les Hospitaliers à Paris. La même année, Marie, qui n'était venue en Nouvelle-France qu'avec l'idée de se consacrer à Dieu, entra à son tour chez les Ursulines de Québec et céda sa part à son frère Jacques, qui avait été son bienfaiteur, depuis qu'elle était au Canada. L'acte de donation fut signé le 11 octobre 1668.⁹

En 1669, Jacques Le Ber était donc devenu propriétaire des deux tiers extrêmes de l'Île-Saint-Paul qu'une ordonnance royale du 18 juillet 1676 réunissait en un seul fief, sous le titre de *fief de*

9. Appendice, p. 311. Donation par Marie Le Ber à son frère Jacques, 11 octobre 1668.

Ile-Saint-Paul

*Saint-Paul*¹⁰. Par cette même ordonnance, les terres de Claude Robutel étaient érigées en fief sous le titre de *fief de Lanoue*.

Devenus seigneurs, Le Ber et Robutel, en qualité de vassaux du roi, durent, en juillet 1676, porter foi et hommage à son représentant au Château Saint-Louis¹¹ à Québec, et donner, en septembre 1676, aveu et dénombrement de leur fief suivant la coutume de Paris. Il sera intéressant de lire l'un ou l'autre de ces actes mais nous pensons qu'il importe d'abord, pour les non-initiés à tant d'expressions désuètes, de bien saisir en quoi consistait la tenure seigneuriale afin de mieux comprendre le sens et la portée des termes dans les actes : aveu et dénombrement, foi et hommage, amortissement, etc.

Nous nous en rapporterons à l'écrivain Ernest Gagnon dans son livre : *Le Fort et le Château Saint-Louis* (éd. Léger Brosseau, Québec, 1895, pp. 159—163). Nous citerons textuellement ces pages qui doivent éclairer les documents en appendice .

10. Du nom de sa lignée *Le Ber de Saint-Paul* (*Dictionnaire général du Canada*, L. Lejeune, tome second, Université d'Ottawa, Canada, 1931, p. 121).

11. 1620 — simple petite forteresse (sous Champlain)
1626 — rasée — reconstruite — appellation : fort Saint-Louis
1647 — reconstruction (sous Montmagny) — appellation : Château Saint-Louis
1694 — démolition et reconstruction (sous Frontenac)
1764 — restauration (sous Murray)
1786 — grandes réparations
1834 — incendié le 23 janvier.

LA TENURE SEIGNEURIALE

Voici en résumé ce que fut la tenure seigneuriale au Canada pendant près de deux siècles :

« Le roi tenait en dépôt, pour les besoins de ses peuples, des terres appelées le domaine du roi. La distribution de ces terres demandait un système administratif quelconque : le roi, pensant avec raison qu'il était expédient de disséminer sur la surface du nouveau pays un nombre d'hommes intelligents et actifs chargés de le faire établir moyennant un intérêt à eux accordé dans les progrès de ces établissements, choisissait des agents auxquels il octroyait une étendue de terre suffisante pour y fonder une petite colonie ; il les obligeait à s'y fixer, et à cette fin il était permis à ces agents de se choisir, chacun, dans les limites de son agence, une terre pour son usage exclusif. (*Origine du domaine privé.*)

« Le roi désirant s'assurer l'obéissance de ses agents à ses ordres leur ordonnait de venir de temps à autre lui en faire le serment. (*Origine de la foi hommage.*)

« Le roi voulant veiller à l'établissement du pays et pouvoir facilement se procurer les renseignements nécessaires sur le progrès de la colonie, obligeait ses agents à lui fournir ces renseignements. (*Origine de l'aveu et dénombrement.*)

« Pour empêcher que l'intérêt créé en faveur des agents dans la chose commise à leurs soins ne fût changé par eux en moyen de spéculation, le roi exigeait qu'au cas de vente de l'investiture, il lui serait payé un cinquième du prix d'achat. (*Origine du quint.*)

« Pour empêcher que les agents ne malversassent en refusant de faire établir, en vendant, en exigeant des redevances trop

onéreuses ou prohibitives, le roi leur ordonnait de concéder à tout venant à un taux connu de tout le monde. (*Origine de l'obligation de concéder aux redevances accoutumées sans exiger aucune somme d'argent ni autres charges.*)

« Comme des moulins à moudre les grains étaient nécessaires au maintien de la colonie et que les colons se trouvaient trop pauvres pour en ériger, le roi ordonnait aux agents d'en construire, et pour leur rendre cette obligation moins onéreuse, il forçait le colon à fréquenter exclusivement le moulin de l'agence à laquelle il appartenait à un taux fixe de mouture. (*Origine de la banalité.*)

« Le roi voulant rémunérer ses agents des troubles et impenses de leur gestion leur permettait de prélever sur chaque colon en faveur duquel avait lieu telle gestion une redevance annuelle affectée sur chaque arpent superficiel de terre concédée. En affectant ainsi la redevance annuelle sur chaque arpent octroyé, le roi avait en outre en vue d'induire les colons à n'acquérir que la quantité de terre qu'ils pouvaient mettre en valeur. (*Origine des rentes.*)

« Le roi voulant faciliter la gestion de ses agents et faire contracter aux colons les habitudes sédentaires du cultivateur, en décourageant les mutations fréquentes, obligeait les tenanciers à payer aux agents un douzième du prix de chaque vente de terre. (*Origine du cens comportant droit de lods et ventes.*)

« Enfin, pour inspirer le respect dû aux intermédiaires obligés entre le roi et son peuple, les Actes Royaux appelaient ces agents Seigneurs, les faisant, suivant leurs capacités et les circonstances, dispensateurs de la justice, qualité qui en vertu des coutumes investissait de certains droits honorifiques (lucratifs quelquefois) celui qui en était revêtu. »



LE VRAI PORTRAIT DE MARGUERITE BOURGEOYS

Découvert en 1963

Ce que nous croyions être le vrai portrait de la bienheureuse Marguerite Bourgeoys a cessé d'exister. Le canevas primitif, débarrassé des retouches et des repeints accumulés depuis plus d'un siècle, révèle maintenant l'authentique portrait peint par Pierre Le Ber, le 12 janvier 1700, immédiatement après la mort de la Bienheureuse.

La restauration fut confiée, en 1953, à Edward O. Korany de New York. A cet artiste-restaurateur de renommée internationale, l'histoire de l'art canadien doit la découverte d'une des toutes premières peintures de notre héritage artistique.

Amateur et primitif, Le Ber ne s'inspire d'aucune école, mais ses limitations techniques sont compensées par une force descriptive peu commune, due à une rare compréhension intuitive du sujet.

Le portrait résume quatre-vingts années d'une vie entièrement vouée à l'exercice de la charité. La perfection et l'exactitude de la synthèse se trouvent attestées dans ce jugement non moins éloquent que bref de l'artiste-restaurateur : COMPASSION.

La toile originale mesure 19" x 24".

Les propriétaires de l'Île jusqu'à 1706

Les arrêts, édits, ordonnances et coutumes qui régissaient la tenure seigneuriale en Canada sous le régime français continuèrent d'être la loi du pays sous la domination anglaise. Les seigneurs anglo-canadiens étaient tenus de rendre foi et hommage lige au Château Saint-Louis, à Québec, comme sous l'ancien régime, et avec le cérémonial antique adopté ici au dix-septième siècle : *se mettant à l'instant en devoir de vassal, genouil en terre, teste nue et sans espée ny esperons.* (La tenure seigneuriale fut abolie en 1854.)

Le 16 septembre 1676, Jacques Le Ber faisait, devant le notaire Bénigne Basset, les actes de foi et hommage, d'aveu et dénombrement de son fief de l'Île-Saint-Paul.¹² Notons ici que Jacques Le Ber et Claude Robutel firent, à même leurs fiefs, des concessions d'un certain nombre d'arpents à des particuliers, à titre de cens, nommément à Pierre Tessier dont les héritiers, plus tard, donneront du fil à retordre aux futurs acquéreurs de l'Île-Saint-Paul.

Après l'acquisition du domaine de La Vigne, que lui avait cédé Marie, sa sœur, Jacques Le Ber distribua son double fief à ses enfants. A l'aîné, Louis¹³, qui le représentait en France pour son commerce, il donna la partie appelée nord-est. Jacques, Jeanne et Pierre eurent chacun le tiers de la partie sud-ouest. Un quatrième fils, Jean, sieur du Chesne qui mourut victime des

12. Appendice, p. 314. Aveu et dénombrement d'une partie de l'Île-Saint-Paul par Jacques Le Ber, 16 septembre 1676.

13. Jacques Le Ber (père) mourut en 1706. Son fils, Louis, était déjà fixé en France, à La Rochelle, après avoir renoncé à son domaine sur l'Île-Saint-Paul, [Antoine Adhémar, N.R.] 25 mai 1701. Pierre, l'un de nos primitifs de la peinture canadienne, (à qui nous devons le vrai portrait de Mère Bourgeois), entré chez les Frères Charron, décédait à son tour en 1707. Jeanne était recluse à la Congrégation de Notre-Dame depuis 1695.

Ile-Saint-Paul

Iroquois à Laprairie en 1691, était décédé à l'époque du partage. Entrée comme recluse à la Congrégation de Notre-Dame, Jeanne donna à cet Institut le cinquième de sa part sur l'Ile-Saint-Paul, c'est-à-dire dix-sept arpents. Ce fut la seule acquisition des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame sur l'Ile à titre gratuit.¹⁴ Nous n'avons pu encore retracer l'Acte de cette donation de Jeanne Le Ber à la Congrégation de Notre-Dame, mais il en est fait mention, comme nous le verrons bientôt, dans un procès-verbal concernant les bornes de l'Ile-Saint-Paul, établies par un arpenteur, le 12 juin 1725, à la demande de Jacques Le Ber de Senneville et de la Congrégation de Notre-Dame, qui alors, était devenue propriétaire du fief de Lanoue. On retrouve une semblable mention dans l'acte de foi et hommage de Jacques Le Ber de Senneville, fils de Jacques, à la date du 15 juillet 1723. Mais n'anticipons pas.

14. On est bien loin des imaginations de ce journaliste qui, il y a quelques années, faisait de l'Ile, un cadeau royal de Louis XIV à Mère Bourgeoys et à ses filles.

LA CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME
ACQUIERT LE FIEF DE LANOUE

ÉCHANGE
ENTRE LA CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME
ET LE SIEUR DE LANOUE, EN 1706

VENTE
À LA CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME
PAR M. ET MME DE LIGNERY, EN 1707

L'année même de la mort de Jacques Le Ber, c'est-à-dire en 1706, Sœur Marguerite Le Moyne, supérieure de la Congrégation de Notre-Dame, acquérait, au nom de l'Institut, les deux tiers du fief de Lanoue (propriété de Zacharie, fils de Claude Robutel de Saint-André, sieur de Lanoue), en échange d'une terre à Côte-Saint-Martin sur l'île de Montréal, de la prairie dite Saint-François et de deux mille livres en espèces. L'autre tiers du dit fief de Lanoue était passé en héritage à la sœur de Zacharie, Anne Robutel, mariée à Constant Marchand, sieur de

Lignery. Dès l'année suivante, la Congrégation de Notre-Dame acquérait la propriété de Lignery pour la somme de 3 000 livres plus 400 livres pour les épingles.¹⁵

La lecture attentive des contrats de 1706 et 1707¹⁶ permettra de découvrir maints personnages de l'époque, leur profession, le poste qu'ils occupaient, leur résidence, leurs relations d'affaires, etc. Ainsi Zacharie Robutel vend les 2/3 du fief de Lanoue pour acquitter une partie de sa dette envers le Baron de Longueuil pour la terre de Châteauguay. Le sieur et madame de Lignery vendent l'autre tiers pour acompte sur une dette envers Jacques Le Ber de Senneville...

Dès le début du XVIII^e siècle la Congrégation de Notre-Dame prenait donc pied sur l'île-Saint-Paul par l'acquisition du fief de Robutel de Lanoue dont une partie était mise en culture. La Congrégation de Notre-Dame possédait aussi, sur le fief des Le Ber, les dix-sept arpents donnés par Jeanne, la recluse. Cependant on ne voit nulle part que ces dix-sept arpents aient été exploités. Après l'acquisition du fief de Lanoue, les Sœurs ne peuvent encore s'établir dans l'île-Saint-Paul, mais elles y trouvent les ressources nécessaires au maintien de leurs établissements dans l'île de Montréal.

Depuis plus de cinquante ans, la Ferme Saint-Gabriel de Pointe-Saint-Charles pourvoyait à tous les besoins. Bien organisée au temps de Mère Bourgeoys, dirigée pendant près de

15. On appelait « épingles » les frais de contrat et de titres, et, le cas échéant, les gratifications accordées à l'épouse d'un vendeur lorsqu'elle devait donner son consentement à la transaction.

16. Appendice, p. 316. a) Echange entre les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame et M. de Lanoue, 16 juillet 1706 ; b) Vente faite aux Sœurs de la Congrégation par M. et Mme de Lignery, 25 mai 1707.

Le Château Saint-Louis après les grandes réparations sous Haldimand et Lord Dorchester.

Ici, tel qu'il apparaissait avant l'incendie de 1834.





Manoir de la Ferme Saint-Gabriel, Pointe-Saint-Charles, 2140, rue Favard. Bâti en 1668, au temps de Marguerite Bourgeoys qui y reçut « les filles du roi ». Incendié en 1694. Reconstituit sur les mêmes fondations en 1698. Restauré en 1965 selon les exigences de la Société des Monuments Historiques.

La Congrégation de Notre-Dame, propriétaire du fief de Lanoue

quarante ans par la vaillante Sœur Crolo, une des premières collaboratrices de Mère Bourgeoys, la Ferme Saint-Gabriel, à la fin du XVII^e siècle, compte parmi les concessions mises en valeur avec le plus de compétence et de succès. C'est de la Ferme Saint-Gabriel que dépendra pour un temps l'exploitation du fief de Lanoue sur l'Île-Saint-Paul.

QU'EST-CE DONC
QUE LA FERME SAINT-GABRIEL ?

On lit dans *l'Histoire de la Congrégation de Notre-Dame* : « Avant de partir pour la France en 1669, Marguerite Bourgeoys fait dresser un papier, par lequel elle reconnaît et déclare « *que les acquisitions qu'elle a faites* proviennent du labeur et ménage des « filles (des Sœurs) qui sont présentement avec elle. »¹⁷ Cet acte est rédigé le 14 mai 1669, signé par Marguerite Bourgeoys et parafé par Basset, notaire.

Voici, en résumé, les acquisitions dont les compagnes de Mère Bourgeoys seront les co-propriétaires :

- 1 — 50 perches de terrain autour de l'étable-école.
- 2 — Une maison achetée de Charly Saint-Ange.
- 3 — Une petite maison achetée de Madame Zacharie Dupuy près de Notre-Dame.
- 4 — Une habitation dite « La Providence » vers la Pointe-Saint-Charles.
- 5 — 60 arpents à la Montagne (la mission indienne n'y est pas encore établie).

17. Appendice, p. 331. Reconnaissance de Marguerite Bourgeoys à ses compagnes, 14 mai 1669.

Ile-Saint-Paul

6 — Une prairie au lieu Saint-Gabriel, Pointe-Saint-Charles.

7 — Un terrain non mesuré acquis pour 1258 livres de M. François Le Ber et sa femme Jeanne Testard, à Pointe-Saint-Charles.

Relevons dans cette nomenclature, ce qui concerne la Ferme Saint-Gabriel et l'œuvre de la Providence. Voici très succinctement résumée l'histoire des deux entreprises.

Pour loger les Filles du roi qu'elle avait reçues d'abord dans sa pauvre maison, rue Saint-Paul, Marguerite Bourgeoys avait acheté, tout proche, une petite maison de André Charly Saint-Ange. Un peu plus tard, elle acquérait une habitation vers la Pointe-Saint-Charles pour y établir *La Providence*, genre d'école de métiers en faveur d'une vingtaine de filles qui y étaient instruites, grâce aux gratifications du roi, aux libéralités des Sulpiciens et à la charité des Filles Séculières de la Congrégation de Notre-Dame.

Sur les terrains donnés en 1662 par Monsieur de Maisonneuve¹⁸, à Pointe-Saint-Charles, Mère Bourgeoys avait commencé des travaux de ferme. En 1668, elle fit bâtir une maison sur le terrain acheté de François Le Ber, frère de Jacques, pour y installer à demeure l'Ouvroir de La Providence. Cet ouvroir faisait l'admiration du gouverneur Denonville. De même, l'évêque de Québec, Mgr de Saint-Vallier, en était tellement satisfait qu'il réclama, en 1686, de la part des Filles de la Congrégation de Notre-Dame, une semblable institution pour sa ville épiscopale. Les Sœurs, malgré leur pénurie de personnel, se firent un

18. Appendice, p. 332. Contrats de la prairie Saint-Gabriel, 25 août 1662 et 31 octobre 1662.

La Congrégation de Notre-Dame, propriétaire du fief de Lanoue

devoir de répondre au désir de leur évêque. Ce fut « La Providence Sainte-Famille ».

Faute de ressources, l'œuvre de La Providence de Pointe-Saint-Charles dut être abandonnée après l'incendie de 1693, malgré les instances de Mgr de Saint-Vallier, malgré les offres de services personnels de la chère Mère Bourgeoys, déjà septuagénaire. Sur les fondations qui avaient résisté au désastre, on reconstruisit la maison en 1698, pour loger les Sœurs et les employés, et pour tous les besoins de la Ferme. Ce bâtiment subsiste encore en 1969. Tout est parfaitement restauré selon les exigences de la Société des Monuments Historiques, à partir des fondations de 1668 jusqu'aux constructions adjacentes qui datent de plus d'un siècle.

De 1698 à la fin du Régime français, il ne paraît pas que la Congrégation de Notre-Dame ait fait de la Ferme à Pointe-Saint-Charles, une véritable résidence. Comme au temps de la Fondatrice, les Sœurs allaient probablement y passer seulement la journée, et revenaient à la brunante par les petits sentiers vers la rue Saint-Paul.

Nous ne nous attarderons pas davantage à parler de la Ferme Saint-Gabriel dont sans doute, on écrira bientôt l'attachante histoire. Retenons toutefois, avant de conclure, que, grâce à cet établissement, la Congrégation de Notre-Dame a pu commencer avantageusement, dès 1706, l'exploitation de l'Île-Saint-Paul. Les employés de Pointe-Saint-Charles traversaient alors en canot pour aller y faire les travaux des champs. Un homme y gardait tout l'été trente à quarante bêtes à cornes. Les produits de l'Île-

Ile-Saint-Paul

Saint-Paul se confondaient avec ceux de la Ferme Saint-Gabriel, au bénéfice de toute la Congrégation de Notre-Dame dans l'île de Montréal.

NOBLESSE OBLIGE

Devenues propriétaires du fief de Lanoue qui faisait partie du Domaine Royal et non de l'Île de Montréal (seigneurie de Saint-Sulpice), les Sœurs se trouvaient, elles aussi, bel et bien « seigneures » et tenues, en cette qualité, de payer les droits de lods et ventes et de faire acte de foi et hommage au Roi.

Devenues seigneures, les Sœurs n'en étaient pas plus riches, bien au contraire ; toutes leurs disponibilités avaient passé dans l'acquisition du nouveau domaine. Elles ne pouvaient que difficilement s'acquitter de leurs obligations matérielles envers le trésor royal.

Elles exposèrent leur situation au gouverneur, M. de Beauharnois, et à l'intendant Hocquart, qui demandèrent très volontiers, au nom de la Congrégation de Notre-Dame, l'amortissement du fief, c'est-à-dire, l'exemption des droits de lods et ventes : « Ce sont des filles très utiles à ce pays, écrivaient-ils au ministre Mgr de Pontchartrain, et nous vous assurons qu'elles méritent bien que Sa Majesté leur fasse cette grâce ».

Le gouverneur et l'intendant insistaient de nouveau l'année suivante : « Nous pouvons assurer, Monseigneur [de Pontchartrain], que les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, à qui nous vous priâmes l'année dernière d'accorder l'amortissement de ce fief, rendent de grands services à cette colonie, et qu'elles méritent bien la grâce que nous vous demandons ».

La Congrégation de Notre-Dame, propriétaire du fief de Lanoue

Cette faveur fut néanmoins encore différée jusqu'à ce que Mgr de Saint-Vallier et M. de Belmont, p.s.s., s'étant adressés aux Fermiers du Domaine d'Occident¹⁹ l'obtinrent enfin de la manière la plus obligeante pour eux-mêmes et pour les Sœurs.

*Copie de la Lettre de Monseigneur de Québec
aux Messieurs de la Compagnie²⁰*

Messieurs

Je viens de recevoir la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, par laquelle vous voulez bien m'apprendre que sensibles aux prières que J'ay eu L'honneur de vous faire en faveur des Religieuses hospitalières de L'hotel-Dieu de Québec et de leur hopital, vous avez bien voulu leur accorder la remise des lots et ventes quy vous étaient dues pour L'achat de l'Ile aux oyes, on ne peut être plus sensible que je l'ai esté a ce don, et a la manière obligeante dont vous L'avez bien voulu faire ; Mais me pardonneriez vous bien la liberté que J'ose prendre de demander une semblable grâce pour Les filles de la Congrégation Séculière de Montréal, Je ne vous exagéreray point Messieurs, quand Je vous diray qu'un établissement aussi nécessaire pour L'instruction des personnes de leur sexe que celui de ces filles dans mon diocèse, a esté fait comme par miracle, par une pauvre fille quy commença cette Maison pour Les établir avec une pièce de trente sols, elles ont été Longtems sans

19. DOMAINE D'OCCIDENT — expression qui servait jadis à désigner en Nouvelle-France toute portion du pays relevant du roi ou de la Couronne. (Voir *Dictionnaire général du Canada*, L. Lejeune, Université d'Ottawa, Canada, 1931, t. I, p. 621, t. II, p. 377.)

20. Le manuscrit ne porte que la date de la transcription en 1781. La lettre fut adressée après 1707, écrit-on dans *l'Histoire de la Congrégation de Notre-Dame*, vol. III, p. 228.

aucun revenu vivant du travail de leurs mains dans les villes ou missions où elles sont employées pour ynstruire ; celui qu'elles ont fait par leur yndustrie est sy peu de chose pour le soutien de 80 filles quy sont répandues dans mon diôcese, que vous auriez en vérité plus d'envie de leur donner que de leur demander si vous les voyiés de près comme Je le fais, elles n'ont osé jusquicy vous en faire la demande, parce qu'elles ont appréhendé d'écrire à des personnes aussi puissantes que vous lêtes, mais Monsieur de Monseignat les pressant de payer ce qu'elles ne sont pas en état de faire, et les assurant de ne leur point faire de quartier si elles n'obtiennent promptement de vous la remise de ces Lots et ventes, Je me joints à elles pour obtenir de vous cette grace D'autant plus volontiers que je dois leur rendre justice de vous dire qu'elles sont très pauvres, très vertueuses, très nécessaires dans un grand Diôcese comme celui cy pour L'ynstruction des personnes de leur sexe, qu'elles ynstruisent gratuitement. J'ose vous assurer que vous attirerez par ce don que vous ferez a ces pauvres filles, des graces abondantes sur vos personnes et sur vos familles, Je prieray avec ferveur notre Seigneur de vous en tenir bon compte, et de vous faire connaître le véritable respect et la parfaite reconnaissance avec laquelle je continue d'estre

Votre

Messieurs les fermiers du Domaine D'Occident

A Paris

Quoique la Ferme du Domaine d'Occident fût en très mauvaise situation, des sollicitations si pressantes eurent enfin leur effet.

Le 10 juin 1717, les Fermiers adressèrent la lettre suivante

La Congrégation de Notre-Dame, propriétaire du fief de Lanoue

à Mgr de Saint-Vallier et une autre à M. François de Belmont. Les deux transcriptions manuscrites sont conservées aux Archives de la Congrégation de Notre-Dame.

Nous citerons la lettre adressée à Mgr l'Evêque de Québec :

A Paris, ce 10 juin 1717

Monseigneur

Quoique la Ferme du Domaine d'Occident soit dans une très mauvaise situation, nous ne pouvons résister à l'envie que nous avons de contribuer, en ce qui dépend de nous, au bien de la colonie du Canada, en la personne des Filles Séculières de la Congrégation de Montréal, et de vous marquer ce que peuvent auprès de nous vos représentations et vos recommandations. Nous donnons à cet effet ordre à Monsieur de Monseignat, notre directeur à Québec, de leur accorder par charité la remise des droits de lots et ventes de l'acquisition qu'elles ont faite de la troisième partie de l'Ile Saint-Paul. Nous vous prions de vouloir bien prendre la peine de les en assurer, et d'être persuadé que nous avons l'honneur d'être, avec tout le respect et la considération possible.

Monseigneur

Vos très humbles et très
obéissants serviteurs.

Berthelot Denyau
Bégon Choullet

Monseigneur l'Evêque de Québec.

Ile-Saint-Paul

Dispensées par nécessité de leurs redevances envers leur suzerain, les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame voulurent s'acquitter de leurs autres devoirs de seigneuresse dans toute la mesure du possible. Elles s'empressèrent donc, par l'acte de foi et hommage, de rendre au Roi le témoignage de leur respect et de leur soumission. On trouve, pour la première fois, en 1724, l'acte de la prestation solennelle de ce serment.

*Acte de Foi et Hommage au Roi
en son Château Saint-Louis, à Québec,
par les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame — 21 janvier 1724.*

Vu la distance et les difficultés de voyage qu'il y a pour se rendre de Montréal à Québec en hiver, Mère Saint-Joseph (Trottier), Supérieure des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal, a autorisé Sœur Saint-Jean (Prémont), Supérieure des Sœurs de la même Congrégation à Québec, pour accomplir cette formalité en son nom.

Celle-ci s'étant présentée devant Monsieur l'Intendant Bégon, en son hôtel, dit qu'elle comparait devant Son Excellence pour rendre et porter entre ses mains Foi et Hommage qu'elle est tenue, au nom de sa Communauté, de porter au Roi en son Château Saint-Louis, à cause du Fief de Lanoue, en l'Ile-Saint-Paul, dont sa Communauté est propriétaire. A cet effet, elle lui a présenté pour titre de propriété :

1. — Une copie collationnée par main de Notaire, le 18 août 1720, d'une concession de Monsieur l'Intendant Duchesneau, à Claude Robutel, Sieur de Saint-André, portant Foi et Hommage en date du 18 juillet 1676.

La Congrégation de Notre-Dame, propriétaire du fief de Lanoue

2. — Une autre copie collationnée aussi par main de Notaire le 6 avril 1720, du contrat d'échange, le 16 juillet 1706, entre les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal et Zacharie Robutel, Sieur de Lanoue, aux charges de Foi et Hommage et pour le Fief de Lanoue en l'Île Saint-Paul.

3. — Enfin, une copie collationnée par Notaire le 3 août 1720, d'un contrat passé le 25 mai 1707 portant vente par Sieur et Dame de Lignery, aux Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal, d'un tiers du dit Fief de Lanoue, à la charge de Foi et Hommage. Après quoi, la dite Sœur Comparante a supplié Monsieur l'Intendant de vouloir bien la recevoir à la dite Foi et Hommage aux offres qu'elle fait de payer aux Fermiers du Domaine d'Occident en ce pays les droits qui peuvent être dus pour raison des dits Echange et Acquisition. Ce que Monsieur l'Intendant a fait à l'instant.

HABITANTS DE L'ILE-SAINT-PAUL
EN 1721

Qui habitait l'Ile-Saint-Paul en 1721 ? D'après *Procès verbaux sur la commodité et incommodité dressés dans chacune des paroisses de la Nouvelle-France par Mathieu-Benoît Collet, procureur général du roi au conseil supérieur de Québec*, 30 janvier 1721 : « ..., que dans le fleuve au devant de la chute de la rivière St.Pierre est une isle nommée l'Isle St.Paul d'environ demie lieue d'estendue sur laquelle il y a deux habitans l'un desquels n'y réside point, » ²¹

Les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame possédaient le fief de Lanoue depuis 1706, mais ne résidèrent sur l'Ile qu'en 1790. Qui était l'autre habitant qui, lui, y demeurait ?

21. Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec pour 1921-1922, page 298.

LES LE BER ET LA CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME

(fief de Saint-Paul et fief de Lanoue)

BORNES DES FIEFS DE SAINT-PAUL ET DE LANOUE

En juin 1725, le sieur de Senneville et les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, chacun désirant connaître exactement l'étendue de leur terrain en l'Île-Saint-Paul, convinrent entre eux de la faire mesurer par des connaisseurs et d'en faire indiquer les limites par des bornes de pierre posées sur toutes les lignes de divisions.

PROCÈS VERBAL CONCERNANT LES BORNES DE LISLE ST PAUL

Nous soussigné arpenteur Jure Resident a VilleMarie certifions atous quil appartiendra que Le douzieme de juin mil sept Cent vingt cinq à la Requisition de Mons de Senneville Capitaine d'une Compagnie du detachement de la marine ; et Sœur Margueritte trottier de St-Joseph superieure de la Communaute

des Sœurs de la Congregation a Ville Marie, Nous Somme transporte Expres dans Lisle St paul pour Separer La ditte Isle en trois parties Egale ; ainsy quil est explique par leur contract, Sçavoir deux parts appartenant a Mons de Senneville qui Sont les deux bouts de la ditte Isle ; et Latroisieme part qui est dans Le Centre de la ditte Isle appartenant auditte Sœurs dela Congregation ; par aquisition quelle en ont faite de Mons de Lignery et Monsieur delanoue de Laquel Isle Nous avons Levé Le plan nous avons trouvé contenir Laquantite de huit Cents quarante Six arpents en Superficie ; qui fait Laquantité de deux Cents quatre vingt deux arpents pour Chacune des dit. part et comme Il c'est trouvé une habitation cy devant Concedé au Nomme Jacques thessier par deffunt Mons Leber et Monsr de St André ; en Ce tems La possesseur de la ditte Isle de trois arpents de front sçavoir deux arpents sur La part du bout dans haut de la ditte de la ditte [sic] Isle, ses deux arpents traversant la ditte Isle d'un bout a l'autre et un arpent sur La part du milieu de seize arpents Seulement de profondeur, a prendre au bord de leau du Coste du Sud est de la ditte Isie, allant dans La profondeur du Costé du Sud ouest jusqu'au dit seize arpents et La ditte habitation ceparante La part du bout dans haut de celle du Milieu. La ditte part du bout dans haut est trop faible Mons de Senneville et Les dittes Sœurs de la Congregation ne voulaient pas Changer La ditte habitation de L'endroit ou elle avait este marque au, dt thessier et sont Convenue Les dittes parties que l'on Rendrait au dt S desenneville sur La part du bout dans bas, Ce qui Lui manquait sur La part dens haut ; C'est ce que nous avons fait Le plus juste qu il a Este possible ; de plus nous avons aussy ajouté a lapart des dittes Sœurs de la Congregation Un Cinquieme de La part de deffunte damoiselle LeBert quelle avait donne aux dittes Sœurs et comme Les Rumps de Vents marqué par Les contract ne convenait pas

Les Le Ber et la Congrégation de Notre-Dame

et même ne se Rapportait pas pour faire Les dittes, séparations, l'un disant ouest nord ouest et Lautre ouest sud ouest Les dittes parties nous ont permis et ont Consenty que nous prendrions Le Rump de Vent qui conviendrait nous avons trouvé que Le Nord ouest quart d'ouest deux degré suivant L'inclination de La boussole et nous avons tiré une Ligne une Ligne [sic] qui traverse La ditt Isle entre la part du bout dans haut ; et labitation du dit thessier s sur Laquel Ligne nous avons possée trois borne de pierre Sçavoir deux bornes du Costé du Sud est et une du Coste du nord ouest et une seconde Ligne qui traverse aussy la ditte Isle entre La part du bout dans bas et Celle des dittes Sœurs sur Laquel le Ligne nous avons aussi possé trois borne de pierre, deux du Costé du sud est et une autre au nord ouest sur Le bord du Costeaux et une troisieme Ligne de Seize arpents qui separt La ditte habitation de la part des dittes Sœurs de la Congrégation et une au bout de dits seize arpents. Nous avons tiré une Ligne traversant Ledit arpent jusqu'au deux sus dits arpents traversant La ditte Isle et nous avons tirée une Ligne depuis Les susdits seize arpent et Le Long des susdits deux arpent jusqu au bord de leau du Costé du Nord ouest de la ditte Isle sur Laquelle Ligne nous avons possé cinq bornes Sçavoir deux du Costé du Sud est de Lisle et une au bout des Seize arpents et une quatrieme au bout de la Ligne transversale qui rende aux deux arpents et La conquieme au bord de leau ; pour temoin nous avons cassé une pierre que nous avons mis dans terre aux deux Costé de La borne en foy de quoy nous avons Signe

R. Decoüagne

J. B. Clageux

Trad. de M.-A. G.-L., C.N.D.
Archives C.N.D.

Ile-Saint-Paul

Le 9 mars 1731, le sieur de Senneville poursuit en justice Pierre Dugas, l'un des héritiers Tessier, pour arrérages des Cens et Rentes à lui dus, par le dit Pierre Dugas en l'Ile-Saint-Paul.

L'Intendant Hocquart émettait en juillet 1731 une ordonnance anéantissant la succession Tessier en l'Ile-Saint-Paul.

Après bien des difficultés et des désagréments survenus au sujet de la terre de feu Pierre Tessier²² en l'Ile-Saint-Paul, l'Intendant Hocquart y mettait fin par une ordonnance du 4 juillet 1731 réunissant la dite terre et succession Tessier au domaine du sieur de Senneville dont elle relève pour en jouir comme du reste de sa seigneurie.

*Ordonnance de Monsieur l'Intendant Hocquart
défendant la chasse et la pêche en l'Ile-Saint-Paul
à la sollicitation de Monsieur de Senneville
Gilles Hocquart, Intendant,*

Sur ce qui nous a été présenté par le Sieur de Senneville, Seigneur de la plus grande partie de l'Ile Saint-Paul près Montréal, que nombre de particuliers des environs de la dite Ile s'ingérèrent de venir chasser sur la terre du suppliant comme

22. M. J.-J. Lefebvre, archiviste du Palais de Justice de Montréal, nous signale que son ancêtre, Pierre Tessier (1630-1702) décédé à l'Ile-Saint-Paul, avait épousé à Montréal, en 1666, Catherine Varin († 1706). Leur fils, Paul (1667-1744) marié à Pointe-aux-Trembles de Québec en 1691 à Jeanne Amyot-Villeneuve († 1749) fille de Mathieu Amyot († 1688) titulaire d'un fief en Lotbinière et anobli en 1668, fut le plus ancien capitaine de milice de Châteauguay, où il apparaît en cette qualité dès 1722. Il reçut sa sépulture, comme sa femme, en l'église de Laprairie.

Les Le Ber et la Congrégation de Notre-Dame

aussi de pêcher sur les Battures dépendantes de la dite Ile, ce qui cause un tort notable au suppliant dont les grains ensemencés sont foulés, les clôtures brisées, les arbres fruitiers exposés et les bois brûlés par le fait des chasseurs comme il est déjà arrivé. Nous requérant qu'attendu que par le titre de concession de la dite terre et Seigneurie le droit de chasse et de pêche lui est attribué par Sa Majesté, il nous plaise faire défense à toutes personnes de l'y troubler, à quoi ayant égard et vu les Ordonnances rendues par nos prédécesseurs sur pareilles plaintes.

Nous faisons très expresse défense à toutes personnes de chasser ni de pêcher dans l'étendue de la terre du dit Sieur de Senneville située en l'Ile Saint-Paul à peine de 10 lbs d'amende applicable à l'Hôpital de Montréal, et de confiscation des armes et ustensiles servant à la pêche, au profit du dit Sieur de Senneville. Ce sera la présente Ordonnance publiée où besoin sera.

Fait à Québec le 6 juillet 1731

Hocquart

par Monseigneur de Valmur

Après une dizaine d'années, l'ordonnance de l'Intendant Hocquart, concernant la chasse et la pêche sur l'Ile semblait avoir été oubliée. M. Le Ber de Senneville et les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame durent porter de nouvelles plaintes. L'Intendant répondit à leur requête.

Ile-Saint-Paul

*Réponse de Monsieur l'Intendant Hocquart à une Requête
de Monsieur de Senneville
et des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame
de Montréal pour l'Ile Saint-Paul*

*Gilles Hocquart, Intendant de Police, Justice
et Finances dans la Nouvelle-France*

Sur la requête à nous présentée par les Sœurs de la Congrégation de Montréal, et Joseph-Hippolyte Le Ber, Sieur de Senneville, par laquelle ils exposent qu'ils ont un Fief nommé l'Ile Saint-Paul avec droit de chasse et de pêche. Mais qu'au mépris de leur titre, le public ruine entièrement la dite Ile Saint-Paul ; qu'il y a quelques années que, des chasseurs de la Ville et des environs ont brûlé par imprudence une grange neuve aux suppliantes et que peu de temps après elles perdirent par le même accident 5 à 600 bottes de foin ; que leurs clôtures furent aussi incendiées et que sans le gardien de leur maison elle aurait eu le même sort ; que les chasseurs sans considération tirent au blanc jusque dans les pignons de la dite maison ; ravagent leurs blés tant du dit Sieur de Senneville que des dites suppliantes ; passent à tort et à travers, exposant aux fermiers du dit Sieur de Senneville qu'ils ont permission des suppliantes, que c'est le dit Sieur de Senneville qui le leur a permis, le tout pour s'autoriser dans la liberté qu'ils prennent dans la dite Ile, que les habitants de la Prairie de la Madeleine y viennent, emportant à plein canot les fruits sauvages et brisent les clôtures ; qu'il y aurait encore un autre abus qui provient de la pêche que les habitants de la Ville et de la Campagne viennent faire autour de la dite Ile et aux environs des îlets adjacents où les moutons du dit Sieur de Senneville et des suppliantes pâturent

Les Le Ber et la Congrégation de Notre-Dame

qui sont souvent étranglés par les chiens des dits chasseurs, qui enlèvent en outre leurs canots sans qu'il y ait jamais été possible de remédier à un pareil abus.

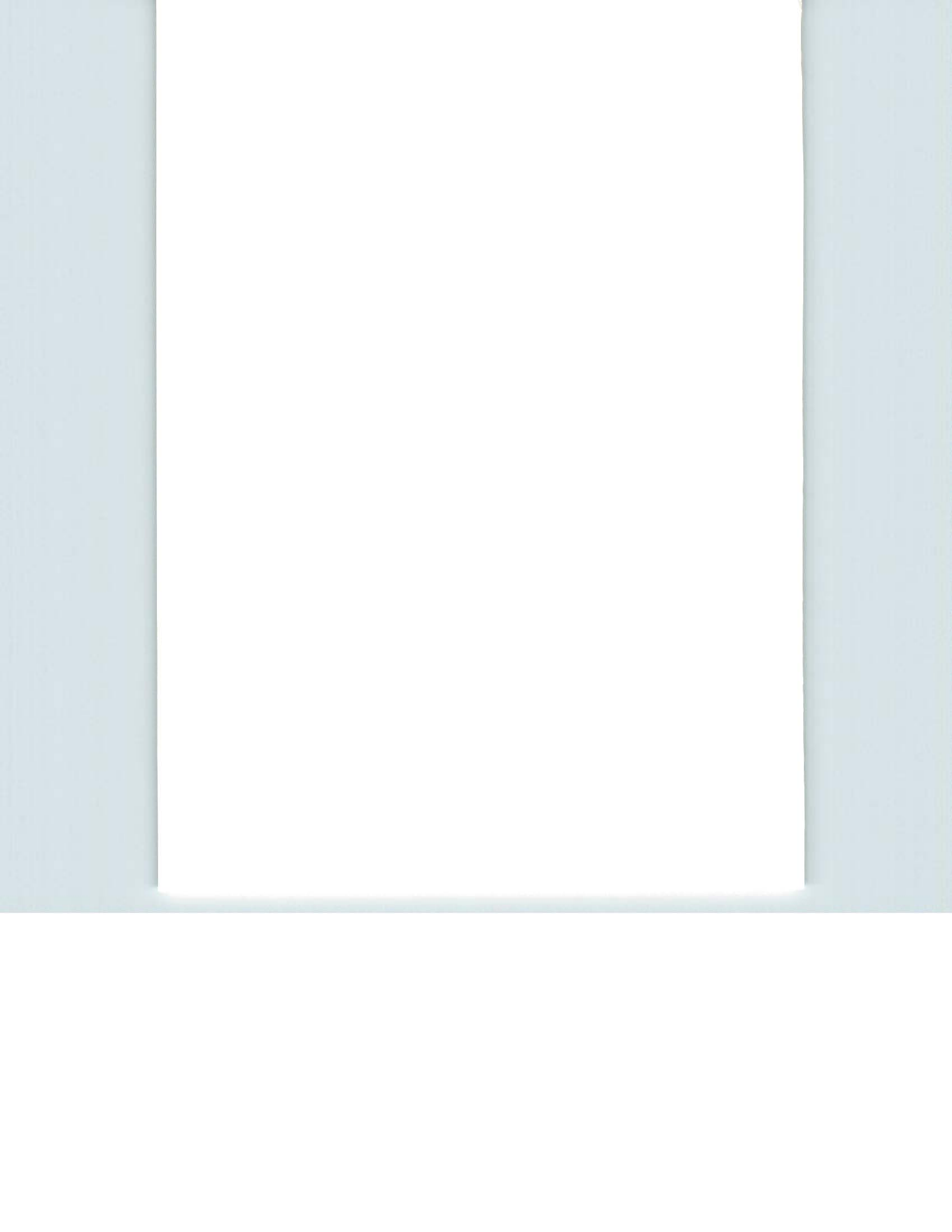
Nous requérant le dit Sieur de Senneville et les dites suppliantes à ce qu'il nous plaise sur ce leur pourvoir et rendre notre Ordonnance en conséquence qui fasse défense à toutes personnes, pêcheurs et chasseurs de quelque qualité et condition qu'ils soient, sans une permission par écrit du dit Sieur de Senneville ou des dites suppliantes d'aller dans la dite Ile Saint-Paul ou Ilets adjacents, sous quelque prétexte que ce soit, et sous telle amende qu'il nous plaira d'ordonner, avec permission de faire publier en la manière accoutumée l'Ordonnance qui interviendra.

A quoi ayant égard Nous faisons très expresse défense à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient, d'aller, sous aucun prétexte, tant dans la dite Ile Saint-Paul que sur les Ilets adjacents pour y faire la chasse ou la pêche sans la permission expresse et par écrit du dit Sieur de Senneville et des dites Sœurs de la Congrégation, à peine de contre les contrevenants, de 10 lbs d'amende applicable à l'Hôtel-Dieu de cette ville et de tous les dommages qui pourraient être causés, au dit Sieur de Senneville et aux dites suppliantes par les feux, ravages de grains & et sera notre présente Ordonnance publiée en la manière accoutumée.

Fait à Montréal le 27 juin 1740

Hocquart

par Monseigneur Boucault



LE FIEF DE SAINT-PAUL

(celui des Le Ber)²³

PASSE EN D'AUTRES MAINS

LE FIEF DES LE BER PASSE À M. DE FELTZ

En 1735, la seigneurie de Saint-Paul, par suite de la mort de Jacques Le Ber de Senneville (frère de Jeanne, la recluse), passe à son fils, Hippolyte Le Ber de Saint-Paul.²⁴ Vinrent les tragiques années de 1753 à 1760. Hippolyte, ne se faisant pas illusion sur le péril que courait la Nouvelle-France de tomber au pouvoir des Anglais décida de s'établir en France avec sa famille en 1758.

Avant de quitter le Canada, le 11 août 1758, il vendait la seigneurie de Saint-Paul, (les deux tiers de l'île), à Ferdinand

23. L'est et l'ouest de l'île.

24. M. Le Ber de Saint-Paul et de Senneville périt en mer, avec les siens, le 15 octobre 1761, alors que « L'Auguste » faisait naufrage. Il avait vendu son autre fief, celui de Senneville, à M. Jean-Baptiste Crevier, habitant de Saint-Laurent.

Ile-Saint-Paul

de Feltz ²⁵, chirurgien-major des troupes, attaché à l'Hôtel-Dieu de Montréal. La seigneurie consistait en 515 arpents de terre qui furent cédés avec tous les bâtiments, meubles, animaux, instruments agricoles pour la somme de 75 000 livres. (Contrat, Arch. C.N.D.)

DE FERDINAND DE FELTZ À ANTOINE BARON DE ANTOINE BARON À FERDINAND DE FELTZ

Le 17 septembre 1760, M. de Feltz revend le fief de Saint-Paul à Antoine Lupien dit Baron (les transcripteurs qui ont traduit « Lapierre » ont fait erreur). Mais un acte passé en 1763, le 11 octobre, à la Chambre des milices à Montréal, entre de

25. Extrait de *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec*, pour 1922-1923, p. 142 : « CHARLES-JOSEPH-ALEXANDRE-FERDINAND de FELTZ (1740) — Le Sieur de Feltz vécut à Montréal de 1740 à 1760 au moins et, pendant les quinze dernières années, il fut attaché à l'Hôtel-Dieu. M. de Feltz était originaire de Rabstat, Autriche. [...] Le Sieur de Feltz prenait le titre de « chirurgien-major des hôpitaux ». Il demeurait rue Notre-Dame, côté nord, entre les rues Saint-Laurent et Saint-Gabriel. Sa profession ne lui fit pas négliger les affaires. Il acquit dans le faubourg Saint-Laurent une terre qu'il fit subdiviser et dont il vendit les emplacements dans les années 1754 et 1755 ». En 1758, il achetait des Le Ber le Fief de Saint-Paul comprenant les $\frac{2}{3}$ de l'Île du même nom.

Extrait de *L'Hôtel-Dieu premier hôpital de Montréal*, [Sœur Mondoux], d'après les annales manuscrites, les documents originaux de l'Institut des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph et autres sources, 1642-1763, 1942, p. 395 : « CHARLES-JOSEPH-ALEXANDRE-FERDINAND de FELTZ, 1740-1760. MM. de Beauharnois et Hocquart lui rendent ce témoignage dans une lettre adressée au ministère de la Marine, le 22 septembre 1740 : « C'est un « bon chirurgien. La vérité est qu'il a fait à Montréal quelques opérations « délicates de chirurgie avec succès ; qu'il a la confiance et l'approbation du « public de cette ville même dans sa façon de traiter comme médecin les autres « maladies ; c'est luy que les hospitalières de Montréal ont choisi pour avoir « soin des habitants malades dans leur hôpital. Elles en sont contentes au « deffaut du sieur Benoist ». Le docteur Feltz prenait le titre de « chirurgien-major des hôpitaux ».

Le fief des Le Ber passe en d'autres mains

Feltz et Baron, résiliait la vente de 1760, et de Feltz rentrait de nouveau en possession du fief acquis des Le Ber. (Acte de rétrocession — le 21 mars 1763, Arch. C.N.D.)

VENTE DU FIEF DE SAINT-PAUL
PAR LE MAJOR DE FELTZ

À THOMAS LYNCH
Le 11 OCTOBRE 1764

Le chirurgien-major de Feltz ne semble pas tenir à faire cultiver son fief. Après un an, le 11 octobre 1764, il le vend à Thomas Lynch, capitaine de vaisseaux, originaire d'Angleterre, au prix de 41 000 livres tournois.²⁶

Cette vente consiste en la même contenance des Meubles & Immeubles et aux mêmes charges et conditions que dans les contrats précédents.

Savoir :

de Vente par sieur de Senneville à M. Ferdinand de Feltz le 11 août 1758 ;

de Vente par M. de Feltz, au sieur Antoine Lupien dit Baron, le 17 septembre 1760 ;

Laquelle vente a été résiliée entre le dit sieur vendeur et le dit sieur Baron par sentence rendue à la Chambre des milices, 21 mars 1763.

²⁶ Par la lecture du contrat (Arch. C.N.D.), on pourra constater que le prix de vente de l'Île-Saint-Paul comprend outre les 41 000 livres tournois, d'autres terrains concédés sur l'île de Montréal.

Ile-Saint-Paul

Le dit sieur vendeur déclare que la dite terre relève en foi et hommage de Sa Majesté, aux charges et profits féodaux ordinaires dus par la coutume et usage suivis en ce pays, et qu'elle est quitte de toutes dettes, hypothèques pour avoir été payées du passé jusqu'à ce jour.

La dite terre est et demeure spécialement, par privilège, hypothéquée avec les autres biens et immeubles présents et à venir du dit sieur acquéreur. Le dit sieur vendeur a remis au dit sieur acquéreur les titres qu'il avait par devers lui concernant la dite terre en fief.

Le 25 avril 1766, M. Ferdinand de Feltz, dénommé en l'acte de vente, a reconnu, devant Notaire, avoir reçu de M. Lynch acquéreur, le prix entier du capital de la vente et acquitte et décharge le dit acquéreur.

Mais Thomas Lynch a de nombreux créanciers, entre autres Christophe de La Jemmerais²⁷ à qui il est redevable de 1.667 livres. Poursuivi en justice Lynch perd tous ses droits sur le fief de Saint-Paul qui est mis aux enchères.

27. Neveu de la bienheureuse Marguerite d'Youville (Dufrost de la Jemmerais), fils d'Ignace Gamelin et de Louise Dufrost de la Jemmerais dont il porta le nom.

Mère d'Youville aurait pensé à acquérir le fief de Saint-Paul (le double fief des Le Ber), en 1768. Dans une lettre adressée à M. de Feltz, le 25 août 1768, Mère d'Youville le remercie de la proposition qu'il lui fait d'acquérir le fief de Saint-Paul. Mais elle n'a, dit-elle, rien pour le payer, sauf les papiers retenus en France. (MERE D'YOUVILLE, Albertine Angers, Montréal 1945, p. 245.)

LE FIEF DE SAINT-PAUL
EST MIS AUX ENCHÈRES

L'encan fut fixé au 3 août ; faute d'enchérisseur, la vente fut reportée au 25 du même mois de l'année 1769.

La Congrégation de Notre-Dame ayant appris cette nouvelle, crut le moment venu de mettre à exécution le projet de réunir en un seul domaine l'équivalent de certaines terres acquises sur l'île de Montréal. Et comme elle était déjà en possession du fief de Lanoue, il y avait grand avantage à y concentrer les travaux de ferme, afin de diminuer le nombre d'employés et de réduire le matériel de première nécessité sur chaque ferme.

La Supérieure de la Congrégation de Notre-Dame, Sœur de l'Assomption (Maugue) eut soin de s'adresser au gouverneur Guy Carleton, afin de savoir s'il permettait aux Sœurs de se porter adjudicataires de ce fief. L'autorisation accordée, la Supérieure pria M. Etienne Auger, négociant, grand ami de la Congrégation de Notre-Dame, de se rendre adjudicataire au nom de l'Institut.

Ile-Saint-Paul

Le 16 août 1769, M. Auger se présenta en effet au lieu de l'encan et poussa l'enchère jusqu'à la somme de 832 louis. Le fief lui fut adjugé pour ce prix.

Le 18 août 1769, Sœur de l'Assomption (Maugue), rendant compte de l'achat de l'Ile-Saint-Paul au Gouverneur, sollicitait un délai pour l'acquittement des droits dus au Roi sur cette île. Le 23 août 1769, elle reçut de Son Excellence le Gouverneur une lettre l'informant que des ordres seraient donnés à l'officier préposé à la recette des droits du Roi, de laisser à la Congrégation de Notre-Dame autant de temps que faire se pourra pour le paiement de ce qui était dû en conséquence de cet achat.

►
Lettre de Guy Carleton, gouverneur de la Province de Québec, autorisant la Congrégation de Notre-Dame à acquérir les 2/3 de l'Ile-Saint-Paul, en 1769. Voir transcription en appendice.

1
25 Guy Carleton Capitaine General et Gouverneur
en Chef de La Province des Quebec et Dependances,
Vice Amiral d'icelles, Brigadier General des
Armees du Roi sa sa

N^o 40

1^r

12

En consequence de la Requete a Nous
presentee par les Dames Seculieres de
La Congregation de Montreal a ce sujet,
Aurons confirme, et par la present, Nous
Confirmans, aux dites Dames Seculieres
de la Congregation, la Permission, que
Nous leur avions deja donnee Verbalement,
de faire L'achat de cette Parcie de L'Isle
St Paul pres de Montreal, Qui vient
d'etre vendue par le Depute Prevost Marchal
de ce District aux plus offrants et derniers
Encherisseurs.

Fait et Donne a Quebec sous
le Sceau de Nos Armes le 20.
3^e Octobre 1769

Guy Carleton



ARCHIVES DE LA MARINE.

Dupletti

Pour la somme de

Cent Liers

Mardi 1714. Beuharnois

La monnaie de carte sous le Régime français et début du Régime anglais

LA CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME
PROPRIÉTAIRE DE L'ILE-SAINT-PAUL
EN 1769

*Contrat de Vente par adjudication d'une partie de l'Ile-Saint-Paul
aux Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal,
le 25 août 1769*

Cet Instrument fait le Vingt cinquième Jour d'aoust en l'année de Notre-Seigneur mil Sept cent Soixante neuf, Entre Edouard Guillaume Gray Ecuyer Député Prévot Maréchal du District de Montréal en la Province de Québec d'une part ; et les Sœurs de L'assomption Superieure, S^t hypolite assistante et la Croix Depositaire des Sœurs Seculieres de la Congrégation de Notre-Dame Etablies a Montreal, en faveur de leur Communauté, d'autre part. D'autant que Cristophe Gamelin lajemeraye a la Cour des Plaidoyers Communs Tenue en la ville de Montréal devant Les Juges de Sa Majesté de la dite Cour, obtint Jugement Le Vingt Trois fevrier dernier, Contre Thomas Lynch Ecuyer pour une Dette de Seize cent soixante Sept Livres quatorze Sche:ins monnaye courante de La dite Province de Quebec et Trois livres Trois Schelins et onze Sols de frais, en Vertu duquel un Ecrit de fieri facias ou d'Execution fut ensuite

Ile-Saint-Paul

Levé et adressé au Prevot Marechal de la Province de Quebec et fut delivré au dit Edouard Guillaume Gray alors et actuellement Deputé Prevot Marechal Le Seizieme jour de Mars dernier pour être Executé, et D'autant que le dit Thomas Lynch lors de la remise faite du dit Ecrit d'Execution au dit Deputé Prevot Marechal était possesseur et propriétaire d'un Fief Terre et Seigneurie en l'isle St Paul Scituée Dans le grand fleuve St Laurent proche La dite ville de Montréal de la Contenance de Cinq cent cinquante deux ou Cinq cent cinquante Trois arpents de Terre avec Une Maison, Grange et autres Batiments dessus construits et Tous les autres droits et appartenances en dependants, et d'un arpent de Terre de front Sur seize arpents de profondeur scitué en la dite Isle S^t Paul joignant d'une part aux dites Sœurs de la Congregation de notre Dame, et d'autre part aux Terres du Susdit Fief et au bout au dit Fleuve St Laurent, Lesquels dits Fief Terre et seigneurie avec ses appartenances et les dits Seize arpents de Terre, Le dit Deputé Prevot Marechal en Vertu du dit Ecrit, pris en Execution et Saisis entre Ses mains, et en fit publier la Vente publique en Son office en la dite ville de Montreal, Le Trois du present mois d'aoust, mais faute d'Encherisseurs la Vente des dits bien fut remise et ajournée au seize du dit present mois d'aoust auqueljour le dit fief Terre et Seigneurie et les dits Seize arpents de front furent Encheris par les dites sœurs, L'assomption, S^t hypolite, et la Croix pour la Communauté des filles Seculieres de la Congregation de notre Dame a la somme de *huit cent Trente deux livres dix schelins* monnaye courante et Legitime de cette province de Quebec, et aucune autre personne nayant offert d'avantage pour l'achapt des dits Biens, Cet Instrument fait foy que ledit Deputé prevot Marechal en consequence du dit Ecrit d'Execution, et en Vertu de Son dit office, et en Consideration de la dite

La Congrégation de Notre-Dame, propriétaire de l'île entière

Somme de huit cent Trente deux livres dix schelins a luy payé par les dites Sœurs L'assomption, S^t hypolite et La croix avant L'exécution des presentes ainsy qu'il le reconnaît, pour satisfaire en partie au payement de la dite Dette et frais de justice, Le dit Deputé Prevot Marechal reconnaît avoir vendu, assigné et Transporté et par les presentes ainsy qu'il le peut Legitiment faire, vend, assigne et Transporte aux dites Sœurs L'assomption, S^t hypolite, et la Croix Tant pour elles que pour les Sœurs de La Congregation de notre Dame, Le dit fief Terre et Seigneurie de l'isle S^t Paul avec les dites maison, grange et autres Batiments dessus construits et Tous les droits et privileges y annexés, Ensemble Les dits seize arpents de Terre avec Toutes Ses appartenances et aussy Tous les droits, Tittres, interets, pretentions et demandes Quelconques que le dit Thomas Lynch ou aucunes autres personnes ayant charge pour Luy ont et peuvent avoir droit d'avoir, Lesquels le dit Deputé Prevot Marechal assigne cede et Transporte aux dites dames Religieuses de la Congregation, ainsy quil a droit de la faire en Vertu du dit Ecrit de *feri facias* ou d'exécution qui L'autorise a vendre et disposer des Biens mentionnés en ces presentes. En Temoin de quoy les dites parties ont Signé et Scellé ces presentes le Jour et an Susdits

Edw. W^mGray

Signé Scellé et livré
En la presence de
James Stanley Goddard
Peter Gruet

(Endos : Contract Instrument de
L'isle S^t Paul 1769
Enregistré au Registre
des Foies et Hommages
L. Aumet)

Ile-Saint-Paul

L'acte d'achat passé devant notaire, tout semblait parfaitement en règle, mais un parti opposé à la vente de l'Ile-Saint-Paul à la Congrégation de Notre-Dame crut qu'il pouvait empêcher la transaction. Aussitôt l'adjudication publiée, quelques personnes, en apprenant que la Congrégation de Notre-Dame allait devenir propriétaire du fief de Saint-Paul, prétendirent qu'elle n'en avait pas le droit, par défaut de l'autorisation du Gouverneur. On ignorait la démarche de Sœur de l'Assomption.

Le capitaine Lynch, déçu de s'être fait enlever sitôt le fief de Saint-Paul, n'était pas le dernier à affirmer la nullité de l'adjudication. Il obtint une autorisation des juges de paix du district de Montréal de publier une défense par laquelle il avertissait que, en qualité de seigneur du fief de Saint-Paul, il s'opposait à ce qu'aucune personne, de quelque condition qu'elle fût, aille chasser ou pêcher sur l'Ile sans sa permission, qu'aucun habitant s'y arrête et y séjourne sans la même permission, cela sous peine d'amende.

Cette défense signée par Thomas Mayhay, Isaac Tody, Daniel Robertson, [ill.] Dumais, Frs. Mackay, fut affichée dans la ville et les faubourgs de Montréal et à la Prairie de la Madeleine. Et les principaux chefs opposants partirent pour Québec, afin de présenter leur pétition à qui de droit.

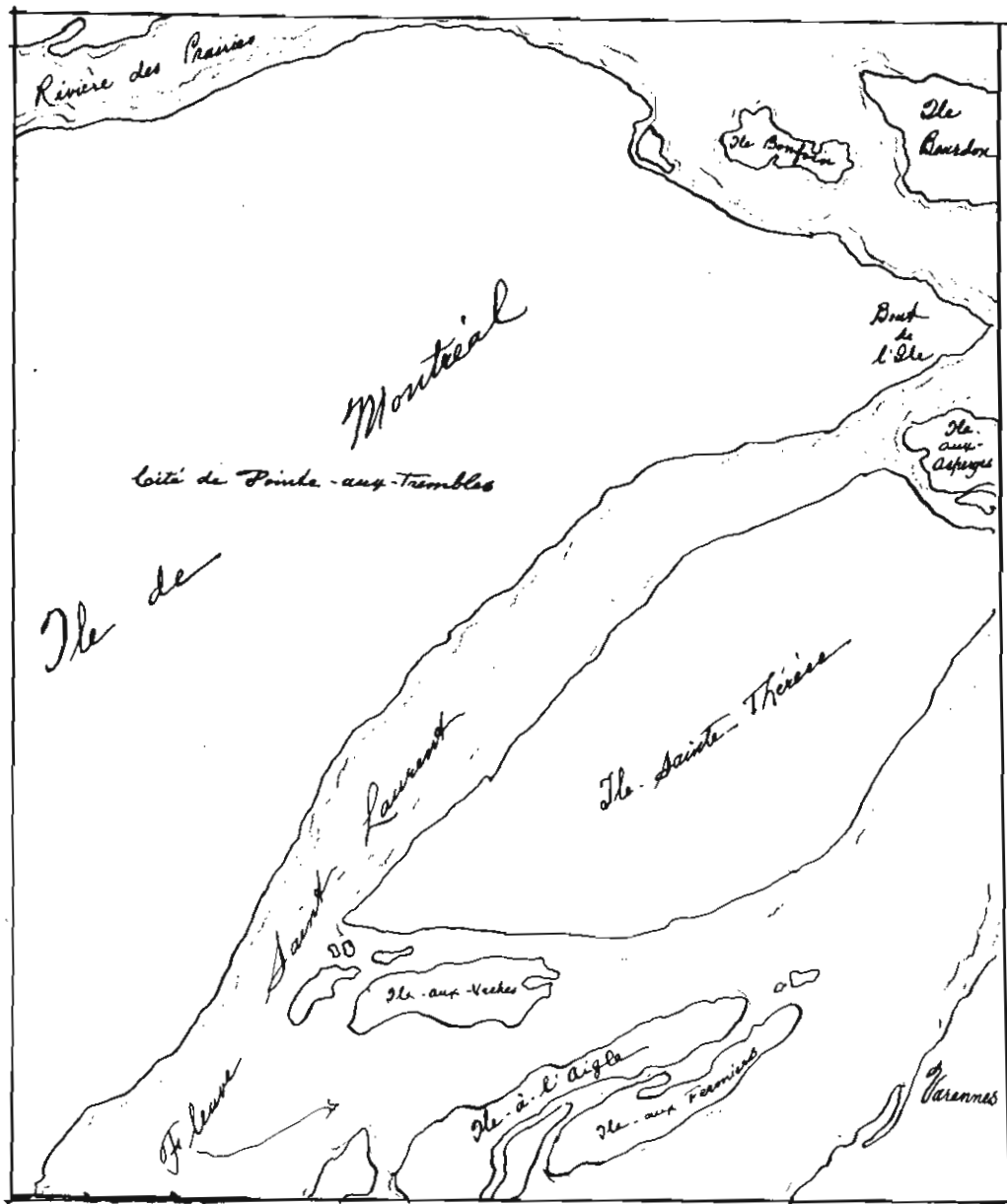
Sœur de l'Assomption se rendit, dans le même temps, auprès du Gouverneur qui confirma la permission déjà donnée d'acquiescer le fief de Saint-Paul et la ratifia par une lettre, datée du 20 octobre 1769.²⁸

28. Appendice, p. 335. Lettre du général Guy Carleton, 20 octobre 1769.



Sur le chemin de Ville LaSalle, on peut voir encore, en 1970, cette maison qui fut très probablement bâtie sur la *Ferme de Verdun* donnée à Mère Bourgeois par Zacharie Dupuis en 1673, et vendue pour acquérir les 2/3 de l'Île-Saint-Paul en 1769.

L'ILE-À-L'AIGLE, face à Varennes.



La Congrégation de Notre-Dame, propriétaire de l'Île entière

Grâce à ce document émis par la plus haute autorité du pays, les contestations cessèrent et la Congrégation de Notre-Dame fut en mesure d'exploiter l'Île-Saint-Paul entière en toute liberté.²⁹

ÉTAT DE LA FERME DE L'ÎLE
APRÈS 1769

L'Île-Saint-Paul, acquise en entier en 1769, un an à peine après l'incendie qui détruisit la maison mère de la Congrégation

29. Pour acquérir le fief de Saint-Paul (les $\frac{2}{3}$ de l'Île-Saint-Paul), la Congrégation de Notre-Dame avait vendu :
une terre à Verdun aux limites de Lachine pour 8 000 livres à M. de Saint-Dizier ;

l'Île-à-l'Aigle face à Boucherville pour la somme de 3 600 livres à M. Maxwell, Seigneur des Îles Sainte-Thérèse ;

M. Magon de Terlay, p.s.s., fournit le reste, soit 5 050 livres en dots pour les novices pauvres. (A cette époque le Droit Canonique ne défendait pas d'utiliser le montant des dots avant la sortie ou le décès d'une Sœur.)

D'après le contrat conservé aux Archives de la Congrégation de Notre-Dame, on voit aussi que cet Institut avait vendu le 1er juillet 1698 au prix de 1 500 livres aux Sieurs Antoine et Pierre Trottier (père et fils) l'Île-au-Héron, vis-à-vis Verdun, acquise par donation de Zacharie Dupuy en 1673. Le contrat de vente aux Sieurs Trottier signale que le paiement est effectué, partie en « argent du pays » et partie en « monnaie de cartes ».

D'après une lettre de M. Etienne Montgolfier, p.s.s., à l'évêque de Québec, le 18 août 1769 (*Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec*, pour 1947-1948, p. 87), les $\frac{2}{3}$ de l'Île auraient été acquis aux Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, grâce au remboursement de leurs rentes en France qui s'élevaient à 22 500 francs.

Que l'argent qui a permis à la Congrégation de Notre-Dame de devenir propriétaire de toute l'Île-Saint-Paul provienne de la vente des terres de Verdun, de l'Île-à-l'Aigle, des dons de M. Terlay en 1769 ou des rentes récupérées à cette époque, ou qu'on ait puisé aux deux sources à la fois, cela importe-t-il ici, vraiment ?

Ile-Saint-Paul

tion de Notre Dame,³⁰ n'offrait pas encore de résidence pour les Sœurs. Il n'y avait, outre les bâtiments de ferme, qu'une petite maison, construite pour le gardien dès 1724, sur le fief de Lanoue. Il est certain cependant que les Sœurs se rendaient à l'Ile pour suivre les travaux et y mettre la main à longueur de journée, aux temps des récoltes surtout. Les chroniques trop sobres, peu suivies, mentionnent toutefois, dès 1769, les premières obédiences données pour l'Ile, où les Sœurs résideront plus tard : Sœur Sainte-Agathe (Prud'homme). Sœur Sainte-Brigitte (Gaulin). On mentionne encore le nom du premier contremaître, Zacharie Boyer, qui est en même temps contremaître à la Ferme Saint-Gabriel. C'est donc en cette année 1769 que les Sœurs commencèrent à « tenir maison » sur l'Ile-Saint-Paul, du moins durant la saison des travaux de ferme.

On remarque dans les archives que, dès ce temps-là, la Congrégation de Notre-Dame entreprit de dresser une petite comptabilité séparée pour les affaires de l'Ile. Citons quelques détails :

En 1769, nouvelle cheminée à la maison : 150 livres.

En 1770, on dispose des bâtiments pour y loger le bétail : chevaux, bêtes à cornes, moutons, porcs, et une basse-cour : poules, canards, pigeons. On y fait beaucoup d'élevage.

En 1771, produits fournis à la Communauté (c'est-à-dire à la maison mère) : 528 minots de blé, 373 minots de pois, 271 minots d'avoine. Bœufs, vaches, moutons,

30. Cette maison fut reconstruite dès l'année suivante, sur le même terrain, c'est-à-dire dans le quadrilatère formé aujourd'hui par les rues Notre-Dame, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Paul et Saint-Laurent. Restaurée et agrandie en 1844, elle fut démolie en 1912 en vertu de la loi de l'expropriation.

La Congrégation de Notre-Dame, propriétaire de l'île entière

canards, pigeons, œufs. Le tout pour la valeur de 3475 livres. Réparations à la petite maison, à la grande maison pour 96 livres. Fait défricher une prairie et réparer l'étable : 248 livres.

En 1773, construction d'une étable près de la petite maison : 600 livres.

En 1774, exhausse les pignons de la grande maison, fait couvrir à neuf et ajouter deux lucarnes, au coût de 766 livres.

En 1775, réparations à la maison et à l'étable : 517 livres.

En 1780, fait faire une couverture à la grange de la petite maison et réparer le hangar à foin : 227 livres. Payé pour l'encan de la succession Tessier : 136 livres.

En 1781, l'île-Saint-Paul ajoute à sa basse-cour l'élevage des dindes. Achat d'un poêle à fourneau : 228 livres.

En 1788, la Communauté a résolu de faire bâtir face à Verdun, sur le fief de Lanoue, une nouvelle maison de pierre à l'île-Saint-Paul, 93 x 28 pieds : 5900 livres au Sieur Lapalme.

En 1790, on habite la nouvelle maison (qui fut bénite le 31 août par M. Jean-A.-G. Guillemin, P.S.S.).

En 1791, construction d'une étable : 535 livres.

En 1798, on a commencé à cultiver le lin cette année ³¹. Produits fournis à la maison mère : 711 minots de blé — 518 minots de pois — 34 minots d'orge — 1 minot de blé d'Inde — 2 minots de fèves — 13 bœufs

31. On le cultive encore en 1945.

Ile-Saint-Paul

gras — 7 veaux — 30 moutons — 9 cochons gras — 24 cochons de lait — 78 cents de poulets — 51 cents de chapons — 10 cents de dindes — 20 cents d'oies — 30 cents de pigeons — 6 cents de poules — 484 lb de beurre — 347 dz d'œufs — 45 minots de fromage — 12 minots de patates — 12 tresses d'oignons — 112 lb de filasse — 28 lb de sucre. Le tout au montant de 6 111 livres (à peu près \$1 020.00).

En 1799, refait le hangar et doublé le plancher au bas de la maison : 356 livres. Produits fournis à la maison mère : les mêmes qu'en 1798 pour 8 658 livres. L'Ile a commencé à faire les boucheries de ses animaux gras, et envoie à la maison mère les viandes, graisses, suif, peaux, etc.

Avant de présenter quelques documents concernant les obligations des seigneuses de l'Ile-Saint-Paul sous le Régime anglais, nous croyons intéressant de relever un fait qui, pour d'autres, semblera très banal. Toutefois, il est étrange qu'il ne soit pas noté avec toutes ses incidences, dans les Archives de la Congrégation de Notre-Dame.

UN DÉTACHEMENT DES TROUPES AMÉRICAINES DANS L'ILE-SAINT-PAUL

A la page 109 du volume *Le Canada et la Révolution américaine* par Gustave Lanctot (Ed. Beauchemin, 1965), on peut lire :

« ... Pendant que des avant-gardes vont occuper Sorel et

La Congrégation de Notre-Dame, propriétaire de l'île entière

Trois-Rivières, l'armée [de Montgomery] se dirige sur La Prairie d'où elle traverse le 11 novembre [1775] dans l'après-midi, à l'Île-des-Sœurs, à une lieue de Montréal.

... Haywood et le traître Bindon sortent de la ville [de Montréal], par une sorte de poterne où celui-ci est de garde. Ils s'empressent d'aller prévenir l'ennemi à l'Île-aux-Sœurs (sic) de la situation de la place. Le lendemain, dimanche à 9 heures, les troupes américaines traversent à la Pointe-Saint-Charles,... »

Le 13 novembre, l'armée de Montgomery avait pris possession de Montréal. Les Américains restèrent maîtres de la ville jusqu'au 18 juin 1776, tout juste 7 mois et 7 jours.

Rien de plus au sujet de l'Île-des-Sœurs. À retenir toutefois que cette île qui deviendra, dès la fin du XIX^e siècle, un lieu de repos, de détente, d'études pour les Sœurs, aura d'abord hébergé toute une nuit, une armée américaine et ses rêves belliqueux.

L'ÎLE-SAINT-PAUL
RELÈVE DU DOMAINE
DE S. M. GEORGE III

Le 15 janvier 1781, les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame se sont mises en devoir d'accomplir la formalité de l'acte de foi et hommage qu'elles sont tenues de rendre au Roi d'Angleterre, George III, en son Château Saint-Louis de Québec, à cause de la seigneurie Saint-Paul dont elles sont propriétaires, laquelle depuis la conquête, relève du Domaine de Sa Majesté Britannique.

Ile-Saint-Paul

En plus de l'acte de foi et hommage, elles doivent présenter l'acte d'aveu et dénombrement de l'Ile-Saint-Paul qu'il est intéressant de relever du moins, dans les grandes lignes.

Aujourd'hui, 15 janvier 1781, sont comparues devant les Notaires Royaux de la Province de Québec résidant en la Ville de Montréal, soussignés

Dame Marie Raizène dite de Saint-Ignace, Supérieure des Dames de la Congrégation de Montréal ; Dame Ursule de Lantagnac de Sainte-Claire, Assistante ; Dame Véronique Létang de Sainte-Rose, Maîtresse des Novices ; Dame Catherine Dugas de La-croix, première Conseillère ; Dame Marie-Joseph St-Onge de l'Assomption, seconde Conseillère ; toutes représentant leur Communauté, demeurant en la dite Ville de Montréal

Lesquelles ont reconnu et confessé être propriétaires du Fief et Seigneurie de l'Ile Saint-Paul, située dans le fleuve Saint-Laurent à environ une demi-lieue au-dessus de la Ville de Montréal, contenant la dite Ile dans toute son étendue, environ 800 arpents de terre en superficie, en outre, plusieurs Ilets et Battures adjacents à la dite Ile laquelle relève du Domaine de Sa Majesté Britannique avec Haute, Moyenne et Basse Justice et autres droits mentionnés dans le titre de propriété à la charge de Foi et Hommage *Quint*, envers Sa Majesté Britannique. C'est pourquoi les dites Dames de la Congrégation vont donner l'Aveu et Dénombrement de la dite Ile le plus exactement qu'il leur sera possible :

1° La moitié de la dite Ile Saint-Paul se trouve actuellement en bois debout, et l'autre moitié, partie en terre labourée et partie en prairie sur laquelle est construite une Métairie consistant en une Maison de pierre à deux étages d'environ 50 × 24 ;

La Congrégation de Notre-Dame, propriétaire de l'Ile entière

- Item — Une autre Maison de pierre de 30 × 20 ;
- Item — Une grange de bois de 60 × 24 ;
- Item — Une étable de 50 × 25 ;
- Item — Une grange de pierre de 80 × 30 ;
- Item — Une étable de pierre de 100 × 30 ;
- Item — Un hangar en bois de 50 × 30 ;
- Item — Deux ilets au bout d'en haut de l'Ile de 3 arpents en superficie avec Battures sur lesquels on y fauche environ 300 bottes de gros foin ;
- Item — Une autre batture vis-à-vis la grande Maison au bas de la dite Ile Saint-Paul.

Déclarant, les dites Sœurs, qu'en cas qu'il y ait quelque chose à employer au présent Aveu et Dénombrement de l'y mettre et ajouter sitôt qu'il sera venu à leur connaissance.

Fait et passé au dit Montréal dans la Procure de la Maison de la dite Congrégation les jour et an susdits, et ont signé avec nous, dits Notaires, après lecture faite.

Sœur Saint-Ignace (Raizenne), supérieure
Sœur Sainte-Claire (Adhémar de Lantagnac), assistante
Sœur Sainte-Rose (de l'Étang), maîtresse des novices
Sœur de la Croix (Dugast), 1ère conseillère
Sœur de l'Assomption (Maugue), 2ème conseillère

L'acte étant passé devant les notaires Jean Delisle et Simon Sanguinet, la Congrégation de Notre-Dame confie à M. Louis Langlois-Germain, fils, citoyen de Québec, le soin de la présenter au Château Saint-Louis.

ACTE DE PROCURATION

Le 15 janvier 1781, la Supérieure des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal, avec ses Conseillères, lesquelles représentant la Communauté, ont donné pouvoir à Louis Langlois-Germain, fils, citoyen de Québec, de les représenter au Château Saint-Louis par devant Son Excellence, le Gouverneur Frédéric Haldimand, pour rendre et porter entre ses mains la Foi et Hommage que leur Communauté est tenue de porter à Sa Très Excellente Majesté George III, à cause du Fief et Seigneurie de l'Ile Saint-Paul dont elles sont propriétaires, elles supplient en même temps le dit Sieur Langlois-Germain de représenter à Son Excellence l'état d'impossibilité où se trouve leur Communauté de pouvoir payer le droit d'amortissement exigé par la loi pour le dit Fief de l'Ile Saint-Paul, et elles le prient de vouloir bien faire valoir les raisons ci-incluses, qu'elles lui exposent et de leur obtenir la remise de ce droit d'amortissement.

Signatures des mêmes membres du Conseil général
de la Congrégation de Notre-Dame

*Demande de remise du droit d'amortissement
et réponse du Gouverneur F. Haldimand,
20 février 1781*

A Son excellence, Frédéric Haldimand, Gouverneur et Commandant en chef des troupes de Sa Majesté en la Province de Québec et les Frontières d'icelle

Supplie humblement, Louis Langlois-Germain, fils, citoyen de cette Ville au nom et comme fondé de la procuration des

La Congrégation de Notre-Dame, propriétaire de l'île entière

Filles Séculières la Congrégation de Montréal, à l'effet de rendre et porter la Foi et Hommage qu'elles doivent à Sa Majesté Notre Très Gracieux Souverain, aurait l'honneur de représenter à votre Excellence que les dites Filles obligées par la loi de payer l'amortissement de leur Fief connu sous le nom de l'île-Saint-Paul se trouveraient absolument hors d'état de satisfaire à ce droit pour la raison de leurs très médiocres revenus qui les auraient mis dans le cas de n'avoir pu encore malgré leurs sévères économies, satisfaire à une somme de six mille livres dont elles seraient restées redevables depuis le dernier grand incendie de Montréal et qui l'année dernière les aurait encore obligées de s'endetter si feu Monsieur Auger, citoyen de Montréal, ne leur eut légué, en mourant, une somme qui a suffi pour leur procurer trois cents minots de blé dont elles avaient besoin pour leur maison.

Se confiant en la bonté de Votre Excellence, dont les effets généreux se multiplient chaque jour, elles espèrent y participer. Cette faveur leur procurera les moyens de travailler avec bien plus de succès à l'accomplissement des devoirs de leurs missions établies pour l'éducation d'un très grand nombre de jeunes filles dans les différentes parties de cette Province. Car où en seraient les Campagnes sans ce secours d'éducation ! L'ignorance aurait pour ainsi dire passé à son comble, et peut être qu'actuellement il n'y aurait pas une seule personne en état de lire les ordres du Gouvernement, pour la prospérité duquel et la précieuse Santé de Votre Excellence elles ne cesseront jamais d'adresser au Ciel leurs Vœux les plus ardents.

Le gouverneur, Frédéric Haldimand, voulut bien acquiescer à la requête de la Congrégation de Notre-Dame. (Voir manuscrit en hors-texte)

Ile-Saint-Paul

Muni de son mandat de procuration, M. Louis Langlois-Germain de Québec se présente au Château Saint-Louis le 27 février 1781 pour faire acte de foi et hommage au Roi au nom des *Sœurs Séculières* de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal, propriétaires du fief et seigneurie de l'Ile-Saint-Paul. L'original de cet acte se trouve aux Archives de la Congrégation de Notre-Dame.

2
Veu la présente Requête, Nous (au Nom du Roi) avons
Jugé à propos de faire don & Remise du Droit
d'Amortissement que les Sœurs Seculieres de
La Congregation de Montriat doivent à Sa Majesté
pour l'acquisition qu'elles ont faite du Fief de
L'Isle S. Paul, espérant que cette faveur les engagera
à redoubler de Zèle pour l'Education de la Jeunesse

Donné au Chateau S. Louis
de Québec le 20. Fevrier 1781

Fred. Haldimand

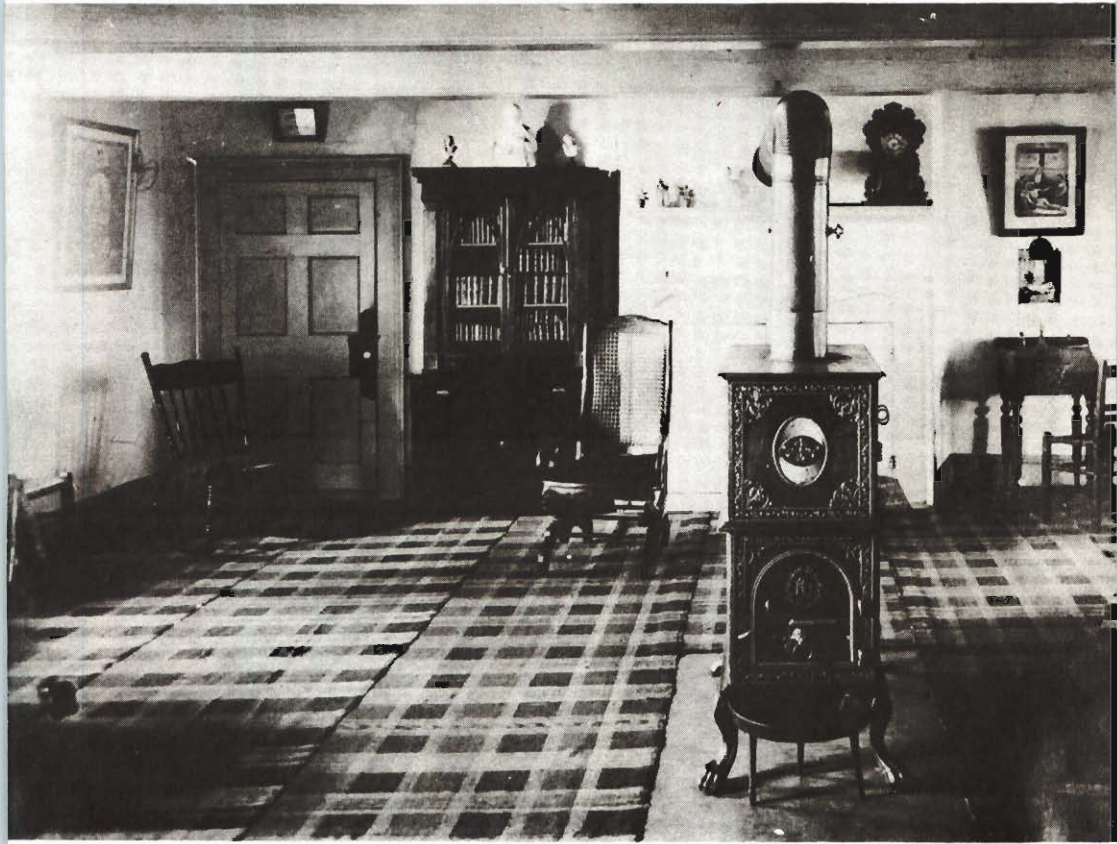
Lettre de Frédéric Haldimand, gouverneur de la Province de Québec, accordant, en 1781, aux Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame la remise des droits d'amortissement pour le fief de l'Île-Saint-Paul.



Le manoir bâti sur le fief de Lanoue. Tel qu'on le voyait, en 1899, après des agrandissements successifs depuis 1790.

Le Manoir vers 1918.





L'intérieur du Manoir en 1918.



Maison mère de la Congrégation de Notre-Dame, telle qu'on la voyait avant sa démolition, en 1912, dans le quadrilatère compris entre les rues Notre-Dame, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Paul et Saint-Laurent.

FIN DU XIX^e SIÈCLE

À

L'ILE-SAINT-PAUL

INVENTAIRE DE LA FERME
EN MAI 1897

BIENS FONDS — L'Île-Saint-Paul située dans le fleuve Saint-Laurent, en face de Pointe-Saint-Charles, a été acquise par les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal, savoir : le tiers central en 1706 et 1707 et les deux autres tiers en 1769, plus sept îlets³² qui en dépendent, dont trois

32. Un bail passé le 1er septembre 1802, entre la Congrégation de Notre-Dame et François Jobin, menuisier, prouve que certaines des petites îles adjacentes à l'Île-Saint-Paul pouvaient être favorables à la culture.

Le document note que le bail est « à rente annuelle au prix de \$4.00 » payable à la Saint-Michel. L'acte a été passé devant les Notaires B. Desève et Louis Sarrault, en présence de la Supérieure des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame.

Le 5 septembre 1808, un autre acte, passé devant les mêmes notaires et les autorités de la Congrégation de Notre-Dame, mentionne que le dit François Jobin, qui a payé fidèlement sa rente annuelle, est déchargé des rentes des quatre dernières années du dit bail sous la condition suivante, savoir : Que le dit Sieur Jobin, à ce présent, s'oblige de raccommoder, réparer et entretenir en bon état pendant le cours des dites quatre dernières années du dit bail, une pompe qu'il a faite dernièrement dans la cuisine de la dite Communauté.

Ile-Saint-Paul

grands, contenant ensemble environ 8 arpents de terre en superficie, et quatre petits appelés « battures ».

L'Ile-Saint-Paul a, en moyenne, 47 $\frac{1}{17}$ arpents de longueur et 17 arpents de largeur, ce qui égale environ 800 arpents de terre en superficie, mesure française, et un peu plus de 1 $\frac{1}{2}$ lieue de périmètre (4 milles et demi) ; à peu près 160 arpents sont restés boisés de grands arbres de bois dur : tels que chênes, noyers, hêtres, frênes, ormes, érables, etc., etc.

IMMEUBLES — Les Sœurs, ayant pris possession de cette Ile, y ont fait construire, en 1790, une maison de pierre de 93 × 28 à deux étages qu'elles ont deux fois agrandie par des allonges. Cette maison mesure aujourd'hui (1897), 175 × 28 à l'intérieur. Elles ont aussi fait construire des granges, des étables, etc., qu'elles ont multipliées selon les besoins.

En cette année 1897, ces dépendances comptent plusieurs pièces de logement,

Savoir : 1 — Une petite maison de bois 43 × 22, à comble,

servant à différents travaux manuels, puis une petite boutique et une buanderie. Ces compartiments, quoique séparés les uns des autres, sont néanmoins contigus entre eux et forment un corps de bâtiment de 85 × 26. A l'étage supérieur, sous le comble, se trouvent ainsi plusieurs compartiments destinés au dépôt des différentes espèces de grains.

2 — Une bergerie de 24 × 80 ; une étable de 154 × 28 ; un poulailler de 25 × 28 ; une écurie de 92 × 28 et une porcherie. Ces pièces de logement sont aussi séparées les unes des autres et

contiguës entre elles, mais les fenils, sous les combles, ne forment qu'une seule pièce.

- 3 — Quatre granges de 168×31 ; 100×34 ; 62×32 ; 46×18 , lesquelles sont destinées à conserver le foin, le grain en gerbes, la paille, etc.
- 4 — Un hangar à bois de $25 \times 22 \times 18$, à toit en appentis.
- 5 — Une glacière de $12 \times 10 \times 11$, à toit plat.
- 6 — Deux petits corps de bâtiments de 10×9 , à comble, pour l'élevage des poulets.
- 7 — Cinq petites maisonnettes ou cabanes de $5 \times 5 \times 4$, pour être occupées par les plus jeunes poulets.
- 8 — Un four et une niche à chien au-dessous, de $10 \times 9 \times 12$, pièce en appentis contiguë à la cheminée de la cuisine.
- 9 — Enfin un berceau, petite station de piété, de 11×11 , située au milieu du jardin, dans lequel sont exposés à la vénération : un crucifix et deux statuettes représentant la Très Sainte Vierge et saint Joseph.

BÉTAIL — 10 chevaux de travail, — 2 jeunes chevaux non domptés, — 1 étalon, — 60 vaches à lait, — 20 jeunes bêtes à cornes, — 2 taureaux, — 28 moutons, — 15 porcs hivernés, — 180 poules et coqs, —

MATÉRIEL DE LA FERME — 4 charrues, — 1 semoir, — 1 rouleau de fer, — 2 herses de fer, — 2 faucheuses, — 8 petites faux, — 1 moissonneuse, — 1 grand râteau, — 1 godendard, — 1 moulin à battre, — 1 crible, — 1 van, — 1 mou-

Ile-Saint-Paul

lange ³³ — 1 hachoir, — 12 fourches de fer, — 2 pelles de bois, — 4 pelles de fer, — 4 brocs, — 4 bêches, — 2 pics, — 2 pioches, — 6 grattes, — 4 petits râtaux de fer, — 1 sarcloir, — 4 charrettes, — 3 tombereaux, — 1 cabriolet, — 1 brouette, — 4 traînes, — 2 traîneaux, — 1 sleigh double, — 2 carrioles, — 1 carrosse, — 2 chalands, — 2 chaloupes.

Au livre d'inventaires : mobilier de la maison, — de la lingerie, — des ustensiles de cuisine et de table, — de la laiterie, — de la dépense, — de la buanderie, — de la manufacture ³⁴ — de la boutique, — etc., etc.

UN PROBLÈME TOUJOURS ACTUEL

Le 23 décembre 1887, un état de compte pour taxes municipale et scolaire réclamées par la municipalité de Verdun pour l'Ile-Saint-Paul était envoyé à la Congrégation de Notre-Dame par les avocats Lafleur et Rielle. Le montant de créance était de \$471.67 ³⁵ et couvrait les années 1884-85-86-87 jusqu'au 30 juin 1888.

La Congrégation de Notre-Dame consulta des hommes de loi qui estimèrent plus sage de payer que de contester la légitimité des réclamations ou de recourir aux tribunaux. L'Ile-Saint-Paul n'ayant été portée au rôle d'évaluation dans les livres de Verdun qu'en 1887, cette municipalité n'avait droit d'exiger que les taxes de la dite année qui s'élevaient à \$105.25. Cette somme a été payée sous protêt.

33. Meule à moudre le grain (canadianisme).

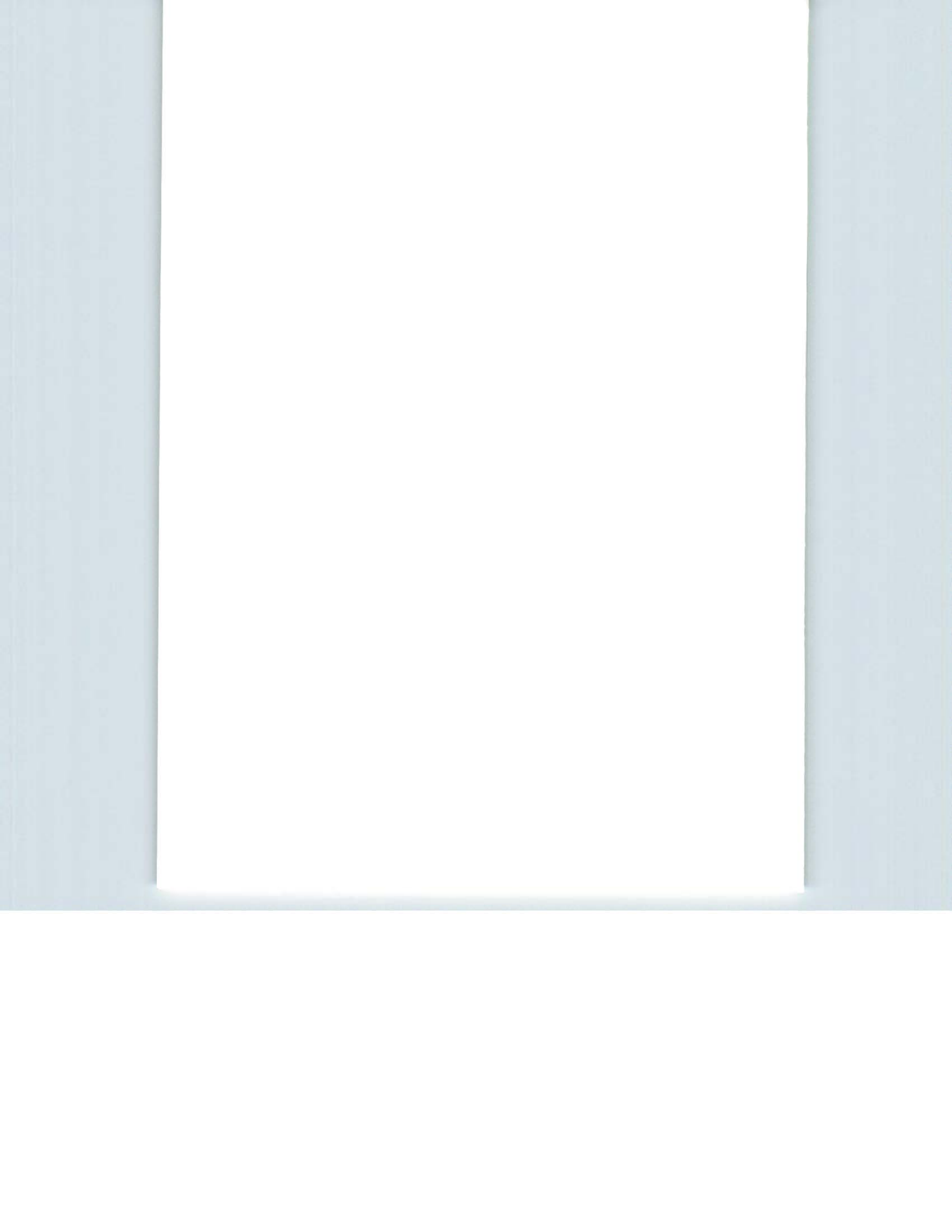
34. La salle de tissage.

35. En 1867 : Conversion du système monétaire : la piastre et le centin remplacent le louis — shelling — denier — en circulation depuis 1841.

En 1898, la municipalité de Verdun avait élevé au montant de \$790. les taxes qu'elle prélevait à l'Île-Saint-Paul. La Congrégation de Notre-Dame constatant que cette imposition était illégale, présenta au lieutenant-gouverneur de la Province de Québec (l'Honorable L.-Adolphe Chapleau) une requête justifiée par des considérants très précis. Une copie de cette requête, adressée le 26 avril 1898 est conservée aux Archives de la Congrégation de Notre-Dame.

Les démarches, faites par la Congrégation de Notre-Dame au sujet de ces taxes, eurent une heureuse issue. Car, une certaine partie de la municipalité du « Village de Verdun » ayant été détachée par le gouvernement de Québec, pour être annexée à la municipalité de Côte Saint-Paul, l'Île-Saint-Paul se trouvait elle-même détachée du « Village de Verdun ». Malgré les pressions exercées pour en assurer l'annexion à la municipalité de Côte Saint-Paul, l'amendement des intéressés, soumis au Conseil Législatif, fut rejeté. Ainsi, l'Île-Saint-Paul devint absolument indépendante de toute municipalité de terre ferme. A partir de 1899, l'Île-Saint-Paul fut régie par le Conseil de Comté comme si elle formait, à elle seule, une municipalité séparée. Cette situation se maintiendra jusqu'après la vente de l'Île en 1956.

Depuis, l'Île-des-Sœurs (car il faut la nommer ainsi), étant redevenue dépendante de la municipalité de Verdun, nous avons demandé, en 1968, au Maire de Verdun, M. Albert Gariépy, de vouloir bien nous fournir un document de cette annexion. Nous le retrouverons quand il sera question de la vente de l'Île, à *Quebec Home and Mortgage Corporation Ltd.*, en 1956.



DEUXIÈME PARTIE

*Tu m'as dit : « J'ai besoin de Toi »
Pourtant, c'est toi la source, moi le caillou ;
Toi l'arbre, moi l'ombre ;
Toi le sentier, moi l'herbe foulée.
Moi j'avais soif, j'avais froid, j'étais perdue ;
Toi tu m'as soutenue, rassurée et cachée dans ton cœur.
Pourquoi donc aurais-tu besoin de moi ?
La source a besoin du caillou pour chanter,
l'arbre a besoin de l'ombre pour rafraîchir,
le sentier a besoin de l'herbe foulée pour guider.*

Rina Lasnier
images et proses, p. 32
Les Ed. du Richelieu
St-Jean, Québec 1941.

Je vous donnerai en leur saison les pluies qu'il vous faut, la terre
donnera ses produits et l'arbre de la campagne ses fruits.

Lév. 26 : 4

QUAND L'ILE-SAINT-PAUL ÉTAIT VRAIMENT L'ILE-DES-SŒURS

LA VIE DE TOUS LES JOURS À LA SEIGNEURIE

Nous avons décrit l'acheminement des transactions, multiples et parfois compliquées, à la suite desquelles l'Île-Saint-Paul devint, dans sa totalité, propriété de la Congrégation de Notre-Dame. Nous voulons maintenant dire ce que fut la vie dans l'Île depuis que les Sœurs s'y établirent, en 1790, jusqu'à l'heure où le domaine passa en d'autres mains en 1956.

De 1790 à 1880, il y eut à l'Île, en permanence, trois Sœurs « fortes »¹ et quatre bonnes servantes.

En temps ordinaire, Sœurs et servantes avaient chacune leurs attributions dans les travaux de la ferme. La *Première* (nom don-

1. Expression familière à la Congrégation de Notre-Dame. La Sœur « forte » avait, entre autres qualités, celles d'une santé et d'une constitution robustes, bien nécessaires à l'accomplissement de ses tâches de fermière.

né à celle qui avait la direction) devait avoir l'œil à tout, à l'extérieur comme à l'intérieur de la maison. Une autre était spécialement chargée du soin de la lingerie et de la chapelle, de l'ordre dans toutes les pièces, etc. La troisième s'occupait de la laiterie : couler, écrémer le lait, faire le beurre et le fromage, voir à la conservation et à la distribution de ces produits, etc. La cuisine, la blanchisserie, la savonnerie et l'élevage des petits animaux étaient confiés à des servantes, sous la direction d'une Sœur.

Six jours par semaine, les Sœurs et les servantes trayaient les vaches, matin et soir, aidées seulement par l'homme « du train »² spécialement affecté au soin des animaux. Le dimanche soir, une Sœur, une servante et l'homme de garde accomplissaient cette corvée. Il leur fallait commencer à 3 heures (on dirait aujourd'hui : 15 heures).

Les lessives, raccommodages, sarclages se faisaient en commun. Toutes aussi prenaient part aux travaux des champs : faner, râtelier, faire les « fourchetées »³, retourner les andains lorsqu'il avait plu, etc. Dans les temps libres de l'automne ou de l'hiver, toutes les Sœurs filaient ou cardaient la laine, ou broyaient le lin. Puis, on tissait les toiles ou la flanelle pour les besoins de la Ferme et de la maison mère. A certaines époques — telles que les boucheries, la tonte des moutons, l'arrachage et le broyage du lin, le décorticage des grains de semence et du blé

2. « Faire le train », canadianisme encore d'usage chez nos cultivateurs, désignant l'ensemble des tâches accomplies matin et soir, pour l'entretien des animaux : nourrir les bêtes, petites et grosses, traire les vaches, nettoyer les « bâtiments », etc., etc.

3. Canadianisme d'après *Dictionnaire Bélisle de la Langue Française au Canada*, p. 529.

pour les pains d'autel, l'engravage des grains, la cueillette des fruits — bon nombre de Sœurs novices et professes venaient de la maison mère porter secours au personnel. Il y avait, à Pointe-Saint-Charles, deux grandes voitures appelées « barouches », de six places chacune, pour le transport des Sœurs jusqu'au « bac » qui devait les mener à l'Île. Bac et barouches servaient aussi lors des promenades, dont nous parlerons plus loin.

La vie de nos chères Sœurs fermières à l'Île fut celle des aïeules canadiennes, vie de travail intense en présence de Dieu. A cette vie, elles donnaient le sens d'une consécration au Seigneur. L'obéissance les avait appelées à ce service humble et pénible, elles s'y donnaient, tout comme leurs Sœurs à l'enseignement.

Il y eut des saintes, non canonisées, mais que nous béatifierons en étudiant l'histoire de leur vie ; elles ont dépensé, dans cette Île, des trésors de dévouement et d'immolation secrète. Nous consacrons quelques pages à faire revivre celles dont les jours se sont identifiés à l'organisation de l'Île.

Et les employés donc ! Quelle fidélité, quelle application consciencieuse au travail ! C'est bien le cas de dire, avec quelque regret : « dans ce temps-là ! » On peinait à pleine journée, sans calculer les heures. Il faut se rappeler, il est vrai, qu'on n'avait, le plus souvent, que le soleil comme horloge. On travaillait en équipe aux champs, dans les granges, autour de la ferme. C'était la vie de famille où chacun se sentait responsable de tout et de tous.

Il y eut bien sûr, à certains moments, quelques ennuis, quelques mésententes même. Ainsi, par exemple, le cas de ce contremaître qui en était venu à se prendre pour le « maître » tout simplement. Compétent, mais despote, il avait décidé de régir l'Ile à sa manière, sans tenir compte des ordres de la directrice. Il oubliait que les Sœurs étaient tout de même les propriétaires ! Il fit un jour si bien qu'il provoqua une mini-grève. Sûr de son indispensable présence comme contremaître, il s'amena un matin chez la directrice pour lui offrir sa démission et celle de ses dix-huit subalternes. Il comptait bien qu'on allait se jeter à ses genoux et lui faire toutes sortes de concessions. La situation était grave, au premier abord, mais l'occasion était opportune pour remercier un employé devenu intransigeant avec tout le monde de la ferme. La directrice, pour gagner du temps, prend l'affaire *en considération*, puis elle va consulter la Supérieure de la maison mère, qui a la haute administration de la métairie et se trouve justement sur place. La Supérieure rencontre aussitôt le contremaître qui réitère sa démission, laquelle est acceptée sur-le-champ. Après le départ du contremaître, les employés sont convoqués, et en un quart d'heure de dialogue, le cas est réglé ; on reprend le travail.

Entre temps, le contremaître, sûr de lui et des employés, a déjà repassé le fleuve. Le lendemain, apprenant que la grève n'a pas duré, il revient pour reprendre son poste. Peine perdue ! Pour lui aussi, l'affaire était réglée, mais non pas dans le sens qu'il croyait. Heureux temps où les grèves ne s'éternisaient pas, où les meneurs de mauvaise foi n'imposaient pas leur dictature. Heureux temps où, comme dans les bonnes familles, les mésententes n'avaient pas de lendemain.

Le cas, répété après 1918, fut résolu de même façon.

Cet épisode nous amène à donner quelques détails sur le salaire des employés, sur le rendement et la valeur des produits de la Ferme avant le XX^e siècle.

Les travaux champêtres se faisaient à bras, quand les Sœurs s'établirent dans l'île, en 1790, et jusqu'à 1850. On coupait le foin à la faux ; le blé, l'avoine, l'orge, à la faucille. Il fallait un personnel de 30 à 36 hommes durant les mois de juillet et d'août ; 15 en hiver pour le battage du grain au fléau. Lorsque la Congrégation de Notre-Dame put acquérir une batteuse, en 1835, on réduisit le nombre des serviteurs à 10 pour l'hiver. Ce n'est qu'en 1833 que l'île utilisa un grand râteau pour le foin. On eut une faucheuse en 1860. Cependant, on continua de couper le blé à la faucille. On y mettait un soin spécial pour celui qui devait être transformé en farine, pour les pains d'autel. La coupe du sarrasin, des pois se faisait à la petite faux. Douze bons travailleurs réguliers suffisaient alors en été.

À TRAVERS LES LIVRES DE COMPTES

On l'a dit, l'administration de l'île dépendait de la maison mère. Certains cahiers de comptes, épargnés lors de l'incendie de 1893, permettent d'établir quel était le salaire des employés, au milieu du XVIII^e siècle. Par exemple, ce vieux registre n° 12 où les noms et les articles divers s'alignent avec une calligraphie souvent peu lisible, d'autant plus que certaines expressions ne sont plus de notre époque.

Ile-Saint-Paul

Comme on peut le voir ici, le salaire étant fixé, l'employé était payé en articles d'usage courant, le plus souvent, articles dont le prix était déduit du salaire établi.

A la page 191 de ce cahier, se trouve le compte de S^t Aumer dit Lanctot, compte qui se continuera quelques pages après celui d'un autre employé. Sur laquelle de nos fermes travaillait Lanctot ?... il n'en est pas question. Voici des extraits de ce compte.

S^t Aumer dit Lanctot s'est engagé pour faire tout ce que l'on voudra, il doit avoir pour son année 150 £ (livres)⁴. Il s'est engagé le 8^e xbre (décembre) 1744 et ne doit travailler que le 10 du dit mois.

xbre

30 Il a reçu par ma Sœur Ste-Thérèse (économe) une paire de sabots de 10 sols

janvier

3 Un « misérable »⁵ d'eau de vie ... 2 sols

Penser à la façon de son habillement chez Decermon 7 £ 10 sols

13 Une paire de souliers sauvages à bas talons 1 £ 5 sols

24 Quarante sols, six deniers en argent 2 £ 6 sols

mars

14 Un échevot de fil de 3 sols

Il est tombé malade le 18^e mars et il a eu une médecine de 1 £ 10 sols

26 Livré 4 lb de tabac à 7 sols 6 deniers 1 £ 10 sols

4. 1 livre : 1 £ égale à peu près 10 cents.

5. Mesure équivalent à 1/32 de pinte... c'était « le petit verre ».

avril

7	Six aunes de toile de beaufort à 3 S l'aune « nous souvenir que cela n'est point passé en dépençe »	18 S
16	Une paire de souliers français de chés Cardinal cy [ill.] Ce même jour par son ordre, une paire ditte ⁶ chés le surnomé pour son petit frère de	4 £ 10 sols

mai

30	Un misérable de Guildive ⁷ ... et ainsi jusqu'à la fin de l'année où l'économe écrit « Quitte ».	2 sols
----	---	--------

Quand les articles obtenus ne font pas le compte de l'année, l'employé reçoit la balance en monnaie.

Et voici un extrait du compte de Claude Gautier que nous avons entretenu jusqu'à présent ce 20 juin 1749 par reconnaissance de laffection qu'il a paru avoir pour la maison.

27 juin	1 paire de souliers de bœufs ..	1 £ 10 sols
2 8bre (octobre)	1 paire de soulier plus un capot du deffun Binet	1 £ 10 sols
	Une paire de bas St Mexant (sic) ⁸	3 £ 5 sols

6. C'est-à-dire : encore des souliers français.

7. Eau-de-vie extraite de la canne à sucre dans les Antilles. On l'appelle aussi tafia.

8. Saint-Maixant en Poitou. Ville remarquable par ses serges. *Dictionnaire universel de commerce* par Jacques Savary, nouv. éd., Paris, Estienne, 1748, vol. III.

Ile-Saint-Paul

1750

19 janvier	Pour six mois de barbe échu le 6 de ce mois	9 £ 10 sols
1 février	1 bouteille d'eau de vie	1 £ 6 sols
10 juin	½ livre de poudre et 2 livres de plon à tourte	1 £ 5 sols
15 déc.	10 aunes de beaufort pour 6 chemises	22 £ 10 sols

Employés de nos fermes de Verdun, de Pointe-Saint-Charles, de l'Ile-Saint-Paul dont on retrouve les noms dans un cahier de comptes écrit de 1720 à 1880 :

Anselin Aug. — Anselin J. — Ardoin Pierre.

Baron François — Batiste Germain — Baudoux Jean-Baptiste — Bélanger Joseph — Bertrant George — Binet François — Binet Nicolas — Bloche Nicolas — Bonnet Joseph — Boutin le petit — Bouvet ou Bouret Jos. — Boye Charlot — Boye Jacques — Boyer Charles — Brossard Paul — Brunet Louis.

Campos Jean — Campos, le fils de Jean — Campos Jos. — Charet M. — Charles M. — Chartreux Pierre — Cloche Nicolas — Courtois M. — Courtois Michel — Courvil Charles.

Dardaine Toussaint — Dardenne Louison — Dechenau Claude — De Lage dit La Fleur Louis — Demoulin Michel — Drouillard M. — Du Beau Jacques — Du Fraîne François — Dumas Alexis — Dumas Jacques — Duplanty M. — Dussault Pierre. Edouin M. — Enselin Augustin.

Gaudry Jacques — Gautier Baptiste — Gautier Claude — Gelard Pierre — Gelet François — Giguère [...] — Gillet François — Girard René — Giroux Pierre — Guilbault Louis.

Hémon François — Houimet Pierre — Huneau Pierre.

Jaletaux Jacques — Jaltar M. — Jardin Jean — Jodouin Joseph — Jolicœur M.

La Choche M. — Lacroix Ch. — Ladebauche M. — Laderoute Pierre — Lafleur dit Piquet Joseph — Lafleur Louis — Lafontaine Antoine — La France Jos — La Gardelet Michel — Lamarche M. — La Marche Pierre — La Mouche Robert — Langevin M. — Langlois M. — Laplume Jos. — Laprise Aug. — Laprise Jos. — Larans ou Sarans Pierre — Larose M. — Latulipe Jos. — Lavoye Estienne De — Lavoye J. B. — Le Bœuf Charles — La Comble François — Le Grou Le Sr. — Lemaçon Jac. — Létourneau Alexis — Leucille Jacques — Leveillé Jacques — Levreau ou Leveraux Thomas — Luzignant Main Pierre — Malet dit La Roche Jean — Marie M. — Marjean M. — Martel Jean-Baptiste — Martin François — Martin Ignace — Martineau Pierre — Masse Jos. — Masson M. — Maureau M. — Morin François.

Neveux René.

Ouimet Louis.

Pagé Laurent — Patenotre Jos — Parizeau M. — Pauray Endré — Peltier Charles — Perot Laurent — Perou François — Perron Pierre — Pilet Claude — Prud'homme Pierre. — Racine M. — Renaut Pierre — Rifant Michel.

Saint-Aumer dit Lanctot — Saint-Germain Vitre — Saint-Jean M. — Saint-Louis M. — Saint-Mars Charle — Saint-Onge J. B. — Saint-Pierre M. — Sidoin Jean-Baptiste.

Talbot Louis — Tallos M. — Toulouse M. — Tourango [...] — Tranchemontagne Michel — Tranchemontagne M.

Il est intéressant de retrouver tant de noms de familles d'aujourd'hui, de noter aussi comment à certaines époques étaient effectués les paiements. L'argent manquait au pays. Les inten-

Ile-Saint-Paul

dants y supplèrent par la monnaie de cartes mise en circulation par l'intendant de Meulles (1685) jusqu'à l'extinction complète de ce papier en 1784 ; mais on doutait de sa valeur, si variable d'ailleurs et combien de fois, hélas, remboursée à demi.

Vers la fin du *cahier n° 12*, nous trouvons quelques pages réservées pour le prêt des bœufs, élevés sur l'une ou l'autre de nos fermes.

Le fils de Basile de Lorme de S^t Laurent qui
est a S^t martin et se nomme Noël de Lorme
a pris une paire de bœufs a ferme ils ont
2 ans ½ ils les a pour 3 ans le 10 Aoust
1810

tous les 2 Rouge
il ne sont plus a de Lorme ils sont a
jean marie Leblanc
de S^t Martin il les a pr le même temps
ils y en a un mort il a Rendu l'autre

Quitte

Picard qui est contre Léglise de la
Longuepointe a pris 2 paires de Bœufs
a ferme ils ont 2 ans ½
il les a pour 3 ans 27 7bre (septembre)
1811

il ne les a plus

Quitte

Ces quelques notes le démontrent bien, jusqu'au XX^e siècle, la vie était toute simple, les relations étaient plutôt familières, les comptes étaient bien tenus, mais on était bien loin encore de la tenue des livres élaborée.

Veut-on connaître le salaire des contremaîtres et des employés⁹ dans la première partie du XIX^e siècle ? Voici des précisions :

Le contremaître recevait en espèces environ \$72.00 par an ; les autres employés : \$25.00 à \$50.00, selon leurs aptitudes.

Nous avons dit « en espèces », car il faut ajouter : logement et nourriture, chaussures et chaussettes, chemises et pantalons. Ils étaient blanchis et reprisés. De plus, les fumeurs recevaient une certaine quantité de tabac. On donnait même du rhum « au besoin ». (Il faut supposer que le « besoin » était réel et ne se faisait pas sentir trop souvent !)

Quant aux servantes, elles recevaient, selon le cas, de \$36.00 à \$48.00 par an. On leur accordait aussi la plupart des privilèges des employés masculins, avec quelque différence sans doute au chapitre TABAC et RHUM... Qui sait ?

A partir de 1850, les salaires augmentèrent rapidement.

Ce relevé pourrait faire jeter les hauts cris aux revendicateurs contemporains des droits du prolétariat, s'ils perdaient de vue la valeur considérable des « suppléments » en nature et surtout s'ils ignoraient le « coût de la vie » d'avant 1850. Sait-on, par exemple, qu'à l'époque, on pouvait se nourrir convenablement pour environ \$0.10 par jour.

9. Relevé dans un cahier de comptes du 27 mars au 27 juin 1838. Payé pour service et enterrement de Paul Hébert 536 livres, 18 shillings. Paul Hébert avait été au service de l'Ile-Saint-Paul durant 40 ans. Son nom figure dans l'Historique des restes mortels de notre bienheureuse Mère Bourgeoys. Paul Hébert était présent à l'exhumation de 1823.

Ile-Saint-Paul

Voici la liste des prix des produits fournis par la Ferme de l'Ile-Saint-Paul, à la maison mère. Ces chiffres paraissent ridicules, comparés à ceux des mêmes denrées en 1968. Or, ces prix ne sont pas d'avant 1850 (époque pour laquelle nous avons donné les salaires), mais de 1899.

8907 gallons de lait à	\$0.20
4 gallons de crème à	\$1.00
1861 livres de beurre à	\$0.20
510 douzaines d'œufs à	\$0.15
640 livres de lard à	\$0.08
7161 livres de bœuf à	\$0.08
189 livres de veau à	\$0.08
529 livres de mouton à	\$0.08
538 livres de poulet à	\$0.08
519 livres de suif à	\$0.07
50 livres de poisson ¹⁰ à	\$0.05
8 gallons de sirop à	\$0.70
23 gallons de gadelles à	\$0.30
337 livres de graines de lin à	\$0.05
2 minots d'orge à	\$0.60

10. Nos annales notent que, en 1847, la directrice de l'Ile-Saint-Paul, Sœur Sainte-Julienne (Jobin) confectionna ou se procura une seine solide pour la pêche, dans l'espoir d'une nouvelle source d'alimentation pour les jours d'abstinence. L'espoir ne fut pas déçu. Sans être miraculeuse, la pêche de chaque jeudi devint assez abondante pour procurer le dîner de chaque vendredi à l'Ile-Saint-Paul, à la maison mère et à la Ferme Saint-Gabriel.

Un jour, Sœur Sainte-Julienne, en faisant tirer le filet, aperçut, parmi les anguilles et les brochets, un étrange poisson à vrille. Elle mit la capture dans une cuve remplie d'eau, pour la faire admirer d'abord. Le prisonnier n'y passa qu'une nuit... Armé de sa terrible vrille et voulant se libérer, il perça sa paroi de bois... Le matin, Sœur Sainte-Julienne trouva, dans la cuve vide, un poisson inanimé. Il fut « empaillé » pour le Musée du Collège de Montréal. Il s'agit sans doute du poisson-épée qu'on ne trouve que dans la Mer Adriatique et le lac Saint-Louis (voir *Larousse*).

2 minots de navets à	\$0.15
5 poches de fèves vertes à	\$0.20
58 minots de patates à	\$0.35
202 minots d'avoine à	\$0.35
2800 bottes de foin à	\$6.00
10 livres de colle forte à	\$0.08
165 livres de savon à	\$0.08
225 livres de laine à	\$0.30
180 livres de filasse à	\$0.25

Au chapitre où il est question de « Quelques-unes de nos Sœurs », page 173, nous rappelons une interview avec Sœur Louise Dupuis, au sujet du rucher dont elle avait la charge.

Après nous avoir entretenues de ses chères abeilles, de leurs mœurs, de leurs activités merveilleuses, elle voulut bien, à notre demande encore, nous communiquer les souvenirs qu'elle a gardés des employés de la ferme de l'Île, spécialement des contre-mâîtres et des traversiers.

Presque octogénaire en 1969, Sœur Louise Dupuis, qui a passé près de quarante ans dans l'Île, a gardé la mémoire de tous ceux qui, de son temps, ont dirigé la ferme : Messieurs Duchesne, Bouchard, Mercier, Fectault (devenu frère de Sainte-Croix), Plante, Niderer (d'abord remarquable jardinier à la ferme de Pointe-Saint-Charles), Bégin (contremaître d'une rare compétence pendant neuf ans ; il avait fait ses études au Collège de La Pocatière), Bilodeau (excellent cultivateur, habile forgeron. Il fut le dernier contremaître de l'Île). Messieurs Bégin et Bilodeau, venus avec leurs femmes sur l'Île, y ont élevé leur famille. Nos Sœurs se chargeaient des premières études des enfants.

Ile-Saint-Paul

Parmi les traversiers, Sœur Dupuis tient à mentionner le premier qu'elle a connu dès 1918, à l'époque où l'on traversait en chaloupes à rames : Damase Cardinal, d'origine indienne. Il connaissait le fleuve jusqu'au fond, dit-elle. Avec lui, point de crainte. Et, pendant vingt ans, ce fut Pierre Lacoursière qui risqua sa vie maintes fois pour accomplir sa tâche jusqu'au bout. Six ou sept de ses neveux ont travaillé sur la ferme ; l'un d'eux, Harold, était le serviteur habile pour toutes les tâches, au vieux Manoir. M. Darveau qui le remplaça, fut le dernier gardien à la grande maison de pierre.

Nos employés, ajoute Sœur Dupuis, formaient vraiment avec nous une grande famille. Les joies, les peines étaient partagées. Les soirées du bon vieux temps ne manquaient pas de gaieté. Le violon, la guitare, l'accordéon, la mandoline avaient leurs experts.

Et les traits pleins d'humour fusent de la mémoire de la narratrice. Mais ils font partie de toute la petite histoire du chez nous de la Congrégation de Notre-Dame.

Ici, nous avons voulu simplement confirmer, par le témoignage d'une Sœur de notre temps, ce que les chroniques nous ont dit concernant nos vaillants employés dans l'Ile, soit à la ferme du vieux Manoir jusqu'en 1918, soit à la ferme Sainte-Famille jusqu'à l'année du départ définitif en 1957.

Nous passions par le feu et par l'eau ; puis tu nous as fait reprendre haleine.

Ps. 66 : 15

JOURS NÉFASTES

NOYADES, DÉBÂCLES ET INONDATIONS

La vie à l'Île-Saint-Paul avait cette caractéristique : périodiquement, au début de l'hiver et au printemps, on était totalement coupé de la terre ferme, si l'on peut dire. (Montréal étant elle-même une île.) L'isolement se prolongeait durant des jours, des semaines parfois. D'ailleurs, on vivait déjà, à longueur d'année, dans un isolement relatif : le téléphone ne fut mis en service dans l'Île, qu'en 1920.¹¹ Pas d'électricité avant 1928. Quant au courrier, les Sœurs de la Ferme Pointe-Saint-Charles l'expédiaient en canot, sauf durant les périodes que nous avons mentionnées et les jours où le mauvais temps rendait la traversée trop risquée, sinon impossible.

11. En 1929, sur un îlot acheté de la succession Baumgarten au prix de \$50.00, la Congrégation de Notre-Dame fit construire une tour d'acier qui relia, par une ligne téléphonique, la ville de Montréal à l'Île-Saint-Paul. La tour fut payée par M. Bogg, un bienfaiteur ami de Sœur Sainte-Marie-Edith (Turner).

Ile-Saint-Paul

De ces risques, on en a couru, trop souvent, hélas ! car ils ont parfois tourné en véritables tragédies. Nous nous proposons d'en relater quelques-unes, ainsi que les actes de dévouement héroïque dont elles furent l'occasion.

Notons, en passant, que depuis la fondation de Montréal jusque vers 1880, les tragédies de l'onde furent nombreuses. Très tôt, les colons, devenus habiles à manœuvrer le canot d'écorce, s'aventuraient parfois dans les rapides de Lachine ou sur le fleuve agité par l'ouragan, et perdaient la maîtrise de leur embarcation pour, finalement, sombrer et être engloutis dans l'abîme.

C'est ainsi qu'en 1660, deux compagnons de Dollard périrent tout juste avant le départ pour l'expédition du Long-Sault. Les registres de la Paroisse rapportent l'événement comme suit :

Avril 1660. — Le 19, Blaise Juillet dit Avignon et Mathurin Soulard, tous deux compagnons de Dollard, se sont noyés près de l'*Ile-Saint-Paul* de Montréal en voulant se sauver des Iroquois. Blaise Juillet était père de quatre enfants.

L'index du livre de l'abbé Cyprien Tanguay, *A travers les registres*, donne les noms des « noyés », de 1611 à 1797. Mais ce ne sont là que ceux dont font mention les registres. Combien d'autres ont pu, à la même époque, périr de la sorte et être tout simplement « portés disparus », sans qu'on sache comment ils ont fini.

Rien de surprenant qu'à l'Ile-Saint-Paul on ait eu à déplorer de semblables accidents. Le premier signalé dans les « Notes et souvenirs » (nous n'avons pas de chroniques suivies pour l'époque), est celui où *quatorze* employés de la métairie furent empor-

tés par les eaux du fleuve. Une supérieure de l'Institut, Mère Sainte-Madeleine (Huot), entrée au noviciat en 1807, disait que les Sœurs étaient encore sous le coup de l'émotion longtemps après la catastrophe.

Les malheureux s'étaient noyés un dimanche, au retour des vêpres à Pointe-Saint-Charles, leur canot ayant chaviré dans le remous appelé « Loup Marin ». C'est depuis lors que les Sœurs prirent l'habitude de dire un *DE PROFUNDIS* en traversant de la Pointe à l'Île, aux jours de promenades.¹²

Vers la fin de juillet 1841, *neuf* autres hommes, eux aussi attachés au service de l'Île-Saint-Paul, connurent un sort semblable. Ils allaient faucher les Îlets du « bout d'en haut de l'Île », lorsque leur canot fut emporté par le petit rapide de la pointe nord-ouest de l'Île, presque vis-à-vis la batture appelée « Joncs ». Deux des onze occupants de l'embarcation réussirent à s'y cramponner. Ils durent leur salut au dévouement et au courage d'une servante, Marguerite Poirier, dite « La grande Marguerite ». Au péril de sa vie, elle alla à leur secours dans une auge à foulon, usant d'une pelle à four en guise d'aviron.

Les corps des neufs victimes furent immédiatement retirés de l'eau et exposés devant la maison pour l'examen des officiers de la Justice, après quoi les parents les réclamèrent pour leur rendre les devoirs de la sépulture.¹³

12. Jusqu'à maintenant (1969), nos recherches pour retracer les noms des malheureux disparus ont été vaines.

13. Pour retracer les noms de ces disparus, nous avons fait maintes recherches aux Archives judiciaires de Montréal, dans le registre des paroisses Notre-Dame, Laprairie, Lachine (Saints-Anges). Aucune indication encore en juin 1969. Et pourtant, les sinistrés de 1841 avaient été identifiés puis inhumés.

Ile-Saint-Paul

Nos Sœurs Saint-Thomas (Nicole) et Sainte-Marguerite (Dion), alors à l'Ile-Saint-Paul, parlaient des scènes indescriptibles dont elles furent témoins en cette occasion. Elles avaient été surtout fortement impressionnées par la douleur poignante des épouses et des enfants, les victimes étant, pour la plupart, pères de familles nombreuses.

Les deux rescapés ont déclaré que l'accident était dû à l'imprudence d'un des occupants du canot : il se tenait debout dans l'embarcation et la faisait osciller pour effrayer les autres. Ces deux hommes rapportèrent aussi que les noyés coulèrent à pic, sans remonter à la surface. Ils étaient sans doute alourdis par le copieux déjeuner de crêpes qu'ils venaient de prendre, précise la chronique.

UN JÉSUIITE SE NOIE PRÈS DE L'ILE-SAINT-PAUL

En août 1875, quelques Jésuites vinrent passer une journée de délassement à l'Ile-Saint-Paul. Comme le vent était très fort ce jour-là, Sœur Saint-Eloi (Bourbonnais) leur dit sa surprise de les voir s'exposer aux bourrasques et leur recommanda de ne pas braver davantage le danger, surtout s'ils ne se sentaient pas très habiles à manier les rames et le gouvernail de leur nacelle. Ils mirent une voile à leur chaloupe et prirent le large quand même. Dès que l'embarcation fut aux prises avec les grosses vagues du chenal, ils se rendirent compte de leur situation précaire. Ils luttèrent longtemps pour garder la maîtrise du gouvernail, mais à la fin, le courant les entraînant, la chaloupe heurta

un pilier du pont Victoria et chavira. Ils se cramponnèrent à la chaloupe et appelèrent au secours. Bientôt l'un d'eux, sentant ses forces l'abandonner, demanda l'absolution, fit ses adieux à ses compagnons de détresse et disparut sous les flots. Peu après, des pêcheurs qui passaient par là, allèrent, à force de rames, au secours des survivants et les ramenèrent en lieu sûr. Personne à l'Île, n'eut alors connaissance de l'accident. Ce n'est que le lendemain qu'on l'apprit.¹⁴

AUTRES NOYADES

Il est triste de devoir noter deux autres noyades en ce XX^e siècle. Le récit est rapporté dans le journal intime d'une Sœur.

9 mars 1906 —

Philippe Beaubien de Montréal, employé à l'Île, était à fendre du bois. Il plaça sur un traîneau une bûche qu'il tentait vainement de diviser, pour la jeter à l'eau, dans l'ouverture pratiquée dans la glace, par les pourvoyeurs des glaciers de la ville. On présume qu'il s'approcha trop près du gouffre. La très mince couche de glace céda et il glissa dans les flots. Personne ne put lui porter secours. Son corps fut retrouvé au printemps, après la débâcle. Son service funèbre eut lieu le 13 mars, et la dépouille mortelle fut inhumée au cimetière de la Côte-des-Neiges.

14. Quel était le nom de ce Jésuite novice ou profès ? On n'a rien trouvé dans les Archives de la Compagnie de Jésus, à Saint-Jérôme, comme en témoigne cet extrait d'une lettre du Père Léon Pouliot, s.j., le 9 février 1969 : « Le nécrologe de la Compagnie dressé par le très compétent P. Arthur Melançon ne contient le nom d'aucun jésuite mort à Montréal ou dans les environs en août 1875 ». Lettre en Appendice, page 336.

Ile-Saint-Paul

28 avril 1930 — M. Bessette, jeune homme de dix-huit ans, et le traversier, M. Bergeron, charroyaient les matériaux pour la réparation d'un bâtiment de la Ferme. A leur dernier voyage, vers cinq heures, près du « Club de Verdun », M. Bessette prend l'aviron pour guider son chaland, mais l'aviron se brise et le contre-coup le projette à l'eau. Du yacht où il se trouve, M. Bergeron lui lance un madrier ; mais M. Bessette ne réussit pas à le saisir... Les agents de la police municipale repêchent immédiatement le corps et le transportent à la morgue. Après enquête, la dépouille mortelle est remise à la famille éprouvée domiciliée à la ville. Les funérailles ont lieu à la maison mère de la Congrégation de Notre-Dame. La messe de Requiem est chantée par le frère du défunt, un Père franciscain. D'une famille fort respectable, ce jeune homme en était l'espoir et l'honneur.

27 décembre 1938 — Le Seigneur nous a épargné une autre tragédie, grâce au courage de nos employés. L'événement mérite d'être signalé. Le matin du 27 décembre, la traversée se fait comme à l'accoutumée. C'est un mardi. Selon son habitude, M. l'abbé J.-O. Lagacé, aumônier à la Ferme Sainte-Famille, (sur le haut de l'Ile où passe le pont Champlain), va passer la journée en ville.

Dans l'après-midi, le vent s'élève et devient furieux. Sœur Saint-Auguste (Boulet), la Supérieure, demande anxieusement au guide, Pierre Lacoursière, s'il a l'intention de faire la traversée du soir. « J'ai mes médailles protectrices, répond-il, je vais y aller ». Vers quatre heures, le vent redouble de violence. La pluie tombe en grésil ; au point qu'on ne voit plus le fleuve. L'inquiétude grandit à la maison ; les prières se font pressantes. A

cinq heures, on nous mande que deux hommes du manoir Notre-Dame-de-Protection portent secours aux deux voyageurs. La vie de quatre hommes est maintenant exposée. Nous récitons les litanies de la Sainte Vierge et le Souvenez-vous. A six heures, les sauveteurs viennent demander du renfort et des câbles. La chaloupe de nos traversiers, Pierre Lacoursière et son neveu, Théodore Baril, est prise dans le frasil, près de la « Grosse Pierre ». A cette nouvelle, dix de nos employés, déjà attablés pour le souper se lèvent et partent en hâte.¹⁵

Suivons ce qui s'est produit jusqu'au moment du naufrage.

Nos traversiers, partis vers quatre heures, pour ramener M. l'abbé J.-O. Lagacé, se sont trouvés en face d'un fleuve démonté par la tempête de vent. Les vagues s'élevaient à une hauteur de 7 à 8 pieds. Avec crainte et tremblement, après nous être agenouillés sur le rivage pour demander la protection du Ciel, nous lançons la chaloupe, racontent les naufragés. Le vent la saisit de côté et l'entraîne en un clin d'œil à cinq arpents plus loin. Lentement et péniblement, nous remontons le courant ; mais la furie des eaux et la violence du vent nous rejettent encore une fois au loin, et cette fois, rien ne peut nous retenir. Malgré tous nos efforts, nous approchons du pont Victoria. Angoissés, nous récitons l'acte de contrition, et nous lançons vers la Vierge un appel de désespérés. Enfin, nous pouvons maîtriser notre barque dans les glaces brisées qui en retardaient la descente. Alors de grosses vagues déferlent sur nous, emplissant la chaloupe, et l'eau se congèle tout autour, car il faisait un froid intense. Nouveaux appels vers le Ciel.

15. Toutes les relations ci-dessus sont extraites d'un journal tenu de façon non régulière à l'Île-Saint-Paul.

Ile-Saint-Paul

Les employés de Notre-Dame-de-Protection nous avaient suivis de loin. A cinq heures du soir nous voyant pris dans les glaces, MM. Paul Laberge et Pierre-Paul Lamarre viennent à notre secours malgré l'obscurité complète et le vent qui fait rage. Malheureusement, il manque environ quatre pieds au câble apporté. Après de nombreux efforts toujours vains, pour nous tirer de là, ils vont chercher de l'aide.

(Récit de l'un des naufragés.)

Et voici les employés de la Ferme Sainte-Famille à l'œuvre. Trois chaloupes sont alignées et attachées l'une à l'autre. On s'approche le plus possible des sinistrés et chacun, à tour de rôle, essaie de lancer le câble. Peine perdue, le vent l'emporte. Paul Laberge réussit enfin l'exploit et Pierre Lacoursière saisit le câble. Alors les vingt bras s'emploient à retirer du péril la chaloupe et ses deux passagers couverts de glace. Arrivés au rivage, ils peuvent à peine marcher. La Supérieure de la Ferme Sainte-Famille s'est rendue à Notre-Dame-de-Protection pour recevoir ses pauvres gens harassés de fatigue. Mille soins leur sont prodigués, si bien qu'il n'y a aucune suite fâcheuse.

De retour à Sainte-Famille, tous se rendent à la chapelle et nous chantons le *MAGNIFICAT*. De quel cœur nous remercions le Seigneur, par Marie, de cette protection manifeste accordée à nos dévoués serviteurs.

MM. Paul Laberge et Pierre-Paul Lamarre ont été les héros de ce sauvetage ; leurs associés : Ernest Forcier, Nazaire Carrière, Majoric Lacoursière, Maurice Gaumond, Gratien Baril, Fernand Baril. Antoine Pellerin ont également déployé un dévouement et un courage dignes de tout éloge. Quant à nos deux rescapés,

les faits disent assez hautement leur bravoure et leur esprit de foi.

M. l'Aumônier s'était rendu à l'endroit de l'embarquement ; mais voyant la tempête, il était retourné en ville. Le lendemain, il traversa en paix, et sans danger.

(Cette dernière relation est de Sœur de-la-Visitation
(Alice Béland), supérieure au Manoir.)

UNE TROMBE SOUS-MARINE

Le 12 janvier 1860, deux Sœurs de Pointe-Saint-Charles, venues à l'Île pour prendre le dîner à l'occasion de la fête de Mère Bourgeoys, avaient à peine traversé le fleuve qu'un étrange phénomène se produisit. Elles avaient bien remarqué, en passant, que la glace craquait avec un bruit étrange, mais elles n'y prêtèrent pas plus attention, étant loin de soupçonner alors le danger qui les menaçait. Elles ne s'en rendirent compte qu'une fois entrées dans la maison. En déposant leurs manteaux au vestiaire, elles virent avec terreur, par la fenêtre tout près, les glaces et de gros arbres se bousculer avec fracas dans le chenal qu'elles venaient tout juste de traverser. Une trombe (?) sous-marine avait surgi au pied du grand bois, à l'extrémité nord-ouest de l'Île. Une cinquantaine d'arbres, déracinés avec violence, étaient emportés par le courant, tournoyant en tous sens. On sonna aussitôt la cloche et les deux Sœurs montèrent sur la côte de l'Île afin de rassurer leurs compagnes de Pointe-Saint-Charles, qui auraient pu les croire englouties dans les flots.

Ile-Saint-Paul

Après le dîner, les visiteuses, pour rentrer chez elles, durent se rendre jusqu'à la hauteur du pont Victoria avant de trouver un passage praticable. Elles n'étaient pas très braves lorsqu'elles entreprirent de franchir l'espace qui les séparait de la terre ferme, et elles avaient bien raison de le croire dangereux.

« L'eau monte ! L'Ile est inondée ! On demande des prières ! »

Combien de fois avons-nous entendu, à la maison mère, cet appel au secours de la part de nos Sœurs insulaires ! Plusieurs d'entre elles vécurent alors des heures d'angoisse. C'était vraiment sinistre de voir le fleuve envahir les côtes de l'Ile et, sous la poussée d'un grand vent, diriger vers la maison, à l'époque de la débâcle, d'énormes blocs de glace.

Lorsque la Congrégation de Notre-Dame fit l'acquisition de l'Ile, on ne parlait pas, avant 1859, de cette crue extraordinaire des eaux ni des dégâts qu'elle pouvait causer. Mais depuis la construction du pont Victoria, dont les piliers arrêtent momentanément la descente des glaces, d'énormes monceaux s'accumulent, gênant la circulation des eaux et les refoulant vers l'Ile. En quelques heures, le niveau pouvait s'élever à 20 ou 30 pieds au-dessus de la normale.

Il baissait de même très vite, dès que le fleuve avait repris son cours ordinaire. Mais quelques jours, quelques heures parfois avaient suffi pour dévaster jardins, semences d'automne et clôtures. Sans l'adresse et le dévouement surhumain de nos serviteurs d'alors, les inondations auraient presque anéanti la ferme, noyant les bêtes enfermées dans les étables, les écuries et les bergeries.

Assistons à la débâcle de 1885, l'une des plus désastreuses ! Elle se déclencha subitement le 23 avril. L'eau envahit l'île entière et monta rapidement. La grande maison de pierre fut submergée jusqu'à mi-hauteur du premier étage — « à la troisième vitre des fenêtres de la grande salle » —. Tous les bâtiments de la ferme se trouvèrent au milieu d'une mer en furie, menacés d'être renversés par les glaces. Les serviteurs se hâtèrent et, au prix de quels efforts, de faire monter les animaux sur les fenils. Plusieurs de ces bêtes affolées se précipitèrent dans l'autre direction et se noyèrent.

Les glaces se frayaient un passage à travers les champs, rasant tout sur leur chemin. Toutes les clôtures furent emportées par le courant. La grande croix élevée devant la maison, les galeries furent, de même, entraînées par les flots déchaînés. Des cordes de bois de chauffage et des piles de bois de construction, le berceau (petit oratoire dédié à saint Joseph) et le hangar furent renversés. Un verger que Sœur Saint-Eloi (Bourbonnais) avait fait planter et qui donnait de beaux fruits depuis trois ans fut complètement rasé ; les arbres près de la maison, dans les champs et autour du bois furent dépouillés de leurs écorces par les glaces jusqu'à une hauteur de 15 à 20 pieds.

L'eau, une fois retirée, les champs restèrent couverts de troncs d'arbres et de grosses pierres apportés par le courant irrésistible. La paille et le foin remisés dans les granges se gâtèrent. Perdu aussi le foin des fenils, à cause du séjour des animaux qu'on y avait fait monter.

Demandé d'urgence, M. Joseph Vincent, célèbre plongeur, très habile à porter secours dans des accidents de ce genre, se

Ile-Saint-Paul

rendit à l'Ile avec plusieurs de ses employés et fit immédiatement traverser les Sœurs du côté de Pointe-Saint-Charles pour les soustraire aux dangers menaçant la maison. Il resta à l'Ile avec nos serviteurs pour mettre en sûreté tout ce qui se trouvait exposé à être emporté par les glaces, et ne repartit que lorsque tout danger fut passé. Alors il retourna à la maison mère de la Congrégation de Notre-Dame pour rendre compte de tout à la Dépositaire générale, Sœur Sainte-Justine (Casgrain), et il lui conseilla de faire pratiquer, dans les étables, les écuries de l'Ile, des passerelles permanentes qui auraient accès au fenil. Ce qui fut exécuté sans retard.

1904 — Une débâcle presque aussi désastreuse qu'en 1885. Clôtures, barrières emportées..., l'eau monte dans les bâtiments. Il faut transporter les animaux dans les fenils. Les caves et le rez-de-chaussée du Manoir sont inondés. Impossible de chauffer le poêle à deux ponts, le pain manque... On hisse le pavillon de détresse.

C'est durant cette débâcle de 1904 que le chêne historique de saint Joseph (1862) fut déraciné et emporté par les glaces.¹⁶

1913 — Cette année reste mémorable à cause de la débâcle. On dirait de véritables banquises en voie de tout raser. La grande croix face à la maison est emportée encore une fois ; mais... « Tu n'iras pas plus loin », semble commander le Seigneur au moment où l'énorme bloc approche du Manoir et où l'on crie au Ciel sa détresse.

On vivra encore des jours d'angoisse en 1917. Même en 1925, en 1931, en 1937 et en 1944, l'eau couvre presque tout

16. Voir le chapitre intitulé : *Vie liturgique et fêtes religieuses.*

l'est de l'Île, au point qu'on est obligé de se rendre en chaloupe, du Manoir à la maison Sainte-Famille.

14 septembre 1930 — Un simple incident qui aurait pu devenir une catastrophe. Un avion portant le courrier postal atterrit soudainement sur l'Île-aux-Chevaux, près de l'endroit où avait surgi une trombe sous-marine en 1860. Le pilote s'était aperçu de justesse d'une défectuosité de l'appareil. Aussitôt descendu, il se rendit à la maison Notre-Dame-de-Protection pour téléphoner à Saint-Hubert. Des avions arrivent sur-le-champ. Les réparations faites, les trois oiseaux d'acier reprennent leur vol.

PAIN APPORTÉ PAR LES AVIONS
(extrait d'un journal personnel)

23 mars 1931 — Depuis quelques jours, la traversée étant impossible, nous manquons de pain. Nous avons essayé d'en cuire, mais le levain qui nous reste n'est pas de bonne qualité. Sœur Sainte-Marie-Edith (Turner), la bienfaitrice quotidienne de l'Île, ici présente, s'est adressée à la compagnie d'aviation dont elle connaît bien un des dirigeants, Mr. Passmore, gérant de la Compagnie Fairchild.

Vers une heure, un avion arrivait, descendant très bas et nous parachutait une poche de pain. Mr. Sidney, de la Standard's Brand Company, apprenant que nous n'avions plus de bon levain, nous en envoie, ainsi qu'un sac de pains avec une note nous invitant à les aviser de quelque autre nécessité. C'était vers les trois heures et demie.

Ile-Saint-Paul

Lisons, à ce sujet, un extrait du quotidien montréalais LA PRESSE, avril 1931.

La débâcle surprend les habitants de l'Ile-des-Sœurs.

Par suite de la débâcle prématurée sur le lac Saint-Louis, l'Ile-des-Sœurs s'est trouvée temporairement isolée de la civilisation, ces jours derniers. Sans munitions suffisantes pour ses habitants et sans moyen de communication avec la métropole, l'Ile serait devenue bientôt l'Ile du diable. Heureusement que les développements scientifiques modernes, dont l'aviation, étaient à la disposition des exilés temporaires. Deux avions ont donc transporté le pain et autres victuailles nécessaires à l'alimentation des habitants de l'Ile-des-Sœurs.

D'aucuns se demanderaient : « Pourquoi perdurer dans l'Ile en de pareilles conditions ? » Demandez à tous ceux qui ont établi leur domaine là où chaque année la rivière déborde, ravage le terrain, affole les familles. Demandez aux Siciliens, dont les demeures s'engloutissent sous les laves de l'Etna, pourquoi ils reviennent construire sur les ruines. Les lendemains sont toujours si beaux, si riches de paix, de prospérité qu'on accepte les jours tragiques parce qu'ils sont vécus dans l'entraide et l'espérance toujours.

O vous, feu et chaleur, bénissez le Seigneur.

Dn. 3 : 66

INCENDIES

L'eau et le feu s'opposent, mais ils sont également destructeurs. L'Île-Saint-Paul en fera, à nouveau, la triste expérience.

En 1878, une nuit de grande tempête d'hiver, la cheminée du poêle du dortoir prit feu et, après quelques instants, la couverture de la maison, léchée par les flammes, s'embrasait à son tour. Le danger était extrême ; aussi, Sœur Saint-Eloi (Bourbonnais) appela au secours les hommes de service. Mais le contre-maître, qui n'était plus jeune, ne voulut pas se risquer à monter sur le toit. Les autres n'osèrent pas non plus braver le danger ;

SOCIÉTÉ DU FEU.



Recu de Mes Dames de la Congrégation

vingt sept Chelins et _____ Deniers pour paiement du
ramonage de cheminées jusqu'au premier Mai prochain.



6 Mois 13 4/6 — L. 7. 0 *Hervault*
9 cheminées

Collecteur.

Montréal, 9 Mars 1871. *quitté*

Ile-Saint-Paul

mais dans un sursaut de courage, Sœur Saint-Eloi tenta, avec ses compagnes et les servantes, de sauver à tout prix la maison. Les unes charroyaient l'eau que les autres lançaient sur la couverture, par les lucarnes et le petit clocher. Enfin, après beaucoup d'angoisses, d'efforts et de prières, elles réussirent à éteindre l'élément destructeur.

En 1891, à cinq heures du matin, le feu prit sous le poêle du grand pot de fer de la buanderie. Heureusement, les serviteurs, rendus dans cette pièce, à ce moment-là, pour pomper l'eau destinée aux étables, maîtrisèrent l'incendie. Afin de prévenir de nouveaux accidents du genre, on fixa le poêle sur une large base de maçonnerie.¹⁷

Ces quelques détails révèlent que, sur cette ferme isolée, on était presque constamment sur le qui-vive. Ce n'est pourtant que beaucoup plus tard, en plein XX^e siècle, que la pire conflagration se produira, alors que toutes mesures semblaient avoir été prises en prévision des incendies.

1911 — Un incident tragique marque la saison des récoltes. Notre dévouée Sœur Carrier, attachée à l'Ile depuis dix-huit ans, qui ne compte jamais ses peines, ni son temps, ni ses veilles, a l'habitude de ramasser en faisceaux les mauvaises herbes : chiendent, moutarde, etc., et de les brûler sur place. Or, un jour qu'elle se livre à cette besogne, le vent, favorisé par une extrême sécheresse, active le brasier et lui donne une telle extension que la chère Sœur ne le maîtrise plus. « Au secours !

¹⁷. Si les menaces d'incendies étaient fréquentes, on ne manquait pourtant pas de prudence. Et tout particulièrement, on surveillait les cheminées comme en fait preuve ce reçu de la Société du Feu concernant le ramonage des cheminées de nos différentes maisons.

Au secours ! » s'exclame-t-elle ; mais ses cris n'arrivent pas aux oreilles de nos employés. La pauvre Sœur redouble d'efforts pour cerner le brasier, tout en continuant d'appeler au secours. Enfin, sa voix est entendue, on accourt. Il est temps car le feu menace d'envahir la moisson... Tandis que mains et pieds s'agitent et s'empressent les prières pleuvent sur le sinistre. L'un de nos employés, Adélarde Poitiers — entré plus tard chez les Pères du Saint-Sacrement — édifie grandement les spectateurs par la vivacité de sa foi et de son ardente confiance en la médiation des saints. Il saisit une image de Mère d'Youville qu'il portait sur lui et, faisant le tour du brasier, il dit tout haut : « Allons, ce que nous ne pouvons faire, faites-le, vous ! » Le Ciel répond à sa supplication simple et aux prières des autres témoins ; l'incendie cesse de s'étendre, la flamme baisse et meurt. Quant à notre Sœur Carrier, force lui est de se laisser conduire en vitesse à la maison, épuisée et à demi-morte. Cet incident cause la perte de deux à trois cents bottes de foin. Mais à quelque chose, malheur est bon, car, au bout de quelques semaines, rien de plus beau que ce carré de prairie. Il promet deux fois plus de foin qu'à l'ordinaire.

CONFLAGRATION

11 septembre 1918 — A la Ferme du vieux Manoir, au cours de l'été 1918, on avait commencé la réparation de la toiture des bâtiments. Elle se poursuivait encore le 11 septembre, quelques jours après l'arrivée de Sœur Saint-Ludger (Robillard), la première Supérieure. (Jusque-là, il n'y avait eu que des directrices.)

Ile-Saint-Paul

Une grande quantité de goudron avait été déposée dans la petite pièce appelée « Forge », où l'on ferrait les chevaux, et laissée là près du feu. La petite Sœur Carrier n'est plus à la Ferme pour tout inspecter, après le départ des hommes. Ce fut un incendie incontrôlable. A la maison, il n'y a que l'homme de « train », Pierre Gaudet. C'est lui qui donne l'alarme en voyant les flammes s'échapper par les ouvertures des bâtiments. Tous les hommes des champs accourent, mais il est trop tard... Le feu a envahi toutes les dépendances : étables, écurie, porcherie et une petite maison qui servait de lavoir et où on allait tisser au grand métier.

Les hommes concentrent leurs efforts pour épargner la maison et la grange à grain, font sortir les animaux encore enfermés. On appelle les pompiers de Verdun. De Pointe-Saint-Charles, les gens accourent. En attendant les pompiers, une chaîne se forme pour passer les seaux d'eau, de main en main. Enfin, les pompiers arrivent. Ils sont résolus à vaincre. Le feu lèche déjà la toiture du Manoir. Avec hardiesse, ils réussissent à l'éteindre alors qu'il a déjà calciné quatre à cinq pieds carrés.

Tout le contenu de la maison est sorti, mais il n'y a pas de prêtre pour sauver les Saintes Espèces. Alors, la Supérieure enveloppe dans le voile huméral, le ciboire contenant les hosties consacrées et le confie à la petite Sœur Vaillancourt qui se dirige au milieu des champs avec son précieux dépôt. Elle reste là, en adoration jusqu'à l'arrivée du prêtre de Pointe-Saint-Charles. Lorsque le feu est maîtrisé, le Saint-Sacrement est rapporté au tabernacle.

Vers sept heures, les pompiers donnent aux gens venus de l'autre rive, l'ordre de se retirer. Eux resteront, avec deux employés de la maison mère, pour veiller toute la nuit, car le feu continue à couver dans les décombres des bâtiments. A l'intérieur de la maison, la réinstallation se continue jusqu'à l'aube qui éclaire tristement l'immense désastre.

Sœur de la Purification (Lemay) et Sœur Carrier, les ouvrières dans l'Île, de 1894 au mois d'août 1918, qui étaient retournées à la maison mère, se sont hâtées de revenir à l'Île pour aider au sauvetage. Elles se chargent de remettre en place le mobilier, tandis que les Sœurs fermières vaquent à leurs travaux du dehors.

*Relevé approximatif des pertes subies
dans cet incendie du 11 septembre 1918*

Le poulailler construit en 1916, au coût de plus de \$1 800.00 ;

L'étable de 190 pieds de longueur comprenant 67 stalles munies de chaînes pour bêtes à cornes ;

L'écurie de 80 pieds, réparée en 1911, au coût de \$970.00 ; elle était garnie de 14 licous, de plusieurs harnais et des nombreux outils du menuisier qui en faisait sa boutique, durant l'été.

La bergerie de 80 pieds, plus 80 pieds de grange réparée ces dernières années au prix de \$2 129.49, et remplie de la récolte d'avoine, 800 à 1 000 minots ;

Une construction de 85 pieds comprenant : porcherie, forge, lavoir, chambre au métier ;

Un silo qui avait coûté \$475.00 ;

Ile-Saint-Paul

La semeuse de blé d'Inde, le coupe-blé d'Inde, la moissonneuse et des instruments de deux ans d'usage, qui avaient coûté \$446.00 ;

Une presse à foin, au coût de près de \$200.00 ;

Un rouleau pour les semences, une herse à roulettes de \$35.00, quatre voitures doubles et deux simples, avec additions pour charroyage, d'un usage tout récent ;

Un épandeur d'engrais au coût de \$109.00 ;

23 madriers de 3 pouces ;

Deux tonnes de moulée et d'avoine au prix de \$100.00, deux barils de goudron, une tonne de chaux, une grande courroie pour la batteuse, une autre étable, plusieurs pelles, brocs, fourches, grattes, brouettes, godendards, haches, scies à bois, scies à glace, etc. ;

13 cabanes de 3 à 4 pieds carrés : 3 en bois « embouveté » et une cabane de 10 pieds pour les jeunes poulets ;

Un cabestan tout neuf qui a coûté \$25.00 ;

Une fourche à foin avec rails de la longueur des fenils, c'est-à-dire 270 pieds, qui avait coûté \$66.96, en moyenne 200 à 300 tonnes de foin au prix de \$15.00 à \$20.00 la tonne ;

Deux réservoirs de 800 gallons chacun, doublés de cuivre, pour le service des animaux durant l'hiver, 200 pieds d'auges recouverts en tôle galvanisée pour l'étable, 4 poêles-fournaies dont 2 au prix de \$25.00 chacun, un autre de \$15.00 et le 4e tout neuf : \$18.00. Ces poêles portaient un chaudron de 30 à 40 gallons ;

Des poulies et des accessoires pour la boucherie : tonnes, câbles, colliers et chaînes ;

Les outils de la forge : soufflet, enclume, fers à chevaux, tenailles, marteaux, etc. ;

Le métier à tisser et tous ses accessoires ;

La buanderie : machines à laver, essoreuse, cuves émaillées : l'une en cuivre, planches à laver, 100 livres de soude caustique, 25 livres de résine.

Il est triste de constater combien d'incendies la Congrégation de Notre-Dame a dû subir depuis qu'au temps de Mère Bourgeoys, où s'effondrait en une nuit, le 7 décembre 1683, la grande maison de pierre construite treize ans plus tôt, rue Saint-Paul, à proximité de l'étable-école.

A l'Île-Saint-Paul, on ne fut pas épargné. A peine relevée du désastre de 1918, la Ferme subit d'autres pertes par le feu.

DEUX AUTRES DÉSASTRES

6 juillet 1921 — Vers neuf heures du matin, pendant que le forgeron travaille, dans le haut du fenil de l'écurie, à poser la grande fourche à décharger le foin, il échappe une goutte d'étain en fusion. Le feu prend et quinze tonnes de foin se transforment instantanément en un énorme brasier. L'écurie, construite depuis trois ans à peine, n'est pas épargnée. On a sauvé les dix animaux qui y étaient logés. Un vent violent pousse la flamme du côté de la maison. Malgré le sang-froid, le savoir-faire et le dévouement des serviteurs et de nos Sœurs, on craint une conflagration générale. Le théâtre de l'incendie est à quelque cent pieds du fleuve. Il est difficile cependant d'obtenir une pression d'eau assez forte pour atteindre le brasier. Les moyens d'arrosage se réduisent donc à quelques seaux et chaudières. Inutile alors de

Ile-Saint-Paul

compter sur les secours humains. Mieux vaut faire violence au Ciel. Avec grande confiance, l'image de notre Mère Bourgeoys est jetée dans le brasier. Aussitôt le vent change de direction, puis, bientôt les flammes montent tout droit et se concentrent dans leur enceinte d'amiante.

Pendant quelques minutes, le toit conique vacille... Minutes terribles !... Dans un grand silence, on se demande avec anxiété de quel côté va s'écrouler la masse en ignition. Va-t-elle communiquer le feu à d'autres bâtisses ?... Le bon Dieu entend notre angoissante prière. La toiture s'effondre. Le revêtement d'amiante retient les flammes, le feu respecte les constructions situées à quelques pas de l'incendie.

Le soir, à huit heures, M. l'abbé Gagné donne la bénédiction du Saint-Sacrement à la chapelle de la Ferme Sainte-Famille. Tout le personnel de Notre-Dame-de-Protection et les Sœurs en vacances vont unir leurs prières d'action de grâces à celles des chères éprouvées. Le bon Dieu nous a épargnées encore tout en nous éprouvant...

L'écurie sera reconstruite en forme de rotonde, ainsi que la vacherie.

22 septembre 1929 — Le feu se déclare à une heure et demie de l'après-midi, dans le fenil de la vacherie. Impossible de maîtriser les flammes dévastatrices. Les pompiers de Verdun traversent, munis d'une pompe qui leur échappe en débarquant. Il leur faut trois heures d'un dur travail pour la retirer et l'installer. Il est plus que temps, car à ce moment précis où la pompe peut enfin fonctionner, le vent change de direction et menace toutes nos dépendances.

Avant l'arrivée des pompiers, nos employés, les gens du Club de Verdun et les Sœurs avaient réussi à protéger la boutique avoisinante en l'arrosant et en jetant, sur le toit, du linge mouillé.

La Ferme a perdu 80 tonnes du plus beau foin, 6 génisses, le silo et la laiterie d'où nos serviteurs avaient sorti tout le contenu.

M. Lambert, chargé de reconstruire la vacherie, commence les travaux le 8 novembre de la même année 1929. Le plan est différent de l'ancien, ce ne sera plus une rotonde mais une vaste construction rectangulaire qui résiste encore en 1969, parmi les quelques bâtiments conservés par les nouveaux propriétaires. La vacherie sert actuellement (1969) d'écurie pour les chevaux en service à l'école d'équitation établie dans la rotonde.

Nous avons voulu grouper les récits des désastres dus à l'eau et au feu, sur la Ferme de l'Île, mais entre les jours sombres, il y a le souvenir des jours de soleil mêlés de travaux, de repos et de prières, jours de grandes fêtes, de visites réconfortantes ; il y a le souvenir des vacances et des sessions d'études au Manoir. Il y a la vie des gens, la vie des bonnes bêtes, la vie des plantes à raconter.

Mais de quelle façon ?... Les plus belles et les meilleures pages ne seront jamais écrites, sans doute. Relevons, dans nos Annales, fort incomplètes, quelques passages, échos de ces jours fastes dans l'Île-Saint-Paul.

.....
*O vieil arbre tremblant dans ton écorce grise,
Sens-tu couler encore une sève qui grise ?
Les oiseaux chantent-ils sur tes rameaux gercés ?
Moi, je suis un vieil arbre oublié dans la plaine,
Et, pour tromper l'ennui dont ma pauvre âme est pleine,
J'aime à me souvenir des nids que j'ai bercés.*

Pamphile Lemay (1837-1918)
Les Gouttelettes
Montréal, Beauchemin, 1904

Qu'exulte et fleurisse la steppe, qu'elle porte fleurs comme jonquilles, qu'elle exulte et crie de joie.

Is. 35 : 2

JOURS FASTES

GRANDES PROMENADES DE TRADITION

Les chroniques de la Congrégation de Notre-Dame rapportent que, depuis le début du XIX^e siècle, trois grandes promenades « d'usage » se dirigeaient vers l'Île-Saint-Paul, chaque année, tout comme s'il se fut agi d'un point de règle. Jusqu'en 1790, ces promenades avaient lieu à Pointe-Saint-Charles, mais bon nombre de Sœurs traversaient à l'Île ces jours-là, pour aller cueillir, à la fête de l'été, les fruits sauvages : fraises, framboises qui se trouvaient en abondance dans les abatis.

En 1790, la Congrégation de Notre-Dame, entrée en possession de toute l'Île-Saint-Paul depuis vingt ans, fit construire une grande maison au bord du fleuve, sur un emplacement faisant partie du fief de Lanoue, acquis en 1706. Les promenades « de règle » se firent ensuite sur l'Île même, mais on garda la coutume de la promenade de la Saint-Charles, 4 novembre, à la Ferme Saint-Gabriel, Pointe-Saint-Charles.

Ile-Saint-Paul

A la Saint-Paul, 25 janvier, la messe se célébrait à l'Île, même avant 1850, alors que le Saint-Sacrement n'habitait pas encore en permanence dans la chapelle. La Supérieure Générale ou son Assistante et quelques Sœurs parmi les chanteuses (chanceuses, pourrait-on dire) s'y rendaient la veille. Les Sœurs des écoles les plus proches y allaient prendre le dîner, le jour de la fête.

La veille des promenades, dès une heure de l'après-midi, les voitures de la maison mère transportaient les Sœurs. En hiver, la Ferme de l'Île assumait le parcours ; en été, celle de « la Pointe » amenait les Sœurs jusqu'à l'embarcadère. L'opération durait tout l'après-midi. Comme on le voit, on n'était pas encore au siècle de la vitesse.

La soirée était prolongée par « un quart »¹⁸ jusqu'à dix heures, après quoi on offrait aux plus anciennes les meilleurs lits, de pauvres lits-pliants dits baudets¹⁹. Puis l'on couvrait de paillasses le plancher de la salle, avec couvertures et oreillers pour les plus jeunes Sœurs.

Le lendemain, il fallait se hâter d'enlever ces grabats afin de transformer la salle en chapelle, pour la célébration de la messe.

Le petit déjeuner était ensuite servi dans la même salle sur des tables à tréteaux, recouvertes de nappes de toile de lin fabri-

18. Expression communautaire qui signifie : récréation spéciale du soir. Mais on y découvre quelque chose du langage des gens de mer. Veiller, être de quart.

19. Lits faits de deux chevalets retenus par des cordes ou des bandes d'étoffe.

quées dans l'île. Des bancs sans dossier servaient de sièges chaque côté des tables. Les novices faisaient le service.

Aux promenades d'été et d'automne, les Sœurs allaient par groupes, dans les prairies et au bois, pour cueillir les fruits de la saison. A l'automne, elles faisaient d'abondantes provisions de diverses espèces de noix, pour les desserts « de congé » à la maison mère. Aux promenades d'hiver, les jeunes Sœurs se partageaient tous les traîneaux de la maison, même les grandes traînes²⁰ à bois, et glissaient sur les côtes de l'île.

Après le dîner, toutes les Sœurs, la Supérieure en tête, se dirigeaient vers les granges en récitant cinq Pater et Ave, pour remercier le Seigneur de ses dons et demander protection et bénédictions pour l'année courante. A la fin de l'après-midi, on chantait le petit salut dit « de saint Paul » ; ce qui consistait en quelques antiennes et invocations en plain-chant, en l'honneur du grand Apôtre.

Et l'on devait songer au départ. En hiver, les « sleighs », tirées par deux forts chevaux, ramenaient les Sœurs à la maison mère, rue Saint-Jean-Baptiste, près de la Place d'Armes. Durant la saison de navigation, les Sœurs traversaient à Pointe-Saint-Charles, et, de là, prenaient les voitures de retour.

Dès 1860, les novices étant devenues très nombreuses, les promenades furent partagées en trois groupes : la promenade des professes d'abord, celle des novices le lendemain. Le surlendemain, c'était le tour des employées de la maison mère et de nos maisons de la ville.

20. Canadianisme. Traîneau bas. *Dictionnaire Bélisle de la Langue Française au Canada.*

Ile-Saint-Paul

Ces « bonnes » avaient bien des droits à nos attentions, à notre affection. Elles vivaient un peu comme des religieuses. Quelques-unes d'entre elles s'étaient « données » à la Congrégation de Notre-Dame, d'autres, sous le titre de *Filles de Bon-Secours*²¹, s'engageaient à mener une vie chrétienne plus intense et à remplir des obligations spéciales.

VISITES D'HONNEUR

4 juin 1841 — Nous accueillons Mgr Forbin-Janson, évêque de Nancy. Ce prélat célèbre, fondateur de l'Oeuvre de la Sainte-Enfance, est en tournée de prédication par tout le Canada. En visitant notre domaine, il fait la bénédiction solennelle des champs et récite des prières spéciales pour que nous soyons protégés contre les inondations.

12 octobre 1841 — C'est la promenade d'automne de la Communauté tout entière. A cette occasion, Mgr Bourget, évêque de Montréal, rentré tout récemment de Rome, vient y célébrer la messe, de même que Mgr Gaulin, évêque de Kingston, tous deux accompagnés de Messire Lafrance, curé de la paroisse Saint-Jean-Baptiste, et de Messire Marcoux, missionnaire au Sault-Saint-Louis, prêtres assistants.

Après l'Evangile, Mgr Bourget fait aux Sœurs une exhortation sur le zèle à déployer dans l'éducation de la jeunesse. La

21. En 1888, quand Rome exigea, pour l'approbation des règles, qu'il y eût deux classes de Sœurs : celle des enseignantes et celle des vouées aux travaux domestiques, plusieurs des Filles de Bon-Secours optèrent pour commencer le noviciat des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame et devinrent les premières Sœurs converses aux cérémonies de profession de 1890 et 1891.

messe terminée, il donne aux Sœurs la bénédiction papale portant indulgence plénière, avec privilège pour toutes de gagner la même indulgence durant les huit jours suivants, à condition d'observer fidèlement leur sainte règle et de prier pour Sa Sainteté le Pape Grégoire XVI, alors régnant.

Au petit déjeuner pris en famille, Monseigneur choisit lui-même sa place à la table du centre, comme un bon père au milieu de ses enfants. C'est ensuite la visite de la maison. A la salle des serviteurs, Sa Grandeur leur adresse quelques paroles d'encouragement à vivre en vrais chrétiens.

A l'occasion de cette visite, Mgr Bourget accorde aux Sœurs de nos deux métairies, celles de l'Île-Saint-Paul et de Pointe-Saint-Charles, la faveur de faire ériger, dans leurs chapelles, le Chemin de la Croix.

Enfin, après avoir comblé tous et chacun de bénédictions et de délicatesses, les illustres visiteurs s'embarquent pour la Ferme Saint-Gabriel ; durant la traversée, les Sœurs, qui les accompagnent dans le bac et les canots, chantent l'Ave Maris Stella ; d'autres cantiques portent leurs échos jusqu'à Pointe-Saint-Charles. Le temps est magnifique et tous les cœurs contents.

25 janvier 1842 — M. Quiblier, supérieur de Saint-Sulpice, célèbre la messe de la Saint-Paul et donne aux Sœurs une instruction sur le zèle qu'a montré le grand Apôtre à répondre aux grâces du Seigneur.

Le jour suivant, en considération du grand nombre de Sœurs demeurées à l'Île, M. Patrick Phelan, P.S.S., qui deviendra plus tard évêque de Kingston, vient y dire la messe et donne la béné-

Ile-Saint-Paul

diction du Très Saint-Sacrement. Il dépose ensuite les Saintes Espèces au tabernacle. Grand est le bonheur des Sœurs résidant à l'Ile, de penser que Notre-Seigneur habitera sous leur toit plus qu'un jour. Aussi veulent-elles lui tenir fidèlement compagnie toute la nuit.

Le lendemain, 27, encore messe matinale, puis à onze heures, tout le personnel de la maison, Sœurs, serviteurs et servantes, se réunissent à la chapelle pour une amende honorable au Très Saint-Sacrement. Le même soir, on se réunit pour les stations solennelles du Chemin de la Croix que M. Quiblier avait inauguré le 4 novembre 1841. C'est donc un vrai triduum à la gloire du Christ et du patron de l'Ile-Saint-Paul.

1876 — Mgr Edouard Fabre, successeur de Mgr Bourget, et premier archevêque de Montréal, fait sa visite pastorale à l'Ile-Saint-Paul. Le cérémonial se déroule comme aux réceptions des grands jours. Sa Grandeur témoigne sa satisfaction de tout ce qu'il voit et de la manière dont les choses sont conduites. Avant de quitter l'Ile, il recommande, sans en faire un ordre formel, de faire nommer, au temps des élections, une assistante qui s'entende bien dans l'art de l'agriculture, quelque'une, par exemple, qui ait pris part aux travaux de la ferme dans sa famille. Une conseillère de cette compétence pourrait très avantageusement faire part de son expérience dans les délibérations concernant l'administration des métairies de la Congrégation de Notre-Dame.

Juin 1889 — M. Pierre Deguire, p.s.s., directeur du Collège de Montréal, procure un grand jour de congé à ses étudiants avant leur départ : un pique-nique à l'Ile-Saint-Paul.

A leur arrivée à Pointe-Saint-Charles, les chaloupes et le grand bac sont prêts pour la traversée dirigée par nos employés. Aux cris des hourras et au son d'une bruyante musique, tout ce monde envahit les côtes de l'Île.

Les Sœurs souhaitent la bienvenue aux pique-niqueurs. Deux grandes charrettes sont déjà sur les lieux pour transporter le bagage. Après avoir fait halte, un instant, devant la maison pour ajouter aux provisions du lait, de la crème, de la pâte à crêpe, etc., la gent bruyante se dirige vers le bois et campe de l'autre côté de l'Île.

Le soir, les élèves partent comme ils sont venus, aux cris des hourras, des « Vive l'Île-Saint-Paul ».

23 juillet 1897 — Mgr Clut, O.M.I., évêque missionnaire du Nord-Ouest, célèbre la messe à l'Île-Saint-Paul et y passe la journée. Un jeune Oblat l'accompagne. Un bon nombre de Sœurs des diverses maisons de la ville se sont jointes aux insulaires pour recevoir le vaillant missionnaire.

Mère Saint-Calixte (Mercier), assistante générale, depuis longtemps en relation avec ce saint évêque, se porte à sa rencontre tôt le matin, à Pointe-Saint-Charles. Dès qu'il est monté dans la chaloupe, les Sœurs de l'Île hissent un pavillon sur la côte, se rendent sur la grève et reçoivent le digne visiteur au chant du Laudate. L'évêque, très impressionné par cet accueil si cordial, bénit toutes les Sœurs agenouillées sur son passage, puis il se rend à la chapelle du Manoir pour y célébrer la messe.

Après le déjeuner, le prélat raconte l'histoire de ses missions chez les Indiens. Puis, sur son désir de visiter l'Île, on attelle le

Ile-Saint-Paul

plus beau cheval à une grande charrette, à défaut de carrosse. On y fixe des chaises pour les Visiteurs et quelques Sœurs. Les autres font cortège à pied.

Arrivée sur le haut de l'Île, la caravane fait halte pendant l'espace d'une heure. Sa Grandeur admire les différents paysages qui, de cet endroit, s'offrent aux regards : la ville de Montréal et ses clochers, le fleuve immense, les villages de la rive sud, les larges grèves, les battures qui entourent l'Île, et le grand bois dans toute la splendeur de l'été.

De retour au Manoir, l'évêque y passa l'après-midi, continuant le récit de ses activités apostoliques jusqu'au moment de la bénédiction du Saint-Sacrement. Après le souper en famille, les invités reprennent la chaloupe pour rentrer à Montréal. Le chant du Magnificat escorte les visiteurs jusqu'à l'autre rive, à Pointe-Saint-Charles.

Lorsque le personnel de la Ferme demeurait encore au Manoir, c'est-à-dire jusqu'en 1920, l'Île compta parmi les jours de fête ceux où elle recevait la visite d'illustres personnages, celle de quelques prêtres de Saint-Sulpice, toujours amis de la Congrégation de Notre-Dame, celle de presque toutes les communautés religieuses de Montréal et de divers groupes d'élèves.

Ceux qui venaient en pique-nique s'arrêtaient à la maison hospitalière du bord de l'eau, pour y prendre ce qui constituerait un bon goûter champêtre et ce qu'il fallait pour allumer le feu de camp.

29 juillet 1905 — Dès le matin, notre métairie a revêtu ses plus beaux airs de fête. Bientôt l'Île, déjà si belle à cette époque,

paraît jubilante sous une profusion de petits drapeaux agités par la brise. Nous allons accueillir l'Archevêque de Montréal, Mgr Paul Bruchési.

Notre Mère Générale, Mère Saint-Anaclet (Cormier), et une des Mères assistantes se rendent à Pointe-Saint-Charles, pour l'arrivée du Prélat qui s'arrête quelques instants à la vieille métairie de Mère Bourgeois.

A 3 heures, accompagné de son secrétaire, M. l'abbé Demers, Monseigneur se met en route vers le fleuve. Deux chaloupes sont amarrées. Dans l'une, marquée aux armoiries de Monseigneur et de la Congrégation de Notre-Dame, prennent place le vénéré Prélat, son secrétaire et nos Mères. Le contremaître lui-même dirige l'embarcation. Dans l'autre, montent nos Sœurs Sainte-Olivine (Trudel), assistante à Villa-Maria, Sainte-Anne-Marie (Bengle), supérieure au Mont-Sainte-Marie, et son assistante, toutes trois invitées pour la circonstance. Dès que les embarcations quittent le rivage, la cloche du Manoir sonne à toute volée. Avec la Supérieure de la maison mère, Sœur Sainte-Marie-Antoinette (Dugas-Labrière), toutes les Sœurs présentes à l'Île, soit une trentaine, reçoivent les visiteurs.

La première halte se fait à la chapelle fraîchement restaurée. Le Prélat donne la bénédiction du Saint-Sacrement avec le ciboire.

Ensuite, il faut jouir de la belle nature, du soleil et du grand air. Mgr l'Archevêque occupe un fauteuil sur la galerie, face au fleuve et à la ville. On se groupe autour de lui, et sa conversation de ton familier mais toujours spirituelle fait s'écouler trop vite les heures.

Ile-Saint-Paul

Dans la grande salle, des tables sont dressées pour le souper, à cinq heures et demie. Du poulet, des œufs, de la crème composent le menu ; on y voit aussi des petites crêpes au sucre d'érable que notre hôte déguste avec plaisir.

Au sortir de la table, on fait la visite des principales pièces de la maison. Comme un vrai père, le Prélat se rend chez nos serviteurs, cause avec eux et les bénit.

Mais le soleil décline et se voile de nuages. Quelques gouttes de pluie hâtent le départ. Avant de quitter, Monseigneur nous invite à bénir Dieu des faveurs dont il entoure ceux qui le servent et qui l'aiment.

8 juillet 1906 — Mais la fête, splendide entre toutes, est bien celle du 8 juillet 1906. On célèbre, en ce jour, le DEUX CENTIÈME ANNIVERSAIRE DE L'ACQUISITION DU FIEF DE LANOUE. On le célèbre tout juste sur ce même emplacement acquis par la Congrégation de Notre-Dame, il y a deux cents ans. Sa Grandeur Mgr Bruchési a bien voulu répondre encore à notre invitation et passer plusieurs heures à l'Île.

Le yacht « épiscopal » — nom donné à notre grand bac — est converti en salon flottant : tapis, fauteuils, décorations de verdure et de fleurs. Sept vigoureux rameurs le conduisent. Notre révérende Mère Supérieure générale, Saint-Anaclet (Cormier), Mère Assistante générale, Sainte-Marie-Joséphine (Choquette), et d'autres Sœurs de la maison mère, de Villa-Maria et de l'Ecole Normale reçoivent d'abord Sa Grandeur à Pointe-Saint-Charles. A l'Île, les Sœurs attendent sur le rivage. Après une messe d'action de grâces et des agapes dans le ton des grands

jours, Monseigneur nous accorde tout un après-midi d'entretiens paternels, familiers et délicats. Il chante, récite des vers de sa jeunesse, raconte des souvenirs délicieux de Rome. Les Sœurs, à leur tour, chantent les refrains favoris de leur Pasteur et racontent l'histoire de l'Île depuis l'acquisition du fief de Lanoue sur lequel le Manoir est bâti. Que de souvenirs évoqués durant ces heures merveilleuses d'un jubilé qui nous a valu une visite épiscopale.

LES SŒURS NOVICES EN VACANCES DANS L'ÎLE

Nos Sœurs novices venaient à l'Île en fin de mai ou dès le commencement de juin, par groupes de vingt à trente, jusqu'à l'ouverture des vacances pour le repos des Sœurs étudiantes et des Sœurs enseignantes.

Quel délassément pour ces jeunes de parcourir l'Île en tous sens, de s'amuser à leur aise ! Quand Sœur Saint-Juvénal (Moquin), première maîtresse de discipline au noviciat, prenait le chemin de l'autre côté de l'Île, à la tête du groupe, on y allait au pas de course, quelques-unes traînaient, à l'arrière, la petite charrette à provisions pour le goûter. Parvenues au beau galet qui se prolonge sur des arpents, vis-à-vis Laprairie, et toujours à même profondeur, — guère plus de trois pieds — elles se hâtaient d'entrer dans le fleuve. On se donnait la main et on plongeait dans l'eau courante, presque tiède, sous un soleil ardent. Quelques-unes, les habituées, exerçaient leur talent de nageuses.

Ile-Saint-Paul

Pendant ce temps, le feu de camp pétillait et les crêpes sautaient dans la poêle. L'appétit ne manquait pas au sortir de l'eau et, à l'ombre des grands ormes, on apaisait sa faim. On faisait ensuite la sieste en chaise longue, tout en regardant les alouettes ou les jeunes canards se balader sur le bord du fleuve.

Tous les « exercices de piété » se faisaient en plein air — ce qu'aurait approuvé Jean Bosco —. On revenait au Manoir lorsque le soleil glissait ses derniers rayons sur les eaux souvent resplendissantes de pourpre et d'or, et l'on attendait, dans la paix de la nuit, des lendemains aussi beaux.

L'aumônier du noviciat, M. Henri Garrouteigt, P.S.S., n'oubliait pas « ses Filles ». Il arrivait par une traversée spéciale et profitait, lui aussi, de la belle nature champêtre en sa parure d'été. Ce dont il jouissait le plus, sans le dire, c'était bien l'en-train de ses novices au visage rougi par le soleil et le grand vent.

Après une séance de direction spirituelle, on s'assemblait à la salle de communauté pour des causeries, des chants, des mimes. Quelques novices écossaises des Provinces Maritimes étaient appelées, par la Supérieure de la maison, à exécuter des danses nationales, ce à quoi elles se prêtaient avec beaucoup d'amabilité et de grâce.

M. Garrouteigt revenait à l'Ile pour chaque groupe de novices et c'était fête pour toutes les Sœurs en villégiature, car M. Garrouteigt fut aumônier de la Communauté avant d'être aumônier au noviciat, et ce ministère dura près de quarante ans. M. Edgar Peltier, P.S.S., qui fut aussi aumônier des novices et qui deviendra vice-postulateur de la Cause Marguerite-Bourgeoys, visitait de même les insulaires en vacances.

15 juin 1928 — Les annales notent : 68 novices arrivent à l'Île. Pour ces jeunes Sœurs, ces jours sont désirés depuis longtemps, car l'Île, c'est la terre des libertés et des vraies vacances.

Grand pique-nique sur la rive, vis-à-vis Laprairie, le 18 juin. Il fait un temps superbe. On a placé les provisions sur la petite charrette enrubannée et toute fleurie de « panamas » improvisés en papiers de différentes couleurs. Tout le tralala possible se déroule sur les routes ainsi que les chants et les rires. Le chien fidèle, le « Mousse » de toutes les excursions, saute de joie et accompagne le cortège.

Voici que, dans l'après-midi, une grande visite s'annonce : ce sont nos médecins de la maison mère, ayant à leur tête le bon Docteur Réginald Savoie accompagné de Madame Savoie. Nos Sœurs novices se hâtent de revenir des champs. A l'adresse de « La Faculté », elles ont un chant spécial adapté à des airs canadiens.

Air : « *Il était un petit navire* »

Il était des petites novices se trouvant fort embarrassées :
Il s'agissait de la visite des membres de la Faculté...
A de si dignes personnages,
 Quel langage faudrait-il parler ?
 En grand conseil, elles s'assemblèrent.
 Voici leurs décisions bien arrêtées.

Air : « *Nous n'irons plus au bois* »

Pour Messieurs les Docteurs,
Nous emprunt'rons, mes Sœurs,

Ile-Saint-Paul

De la haute liturgie
Le rythme et l'harmonie
Nous égrènerons des litanies.

Air litanique

Très dignes Docteurs...	entendez-nous
Habiles spécialistes...	écoutez-nous
Sympathiques bienfaiteurs...	exaucez-nous

De bouteilles et de pilules...	Docteurs, délivrez-nous
D'éther et de chloroforme...	" " "
De bandages et de diachylons...	" " "
De rigolos et de sinapismes...	" " "
De pincettes et de bistouris...	" " "
De diète et de régime...	" " "

De bons et doux sommeils...	prescrivez-nous-en, Docteurs
Des repos prolongés...	" " "
De fréquents bains salins...	" " "
Des orangeades à chaque heure...	" " "
Des crèmes meringuées...	" " "
Des sorbets aromatisés...	" " "
Un long séjour à l'Ile...	prescrivez-nous-le, Docteurs.

Merci, Docteurs, pour amygdales cautérisées

Merci, Docteurs, pour visions corrigées

Merci, Docteurs, pour déviations redressées

Merci, Docteurs, pour rhumatismes soulagés

Pour que le bonheur règne toujours dans vos foyers,

Nous prierons le Seigneur.

Pour que le succès récompense vos durs travaux,

Nous prierons le Seigneur.

Pour vous obtenir le Paradis à la fin de vos jours,
Nous prions le Seigneur.

Ÿ. — Longue vie à vous, Docteurs.

R̄. — A vos patients, longs jours de bonheur.

Prions. — Dieu tout-puissant et éternel, Souverain Seigneur des
médecins, nous vous demandons, en toute sérénité,
que ceux qui ont restauré notre santé, obtiennent
le bonheur sur la route de l'éternelle félicité.

Ainsi soit-il.

Les visiteurs partis, on se réunit pour la part à Dieu avant
l'heure du repos.

QUELQUES AUTRES VISITES
MENTIONNÉES DANS LES CHRONIQUES
DE L'ILE

Juin 1866 — M. l'abbé Verreau, principal de l'Ecole normale
Jacques-Cartier, a passé un dimanche à l'Ile avec tous ses étu-
diants. Il a célébré une messe solennelle avec diacre et sous-
diacre, chanté les vêpres dans l'après-midi et donné la béné-
diction du Saint-Sacrement. C'était la première fois que les
offices liturgiques revêtaient une telle solennité.

30 août 1900 — M. Monnier, assistant général de la Compagnie
de Saint-Sulpice de Paris.

1905 - 1906 — Mgr Bruchési, archevêque de Montréal (Le
compte rendu en a été donné précédemment).

1909 — Visite du Comte de la Tour Fondue. M. Fournet, p.s.s.,
accompagnait le Comte, son fils et ses deux filles.

Ile-Saint-Paul

1910 — A l'occasion du Congrès eucharistique de Montréal, visite de M. Hertzog, P.S.S., du Collège Canadien à Rome, Postulateur de la Cause Marguerite-Bourgeoys, dont l'Eglise proclamait l'héroïcité des vertus, le 19 juin de cette même année.

29 juillet 1914 — Mgr Arsène Dubuc, curé de la paroisse du Sacré-Cœur de Montréal, vient passer la journée avec les Frères de Saint-Gabriel et cent cinquante enfants de sa paroisse.

1914 - 1915 - 1916 — Les Frères des Ecoles Chrétiennes — Les Clercs de Saint-Viateur — Les Rédemptoristes — Les Pères du Saint-Sacrement... et d'autres.

1917 — Dans les premiers jours d'août, une centaine de petits garçons, sous la conduite de trente Frères de la Charité de l'Orphelinat Saint-Arsène, viennent à l'Ile-Saint-Paul. Le grand bac fait deux fois la traversée. La journée se passe en joyeux ébats. Vers quatre heures de l'après-midi, tout le groupe arrive à la maison avec l'intention de regagner la ville. Malheureusement, le traversier constate que la violence du vent ne permet pas de traverser. On devine l'angoisse du Directeur et de ses confrères. Il faut se résigner : on couche à l'Ile. Résignation plutôt facile.

On distribue à chaque enfant du pain et du lait. On étend les matelas disponibles, puis, après la prière du soir, le Directeur invite les petits à dormir sur le plancher, se faisant un oreiller de leur casquette, à défaut de mieux. Le sommeil est paisible, le réveil matinal et le déjeuner hâtif. On se presse de « passer l'eau », car, c'est dimanche. Il faut se rendre à l'église paroissiale.

1918 — M. Henri Gauthier, p.s.s., curé de Notre-Dame, avec les enfants du Patro. Pique-nique des Séminaristes avec leur Directeur, M. Henri Guibert, p.s.s.

1920 — Mgr Olivier Mathieu, évêque de Régina.

18 octobre 1923 — Une visite extraordinaire, M. Jean Verdier, p.s.s., de Paris, Supérieur Général, en visite dans les maisons sulpiciennes de Montréal. Ce distingué personnage qui deviendra Archevêque de Paris, puis Cardinal, est accompagné de MM. Louis Bouhier, Henri Garrouteigt, Gerald McShane, tous Sulpiciens, et de Mgr Lepailleur, curé.

La température semble préparée tout exprès par la Providence. Les jardins, l'intérieur de la maison, les dépendances, les vastes champs, les travaux agricoles, tout paraît intéresser nos visiteurs ; au point que l'un d'eux, Mgr Lepailleur, laisse ses compagnons sur la véranda et s'en va remplacer un employé dans le champ de maïs. Il s'installe sur la faucheuse et conduit les chevaux, qui ne se doutent pas de l'honneur dont ils sont l'objet. Ce faucheur improvisé fait fonctionner la machine avec habileté, à l'admiration de ses confrères qui ne lui ménagent pas leurs félicitations.

Un dîner champêtre est servi. Nos visiteurs paraissent enchantés de leur visite.

1927 — En juin, visite des Enfants de Marie de la maison mère avec leur aumônier, M. Louis Bouhier, p.s.s., puis des Sœurs et des élèves du Collège Marguerite-Bourgeoys.

28 juillet 1927 — Les Pères Dominicains de Notre-Dame-de-Grâce.

Ile-Saint-Paul

25 janvier 1928 — Mgr Langlois, évêque de Valleyfield, vient fêter la Saint-Paul avec nous et avec l'aumônier de Sainte-Famille, M. R. Laberge, récemment créé Chanoine honoraire de la cathédrale de Valleyfield.

Mgr Langlois et M. le Chanoine Nepveu, curé de la cathédrale de Valleyfield, sont arrivés hier soir. La voiture de la maison mère est venue les conduire jusqu'au Manoir ; notre voiture à deux chevaux les amène à la Ferme Sainte-Famille. C'est au son des cloches que nous recevons Monseigneur.

Ce matin, le 25, la première messe est dite à 5 heures, suivie immédiatement de celle de M. le Chanoine Nepveu. A 7 heures, Monseigneur célèbre à son tour le saint sacrifice. Un évêque assisté à l'autel par deux de ses chanoines... cela ne s'est pas encore vu à l'Ile-Saint-Paul.

Dans la matinée, Mgr Langlois fait la visite de la maison. Malgré la tempête, nous sommes une quarantaine de Sœurs pour le dîner. Vers 2 heures, réunion au parloir pour un concert en l'honneur de Monseigneur. La séance est suivie d'une intéressante causerie de Sa Grandeur. Après la bénédiction du Saint-Sacrement, c'est le départ. Départ difficile : la tempête fait rage..., l'eau monte. La voiture du Prélat, en passant le ravin, se remplit d'eau, mais poursuit sa route et arrive à bon port sans autre incident.

1931 — Les Pères Franciscains et leurs jeunes aspirants.

1934 — M. et Mme Fournier, de Lyon, fabricants de say — étoffe dont est fait notre habit religieux.

Offert aux Revenans Religieuses
de la maison St-Famille de la
confraternité de notre Dame Elle St-Paul
par les membres fondateurs de la Société
Historique de Montréal, à l'occasion de la
visite à l'Église St-Paul le 9 Juin 1905

Agréé par, Président
Victor Morin ancien pr

Francis J. Audet
E. Z. Massicotte
Armand Beaujeu Champagne

Henri Malenfant
Henri Massicotte

" Jean-Jacques Leschote
Gilles Beaupré
Alfred Huet
Joséphine Audet

TRANSCRIPTION DU MANUSCRIT REPRODUIT AU VERSO

Note concernant le 9 juin 1935

Offert aux Révérendes Religieuses de la Maison Sainte-Famille de la Congrégation de Notre-Dame, Ile-Saint-Paul, par les Membres soussignés de la Société Historique de Montréal à l'occasion de la visite à l'Ile Saint-Paul, le 9 juin 1935.

Aegidius Fauteux, Président
Victor Morin, Ancien Président
Francis J.-Audet
E.Z. Massicotte
Aristide Beaugrand-Champagne
Gérard Malchelosse
Maréchal Nantel
Jean-Jacques Lefebvre
Alfred Ayotte
Gontran Audet¹ (invité)

1. M. Gontran Audet, neveu de François-J. Audet ainsi que M. Lucien Brault, qui n'a signé qu'au livre d'or du couvent, n'étaient pas membres de la Société Historique de Montréal mais *invités d'honneur*.

1935 — Onze membres de la Société Historique de Montréal viennent visiter l'Île... historique elle aussi. On trouvera certainement grand intérêt à lire ici la reproduction de leur signature apposée ce jour-là, au bas du volume aimablement dédié²² et conservé aux Archives de la Congrégation de Notre-Dame.

Durant le sexennat de Sœur Saint-Auguste (Boulet), de 1935 à 1941, visites répétées de Mgr Boulet, son frère, un fervent de l'agriculture, un conseiller de choix. Visite aussi de l'abbé Henri Bois du Collège Sainte-Anne de la Pocatière, dont la compétence dans le même domaine est reconnue.

1935 — Visite des Chevaliers de Colomb de la Cité de Verdun.

17 octobre 1936 — Visite canonique de Mgr Georges Chartier, mandaté par l'archevêque de Montréal.

25 janvier 1939 — M. Mondello, un représentant du Ministère de la Santé, vient nous donner des conseils et des avis concernant nos droits à nous opposer à la coupe de la glace en face de notre maison. La loi, dit-il, est celle-ci : « Il est permis de couper la glace à 100 pieds, non pas au bord de l'eau, mais à 100 pieds des tuyaux d'égouts ». Présentement, il y a conflit avec M. Thibault, marchand de glace de Verdun. A la suite de l'avis du gouvernement, tout s'est apaisé. M. Thibault vient prendre arrangement dès le lendemain, le 26.

Une gravure de Duncan en 1859 témoigne bien que la coupe de la glace est un métier qui date de loin et que l'Île-des-Sœurs a

22. *Les Origines de Montréal. Mémoires de la Société Historique de Montréal*, 11^e livraison, Montréal, Adj. Ménard, imprimeur et éditeur, 1917.

Ile-Saint-Paul

connu, avant le XX^e siècle, de semblables problèmes avec les marchands de glace de l'époque.

5 octobre 1939 — Les étudiants de l'Université McGill viennent prendre des croquis. Ils ont travaillé trois heures avec leur professeur d'architecture, M. Wilson.

1940 — Première visite de paroisse du Curé de Notre-Dame, M. Arthur Dubeau, P.S.S. Notons que les Sœurs de l'Île sont « paroissiennes » de Notre-Dame, qu'elles paient fidèlement leur dîme en matières premières de la Ferme.

Les membres du Conseil Général de la Congrégation de Notre-Dame font visiter l'Île à Messieurs les échevins de la Ville de Montréal. Il est évident que c'est une visite... d'intérêt. Y aurait-il projet d'achat ? ...Tout retombe dans le silence.

1942 — Excursion des scouts du Collège de Montréal avec leurs directeurs, MM. Caron, Bovy, P.S.S.

1946 — Mgr Joseph Lemieux, O.P.²³, ancien évêque de Sendai, qui a connu nos Sœurs missionnaires au Japon, nous honore de sa visite. Il rencontre ici une missionnaire du même pays, Sœur Sainte-Marie-Damase (Sœur Laura Gauthier-Landreville), infirmière à l'Île, depuis son retour, après deux ans d'internement à Amori pendant la guerre.

1951 — M. Léonidas Perrin, P.S.S., amène 317 jeunes filles de la J.E.C. pour un pique-nique.

23. MGR MARIE-JOSEPH LEMIEUX fut ensuite évêque de Gravelbourg, puis archevêque d'Ottawa, nonce en Haïti. Il est, en 1969, pro-nonce en Inde.



Sondage de la glace, par les employés de l'Île, avant la première traversée de l'hiver.

L'entaillage et le coupage de la glace sur le Saint-Laurent.

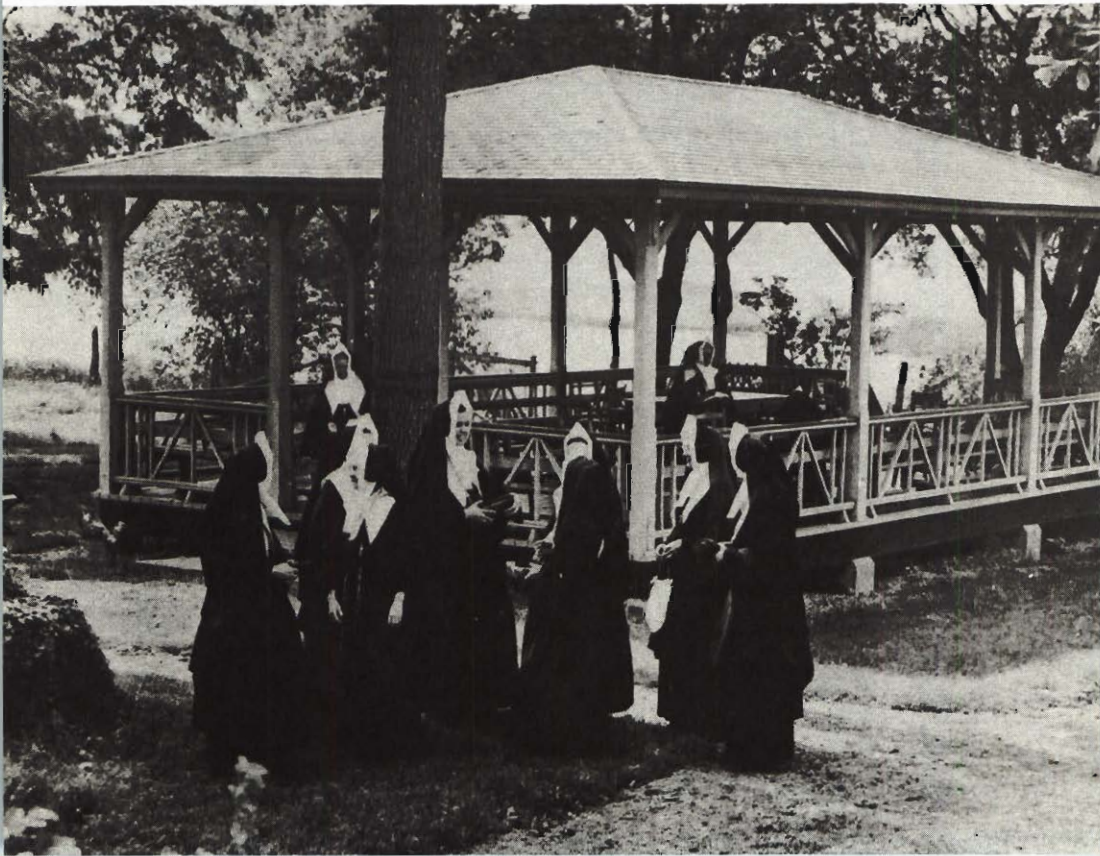
Dessin de James Duncan

Tiré de *l'illustrated London News*, 16 avril 1859.





Pendant les vacances, après la lecture spirituelle.





A l'heure de l'étude, près de la grotte Notre-Dame de
 Lourdes — 1940.

Les Sœurs de l'Ecole Jeanne-Mance arrivent à l'île pour faire leurs quinze
 jours de vacances.
 Pierre Lacoursière, le consciencieux traversier.

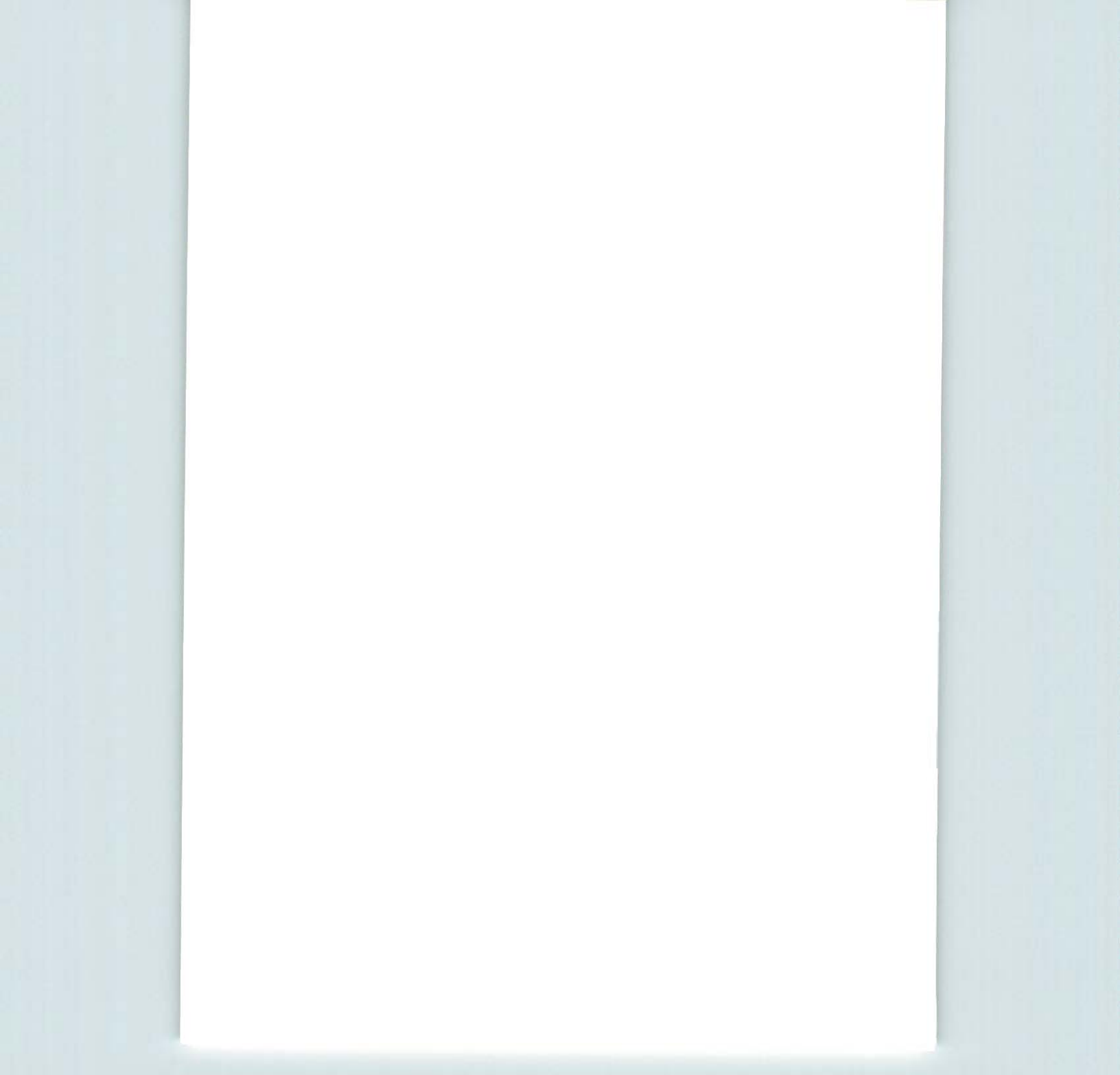




Une excursion de jeunes vers l'Ile-Saint-Paul, en 1955.
Photo Cicot.

1957 — 18 juillet. — M. le Chanoine Alary vient nous donner une conférence sur la colonisation, ses avantages, ses bienfaits, surtout au point de vue de la religion. Le 29, il revient parler aux Sœurs en stage d'études personnelles à Notre-Dame-de-Protection et les entretient de son sujet préféré. Comme il doit prendre son gîte à Sainte-Famille pour la nuit, sa conférence est répétée le soir pour nos employés. Le lendemain matin, le 21 juillet, il célèbre la sainte messe à l'oratoire de la Sainte-Famille. Nos Sœurs du vieux Manoir assument les frais du chant. Au cours de la journée, lui-même nous fait entendre *Le Chant du Colon* et d'autres poèmes terriens.

D'autres visiteurs sont venus, bien sûr, jouir des beautés de l'Ile-Saint-Paul, au cours des ans. Nous avons pensé que cette brève énumération peut donner une image assez fidèle de ce que devait être, à l'accoutumée, l'accueil des Sœurs insulaires, aux Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame d'abord, aux visiteurs de choix, aux élèves de divers établissements scolaires, aux amis de la petite Histoire, toujours en quête de quelque découverte.



Louez Yahvé, il est bon de chanter notre Dieu — douce est la louange.

Ps. 147 : 1

VIE LITURGIQUE ET FÊTES RELIGIEUSES

De 1790 à 1850, on l'a déjà dit, il n'y eut pas de chapelle permanente au Manoir de l'Île. Cependant, les prêtres de Saint-Sulpice y sont venus souvent célébrer la sainte messe. En plus des visites épiscopales, les retraites organisées furent des occasions précieuses de participer au saint sacrifice de la messe.

Après l'incendie de 1918 qui détruisit tous les bâtiments, sauf le Manoir, on reconstruisit la Ferme sur le haut de l'Île. Le très Saint-Sacrement, qui habitait le Manoir depuis 95 ans, fut transporté à la maison « Sainte-Famille », sur la ferme neuve qui eut la joie de posséder l'Hôte divin en permanence jusqu'en 1956. Chaque été cependant, le Manoir, dénommé à ce moment « Notre-Dame-de-Protection », ouvrait sa vaste chapelle où le bon Dieu habitait au cours des vacances ou des stages d'études. Enfin, à longueur d'année, de 1936 au 24 mai 1957, jour de l'ultime départ des Sœurs, le Saint-Sacrement demeura au Manoir, tout comme à la maison Sainte-Famille.

En 1825, Mgr Lartigue, à la demande de la Supérieure de l'Institut, Sœur de la Croix (Beaudry), avait accordé la permission de faire célébrer, de temps en temps, la sainte messe au Manoir. Mais ce privilège n'était pas attaché au dimanche, justement parce que tous les prêtres, ce jour-là, étaient requis pour le ministère paroissial à Notre-Dame. Ils le furent même après 1850, année où Mgr Ignace Bourget, accédant à la requête²⁴ de Sœur Sainte-Elisabeth (Dorval), Supérieure de l'Institut, permit de garder le Saint-Sacrement en permanence. Il fallait cependant accomplir le précepte dominical à la paroisse Notre-Dame.

Jusque vers 1918, les gardiens du dimanche se rendaient à la maison mère, rue Saint-Jean-Baptiste, le samedi, après dîner. Ils avaient ainsi le loisir de se confesser et, le lendemain, de prendre part à la messe et à la communion matinales ; après quoi ils retournaient immédiatement à l'Ile. Les autres employés, hommes et femmes, et les Sœurs, une fois les gardiens rentrés, partaient à leur tour pour la grand-messe à Notre-Dame, leur paroisse²⁵, et ne revenaient que le soir, après Vêpres.

Durant la saison navigable, depuis la fin du printemps jusqu'à la fin de l'automne, le trajet de Pointe-Saint-Charles à

24. La requête, datée du 8 juin 1850, se trouve à la Chancellerie du diocèse de Montréal.

25. Marguerite Bourgeoys, fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame, avait voulu que ses Sœurs fussent « filles de paroisse ».

« Je crois, dit-elle, que pour honorer l'état de vie voyageuse de la très Sainte Vierge, nous devons être des filles de paroisse ». (*E.M.B.*, p.5.)

De fait, les Sœurs allèrent à la chapelle de l'Hôtel-Dieu qui tenait lieu d'église paroissiale à Ville-Marie, jusqu'en 1683, année où l'église Notre-Dame fut prête à recevoir les fidèles et où les Sœurs avaient leurs places, dans la chapelle de l'Enfant-Jésus, sous laquelle elles furent inhumées.

l'église était assuré par la Ferme Saint-Gabriel, qui fournissait voiture et cheval. En hiver, lorsque l'état de la glace le permettait, on partait directement de l'Île en « sleigh » pour se rendre à la messe.

Comme dans nos familles chrétiennes de campagne, à cette époque, les gardiens et gardiennes du dimanche se réunissaient pour prier en commun à l'heure de la grand-messe. Ils se rendaient à l'oratoire de la maison faire le chemin de la Croix. Dans l'après-midi, à trois heures, nouvelle réunion pour le chapelet et quelques instants de méditation, que l'on terminait par un quart d'heure de lecture spirituelle à haute voix.

**PREMIÈRE GRANDE RETRAITE
POUR LES EMPLOYÉS
DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES DE MONTRÉAL**

A l'Île-Saint-Paul, la vie spirituelle était nourrie non seulement par le climat de paix qui y régnait, par la fidélité au précepte dominical et l'orientation chrétienne de toute la journée, mais encore par des temps de prières spéciales, par des « temps forts », comme on dit dans la pastorale d'aujourd'hui. Comme quoi, soit dit en passant, on invente de nouvelles expressions, sans innover pour autant.

En avril 1842, Mgr Bourget fit prêcher une retraite à l'Île-Saint-Paul. Ces exercices furent dirigés par les PP. Lagier et Baudran, O.M.I., qui, pendant ces quatre jours, ont établi leur domicile dans les deux petites chambres contiguës à la chapelle, que les Sœurs avaient mises à leur disposition.

Ile-Saint-Paul

Ordre des exercices :

Dès le matin, après la première messe, un des Pères fait une méditation à haute voix sur l'une des grandes vérités de la religion.

Après la deuxième messe, la bénédiction du Saint-Sacrement.

A 9 heures, sermon suivi de conseils pratiques.

A 11 heures, examen de conscience et avis sur les dispositions nécessaires à la réception du sacrement de Pénitence.

A 1 heure, récitation du chapelet.

A 4 heures, sermon.

A 6 heures, court entretien suivi de la prière du soir et de la bénédiction du Saint-Sacrement.

Entre chaque exercice, les Pères entendaient les confessions.

Au dîner, lecture spirituelle durant un quart d'heure. Les autres repas, en silence.

Le dimanche matin, dernier jour de la retraite, Mgr Bourget de Montréal célébra lui-même la messe. A tous, il donna la communion et les entretint de leur devoir d'état. L'évêque admit ensuite plusieurs des retraits dans la Société de Tempérance.

Le soir de ce dimanche, tous se consacrèrent à la très Sainte Vierge, avant la bénédiction du très Saint-Sacrement.

Le lendemain, lundi, à la messe matinale, les Pères exhortèrent les retraits à conserver avec soin les fruits de ces saints exercices, puis ils firent leurs adieux. Les hommes remercièrent les prédicateurs de leur dévouement, et s'agenouillèrent pour recevoir leur bénédiction.

Il était vraiment édifiant de voir tous ces gens, jeunes et moins jeunes, manifester ainsi leur sincérité et leur esprit de foi.

Selon un programme plus modeste, mais dans une atmosphère de recueillement encore, chaque année, les employés de l'Île eurent l'occasion d'un renouvellement spirituel. Parfois, c'était un prédicateur qui avait présidé la retraite à la maison mère, qui donnait les exercices et passait quelques jours à l'Île. Ce ministère était pour lui un vrai repos. Parfois l'Aumônier résidant chargeait de cette œuvre un confrère avec qui il échangeait le ministère.

Et les Sœurs ? Elles se rendaient à la maison mère, à l'une ou l'autre des retraites annuelles. Mais, en 1932, c'est au Manoir même que la plupart des résidentes eurent le privilège de faire ces recollections avec un groupe de Sœurs de la ville.

**SAINT JOSEPH,
PROTECTEUR DE L'ÎLE-SAINT-PAUL**

L'année 1866 fut signalée par des inondations désastreuses et tous les ennuis et désagréments qu'entraîne ce sinistre. Ce malheur, après tant d'autres semblables, fut l'occasion pour Mère Sainte-Madeleine (Huot) de mettre à exécution le projet qu'elle entretenait depuis de nombreuses années, de placer l'Île sous le haut patronage de saint Joseph.

Notre vénérée Mère Sainte-Madeleine, alors assistante générale de la Congrégation de Notre-Dame, désirait depuis longtemps placer la métairie de l'Île-Saint-Paul sous la garde de

Ile-Saint-Paul

saint Joseph. Cette année-là, disent les Annales, elle soumit son projet au Conseil qui décida à l'unanimité l'érection d'une statue de saint Joseph, à l'Ile-Saint-Paul. La dite statue serait bénite et portée triomphalement en procession, lors de la grande promenade de juillet. Une petite niche pratiquée dans le creux d'un beau chêne lui servirait de trône. Cet arbre séculaire se dressait auprès du chemin transversal de l'Ile, sur une pièce de terre neuve, ensemencée pour la première fois en 1867 et dénommée du beau titre de *DOMAINE DE SAINT JOSEPH*.

Dans un acte signé par les membres du Conseil général,
Mère Sainte-Ursule (Gibson), supérieure générale
Mère Saint-Paul (Laurier), assistante
Mère Sainte-Madeleine (Huot), conseillère
Mère Saint-Bernard (Mignault), supérieure locale
Mère Sainte-Luce (Pion), dépositaire générale,

il est résolu :

a) Qu'en reconnaissance de la protection de saint Joseph sur notre métairie de l'Ile, on devra faire hommage au grand saint de la dîme du grain récolté dans cette pièce, chaque fois qu'elle sera ensemencée.

b) Que le produit de cette offrande sera exclusivement employé à la décoration de l'autel de saint Joseph, à la maison mère, et à l'entretien des lumières qu'on y fera brûler.

c) Que les Sœurs employées à l'Ile-Saint-Paul devront recourir au bon *Saint-Joseph-du-Chêne*²⁶, par des prières, des pèlerinages et des processions.

26. Cette année-là, on érigeait à Villedieu (Maine-et-Loire) une chapelle à Saint-Joseph-du-Chêne, devenu un centre de pèlerinage dès 1856. (Cf. Abbé P. Aumaître, *Saint-Joseph-du-Chêne*, dans l'Oratoire 37 (mars 1948).

L'inauguration de Saint-Joseph-du-Chêne, à l'Ile-Saint-Paul, est probablement un rappel du fait de Villedieu.

La cérémonie de l'installation eut lieu le 4 juillet 1867, jour de la grande promenade de la Communauté. A 1 heure de l'après-midi, la procession s'organise. Mère Sainte-Madeleine, porteuse de la statue bénite, ferme le défilé. Rendue à destination, elle dépose la statue dans sa niche puis les Sœurs s'agenouillent, récitent cinq Pater et Ave, suivis d'un acte de consécration et chantent un cantique en l'honneur de saint Joseph.

A dater de ce jour, les pèlerinages se font nombreux et fréquents. Les Sœurs de la métairie y viennent pour implorer secours et protection et remercier des faveurs obtenues. Chaque année, soit pendant les vacances, soit aux jours de grandes promenades, les Sœurs qui vont à l'Île visitent Saint-Joseph-du-Chêne.

La chère statue subit pourtant quelques avanies. Dès l'hiver suivant, 1868, des chasseurs impies l'ayant remarquée, cassent la vitre qui fermait la niche, brisent la statue et la jettent dans le champ. La partie supérieure est réinstallée dans la niche avec un nouveau piédestal. Trois fois encore la sainte image fut profanée dans la suite, mais chaque fois, elle fut réparée et replacée sur son trône rustique.

Lors de la désastreuse inondation de 1904, le chêne gigantesque, dont le tronc servait de niche à saint-Joseph, arraché et emporté par le courant, fait le tour de la maison, s'arrête un instant devant la façade, comme s'il eût voulu dire un dernier adieu au domaine qu'il abritait depuis si longtemps ; puis, emporté par les glaces, il disparaît. Le chêne séculaire avait servi de trône à la statue de saint Joseph pendant quarante-deux ans.

1908 : PREMIÈRE MESSE DE MINUIT

Pour accorder à nos insulaires le privilège d'avoir la messe de minuit, M. Joseph-Marie Chiron, p.s.s., veut bien risquer la traversée du fleuve, partie en traîneau, partie en chaloupe. C'est la première fois que nos Sœurs de l'Île auront une vraie nuit de Noël. Une petite chambre est préparée où le Père, après avoir confessé tout le personnel, peut se reposer en attendant la messe.

A cette messe, tous, religieuses et serviteurs, reçoivent la sainte communion. La messe de l'aurore suit immédiatement. Jamais on n'aurait osé espérer une telle joie.

La messe du jour est célébrée le matin ; tous y assistent comme aux deux messes de la nuit. Le dévoué Père nous quitte en nous donnant l'espoir que semblable faveur pourrait bien se renouveler. De fait, Noël eut sa messe de minuit, dans l'Île, chaque année, à partir de 1908, sauf une ou deux fois.

SOUS LA PROTECTION DE LA SAINTE FAMILLE

On a déjà noté qu'en 1866, l'Île-Saint-Paul avait été placée sous la protection de saint Joseph. Aujourd'hui, 2 février 1920, après l'installation complète de la Ferme sur l'ancien domaine des Le Ber, la Congrégation de Notre-Dame veut, par un acte solennel dûment signé, placer sous la garde de la Sainte Famille, tout le domaine insulaire.²⁷

27. La dévotion à la Sainte Famille fut chère d'abord à la Fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame. En 1663, Mère Bourgeoys entra dans la Confrérie de la Sainte Famille et en fut une fervente apôtre (E.M.B., p. 43). A la maison mère, au Mémorial Marguerite-Bourgeoys, on conserve une peinture de la Sainte Famille donnée par M. Souart, p.s.s., à Marguerite, à l'occasion de son agrégation à la Confrérie.

En ce jour de la Purification de la bienheureuse Vierge Marie, nous, soussignées, membres de l'administration générale, consacrons à la Sainte Famille de Jésus, Marie et Joseph, notre métairie de l'Île-Saint-Paul, et plaçons sous leur puissante protection les travaux que nous avons résolu d'y faire exécuter.

Pour perpétuer le souvenir de cette consécration, nous promettons de placer sous leur vocable la chapelle du couvent qui y sera construite, d'ériger, en outre, un petit oratoire comme lieu de pèlerinage et de faire dire chaque mois une messe en l'honneur de cette très Sainte Famille, pour les âmes du Purgatoire.

Par cet acte d'entière et de filiale confiance en Jésus, Marie, Joseph, nous espérons obtenir leurs bénédictions sur cette propriété, les suppliant d'en éloigner le péché grave, de la préserver des voleurs, des incendies, des inondations et de toutes autres calamités, d'en féconder les champs et d'en protéger les animaux, afin qu'en usant de ces biens de la terre pour la gloire de Dieu, nous le servions fidèlement et méritions ses faveurs à jamais.²⁸

Sœur Sainte-Euphrosyne (Gauthier), supérieure générale
Sœur Saint-Isaïe (Bissonnette), assistante
Sœur Saint-Alban (Lawlor), assistante
Sœur Saint-Jean-du-Sacré-Cœur (Mignault), assistante
Sœur Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle (McComber), assistante
Sœur Sainte-Marie-Ananie (Perron), dépositaire

28. Les honoraires de ces douze messes annuelles en l'honneur de la Sainte Famille ont été payés par le Dépôt général, à Mgr Mathieu, archevêque de Regina, qui s'est chargé de les dire lui-même. À partir de janvier 1924 jusqu'à 1956, ils furent payés par l'Economat à l'archevêché de Regina, (Saskatchewan).

Ile-Saint-Paul

25 janvier 1923 — Bénédiction solennelle de la Ferme Sainte-Famille par M. René Labelle, supérieur provincial de Saint-Sulpice. N'allons pas croire que nos Sœurs soient restées deux ans dans une maison sans qu'elle soit bénite. Dès le 4 décembre 1920, M. Louis Bouhier, P.S.S., avant de célébrer la première messe, avait béni la demeure, mais sans y joindre toute la solennité liturgique.

En octobre 1935, Mère Saint-Valérien (Dragon), supérieure générale, se rendait à l'Île pour visiter les Sœurs et prendre un peu de repos. Au cours du trajet entre le Manoir et la Maison Sainte-Famille, elle, dont la plume était toujours heureuse, écrivit spontanément sur son carnet les trois strophes suivantes, sur un air de cantique connu :

Sainte Famille !
Conserve bien notre beau fief
Que le soleil toujours y brille
Et ton amour, bon Saint Joseph
Pour ta famille.

Sainte Famille !
La Vierge est reine dans ces lieux ;
Comme l'étoile, elle y scintille
La paix, la joie, biens précieux
De ta famille.

Sainte Famille !
Partout le Maître, ô bon Jésus !
Si nous n'avons que des brindilles
De pur amour, fais le surplus
Pour ta famille.

Quand le soir, à la chapelle, on entonna le cantique, deux strophes s'ajoutaient comme une prière de faveur de la très digne visiteuse.

Sainte Famille !
Notre Seigneuresse, en ce jour,
Visite les champs de son Ile
Et te supplie avec amour
Pour sa famille

Sainte Famille
Ramène à la Protection
Notre Mère et toutes ses filles.
Donne ta bénédiction
A la famille.

1935 — Première messe à l'*Oratoire Sainte-Famille* érigé à mi-chemin entre le Manoir et la Ferme reconstruite en 1920. Cet oratoire en pierre des champs existe encore, en 1969, sur l'Ile-des-Sœurs. Le plan, en forme de trèfle, est dû à notre artiste, Sœur Saint-René (Lachance).

**PREMIÈRE PROCESSION
DU SAINT-SACREMENT
14 JUIN 1936**

Ce jour-là, pour la première fois à l'Ile-Saint-Paul, s'est déroulée à travers champs la procession de la Fête-Dieu, sous un ciel radieux et dans un décor splendide. Aussi, les ormes centenaires semblaient-ils incliner avec respect leur parasol de verdure, et les chênes, étendre avec plus de fierté leurs vieux bras nouveaux. Jésus passa à travers la gloire pourpre des trèfles, bénissant les

Ile-Saint-Paul

blés en herbe et les immenses étendues où la terre rousse garde encore la graine que nos travailleurs y ont déposée. Il passa dans un cortège unique. Tout d'abord, les porte-croix et les porte-flambeaux, nos collégiens de la maison mère, en soutanelle rouge, tels des coquelicots dans la verdure ; puis nos Sœurs novices ici en villégiature, les employés de la Ferme ayant en tête, M. Elphège Bégin, contremaître, qui, avec une perfection digne d'un artiste, entonnait les solos. Cet ensemble formait un beau chœur de chant. Suivaient aussi la marche processionnelle : plusieurs Sœurs de la maison mère, les acolytes avec encensoir, enfin nos Aumôniers. Le Saint-Sacrement fut porté par l'Aumônier de la Ferme Sainte-Famille, l'abbé J.-Octave Lagacé, à qui nous sommes redevables de cette fête eucharistique dont il avait déterminé le programme.

Nous avons vu de fastueux défilés dans nos villes : procession avec bannières, fanfares, représentations allégoriques, décorations présentées avec toutes les ressources de la richesse et de l'art ; cependant, à nos yeux, rien n'était comparable à cette procession rythmée au chant des cantiques et des invocations, dans la vaste nature du bon Dieu.

Après la messe solennelle, à 8 heures, dans la chapelle de la Ferme, décorée de pivoinies, la procession se dirigea vers le large escalier fleuri, passa par la route pavoisée, entre les bâtiments et se déroula par le grand chemin à travers champs. L'ostensoir s'avancait sous l'ombrellino apporté de la maison mère ; les jeunes enfants du contremaître et chantre, M. Bégin, semaient des pétales de fleurs et toutes les voix chantaient. Vers le milieu du parcours, dans la baissière, il y eut halte au reposoir rus-

tique. L'officiant éleva l'hostie sur le petit groupe agenouillé, sur les prés immenses, sur le troupeau, sur les forêts. A proximité, perché sur un piquet, un merle égrenait ses trilles, tandis qu'au fond des herbes, le ramage des goglus²⁹ semblait célébrer la grande joie répandue en ce jour sur leur domaine.

Puis, au chant des litanies du saint Nom de Jésus, nous nous dirigeons vers le Manoir dont le clocheton à la voix grêle ne cesse de réitérer ses invitations. Là, en face du fleuve, se dresse un tabernacle, dans l'enfoncement de la porte principale. Il fallait toute l'ingéniosité, toute l'habileté de la sacristine pour bâtir un trône vraiment royal : manteau d'hermine, sceptre bronzé, vraie tente d'amour.

Comme le Seigneur dut regarder avec complaisance nos dévoués serviteurs qui tous avaient communié le matin, s'étaient parés de leurs plus beaux habits pour cette solennité après avoir apporté leur aide avec tant d'empressement, afin que cette fête soit belle entre toutes.

Comme le Seigneur dut regarder spécialement ceux et celles qui ont connu les misères des temps moins fortunés, isolés dans cette île, durant les mauvaises saisons, plus entièrement séparés alors de leurs familles que ne le sont aujourd'hui nos missionnaires du Japon. Une survivante de ces temps héroïques marchait avec nous, ravie et réconfortée par les progrès actuels, mais silencieuse et modeste, la petite Sœur Carrier priait et remerciait.

(D'après un texte de S.S.-Marie-de-la-Crèche (Dubois.)

29. Canadianisme : espèce d'oiseau chanteur de l'Amérique septentrionale qui porte en anglais le nom de bobolink (*Dictionnaire Bélisle*, p. 569).

CENTENAIRE DE LA PRÉSENCE EUCHARISTIQUE
À L'ILE-SAINT-PAUL
1850-1950

Dans l'*Histoire de la Congrégation de Notre-Dame*³⁰, nous lisons que Mère Sainte-Elisabeth (Dorval), étant Supérieure générale, sollicite de Mgr Ignace Bourget la permission de garder le Saint-Sacrement à l'Ile-Saint-Paul. Aujourd'hui, 11 juin, nous célébrons le centenaire de cette inappréciable faveur.

Tout dans notre métairie annonce la jubilation. Serviteurs, femmes et enfants font avec nous la procession solennelle. La route est pavoisée. L'oratoire de la Sainte-Famille ouvre ses portes et présente, pour la messe du jour, un autel paré de fleurs où sera consacrée l'Hostie de l'ostensoir du parcours triomphal. La présence de notre Mère Saint-Ignace (Mandeville), Supérieure générale, de Mère Sainte-Césarine (Robert), Assistante générale, souligne l'éclat de cette solennité. Près de quarante Sœurs, en retraite annuelle à Notre-Dame-de-Protection, accompagnent le Saint-Sacrement. Soixante-dix religieuses forment l'avant-garde du Roi Jésus. Le défilé s'avance à travers les champs sous un soleil splendide. Le Saint-Sacrement est porté par l'Aumônier de la Ferme Sainte-Famille, M. l'abbé Pierre Lévesque assisté du R. P. Péghaire, c.s.sp., prédicateur actuel de la retraite à la maison mère. Notre contremaître, M. Eugène Bilodeau, porte l'ombrellino. A mi-chemin, entre les deux maisons, s'abrite le reposoir sous un orme majestueux qui a remplacé

³⁰. *Histoire de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal* [Sœur Sainte-Henriette.] vol. IX, p. 24.

l'antique chêne de saint Joseph ; à cet effet, on a inséré, dans le tronc, la niche renfermant la statue du saint Patriarche. Des arbustes, plantés pour cette fête, forment le fond d'un tableau de verdure autour des gradins du tabernacle improvisé que survolent les étourneaux à épauettes, les fauvelles, les pinsons.

LA GROTTTE DE NOTRE-DAME DE LOURDES

Un jour très beau, très désiré se lève pour Notre-Dame-de-Protection en ce 27 juillet 1940. A la demande de la Supérieure, Sœur de-la-Visitation (Béland), apôtre de Notre-Dame, Laurier Lacoursière, un de nos employés, avec son frère Charles et un cousin, ont travaillé depuis le 2 juillet et ont construit une grotte au fond du parc dit « de la Croix ». Ce parc a aussi été aménagé grâce au travail de ces trois ouvriers. Il faut avoir vu ce champ de chiendent que la faucheuse ne parvenait pas à réduire, tant le terrain était raboteux, pour apprécier, à sa juste valeur, l'œuvre des « constructeurs ». Le grand fossé a été drainé et comblé. Un tuyau souterrain conduit l'électricité à la grotte. Tout était fini pour ce beau samedi. Les statues, arrivées la veille des ateliers de Petrucci & Carli, sont très belles. L'Immaculée a été donnée par Sœur Sainte-Marie-de-Pontmain (Tardif) et la petite sainte Bernadette Soubirous par Sœur Saint-Aimé-du-Sauveur (Lefebvre).

La bénédiction de la grotte a lieu à 5 heures, par l'Aumônier du Manoir, le Père Lucien François, p.s.s. Réunies dans la salle communautaire au nombre de soixante-cinq, nous nous rendons en procession en invoquant « Marie, conçue sans péché ». En

Ile-Saint-Paul

arrivant à la grotte, les rangs s'ouvrent et le prêtre s'avance pour le dévoilement de la statue et la bénédiction.

À NOTRE-DAME-DES-CHAMPS

Cantique que nos travailleurs entonnaient après le Salut du Saint-Sacrement, chaque dimanche, à la chapelle de la maison Sainte-Famille, où se rendaient les Sœurs de Notre-Dame-de-Protection pour la bénédiction eucharistique.

Refrain :

Divine Mère, Reine des champs,
Protège notre terre et bénis tes enfants.
Mère de Dieu, Dame de ce domaine,
Garde nos champs, nos bois et nos troupeaux.
Garde l'abeille et l'arbre de la plaine,
Bénis surtout, nos rustiques travaux.
Dès le printemps, les fleurs de la prairie,
O Notre-Dame, encensent Ta beauté.
Et, des sillons, en germes pleins de vie,
S'élève un hymne à Ta maternité.
L'épi doré déjà forme la gerbe
Qui rend hommage à la Reine des blés ;
Et tous nos champs, dans un décor superbe,
T'offrent les fruits de leurs espoirs comblés.
Souris encore aux produits de l'automne,
Et quand viendront la neige et le glacier,
Sois à nos yeux l'Etoile qui rayonne,
Guide l'effort de notre nautonnier.³¹

31. Pierre Lacoursière, qui fut traversier pendant plusieurs années.

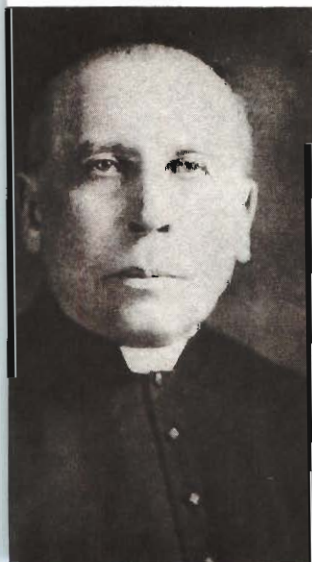
Parmi les prêtres de Saint-Sulpice, ceux qui ont assuré le plus souvent le ministère au vieux Manoir de l'Ile-Saint-Paul au début du XX^e siècle.



M. Hippolyte Dupret, P.S.S.



M. Louis Bouhier, P.S.S.

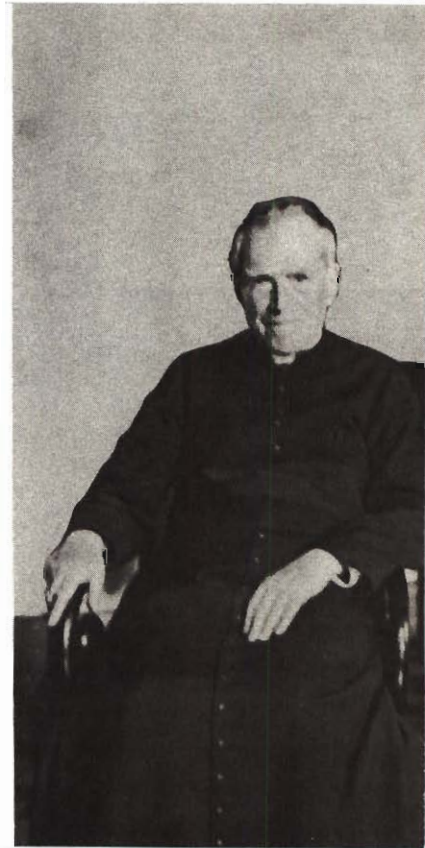


M. Jean-Marie Chiron, P.S.S.



M. Lucien François, P.S.S.,
remplaça M. E. Girot, au Manoir,
de 1939-1956.

1^{er} aumônier résidant au Manoir,
M. Emile Girot, P.S.S.,
1933-1939.



De toute ton âme crains le Seigneur et révère ses prêtres.
Ecc. 8: 29

NOS AUMÔNIERS

LES AUMÔNIERS DU MANOIR

Les autorités de la Congrégation de Notre-Dame n'auraient évidemment jamais fixé un établissement dans l'Île, pour les Sœurs, si on avait prévu tout ce que cela comporterait d'isolement, d'inquiétudes au point de vue religieux. Après la construction du pont Victoria, en 1858, les inondations ont parfois fermé toutes voies de communications pendant des semaines et privé le personnel de tout secours religieux, car, l'observation a été faite, il n'y eut pas d'aumônier résident à l'Île-Saint-Paul avant 1926.

Toutefois, on a tenu bon jusqu'à ces jours meilleurs. La Compagnie de Saint-Sulpice, qui n'a jamais manqué à la Congrégation de Notre-Dame, envoyait souvent l'un de ses prêtres pour la messe en semaine, quelquefois même le dimanche, quand les offices de la paroisse Notre-Dame le permettaient.

Ile-Saint-Paul

Après 1850, les chroniques mentionnent les noms des Sulpiciens qui y ont exercé le plus souvent leur ministère sans y résider : MM. Fr.-X. Carrée, Louis Bouhier, Hippolyte Dupret, Amable Thibault, Stanislas Tranchemontagne, Joseph-Marie Chiron, Henri Legrand, Henri Gauthier, François Léveillé, Roméo Neveu, Charles Prévost, Eugène Moreau, Edgar Peltier, Désiré Waddell et Hormisdas Boudreau.

A partir de 1904, M. Louis Bouhier, P.S.S., fut le plus assidu d'entre tous, et cela pendant plus de vingt ans. Après l'établissement de la Ferme Sainte-Famille, en 1920, il y assumait le service dominical pendant six ans. Quand M. Bouhier devait dire la messe très matinale au vieux Manoir, il s'y rendait la veille. Et la soirée se passait à l'entendre exécuter les chansons de son ami Botrel, chansons qu'il entremêlait de causeries pleines de finesse.

Puis ce fut M. Hippolyte Dupret, le botaniste réputé. Et viennent ensuite des aumôniers résidents, d'abord au Manoir, puis à la Ferme Sainte-Famille.

Comme en tout temps et dans tous les domaines, nous ne pourrions jamais dire assez combien la Compagnie de Saint-Sulpice fut secourable à la Congrégation de Notre-Dame.

Ici même, dans un hommage spécial à ceux qui ont assuré un ministère plus long, plus stable, nous voulons que notre reconnaissance rejoigne tous ceux, soit du Séminaire Notre-Dame, soit du Grand Séminaire, soit du Collège de Montréal ou du Séminaire de Philosophie, qui ont dû sacrifier temps et loisirs pour apporter le Christ et ses sacrements à l'Ile-Saint-Paul.

MONSIEUR HIPPOLYTE DUPRET, P.S.S.

Né en 1853 à Athen-les-Paludes (France), M. Dupret consacra sa vie à l'éducation de la jeunesse. En 1877, il était professeur d'Écriture Sainte au Grand Séminaire de Dijon. Venu en Canada en 1878, il enseigna successivement au Grand Séminaire, au Collège de Montréal et au Séminaire de Philosophie.

De brillantes études à Paris l'avaient bien préparé à l'apostolat qu'il devait exercer en France et au Canada. M. Dupret enseignait le français. Il aurait pu aussi bien occuper la chaire d'Écriture Sainte, de latin, d'hébreu et de grec. Il pouvait converser en hébreu et, bien entendu, lire la Sainte Ecriture en cette langue.

Au Collège de Montréal, M. Dupret rencontra un excellent botaniste : M. Moyen. Avec lui, il s'appliqua à mieux connaître la nature, spécialement au domaine Saint-Sulpice, au mont Saint-Hilaire, à Oka, puis à l'Île-Saint-Paul.

Bienfaiteur insigne de l'Île, M. Dupret en fut le chapelain du dimanche, à la Ferme Sainte-Famille d'abord, dès 1920, puis à Notre-Dame-de-Protection. Avec quelle assiduité il venait célébrer en notre chapelle, dès que s'ouvraient les portes du Manoir, pour la saison des vacances et celle des cours d'études.

Après son petit déjeuner, les religieuses étudiantes l'accompagnaient dans les champs et même les marécages, pour l'étude et la cueillette des plantes qui devaient figurer dans leur herbier. « Père Dupret » passait allègrement à travers ces marais et aidait à les franchir. D'un ton joyeux et badin, il interpellait toutes

Ile-Saint-Paul

les plantes dont il connaissait la famille et les propriétés. Quelle amabilité et quel enjouement dans ses leçons de botanique données dans un langage si vivant !

Quelques élèves se composaient un herbier qu'elles devaient présenter aux premières expositions préparées par le célèbre botaniste, le Frère Marie-Victorin. Ce fut un travail de toutes les vacances que d'identifier et de presser ces plantes à la centaine. M. Dupret, professeur, revoyait les collections chaque lundi, dissipait les doutes, corrigeait et renseignait.

Il fallait, outre l'herbier, compositions littéraires, dessins et analyse des plantes choisies. Les plantes le plus souvent rencontrées, en bordure du chemin ou sur la grève, eurent les préférences de Sœur Sainte-Marie-de-la-Crèche (Dubois), experte en herborisation.

1927 — Cinquantième anniversaire de sacerdoce du vénérable naturaliste. C'est grande fête dans l'Île.

La salle du Manoir présente, bien en évidence, un monticule de mousse surmonté d'une ruche d'où s'échapperont, pendant la séance, des abeilles inoffensives. Les lis orangés du bois, les fougères royales forment une belle parure.

Après une brillante improvisation musicale, grâce au talent de pianiste de Sœur Sainte-Germaine-Cousin (McGown) et celui de Sœur Sainte-Marie-Stéphanie (Blondin), c'est le chant du jubilé :

— 1 —

C'est fête au chez nous insulaire,
C'est fête en nos prés, en nos joncs.
Les ors fleurissent notre terre
Et l'or brille, Père, à ton front.

La mousse, en sa cachette, écoute.
La fleurette sourit dans l'air.
Le chant, aux autres chants, s'ajoute.
Des noces d'Or, c'est le concert.

— 2 —

L'abeille choisit ses corolles,
Plus riche, elle voudrait sa part ;
Dans la ruche, un bruit de paroles
Semble imposer un nouvel art.

Et dans les bois et sur les grèves,
Mille voix redisent ton nom ;
Des louanges sans fin s'élèvent
De la prairie et du sillon.

— 3 —

Gloire au Seigneur ! Gloire à son prêtre !
Par qui s'exprime bien souvent
L'hommage inconscient des êtres
Jusqu'au trône du Tout-Puissant.

Gloire à Dieu ! Gloire à notre Père !
Si simple que soit le décor,
Nous voulons d'un cœur bien sincère,
Tes *cinquante ans*, fêter encor.

Une quarantaine de nos jeunes Sœurs étudiantes, ayant chacune une gerbe de fleurs des champs, des jardins ou des bois, exécutent au rythme de la musique, la ronde des fleurs, sur le thème des voyelles.

LA RONDE DES FLEURS

A ! A ! A ! A ! A ! A !
Les beaux jours que voilà...
Le travail, puis la détente.
Soit qu'il tonne, ou grêle, ou vente,
Toujours la vague chante...
Les beaux jours que voilà !

I ! I ! I ! I ! I ! I !
Bon Père, restez ici.
Votre lit sera de mousse,
Entouré d'abeilles rousses,
Garni de fleurs de brousse,
Bon Père, restez ici.

U ! U ! U ! U ! U ! U !
Mais quand il aura plu
Nous ferons la causerie,
La douce plaisanterie
Dans notre métairie...
Mais quand il aura plu.

IN ! IN ! IN ! IN ! IN ! IN !
Sans penser à demain,
Lorsqu'ici, tout nous enchante,
Jouissons de l'heure présente
Et que notre âme chante
Sans penser à demain !

E ! E ! E ! E ! E ! E !
Enfin bon Père Dupret
Répondant à notre invite
Nous vient faire sa visite.
Que plus, il ne nous quitte
Notre bon Père Dupret.

O ! O ! O ! O ! O ! O !
Quand le temps sera beau,
Nous irons en pique-nique,
Etudier la botanique
Dans nos champs magnifiques
Quand le temps sera beau !

ON ! ON ! ON ! ON ! ON ! ON !
Bien vite passeront
Etude et plaisirs de l'Ile
Qui déjà courent à la file
Sur le temps si fragile
Bien vite ils passeront.
*(Pour le dernier couplet,
les chanteuses se groupent)*

OR ! OR ! OR ! OR ! OR ! OR !
Saluons le lis d'Or
Oui, le *lis d'Or* de Provence,
Inclinant la bienveillance
Vers notre insuffisance
Saluons le lis d'Or !

Le cher « Père » ³² Dupret répondit avec toute sa finesse et tout son bon cœur. Après cette fête jubilaire, il nous revint deux années encore ; puis, hospitalisé à l'Hôtel-Dieu, il partait pour la maison du Père, le 21 septembre 1932.

Sur sa carte mortuaire, on peut lire :

« Actif comme l'abeille, humble comme la mousse, il a su être très généreux, avec délicatesse et discrétion ».

MONSIEUR JOSEPH-MARIE CHIRON, P.S.S.

C'est lui qui, pendant vingt-cinq ans, célébra la Messe de Minuit à Noël, dans l'Île-Saint-Paul, de 1908 à 1933.

Natif de Bretagne, M. Chiron était arrivé à Montréal en 1905. Depuis, il n'a cessé de nous apporter les secours de son ministère. A cette date, M. Amable Thibault, P.S.S., était remplacé, comme aumônier de la maison mère, par M. Emile Girot, P.S.S. ; M. Jean-Marie Chiron, récemment arrivé de France, lui était adjoint pour s'occuper exclusivement du noviciat.

Même pendant qu'il était aumônier du noviciat, M. Chiron venait, de temps à autre, célébrer la sainte messe à l'Île-Saint-Paul. C'était, à cette époque, pour nos insulaires, la privation des secours religieux, à l'automne et au printemps, lors de la formation et de la fonte des glaces.

32. A la Congrégation de Notre-Dame, il est resté d'usage de donner aux Sulpiciens le titre de PÈRE. Mais les usages changent...

Ile-Saint-Paul

Qui s'est alors aventuré dans une périlleuse traversée, bravant les vents et les flots courroucés ?... le « Père » Chiron. Se fiant à ses guides, — nos employés — il se laissait conduire à travers les glaçons, tantôt en canot, tantôt en traîneau, et arrivait parfois bien trempé au Manoir. Mais la joie qu'il procurait était si grande qu'il ne se souvenait plus des dangers encourus. Son but était atteint : donner le Christ aux religieuses et aux employés, par le sacrement de Pénitence, la célébration eucharistique et l'annonce de la parole de Dieu. En 1933, nous fêtions le 25^e anniversaire des Messes de Minuit célébrées par lui, dans l'Ile-Saint-Paul. Les parents et les amis du jubilaire furent convoqués ; les Sœurs qui, en 1908, habitaient l'unique maison de l'Ile : Sœur de la Purification (Lemay) et Sœur Carrier, retirées à ce moment à la maison mère, Mère Saint-Valérien (Dragon), Supérieure générale et son Conseil, beaucoup d'autres Sœurs des missions de Montréal se firent un devoir de gratitude d'assister à cette fête d'action de grâces.

Mais comment rappeler les situations diverses et les événements tantôt amusants, tantôt tragiques de ces vingt-cinq années ?... Celle qui prépara ce programme jugea que des psaumes et des hymnes pouvaient seuls rendre les divers tableaux à présenter, et, l'on chanta des Vêpres... pas tout à fait liturgiques. Comme au temps du roi David, on fit passer, dans ces chants, tous les sentiments : admiration, joie, gratitude.

La fête débuta par une pièce de piano suivie de la cantate jubilaire et de la psalmodie des Vêpres. Nous citons quelques-uns des psaumes qui ne portent pas d'imprimatur, bien entendu.

OFFICE DES VÊPRES

(composition de S.S.-Marie-de-la-Crèche — Dubois)

Dieu, viens à mon aide. Seigneur, hâte-toi de me secourir.

V. — Dieu veut qu'on fasse mémoire de ses libéralités.

R. — Surtout quand vient le temps des grands Jubilés.

Prends ton luth, ô mon âme, et chante le Seigneur... C'est lui qui donne les beaux jours et dore les moissons.

Antienne I — L'Ile-Saint-Paul

Psaume I

(Il rappelle l'histoire de l'Ile, depuis qu'elle appartient à la Congrégation de Notre-Dame. Nous n'y reviendrons pas.)

Ant. — L'Ile-Saint-Paul est une terre magnifique de huit cents arpents carrés. Venez-y voir...

Antienne II — Au Chevalier.

Psaume II

- 1 Sur la vague berçante ou le chemin durci,
l'homme est voyageur sur cette terre... et la femme
comme lui.
- 2 S'il est des routes où l'on vole, où l'on cueille des fleurs,
il en est d'autres où l'on peine, où l'on meurt.
- 3 Qui bravera la tempête, les glaçons, la fureur des eaux,
qui prendra tour à tour la rame ou le traîneau ?
- 4 Qui sondera l'abîme et le franchira comme le vent,
qui ne craindra ni la pluie, ni l'ouragan ?
- 5 Celui dont l'âme pleine de charité ne connaît pas la
peur,
celui qui porte à nos Sœurs un gage de bonheur.

Ile-Saint-Paul

- 6 Voici le Chevalier sans peur,
il a confiance dans son armure, un grand projet lui
tient au cœur.
- 7 Il fera rayonner l'Hostie dans les antiques ténèbres,
Noël 1908, date à jamais célèbre.
- 8 Depuis, l'Ile a vu s'illuminer son sanctuaire dans la nuit,
l'Ile a plus de vingt fois reconnu le même prêtre-ami.
- 9 Saint-Sulpice, terre de tous les dévouements, de tous
les héroïsmes,
en toi, sont tous les biens que nous avons reçus d'en-
haut.
- 10 De ta main découlent les dons et les grâces,
ton regard sonde nos murailles, en affermit les bases.
- 11 Quand s'élève la tour de nos mille travaux,
tu veux encore, sage gardien, en être le flambeau.

Gloire à tous nos Pères de Saint-Sulpice. Dès le commence-
ment, ils ont protégé notre Congrégation, dans tous les siècles,
ils la protègent.

Ant. — Au Chevalier de la Reine du Ciel qui vint, en la nuit
de Noël nous donner l'Emmanuel, rendons grâce en ce jour.

Antienne III — Que le Seigneur accorde regain de forces.

Psaume III

- 1 Dès que l'aube a frappé mes yeux, je me suis levée,
j'ai baigné mon cœur dans la source divine et j'ai mis
ma robe de fiancée.
- 2 J'ai goûté l'aliment divin,
car j'étais du céleste festin.
- 3 Comme je me rendais à nos doctes leçons,
le rossignol égrenait sa chanson.

- 4 Jamais mon esprit ne fut plus souple et plus dispos
que dans ce séjour de repos.
- 5 J'ai vu la gloire de Dieu sur le brin d'herbe et sur les
eaux
Je l'ai vue dans les replis de mon cerveau.
- 6 A qui devons-nous les délices que nous goûtons dans
les grands champs ?
Les heures d'allégresse que nous vivons près du cou-
rant ?
- 7 Est-ce à la Commission Scolaire, au Fédéral ou au
Provincial que fut votée, pour les institutrices fatiguées,
une somme d'air et de liberté ?
- 8 Oh ! c'est un gouvernement bien supérieur en titres et
en bontés qui donne à ses sujets
des bonheurs au plus-que-parfait.
- 9 A la Suzeraine de ces terres et frontières, de ces bat-
tures et îlets,
nous offrons nos profonds respects.
- 10 A ceux dont la mission est de mettre de l'harmonie
entre les âmes, et la paix dans les cœurs,
Chantons un cantique de bonheur.
- 11 Que le Seigneur accorde ses plus suaves dons
au Père spirituel de cette maison.
- 12 Afin qu'à la prochaine saison, lorsque reviendront les
hirondelles,
il y ait encore des bénédictions pour elles.

Salut et filial hommage au Père que nous fêtons. Mainte-
nant, il y a vingt-cinq ans, et, dans tous les quarts de siècle
à venir.

Ant. — Que le Seigneur accorde regain de forces et de santé
à ceux qui veillent sur nos destinées.

Ile-Saint-Paul

Antienne IV — Jérusalem, Cité de lumière.

Psaume IV (Les étudiantes)

- 1 Jérusalem a dressé ses tribunes et ses chaires,
Sion a convoqué ses écolières.
- 2 Sur les basses plages, à Pointe-aux-Trembles
comme sur la montagne de Westmount,
les professeurs universitaires succèdent aux professeurs.
- 3 C'est Marien, Forest, Boyer, Pelletier et tous les bacheliers,
dans les hauts lieux.
Ici c'est aussi sage et éloquent, si ce n'est pas mieux.
- 4 Les progrès seront sans doute surprenants...
mais ne forcez pas votre talent, ne vous levez pas
avant le temps,
prenez le sommeil que donne le règlement.
- 5 Les bonnes nuits font les bons caractères,
fermez bien les yeux à la lumière.
- 6 N'ayez peur ni des chauves-souris, ni des troupeaux
des champs.
Craignez seulement de rester ignorants.
- 7 Ne rêvez ni à vos succès, ni à vos déboires.
Tempérez vos ardeurs et vos regrets dans la baignoire.

Gloire aux professeurs qui ont filé les premières trames de
notre enseignement. A celles qui ont dévidé, qui doivent retordre
tout l'écheveau.

Ant. — Jérusalem, réjouis-toi. Ton Etoile brille et nous renvoie
ses douces clartés.

Capitule

Que le souffle du ciel et les principes tonifiants de la terre

pénètrent jusqu'à l'intérieur de nos cerveaux. Qu'ils en soient tout renouvelés pour mieux poursuivre leurs travaux. Nous rendons grâce à Dieu.

Hymne

1 Nous fêtons en ce jour Un très fidèle Ami Qui sut, pour notre amour, Courir tous les périls.	2 A travers les glaçons, Le fleuve courroucé, Les agrès, les bidons, Toujours, il sut passer.
---	--

3 Et tous nos employés
Ont connu, ont redit,
De son cœur, la bonté
Pour l'humble et le petit.

4 Qu'il entende aujourd'hui, Par nos rives et nos champs, La voix qui chante et dit : « Salut reconnaissant » !	5 Gloire à la charité ! C'est un puissant courant Que ne peuvent freiner Ni le froid, ni le vent.
--	--

℣. — Les roses ont fleuri sous vos pas.

℞. — Et les cœurs se sont dilatés en votre présence.

Antienne — O Souveraine

Magnificat

Ant. — O Souveraine de toutes nos maisons, toujours nous aurons recours à vous.

Oraison : O Souveraine de toutes nos maisons, daignez abaisser un regard satisfait sur cette foule assemblée pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire de la première messe de minuit dans cette maison.

Ile-Saint-Paul

Mère Souveraine, nous nous efforcerons d'être toujours dignes de notre Congrégation et de la grande famille sulpicienne à laquelle nous sommes glorieuses d'appartenir en esprit et en vérité.

℣. — Prions le ministre des solennités de Noël, en cette maison, de nous continuer ses pieuses oraisons.

℞. — Que le rayonnement de sa charité demeure toujours sur nous. Amen.

Pour bon nombre de nos Sœurs qui prirent part à cette fête, ce fut la dernière fois qu'elles virent la figure sympathique de M. Chiron. Comme il paraissait encore alerte, malgré ses quatre-vingts ans ! Nos Sœurs de l'Ecole Normale de Montréal bénéficièrent pendant quelque temps encore de son ministère. Elles nous ont loué sa fidélité au poste de chapelain jusqu'à son départ pour l'Hôtel-Dieu. Il se dirigeait même vers sa chère Ecole, le matin du lundi, 30 novembre 1934, quand il fut conduit à l'hôpital. Il y mourut le 23 décembre suivant.

MONSIEUR ÉMILE GIROT, P.S.S.

M. Girot devenait aumônier résident à l'Ile en septembre 1933. Originaire de la Normandie, d'une famille rurale, M. Girot aima l'Ile et les travaux de la ferme. Tout l'intéressait : la culture dans les grands champs, le jardin, la forêt, où il se rendait pour bénéficier d'une longue marche. Il connaissait les grands arbres forestiers, les différentes espèces d'ormes et d'érables.

Près de la galerie de sa résidence au vieux Manoir, il y avait un chêne qui, disait-il, descendait certainement d'un ancêtre de

France. Un jour, au cours d'un orage électrique, la foudre tomba sur ce chêne. Ce fut un deuil pour le Père ; mais un autre petit chêne, produit d'un gland du premier, avait poussé au pied du grand. On le transporta sur la terrasse et l'on en prit un soin particulier. Le Père aimait à le visiter ; il lui semblait revoir quelque chose de son pays.

Il aimait bien aussi venir chaque soir, jouer aux cartes, dans la salle communautaire. Il attendait pour distribuer les cartes, que la bonne Sœur Parent fût arrivée. C'est elle qui prenait soin de ses appartements. Elle fut sa partenaire assidue pour les « Quatre-Sept » — jeu qui semble bien terne mais dont les parties étaient souvent très animées et se prolongeaient parfois jusqu'à 9 heures.

En janvier 1934, à l'occasion de la Saint-Paul, on fêtait, dans l'Île, le 73^e anniversaire de naissance de M. Girot. A l'heure du banquet de famille, on lui chanta les strophes suivantes, prélude du jubilé d'or :

— 1 —

Les chemins blancs menant aux Îles
Ont vu passer de grand matin,
Glissant comme les vents agiles,
Nos gais traîneaux sur leurs patins.
Car c'est fête à la Seigneurie,
C'est la « Saint-Paul », c'est encor mieux,
Et pour toi, Père, on chante, on prie,
Pour toi se forment mille vœux.

— 2 —

Un foyer de la douce France
Par un jour d'hiver t'accueillit,
Ce qu'annoncèrent en cadence
Les cloches de Carantilly.³³
Pourquoi jusqu'à Ville-Marie
Un clair écho n'aurait-il pas,
En répétant leur harmonie,
Pour nous, prophétisé tout bas ?

— 3 —

Il est si sûr que Notre-Dame
Te fit dès lors un don royal,
Et de bonté pétrit ton âme
En songeant à son Montréal.
N'a-t-elle pas, la Vierge aimable,
Fait ton cœur charitable et doux,
Ton dévouement inaltérable,
Parce que tu vivrais chez nous ?

— 4 —

Elle a du moins mis en notre âme
Un tendre et filial respect,
La gratitude qui proclame
Qu'elle te doit mille bienfaits.
Qu'en juin, cette Reine chérie,
O Père, nous ramène encor
Chanter dans ton Ile fleurie
Les gloires de ta Noce d'Or !

33. Diocèse de Coutances.

De fait, le 21 juin 1934, ce fut la grande journée jubilaire avec célébration de la messe d'action de grâces. A 9 h. 30, nous recevons les Messieurs de Saint-Sulpice, tous invités à la fête. Ceux qui s'y rendent sont : MM. Roméo Neveu, Supérieur provincial, Louis Bouhier, curé à Notre-Dame, Louis-Marie Lepoupon, René-Marie Portier, Edouard Dupaigne, Prosper Bernard, Amable Thibault, Philippe Lajoie.

Des tables sont dressées dans le grand réfectoire que nos artistes ont décoré au chiffre du jubilaire. Des motifs symboliques ornent l'antique cheminée et chaque fenêtre. Le menu a été préparé avec soin par Sœur Périgny, secondée de quelques cuisinières de la maison mère.

Au cours de l'après-midi, présentation des hommages au Jubilaire. On entonne l'hymne des vœux sur l'air : « La Voix des Chênes » de Goublier.

— 1 —

Pour louer Dieu, l'exalter, le bénir,
Et célébrer en accords magnifiques
Ce jour du ciel et ses grands souvenirs,
Il nous faudrait des lyres angéliques,
Quelques échos d'un passé radieux,
Le vent de l'ouest et sa belle romance,
Ou ces refrains que les mamans de France
Disent le soir, en regardant les cieux.
Et pour goûter encor
Des bonheurs sans mélanges,
Ecoute, en ton Jubilé d'Or,
La voix des anges.
Elle te parle du chez nous (bis)
La douce voix des anges.

— 2 —

Pour que là-bas, des amis vénérés
Puisse unir à tes vibrants cantiques
Leurs voix fidèles et leurs refrains sacrés,
Il nous faudrait, des ondes séraphiques,
L'écho puissant qui porte en paradis
Le chant qui naît sur des lèvres de France,
Les vœux de foi, d'amour et d'espérance
Epanouis au Royaume des lys.
Mais il nous reste encor
Les célestes échanges,
Chantant les deux Jubilés d'Or,
La voix des anges...
En France comme au Canada (bis)
La pure voix des anges.

— 3 —

Un demi-siècle a fui depuis ce jour,
Où, nouveau Christ, tu consacrais ton être,
Ton cœur, ta vie aux tâches de l'amour,
En devenant pour nous hostie et prêtre.
Comment chanter ce poème divin
Avec les mots de notre pauvre terre ?
Que n'avons-nous, en cette fête chère,
Des luths d'ivoire ou des harpes d'or fin !
Mais elle plane encor
La céleste phalange...
Ecoute, au sommet du Thabor,
Elle chante la Noce d'Or (bis)
La sainte voix des anges.
La voix des anges...

Cependant, ce bon « Père » Girot ressentait les fatigues et l'usure des ans. Il avait été professeur à Saint-Sulpice, avait fait plusieurs stages comme aumônier à l'Hôtel-Dieu, à l'Hôpital Général et à la Congrégation de Notre-Dame. A l'Île-Saint-Paul, le ministère auprès des Sœurs et des employés lui octroyait un repos relatif, favorisé souvent par les services occasionnels de MM. Neveu et Labrosse, P.S.S. Il nous quittait le 13 mai pour l'Hôtel-Dieu où il s'éteignit le 29 janvier 1942.

MONSIEUR LUCIEN FRANÇOIS, P.S.S.

Né à Viladon-les-Annonnay (Vivier) en 1871, devenu prêtre de Saint-Sulpice en 1895, M. Lucien François arrivait au Canada en 1905. D'abord professeur au Séminaire de Philosophie, au Grand Séminaire de Montréal, il fut, après une vingtaine d'années, aumônier dans l'une ou l'autre des Communautés «sulpiciennes»³⁴ de la ville.

M. François consacra les dix-sept dernières années de sa vie sacerdotale auprès des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, au Manoir de l'Île-Saint-Paul, où il remplaça son confrère et compatriote, M. Emile Girot.

Par sa douceur, sa courtoisie, son admirable charité, il portait avec honneur le nom de son patron, l'aimable saint de Genève. Il nous rappelait aussi le pauvre d'Assise par son dé-

34. Parce que dirigées par les Prêtres de Saint-Sulpice, on appelle ainsi — dans l'intimité — les communautés de la Congrégation de Notre-Dame, de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital Général (les Sœurs Grises) et des Petites Filles de Saint-Joseph.

Ile-Saint-Paul

pouillement, son austérité discrète et son âme chantante, joyeuse et douce. Et de saint Paul, dont il commentait si bien les épîtres, il avait le zèle des âmes de l'univers.

Son amour de la vie cachée lui faisait éviter toute démonstration publique, tout ce qui pouvait le mettre en évidence. C'est ainsi que nous avons dû fêter son jubilé d'or de sacerdoce, dans la plus stricte intimité.

Cet Aumônier nous est toujours apparu comme quelqu'un qui savait se dominer en toutes choses, — même les accidents extérieurs les plus sensationnels ne semblaient le toucher en rien, — gardant un silence absolu sur lui-même et sur tout ce qui le concernait, sans toutefois se désintéresser des choses actuelles, des événements quotidiens et des moindres incidents de notre vie de famille, à Notre-Dame-de-Protection.

A son bureau, dans les rencontres, il se faisait accueillant, avec cette politesse française dont il ne se départit jamais. Son apparente austérité et sa solitude claustrale ne le rendaient pas moins sympathique aux épreuves des autres.

Quand arrivait la saison des vacances et que devenait plus nombreux le personnel en l'hospitalière maison, sa jeunesse et sa vigueur semblaient se renouveler. Ce n'était pas sans fierté, ni sans un certain contentement qu'il remplissait alors son ministère, toujours avec la même exactitude, la même dignité, jusqu'au dernier jour, c'est-à-dire jusqu'au 23 septembre 1955.

Depuis 1953, les experts en arpentage, des représentants de diverses sociétés d'immeubles visitaient tour à tour la ferme, la forêt, parcourant l'Ile entière. Le cher Père François pressentait

la vente prochaine et l'inévitable nécessité de quitter sa petite patrie d'adoption. La tristesse l'envahit, puis, il s'abandonna dans la sérénité.

Il devait nous quitter le 23 septembre pour l'Hôtel-Dieu. Il nous a donné alors l'impression d'un être tout spiritualisé, tant sa soumission envers la Providence était entière, filiale et surnaturelle.

M. François mourut le 20 décembre 1955. Ses funérailles furent célébrées en l'église Notre-Dame, le surlendemain.

Mgr Conrad Chaumont célébra la messe des funérailles. Les Sœurs de l'Île ne pouvant s'y rendre, à cette époque des traversées difficiles, se réunirent à la chapelle, à l'heure des obsèques et prièrent pour leur fidèle Aumônier dont la mémoire reste en vénération.

(D'après les Annales de l'Île, rédigées par
S.S.-Joseph-du-Rédempteur (Bérubé).)

Le Père Allion, missionnaire du Sacré-Cœur, déjà un ami de longue date, remplaça M. François jusqu'au printemps ; puis des religieux de différents instituts se succédèrent, entre autres : le Père Eudore Arsenault, P.B., et le Père Stanislas Ferland, O.F.M. Le dernier qui quitta l'Île avec nous fut le Père Regardin, de la Compagnie des prêtres de Montfort.

LES AUMÔNIERS
À LA MAISON SAINTE-FAMILLE

De 1919 à 1926, on l'a dit, la maison Sainte-Famille ³⁵ n'avait pas d'aumônier résident. Le ministère dominical était encore assuré par nos Pères de Saint-Sulpice, le plus souvent par Messieurs Carrée ou Bouhier. En semaine, on eut pendant quelques mois la messe tous les jours par M. l'abbé Fournier, un vicaire de Pointe-Saint-Charles, en repos.

Au début de 1926, on bâtit, tout près du couvent de la Ferme Sainte-Famille, un presbytère pour le futur aumônier résident : une petite maison de 35 pieds carrés, en brique rouge, entourée d'une large véranda.

Le Père Boistard, O.B., religieux en séjour au Canada et ami de M. Emile Girot, P.S.S., assura le ministère religieux pendant quelques mois.

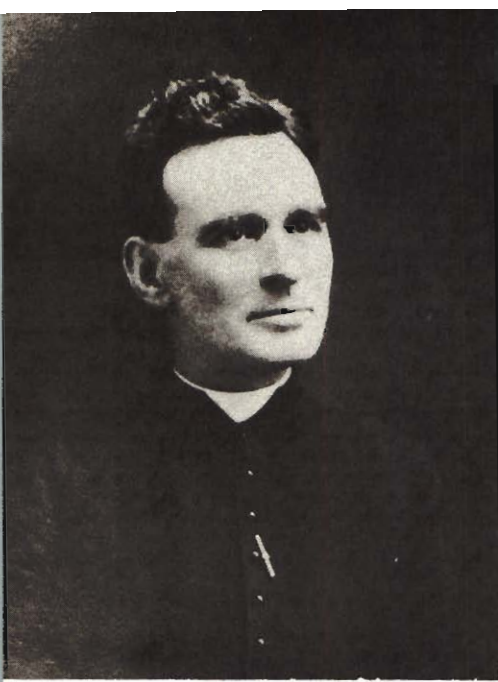
A la fin de l'année 1926, l'abbé Boistard nous quittait déjà. M. l'abbé Raymond Laberge, ancien curé de Saint-Télesphore (Valleyfield), le remplace. Prêtre très digne, tout appliqué à son ministère, il aimait nous accueillir chaque jour. Après le repas du soir, quand tout travail était terminé, nous traversions au presbytère. Il nous recevait avec joie et se plaisait à nous raconter maintes anecdotes amusantes et spirituelles du Collège de Sainte-Thérèse, son *Alma Mater*.

Le 25 janvier 1928, Mgr A. Langlois vint porter à son prêtre les décorations de Chanoine du chapitre de Valleyfield. Ce fut

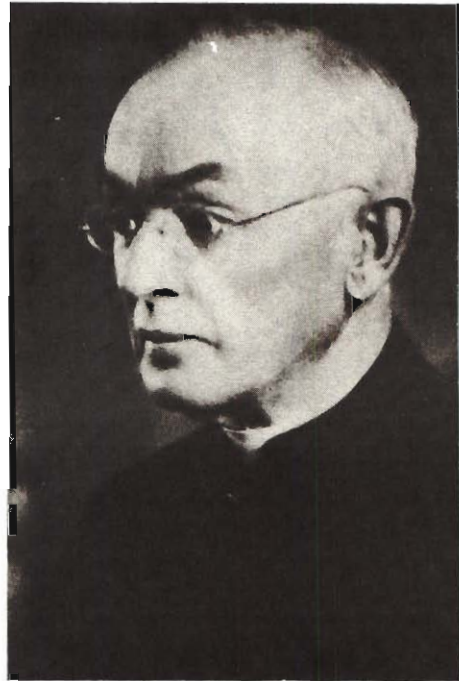
35. Bâtie sur le premier fief des Le Ber.



L'oratoire Sainte-Famille, rendez-vous de prière entre le Manoir et la Ferme.
Plan de Sœur Saint-René (Lachance), C.N.D., réalisé en 1935. On peut voir
encore cette construction en 1970.



A la Ferme Sainte-Famille. M. l'abbé Raymond Laberge, 1^{er} aumônier résidant, de 1926-29. (Au début de 1926, l'abbé Boistard, o.s.a., du clergé de France, fit quelques mois de ministère.)



M. l'abbé Camille Rochon, 2^e aumônier, de 1929-35.



M. l'abbé Achille Hamel, dernier aumônier à la maison Sainte-Famille, 1952-1957.



Couvent de la Ferme Sainte-Famille construit en 1920.

Maison de l'aumônier construite en 1926.



La Ferme Sainte-Famille,
en 1950.

Photo Armour Landry







Pierre Eymard revient d'émonder les pommiers du verger.
Photo prise en 1952.

Une partie du troupeau, en 1950.



grande fête à Sainte-Famille. Plusieurs Sœurs vinrent de la maison mère pour solenniser avec nous, spécialement Sœur Saint-Louis-du-Sacré-Cœur (Demers). En des stances poétiques, elle rappela que l'Île est toujours belle : en été sous un ciel étoilé, elle paraît comme un grain de beauté sortant de l'onde ; en hiver, tout étincelante de ses dentelles de frimas, elle est encore plus belle ; mais à nulle autre heure, l'Île des Sœurs n'a mieux mérité, Monseigneur, d'être appelée « l'Île du Bonheur »

M. le Chanoine R. Laberge ne vécut que trois ans à l'Île. La maladie l'obligea à nous quitter au début de mars 1929. Gravement atteint déjà, il mourut avant la fin du mois et fut inhumé à Saint-Jean-Chrysostome de Châteauguay, sa paroisse natale.

Nous avons connu, à la Ferme Sainte-Famille, d'autres aumôniers très dévoués. M. Camille Rochon, qui remplaça M. le Chanoine Laberge, était un ancien curé de Saint-Augustin (Deux-Montagnes). Il fut aumônier pendant cinq ans. Il partit en 1935 et mourut à l'Hôtel-Dieu après peu de temps.

Vinrent ensuite en 1935, l'abbé Joseph-Octave Lagacé, qui fit, de la musique, le charme de sa solitude insulaire. C'était un artiste de grande classe. Il était l'oncle de notre Sœur Saint-Emile-de-Rome (Lagacé).

En 1942, l'abbé Camille Poisson, fervent de la petite histoire, bénéficiait de ses deux années de ministère pour faire ici même des recherches. Il projetait une étude très élaborée sur l'Île-Saint-Paul, mais nous n'avons jamais su s'il a exécuté ce projet.

L'abbé Ovila Bibeau le remplaçait pour quelques mois.

Ile-Saint-Paul

En 1945, M. l'abbé Pierre Lévesque, jeune curé fondateur de Val d'Or, devenait aumônier ; pour lui, c'était un repos après ses dures responsabilités d'une paroisse en pays de colonisation. Il demeura avec nous six ans et nous fut d'un très grand secours par ses précieux conseils en agriculture. Il fut encore un entraîneur pour nos employés, accompagna les travailleurs dans les champs, revêtit leurs livrées. Souvent, à la brunante, il était encore sur le tracteur à tracer de beaux sillons de labour. M. l'abbé Lévesque aimait aussi les fleurs. Il en cultiva de rares et de très belles dans le terrain de son presbytère. Il était surtout un apôtre très zélé. Sentant ses forces revenues, il se mit à la disposition de Mgr Joseph Charbonneau, Archevêque de Montréal, pour le ministère paroissial de la ville.

Après le départ de cet aumônier dévoué, plusieurs prêtres n'ont fait de ministère à Sainte-Famille que durant quelques mois, notamment l'abbé Paul-Marie Séguin, aumônier à l'Hospice Sainte-Cunégonde où venaient de périr, le 12 juin 1951, tant de ses chers vieillards dans l'incendie de cette maison. Le ministère à l'Ile-Saint-Paul lui fut confié comme occasion de détente après cette épreuve.

L'abbé Arthur Paiement, un ami des pauvres, le remplaça. A sa mort, il voulut que ses meubles fussent remis aux Petites Sœurs de l'Assomption, en faveur des déshérités.

L'abbé Achille Hamel allait être le dernier aumônier à la maison Sainte-Famille qu'il fit bénéficier de son ministère vraiment sacerdotal jusqu'au départ définitif des Sœurs.

Dieu a vu mes fatigues et le labeur de mes bras.

Gen. 31-42

QUELQUES-UNES DE NOS SŒURS

Il est extrêmement délicat de devoir faire un choix entre des personnes également méritantes, dont chacune semble offrir un type idéal. Serait-il injuste de faire mention d'une manière spéciale de certaines de nos Sœurs parmi celles qui ont travaillé au cours de deux siècles sur la terre de l'Île, quand chacune dont le nom figure sur la liste « missionnaire »³⁶ a donné sa pleine mesure et parfois dans un labeur pénible à l'extrême.

Ce n'est certes pas toujours le nombre des années qui compte. La Sainte Ecriture dit qu'il y a des enfants de cent ans et, par contre, la valeur du Cid était bien dans sa jeunesse. Toutefois, c'est surtout d'après les années de labeur que nous fixerons notre choix.

36. Jusqu'à notre temps, depuis les débuts de l'Institut, il était d'usage de nommer « missionnaires » toutes les Sœurs qui œuvraient en dehors de la maison mère. On trouvera la liste nominale des « missionnaires » à l'Île-Saint-Paul, page 284.

N.B. — De 1890 à 1952, les Sœurs dites « converses » gardent leurs noms de famille. Jusqu'en 1967, les Sœurs vocales portaient un nom de religion. Depuis 1967, toutes les Sœurs ont repris leurs noms de famille.

Ile-Saint-Paul

Des premières Sœurs qui, depuis 1770, ont œuvré dans un dévouement obscur, dans une solitude difficile à imaginer, aujourd'hui que les postes les plus isolés de l'univers ont tant de moyens de communications, de ces premières Sœurs, nous n'avons que de brèves notices nécrologiques dans *Histoire de la Congrégation de Notre Dame*, parue en dix volumes, 1620-1900.

Après 1900, chaque année, comme en témoigne la liste nominale, il n'y avait que deux ou trois Sœurs à l'Ile-Saint-Paul, quatre au plus à la fin du XIX^e siècle. Quelques-unes semblent y avoir fait vœu de stabilité, telles que Sœur Saint-Philippe (Bombardier), Sœur Sainte-Julienne (Jobin), Sœur Saint-Ignace (Dorval), Sœur Saint-Laurent (Roy), Sœur Saint-Eloi (Bourbonnais) ; celle-ci y passera près de vingt ans.

Au XIX^e siècle, les chroniques lient plus souvent les noms des ouvrières à la relation des travaux. Et l'on peut ainsi présenter quelques visages qui ont pu être fixés non seulement par la caméra, mais encore former le dessin principal d'une toile tissée de menus faits.

C'est ainsi que nous apparaissent celles qui, au XX^e siècle, ont vécu la plupart plus de quinze années dans cette île exigeante et généreuse.

Sœur Saint-Anastase (Durocher), Sœur Carrier, Sœur de la Purification (Lemay), Sœur Cossard (Arsenault), Sœur Sainte-Marie-Edith (Turner), Sœur Dupuis, Sœur Saint-Joseph-de-la-Crèche (Rivest), Sœur de-la-Visitation (Béland), Sœur Sainte-Mathilda (Filion) et Sœur Sainte-Alexandra (Robertson).

Quelques-unes de nos Sœurs

Et comme dans les litanies où l'on ne veut oublier aucun habitant du ciel, on ajoute : « saints et saintes de Dieu... », ici nous dirons : Vous toutes, ouvrières du Seigneur, soyez bénies du Seigneur.

SŒUR SAINT-ANASTASE (BRIEN-DESROCHERS)

La femme forte de l'Évangile
1840 — 1908

La bienveillance, l'humeur égale caractérisaient cette dévouée directrice. Son sens de la justice envers les employés lui avait acquis le respect et l'estime de chacun. Il y avait une trentaine d'employés à l'époque, sans compter les quelques filles en service.

Entrée en religion en 1893, elle fut tout de suite nommée à l'Île. Toujours penchée sur la bonne terre qu'elle aimait, elle contracta des rhumatismes dus à l'humidité du sol. A la fin de quinze années de travaux, ses poumons ne supportaient plus le moindre froid. Elle dut se rendre à l'infirmerie de la maison mère où elle mourut en 1908.

SŒUR EUGÉNIE CARRIER

La petite Marie Barbier de notre temps
1863 — 1949

Sœur Carrier, d'une taille qui n'atteignait pas les cinq pieds, d'apparence chétive, à la figure ravagée dès l'enfance

Ile-Saint-Paul

par la petite vérole, avait pourtant une résistance physique étonnante. Toute sa vie religieuse se passa à l'Ile-Saint-Paul où elle arrivait, comme novice, en 1893. Elle y revint, après sa profession, l'année suivante.

Elle était née à Saint-Vital de Lambton. Le grand-père Carrier avait épousé Marie-Anna Aubert de Gaspé, sœur du célèbre auteur des « Anciens Canadiens ». Il y eut toujours chez Sœur Carrier, même lorsqu'elle remplissait les plus rudes travaux, un air de noblesse et de dignité. M. Vital Carrier appartenait à une génération de pionniers et de travailleurs, aux bras toujours tendus pour manier les instruments agricoles. Il était entré dans la forêt de la rive sud du Saint-Laurent, à Saint-Joseph-de-Lévis, avec ses 16 fils, demeurés célibataires, à l'exception du plus jeune, David, père de notre chère Sœur. Il s'y tailla un immense domaine. « Lorsque venait le temps des récoltes — nous dit Sœur Carrier — le père et les garçons, faucille en main, montaient dix-sept planches de front moissonnant le beau blé des terres neuves. »

M. Vital Carrier appartenait à la cinquième génération des Carrier, en Nouvelle-France. Il fut le témoin effrayé de l'incendie des maisons de la rive sud, lors de la conquête du Canada. Dans la suite, il se bâtit, avec ses fils, une très grande maison à Lévis où se célébrèrent les premières messes de la région.

Lui, sa femme et ses fils, sauf David, furent inhumés sous l'église Notre-Dame-de-Lévis, car ils avaient cédé à la paroisse et au collège tout le terrain qui leur appartenait.

Eugénie (Sœur Carrier), fille de David, était très intelligente,



L'humble Sœur Eugénie Carrier file, en hiver, après avoir travaillé au dehors durant les autres saisons.

D'après le journal *The Postal Tribune*, Montréal, décembre, 1938.

Sœur Marie-Flore Fleurant,
la messagère entre les deux maisons
de l'Île.

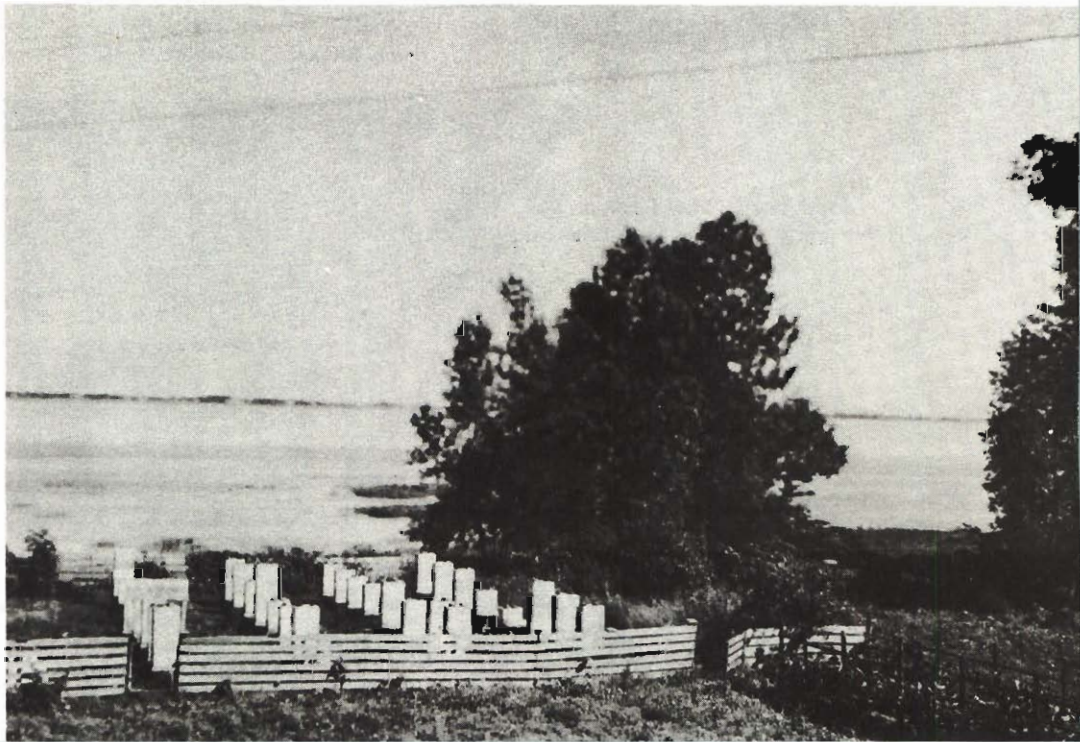




Au fond,
la maison du contremaître de l'Île.

Sœur Louise Dupuis, « la petite abeille du Père Dupret », à l'entretien du rucher pendant 34 ans.

En bas, le rucher.



mais n'avait pu fréquenter la classe. Elle reçut ses premières leçons de lecture et de catéchisme à la maison. A dix ans, elle put se rendre à l'église pour faire sa première communion et fut confirmée par Mgr Taschereau, qui devint plus tard cardinal.

Entrée à la Congrégation de Notre-Dame à l'époque où les novices faisaient un stage dans les missions, elle fut envoyée à l'Île comme aide-cuisinière.

L'année suivante, l'incendie détruisit la maison mère construite à la Montagne, près de Villa-Maria, en 1880. Sœur Carrier, novice à cette époque, fut envoyée à l'Île-Saint-Paul. Elle prononça ses vœux de religion le 25 août 1894 et retourna à l'Île, cette fois pour vingt-quatre années consécutives. Ses deux directrices apprécièrent hautement cette petite Sœur, d'apparence si frêle, mais qui résistait aux plus durs travaux, toujours souriante et disponible. De ce grand champ de labeur où elle entra avec un courage non moins grand, Sœur Carrier connaissait la plupart des durs travaux. Avec ses directrices, elle allait à travers les gerbes de blé et d'avoine, le râteau ou la fourche à la main, prêter main forte aux employés. Comme les aïeules canadiennes, comme ses ancêtres, elle mit en veillottes³⁷ la récolte de foin, aida à un engrangement d'urgence, à l'annonce d'un orage.

Mais venaient les vents et les glaces, les inondations, que d'alarmes et d'épouvante ! Sœur Carrier a vécu ces périodes d'effroi et d'inquiétudes. Elle a aidé à la montée des animaux dans les fenils ; elle a gardé ces bêtes affolées, entassées dans la vaste pièce devenue toute remuante de têtes, de cornes entre-

37. *Dictionnaire Bélisle*, « vailloche » au Canada.

Ile-Saint-Paul

mêlées, et bruyante de cris divers. Elle a prié, lançant au Ciel ses appels au secours. Elle a obtenu des miracles de protection.

Quand Sœur Carrier revint, en 1918, à la maison mère, avec Sœur de la Purification, elle fut occupée à tisser les ceintures de laine³⁸ des Sœurs, tandis que sa vieille amie avait la charge de la cordonnerie. Souvent, elles se visitaient pour s'entretenir des misères et des bonheurs du passé.

En 1925, l'Ile la réclame encore. Elle y vit dix-sept années, non plus au manoir, mais à la Ferme Sainte-Famille. Sœur Carrier ne travaille plus dans les champs. Mais, dans la grande salle de la nouvelle maison, elle s'occupe de la laine : laine brute d'abord qu'il faudra nettoyer, « échiffer », pour être cardée à la manufacture. Lorsque la laine reviendra en beaux rouleaux parallèles, Sœur Carrier la filera, la dévidera, la mettra en échiveaux.

Sœur Carrier doit cependant faire ses adieux définitifs à l'Ile en 1942. C'est maintenant pour elle le grand recueillement, le temps de mettre en gerbe tous les bons épis de son long cheminement. Elle se courbe et s'affaisse, mais elle veut encore se rendre utile. Elle ira préparer les légumes à la cuisine de la maison mère. En 1944, elle entend la joyeuse sonnerie conviant les professes de 1894 au Jubilé d'Or. Dans la soirée, on rappelle pour chacune des jubilaires les faits admirables et saillants de leur carrière. Un rapprochement entre Sœur Barbier, qui succéda à notre bienheureuse Fondatrice, et Sœur Carrier met le clou à cette récréation. Deux noms à la même consonnance, deux

38. Longue ceinture faisant double tour pour retenir la robe à plis très amples.

vies d'obscurs et héroïques dévouements ! Sœur Barbier écrit : « J'avais deux vaches à soigner, à ramener du pâturage et dont je tirais le lait... Je portais sur mon dos les poches de blé au moulin et je rapportais la farine... Je me levais deux ou trois heures avant les autres, pour préparer une fournée de pain. Je suppléais à la cuisine, aux lessives... Du matin au soir, je n'avais pas un moment à moi... » Et Sœur Barbier opérait des merveilles par l'Enfant-Jésus qui la suppléait et boulangeait à sa place.

Sœur Carrier, par son travail aussi rustique, son dévouement du jour et de la nuit, peut en effet soutenir un parallèle avec cette ouvrière des premières heures de notre Institut. Sœur Carrier a, elle aussi une dévotion particulière à la très Sainte Vierge dont elle vénère une toute petite statue. Combien souvent, avec Sœur Saint-Anastase, sa première directrice, elle s'était agenouillée dans les grands périls d'inondations et avait obtenu des merveilles.

Depuis la mort de Sœur Saint-Anastase, cette petite statue ne l'avait pas quittée. Elle la prêta un jour à l'un des employés qui montait travailler sur le toit des bâtiments. Cet homme fit une chute de soixante pieds et s'en tira indemne. « C'est votre Sainte Vierge qui m'a sauvé, dit-il à Sœur Carrier. »

Lorsque notre Supérieure générale, Mère Saint-Ignace (Mandeville), partit pour le Japon, Sœur Carrier lui présenta sa statuette, comme gardienne de tout péril. Revenue du Japon, la petite Vierge fut remise à sa propriétaire qui, sentant sa fin toute proche, remit à Mère générale l'unique trésor auquel elle avait pu s'attacher. Notre chère Sœur Carrier s'éteignit en notre maison mère le 20 janvier 1949.

SŒUR DE-LA-PURIFICATION (M.-Angèle Lemay)

plus humble que la violette des bois
1867 — 1940

Elle reçut son obédience pour l'Île en 1909, comme directrice. Elle se dépensa sans trêve à toutes les formes de travaux car elle était habile en tout. Après 1900, le Manoir étant devenu, non seulement une maison d'accueil aux visiteurs, mais une maison de repos pour les Sœurs, Sœur de la Purification était toute bonté pour aider à refaire les forces, pour mettre la joie dans les âmes, le sourire sur les lèvres.

C'était une âme de silence, de prière continuelle dans un travail qui semblait n'avoir pas de fin, sauf pour se recueillir dans la toute petite chapelle qu'elle avait restaurée en 1912, et, où elle avait tant de bonheur à prier avec Sœur Carrier.

C'est elle qui fit construire le premier silo en 1911, qui dota la ferme de deux moissonneuses, d'une presse à foin, de deux épandeurs, de herbes à ressorts. Au départ de Sœur de-la-Purification en 1918, le poulailler abritait 528 volailles. « Cette année-là, dit un jour Sœur Carrier, on avait engrangé 566 voyages de beau foin. » La récolte donna 5,000 minots de différents grains : blé, orge, avoine, seigle, sarrasin. A l'automne de 1918, tout cela disparaissait dans l'incendie.

Sœur de la Purification était partie pour la maison mère avant le désastre et fut employée à la cordonnerie. A l'automne, elle revint à l'Île pour aider à réaménager le manoir entièrement bousculé pendant la conflagration. Puis silencieuse, avec des larmes

Quelques-unes de nos Sœurs

aux yeux, elle repartit pour reprendre, à la maison mère, son poste modeste en attendant l'emploi d'éternelle adoratrice du Dieu qu'elle avait bien servi.

SŒUR COSSARD (Marie-Anne Arsenault)

Celle qui aime les plantes et les animaux
à la manière de saint François
1877 — 1948

En 1916, elle est nommée à l'Île-Saint-Paul. La vieille maison de pierre qu'on se plaît à nommer « le Manoir » est alors la maison de la ferme. Sœur de la Purification y est directrice en compagnie de deux ou trois Sœurs converses, nommément Sœur Carrier. C'est l'âge des dévouements héroïques qui demandent du courage à jet continu.

En 1920, après une dernière messe célébrée dans la vieille maison de pierre qui s'appellera désormais Notre-Dame-de-Protection, toutes les Sœurs assignées au travail de la ferme, sous la direction de Sœur Saint-Raymond (Lambert), se rendirent à la maison Sainte-Famille construite sur la nouvelle ferme. C'est là que vécut Sœur Cossard. Elle y fut chargée du poulailler pendant plus de vingt ans. Comme Catherine Labouré, elle s'intéressait à cette tâche en voyant se développer et se parfaire l'œuvre du Créateur dans chacune de ses créatures ailées. Elle travailla à obtenir de ces milliers de pondeuses un rendement maximum, en laissant le calcul des revenus à l'économe. Elle n'est que l'ouvrière du labeur consciencieux et assidu. Souvent, elle devra

Ile-Saint-Paul

passer ses nuits à guetter l'éveil des poussins, à pourvoir aux besoins de ceux que lui amèneront les cages expédiées des incubateurs de l'Ontario.

Sœur Cossard connut plusieurs Supérieures à la Ferme Sainte-Famille : Sœur Saint-Raymond (Lambert), Sœur Saint-Ludger (Robillard), Sœur Sainte-Mathilda (Filion), Sœur Saint-Henri-de-Bavière (Ratté), Sœur Saint-Jean-de-la-Passion (Gauthier), et enfin, Sœur Sainte-Aurélie (Trépanier). En 1940, sous le supériorat de Sœur Saint-Jean-de-la-Passion, qui lui fut toujours compréhensive et secourable, Sœur Cossard laissa la direction du poulailler pour être employée aux divers soins domestiques. On la verra à la buanderie, à la surveillance du grand chaudron dans lequel mijote la pâte jaune qui donnera le bon savon pour le lavoir. Suivons-la encore, au jardin pour le sarclage, aux chambres des employés où elle refait les lits, remet tout à l'ordre dès qu'ils sont au travail et, chaque soir, s'assujettit au reprisage des chaussettes. Y en a-t-il des trous et des accrocs ! Comme ils usent et déchirent leurs vêtements ! doit-elle se dire. Sœur Cossard n'est que charité et sympathie pour ceux qui nous servent dans les rudes travaux de la ferme. Voit-elle, le soir, un vêtement mouillé laissé à l'abandon, une boutonnière sans bouton, elle remet tout en ordre avant de prendre son repos.

Sœur Cossard était attachée à l'Ile-Saint-Paul. Lorsqu'il fut question de vente, tout en soumettant son jugement aux décisions des supérieures, elle souffrait en pensant que ce coin de terre, où tant de Sœurs avaient dépensé leurs forces et les meilleures années de leur vie, ne nous appartiendrait plus. Elle aimait « son » île et ses horizons, au fond, toujours les mêmes, mais qui, avec

la marche des mois et des saisons, varient les tableaux de lumière et de couleurs. Devant les dangers des glaces et des eaux montantes, surtout lorsqu'elle habitait la maison d'en-bas, tout en priant avec ses compagnes, elle conservait l'humeur sereine de ceux qui se fient en la Providence. La mort vint subitement la visiter et elle partit sans un adieu, ni un mot de plainte ou de regret, après une joyeuse récréation, comme un enfant qui s'endort. C'était en 1948.

SŒUR SAINTE-MARIE-ÉDITH (Turner)

La bienfaitrice qui ne savait pas calculer
1876 — 1949

Cette religieuse originaire de Normandy, Saint-Louis, Missouri, E.-U., était douée d'un remarquable talent en art culinaire. Elle avait dirigé à la Congrégation de Notre-Dame, une école dans ce domaine, pendant dix-huit ans. Toujours prête à servir et autorisée à disposer pour l'Institut d'un immense bien de famille, elle voulut qu'il fût utilisé pour améliorer la ferme de l'Ile-Saint-Paul.

Pendant les dix-huit années qu'elle passa à donner des cours de haute valeur en cuisine, à composer un volume sur ce sujet, volume recherché de tous les connaisseurs, elle trouva moyen, pendant les vacances, de s'intéresser à la ferme de l'Ile qu'on venait de rebâtir après l'incendie dévastateur de 1918.

Si elle n'avait pas les aptitudes qu'aurait voulu lui trouver le contremaître, elle avait le talent de chercher à doter la ferme

Ile-Saint-Paul

d'instruments de choix et de moyens de communications modernes.

Quelle joie elle éprouvait de pouvoir épargner ainsi la fatigue aux travailleurs et de leur donner un peu plus de confort ! Enumérons quelques-unes seulement des plus importantes acquisitions de la ferme dues à sa générosité, et autorisées, bien sûr, par les supérieures.

De 1928 à 1932 — Installation : lumière électrique et téléphone — Trayeuse électrique — Pompe à incendie — Moteur pour yacht — Tracteur « International » et plusieurs autres instruments aratoires — Construction d'une tour d'acier sur la petite île Baumgarten, qu'on appelait « La Savate », disparue, rasée par la débâcle. La Communauté l'avait achetée de la succession Baumgarten pour \$50.00. La tour d'acier qui reliait la ligne téléphonique de la ville avec l'île fut payée à Sœur Sainte-Marie-Edith par un bienfaiteur, Mr Bogg. — Laiterie et poulailler — Incubateur pour 1,080 poussins — Eleveuse en métal pour poulets — Yacht « La Térésita », dû à la générosité de Mr Robertson — Installation de paratonnerres sur la maison et les dépendances — Un troupeau de vaches pur sang — Trottoir en bois, de la maison aux dépendances — Nids en métal pour 600 poules — Chaloupes — Chaland neuf — Chariot à grain pour la vacherie — Installation de l'eau au poulailler — Drainage du verger.

Et ce n'est là qu'une partie des dons de la généreuse et compréhensive Sœur Sainte-Marie-Edith qui eut le privilège de disposer, à cette fin, d'un héritage considérable et qui eut le don merveilleux de s'entourer d'amis qui l'aidèrent à réaliser au mieux « ses rêves » de fermière improvisée.

Quelques-unes de nos Sœurs

La nature l'avait choyée. Le Seigneur aussi et, sur la fin de sa vie, elle en reçut des preuves tangibles : une maladie longue et douloureuse affina encore cette âme éprise de beauté, ouverte à toutes les souffrances, à tous les besoins. *L'hiver passa, la colombe répondit à l'appel du Bien-Aimé pour l'éternel printemps*, infiniment plus beau que les étés de l'Île en fleurs. C'était le 8 juin 1949.

SŒUR DUPUIS

La petite abeille du « Père » Dupret 1895 —

Sœur Louise Dupuis, en mission à l'Île-Saint-Paul, d'abord à la grande maison de pierre, puis à la Ferme Sainte-Famille sur le haut de l'Île dès 1918, devint, dans la suite, la petite Sœur chargée du rucher. Le « Père » Dupret, p.s.s., apportait à l'île, en 1922, le premier rucher qu'il devait y installer au profit de la ferme. Il voulait y intéresser Sœur Cossard. Celle-ci étant absente, Sœur Dupuis, habile en tout, vint prendre sa première leçon, en prit d'autres dans la suite pour les mettre en pratique pendant plus de trente ans.

Il faut entendre cette Sœur en 1967, époque de son jubilé d'or, dépeindre la vie des abeilles, le respect de leur reine... leur attitude réticente à l'arrivée d'une reine nouvelle, les activités d'une ruche, la course au pollen, au suc des fleurs. Ce que représente de travail, de soins méticuleux un seul rayon de miel !

Quand Sœur Dupuis visitait ses ruches, les abeilles couvraient

Ile-Saint-Paul

ses mains, son visage, sans lui faire aucun mal. Si elles m'ont piquée parfois, dit-elle, c'est parce que je n'avais pas *manœuvré* avec soin.

Selon l'époque et la floraison, le miel recueilli offre une apparence et un goût particuliers..., miel de choix, très doux, blond — miel brun, âcre, mais bienfaisant. C'étaient des centaines de milliers de livres que l'on coulait avec soin pour l'expédier en chaudières, dans les divers établissements de la Congrégation de Notre-Dame. Celles qui le dégustaient ne savaient pas ce qu'il en avait coûté à Sœur Dupuis et à ses collaboratrices. Outre le soin du rucher, elle eut à exercer ses talents de mille autres manières.

Sœur Dupuis était à la vieille maison de pierre depuis deux ans, lorsque s'élevèrent les murs de la maison Sainte-Famille. Elle vécut dans l'Ile trente-huit ans. Elle aida au déménagement et à l'installation dans les divers départements de la nouvelle ferme, puis elle prépara le jardin potager avec ses grands carrés de légumes...

A l'intérieur de la maison, elle fut lingère, buandière. En hiver, elle tissa au grand métier de belles couvertures de laine. Elle « braya » le lin et le tissa pour en faire des camisoles sans coutures, d'un fini achevé, des nappes pour les immenses tables de nos réfectoires aux jours de fête.

Quelques mois avant la vente de l'Ile, elle reçut une obédience pour la ferme de Saint-Pascal (Kamouraska), où elle se dépense encore en 1969.

SŒUR SAINT-JOSEPH-DE-LA-CRÈCHE (Rivest)

La bâtisseuse dans la joie chantante
1869 — 1953

Après l'incendie de la ferme établie sur le fief de Lanoue depuis 1706, on décida, en 1918, de reconstruire à l'extrémité est, sur l'ancien fief Le Ber, et le vieux Manoir fut fermé pour plusieurs mois.

Au début de juin 1921, il ouvrait ses portes pour favoriser les vacances des Sœurs, mais avec de modestes moyens : de simples dortoirs sans confort, pas d'électricité, etc..., il y avait cependant, avec une alimentation très saine, la belle nature, le grand air, le fleuve tout proche. On attendait des jours meilleurs pour une restauration profitable au repos, à la santé et aux études. Entre-temps, la vie à l'Île se concentrait sur la Ferme Sainte-Famille où Sœur Saint-Ludger (Robillard) était nommée supérieure en 1920. C'était la femme humble, effacée, courageuse, toute désignée pour l'œuvre nouvelle en des conditions pénibles. Sœur Saint-Ludger remplit son sexennat de travaux et de vertus, secondée par d'admirables compagnes.

L'année 1920 marquait le troisième centenaire de la naissance de Mère Bourgeois. En ce mémorable anniversaire, nos anciennes élèves offrirent un chèque de vingt mille dollars en stipulant expressément que cette somme devait être employée pour une maison de repos destinée aux Sœurs fatiguées ou convalescentes. Le Conseil général résolut de préparer et d'aménager, dans ce but, la maison abandonnée de l'Île-Saint-Paul qui reçut alors le nom de « Notre-Dame-de-Protection ». Le don des an-

Ile-Saint-Paul

ciennes élèves fut, en partie, employé aussi à l'établissement d'un SANA à Sainte-Adèle-des-Monts, où tant de nos Sœurs ont pu refaire leur santé.

Il fallut attendre quelques années pour faire du vieux Manoir une habitation qui répondit aux besoins de nos Sœurs convalescentes.

Mais voici la femme qui va tout restaurer à l'intérieur de ces murs encore si solides. Elle a l'expérience que lui donne une carrière déjà à son midi ; elle a le courage, l'endurance et la ténacité qui mèneront jusqu'à bon terme une œuvre solidement commencée. De plus, elle est une excellente musicienne, un professeur de chant qui a fait ses preuves au cours des années, même en ces toutes dernières, en préparant les grand-messes dominicales avec les employés de la maison Sainte-Famille. Son goût musical sera un élément de joie dans sa nouvelle mission. Nous avons nommé : Sœur Saint-Joseph-de-la-Crèche (Rivest). Elle arrive à l'Ile par une tempête de neige, le 25 avril 1927, avec les ouvriers de la maison mère qui doivent renouveler tous les encadrements des fenêtres et poser les vitres, de la cave au grenier. Dans la grande salle, on allume le poêle à deux ponts, on s'éclaire au pétrole ou à la chandelle. L'état des murs et des planchers témoignent d'un long abandon.

Grâce au travail des femmes de journées et des ouvriers de la maison mère, la maison devient très tôt habitable. Voici le poêle à deux ponts, frais « miné », les catalognes tissées aux métiers de la ferme, les murs blanchis à la chaux et les vitres claires comme un cristal.

Quelques-unes de nos Sœurs

Dans la chambre de droite sera dressé un autel pour les messes du jeudi et du dimanche célébrées par un Père Sulpicien. C'est le plus souvent M. Bouhier, le très fidèle ami de l'Île.

Quand les chaleurs seront revenues, nous irons à la grande chapelle sous les combles... Des calorifères seront posés en 1936. Le chauffage central fera disparaître tant de petits poêles... petites « tortues » qui réchauffaient péniblement les salles, les dortoirs.

Directrice depuis 1927, Sœur Saint-Joseph-de-la-Crèche est nommée, en 1931, supérieure résidente au Manoir. Avec quel entrain elle mène ce travail d'organisation et de reconstruction. Elle est à la fois architecte, charpentier-menuisier, dans les rudes besognes manuelles de la restauration. Sans reculer les murs de la maison, elle y fit de l'espace pour loger système de chauffage, système d'éclairage à l'électricité. Le grenier, avec ses vieilles poutres où pendaient courroies d'attelage et fils d'araignées, où s'ébattaient les chauves-souris, se transforma en vingt chambres très petites, mais tellement favorables à la détente solitaire. On perça le toit de vingt-deux mansardes pour éclairer chacune de ces chambres. L'aspect extérieur n'en fut que plus agréable. On aurait dit un vieux monastère avec son clocher au centre. Il avait nom : *Les Buissonnets*.

Aux vacances de juillet, les Sœurs trouvent ici tranquillité, panorama splendide et bienfaisante solitude.

Sœur Saint-Joseph-de-la-Crèche fait diviser en chambres les pièces du deuxième étage. Elle fait aménager, au-dessus du premier garage quatre petits dortoirs dont les châssis provenant de

Ile-Saint-Paul

l'ancienne maison mère de la rue Saint-Jean-Baptiste, leur donnent un air de solarium. C'est le premier « belvédère » remplacé, douze ans plus tard, — Sœur de-la-Visitation étant Supérieure — par le belvédère moderne particulièrement attrayant.

Après six années remplies à pleine mesure de labeurs, de charité, de joie communicative, Sœur Saint-Joseph-de-la-Crèche reprend un nouveau supérieurat à la Ferme Saint-Gabriel, Pointe-Saint-Charles.

SŒUR DE-LA-VISITATION (Alice Béland)

Celle qui a vécu pour les autres le mystère de son nom
1877 — 1970

Sœur de-la-Visitation remplace Sœur Saint-Joseph-de-la-Crèche au mois d'août 1937. Cette femme d'action sait prendre de nouvelles initiatives pour faire de la maison Notre-Dame-de-Protection un véritable centre de convalescence à longueur d'année. D'abord, il s'agit de tout rafraîchir après dix ans : c'est le peinturage des différentes pièces, celle de la grande chapelle d'abord. Puis vient l'installation de l'électricité et des calorifères dans chaque chambre.

De semaine en semaine, les Sœurs arrivent plus nombreuses, mais l'époque des glaces ramène encore les jours d'angoisse qui font regretter la sécurité de l'infirmerie de la maison mère. La Supérieure, les Sœurs et les employés n'en finissent plus de vider les caves où l'eau s'engouffre.

Quelques-unes de nos Sœurs

Sœur de-la-Visitation trouve dans sa confiance extraordinaire le courage de tenir, de rester joyeuse avec ses Sœurs. Elle est leur infirmière, et de jour et de nuit, car la première infirmière diplômée n'arrive qu'en 1945 : Sœur Sainte-Marie-Damase (Laura Gauthier-Landreville), infirmière licenciée, revenue récemment du Japon à cause de la guerre. Elle organise une petite pharmacie et tout ce qui convient pour le soin des malades que l'on continue d'y recevoir.

D'autres infirmières compétentes et dévouées se succéderont : Sœur Sainte-Marie-Anysie (Laroche), Sœur Sainte-Marie-Antonia (Nicole), Sœur Saint-Antoine-le-Grand (Duquette).

Avec quelle admiration, Sœur de-la-Visitation parle-t-elle, dans son journal, de ses collaboratrices dont on retrouve les noms sur la liste des obédiences : cuisinières, sacristines, musicienne, chacune reçoit un éloge personnel après la louange faite à l'équipe. Et quel accueil aux Sœurs qui viennent aux jours d'été prendre une quinzaine de vacances !

Avant de quitter l'Île, Sœur de-la-Visitation témoignera de son culte marial en inaugurant la grotte de Notre-Dame de Lourdes pour en faire un nouveau centre de prière individuelle et collective, tout comme à l'oratoire Sainte-Famille. Elle veut que la terre de l'Île rappelle, à chaque étape, pour celles qui la traversent, une occasion de penser à ce qui demeure éternel.

En 1968, Sœur de-la-Visitation habite la maison Notre-Dame-de-Bon-Secours, à Sainte-Dorothée, où la grande croix blanche lui rappelle l'Île aimée. C'est là qu'elle célébrait, en 1967, ses noces de grâce, la 70^e année de sa profession religieuse et la 90^e anniversaire de son baptême.

SŒUR SAINTE-MATHILDA (Alexina Filion)

Celle qui se fait toute à tous dans l'humilité du Christ
1884 — 1967

On est au mois de mai 1922 ; le Conseil général doit choisir une nouvelle aide pour la ferme à la maison Sainte-Famille, (Ile-Saint-Paul). Malgré un profond regret de quitter l'enseignement, malgré surtout une peur instinctive de l'eau, Sœur Sainte-Mathilda accepte l'obéissance sans présenter d'objection... en vraie fille de Mère Bourgeois.

Le Seigneur exige son sacrifice en plénitude : le jour de sa traversée à l'Ile, le gros yacht étant en réparation, il faut se résigner à monter dans la chaloupe à gazoline. Notre chère Sœur tremble de crainte, déclare un témoin oculaire. A un moment donné, dans un demi-sourire, elle dit spontanément : « Si je savais qu'il y eût des îles au ciel, je crois que j'abdiquerais ». Les renoncements de tous genres deviennent son lot quotidien. Elle est de toutes les corvées, rien ne lui fait peur, excepté la « traverse ».

En juillet 1928, une nouvelle Supérieure est attendue à la ferme Sainte-Famille. Sœur Sainte-Mathilda prépare elle-même la chambre de la future élue. Le 6 août 1928, Mère Sainte-Marie-du-Cénacle, Supérieure générale, et une assistante se rendent à la mission de la Sainte-Famille. Les Sœurs sont aux aguets et ne savent que penser... A peine dans la maison, nous raconte Sœur Marie-Louise Dupuis, notre Mère nous dit : « Je vous présente votre nouvelle Supérieure, Sœur Sainte-Mathilda » (qui travaille à la maison Sainte-Famille depuis six ans). Quelle

agréable surprise pour nous et pour tous les employés, mais non pour elle, car dans son humilité, elle se croit incapable d'assumer pareille responsabilité. Femme d'expérience, religieuse accomplie, quel meilleur choix pouvait-on faire en l'occurrence ? Pendant un certain temps, il y eut une directrice spéciale des travaux agricoles, Sœur Sainte-Marie-Edith. Voilà donc deux autorités en face des mêmes travailleurs. Avec quel tact, quelle bonté, Sœur Sainte-Mathilda sut garder sa légitime part, la première ! La confiance des employés lui demeura fidèle. C'est à elle qu'ils s'adressaient dans leurs difficultés. Le contremaître d'alors, M. Elphège Bégin, lui resta reconnaissant toujours. Un autre employé, M. Pierre Lacoursière, le brave traversier, fut l'un des premiers à venir prier près de la dépouille mortelle de Sœur Sainte-Mathilda. Au cours de son mandat, de 1928 à 1934, de grandes améliorations se concrétisèrent sur la ferme de l'Île. Mais il y eut aussi l'incendie d'une vaste rotonde, la vacherie dont le fenil regorgeait.

Une nouvelle obédience conduit Sœur Sainte-Mathilda supérieure à Pointe-Saint-Charles. Là, elle est heureuse de pouvoir vivre, enfin, sur la terre ferme et, en plus, dans la maison de Mère Bourgeois pour tout un sexennat. Mais après six autres années passées en dehors de Montréal, elle revient à l'Île-Saint-Paul, comme Supérieure de la maison Notre-Dame-de-Protection. Elle a l'œil à tout, continue à payer de sa personne ; sa grande maîtrise d'elle-même ne laisse rien soupçonner de son sacrifice. Visiteuses, convalescentes, vacancières sont accueillies avec son affabilité caractéristique. Chez elle, on est chez soi. L'inondation au printemps de 1948 et la mort subite du con-

Ile-Saint-Paul

cierge, M. Roy, mettent de l'inquiétude et de la tristesse dans ce deuxième sexennat. Son mandat expiré, Sœur Sainte-Mathilda quitte définitivement l'Ile où elle a vécu dix-huit ans.

Quand elle mourut, à l'hôpital de notre maison mère où elle donna un nouveau témoignage de dévouement et de douceur, sur toutes les lèvres, ce fut un même refrain : « Elle était donc bonne ! » C'était la bonté et la charité personnifiées.

(Extrait de la nécrologie de Sœur Sainte-Mathilda.)

SŒUR SAINTE-ALEXANDRA (Mary Robertson)

La toute donnée
1886 — 1962

En 1926, l'obéissance la conduisit à notre ferme de l'Ile-Saint-Paul où, pendant vingt-quatre ans, elle donna toute sa valeur, où elle exploita les talents variés que le bon Dieu lui avait départis. La mécanique, l'électricité, la menuiserie, la culture, l'élevage, le chauffage. rien ne lui était étranger ; elle était à l'aise dans tous les services. Elle avait même un permis du gouvernement fédéral qui l'autorisait à garder une carabine, à s'en servir contre les moineaux, les étourneaux aux ailes couleur de feu qui dévastaient les récoltes, et aussi pour effrayer les voleurs qui visitaient les bâtiments, les poulaillers et le verger. Avec sa Supérieure, Sœur Sainte-Mathilda, elle a planté un verger qui a produit des pommes de qualité.

Sœur Sainte-Alexandra était habile et avait le culte de la perfection dans son emploi. Elle aimait les travaux de la ferme

Quelques-unes de nos Sœurs

et se préoccupait, avec ses Supérieures, d'en améliorer le rendement. Aussi, prenait-elle part aux conférences sur l'agriculture à Montréal et à Québec, accompagnée d'une autre Sœur qui aimait la terre, la chère Sœur Dupuis.

Elle était aussi une infirmière empressée et sympathique. Une des Supérieures, qui reçut ses soins, disait : « On ne saurait croire que les fortes mains de Sœur Sainte-Alexandra puissent être si douces pour les malades. Ces mains-là étaient vraiment l'instrument d'un cœur profondément bon. » La multiplicité de ses occupations n'enlevait rien à la ferveur de sa vie religieuse. Elle s'était donnée à Dieu et c'est pour Lui, avec Lui, qu'elle vivait, qu'elle travaillait.

Après vingt-quatre années de service, elle fut forcée de prendre du repos à notre couvent Sainte-Bernadette-Soubirous de Sherbrooke ; plus tard, à Sainte-Dorothée de Laval où elle rencontra d'anciennes compagnes de travail et d'autres amies très sûres. Et subitement, le 2 novembre 1962, elle partit pour la Maison du Père.

Après Sœur Sainte-Mathilda, deux Supérieures seulement ont rempli un mandat de six années dans l'Île-Saint-Paul. Au Manoir, Sœur Sainte-Mathilda, dont la biographie a été esquissée, et, à la Ferme Sainte-Famille, Sœur Sainte-Aurélie (Trépanier), une femme « dépareillée », toujours au service des autres. Les employés ont vu en elle une mère plutôt qu'une supérieure. D'origine terrienne, elle n'aura pas démerité de ses devancières : Sœur Saint-Henri-de-Bavière (Ratté), Sœur Saint-Godefroy (Boisvert), Sœur Saint-Jean-de-la-Passion (Gauthier) qui ont dirigé la ferme de 1940 à 1945.

Ile-Saint-Paul

Familière avec les problèmes de l'alimentation — Sœur Sainte-Aurélié avait été économe à la maison mère — elle sut mettre en œuvre ses aptitudes pour le bénéfice de la petite communauté de la Ferme Sainte-Famille.

Et voici que le vent souffle des rumeurs qui prennent corps, dès 1954. Sœur Sainte-Philomène-des-Anges (Cloutier) est, à ce moment, supérieure à la Ferme Sainte-Famille, et Sœur Sainte-Rolande (Beauchamp), à la maison Notre-Dame-de-Protection. *On va vendre l'Ile*. Il en avait été question si souvent. C'est pour de bon, cette fois-ci.

C'est Lui qui m'a donné la science vraie de ce qui est.

Sag. 7 : 17

L'ILE, CENTRE D'ÉTUDES

Au vieux Manoir

La Congrégation de Notre-Dame, communauté essentiellement enseignante, n'a pas attendu l'ouverture de l'Institut Pédagogique, en 1926, pour engager les Sœurs à poursuivre leurs études durant les vacances. De tout temps, entre les heures de repos, de travaux domestiques chacune cherche à devenir plus compétente par des études personnelles ou en équipes.

En 1926, Sœur Sainte-Anne-Marie (Bengle), qui venait de fonder l'Institut Pédagogique, inaugurait les cours de vacances pour religieuses et laïques, en vue de l'obtention du diplôme supérieur, du baccalauréat et de la licence en pédagogie, mais surtout en vue d'un perfectionnement professionnel.

Toutes les Sœurs ne pouvaient pas également, et pour bien des raisons, bénéficier de ces cours spéciaux. C'est alors que Mère Sainte-Anne-Marie confia à Sœur Saint-Joseph-des-Séraphins (Richard) le soin d'organiser, à l'Île-Saint-Paul, des cours pour la section de l'enseignement au primaire.

Ile-Saint-Paul

Cette dernière avait remplacé Sœur Saint-Eleuthère (Banville), comme visiteuse de nos écoles à la Commission Scolaire de Montréal. Ses écoles de ville, elle les visitait régulièrement ; elle en connaissait les besoins particuliers. Aussi, Sœur Sainte-Anne-Marie appréciait-elle cette auxiliaire compétente. Elle en fit sa compagne attitrée pour chaque réunion des directeurs des Ecoles. Dans les assemblées, on avait recours à ses conseils.

Sœur Saint-Joseph-des-Séraphins arriva à l'Ile le 12 juillet 1928, avec un groupe de professeurs des différentes sections pour l'enseignement de la religion, du français, de l'anglais, du chant, du dessin, de la culture physique, etc. Les études furent suivies avec grande assiduité pendant trois semaines. La directrice prépara les examens en pédagogie et, aux Sœurs qui avaient besoin d'explications spéciales, elle donna des cours de recyclage. Il y eut aussi, deux fois la semaine, les séances du Cercle du bon Parler français et, sous la direction de Sœur Sainte-Marie-de-la-Crèche, des leçons de botanique sur les plantes dans leur propre habitat de l'Ile.

Chaque après-midi, à deux heures, temps libre et promenade vers l'autre rive, le bois, le bain..., grande liberté, on improvisait. Certaines soirées se passaient en échanges pédagogiques, en jeux dits de société. Une animatrice aux multiples talents était toujours prête à accompagner les chants de folklore, à rythmer les marches, les danses carrées. Le piano, roi et maître alors, résonnait sous ses doigts d'artiste.

Si les examens passés à la fin des cours n'ont pas été reconnus comme des « crédits » pour le Brevet du Département de l'Instruction publique, ils ont apporté de bons résultats : occasion

de préparation de classe pour la prochaine année scolaire, échanges pédagogiques, désir de perfectionnement personnel, vie et travail communautaires dans la détente et la joie.

Pendant dix ans, ces réunions se clôturaient par une distribution de prix offerts par les Supérieures de nos divers couvents de la ville. La directrice présentait alors un palmarès rédigé avec soin ; on se serait cru à l'Institut Pédagogique. Et des prix, il y en avait même pour toutes les ouvrières de la maison : cuisinières, réfectorières, lingères. C'est qu'elles en méritaient, les chères Sœurs auxiliaires ! Et chaque année, sous la direction de Sœur Saint-Joseph-des-Séraphins, puis de Sœur Saint-Ambroise (Delisle), les cours furent suivis par plus de soixante étudiantes. En 1938, les sessions d'études furent organisées dans chaque province religieuse et l'Île-Saint-Paul fut réservée aux convalescentes.

Mais on n'oublia pas l'initiatrice des cours de vacances dans l'Île. Le 18 juin 1936 avait réuni, à l'Académie Bourgeois, les Directeurs des quatre districts de la Commission Scolaire de Montréal et un nombre imposant de grandes élèves de la ville, pour fêter le Jubilé d'Or de Sœur Saint-Joseph-des-Séraphins. A l'Île, on voulut célébrer aussi cet anniversaire, à la manière de nos fêtes champêtres, ce qui plut peut-être davantage à la jubilaire, elle qui, après ses cours aux étudiantes, trouvait son repos à visiter le jardin, à s'extasier devant les grandes pièces de blé ou d'avoine, à étudier les fleurs des champs.

Les étudiantes, avec des gerbes multicolores, entrèrent dans le jeu. Les airs canadiens alternaient avec les récits que notre héroïne faisait de sa vie religieuse, dans une charmante simplicité. La fête se termina par le chant du jubilé d'or.

Ile-Saint-Paul

Fêter tes Noces d'Or, ô Mère bien-aimée,
C'est pour notre jeunesse une exquise douceur,
Un rayon de soleil sous la brise embaumée,
Un intime et suave effluve de bonheur.

Fêter tes Noces d'Or, c'est réunir en gerbe
Les cinquante beaux lis de tes jours immortels,
C'est offrir au bon Dieu cette moisson superbe
Qui contient tant d'amour, de désirs éternels !

Fêter tes Noces d'Or, c'est laisser la prière
S'élever de nos cœurs pour bénir tes bienfaits,
C'est baigner nos regards d'une pure lumière
Qui rayonne en ce jour que le Seigneur a fait.

Fêter tes Noces d'Or, ô Mère vénérée,
C'est vivre un peu de ciel, sous ton regard aimant,
C'est former ta couronne en cette heure, parée
De tous nos vœux ardents, couleur de DIAMANT !

L'année suivante, Sœur Saint-Joseph-des-Séraphins, qui avait bien donné sa mesure de talents et de travaux comme animatrice des cours d'étude, reçut un mandat pour la tenue des statistiques des Ecoles de la Congrégation de Notre-Dame à la Commission Scolaire de Montréal.

Sœur Saint-Ambroise (Delisle) la remplaçait aux cours d'été pour une année seulement car, en août 1938, elle devenait supérieure provinciale. Avec elle, s'étaient définitivement terminées les sessions d'études, au Manoir de l'Ile-Saint-Paul.

Béni sois-tu, Seigneur, Dieu de nos pères,
loué sois-tu, exalté éternellement.
Béni soit ton nom de gloire et de sainteté.

Dn 3 : 53

NOS AMIS DE LA NATURE

LES ANIMAUX

Nous ne nous hasardons pas, bien sûr, à présenter l'inventaire, même approximatif, du bétail de l'île depuis la fin du XVIII^e siècle. D'ailleurs cela nous semble ici de peu d'importance.

Nous pensons qu'il y aura tout de même plaisir à lire les textes écrits, pour la plupart, par la grande amie des animaux et des plantes que fut Sœur Sainte-Marie-de-la-Crèche (Dubois). Chaque été, elle faisait de l'île son séjour, scrutant les mystères des champs et des bois, observant tout ce qui avait vie sur la ferme.

Quand elle relata ses souvenirs de l'île-Saint-Paul, elle se plut à mettre dans le paysage les bêtes qu'elle aimait, les arbres et les fleurs qu'elle avait étudiés avec tant d'amour. A travers nos pages, nous avons inséré quelques-unes de ses observations

amusantes, heureux contraste après le récit des tragédies de l'onde et du feu, après la lecture de tant d'actes notariés si arides parfois.

Vers 1932, la Supérieure de Notre-Dame-de-Protection, Sœur Saint-Joseph-de-la-Crèche, avait fait aménager, en écurie, une petite grange abandonnée depuis le feu de 1918, pour y loger un cheval auquel on donnait par les froids de l'hiver, un jeune bœuf comme compagnon, afin que la chaleur des deux bêtes pût tempérer l'atmosphère.

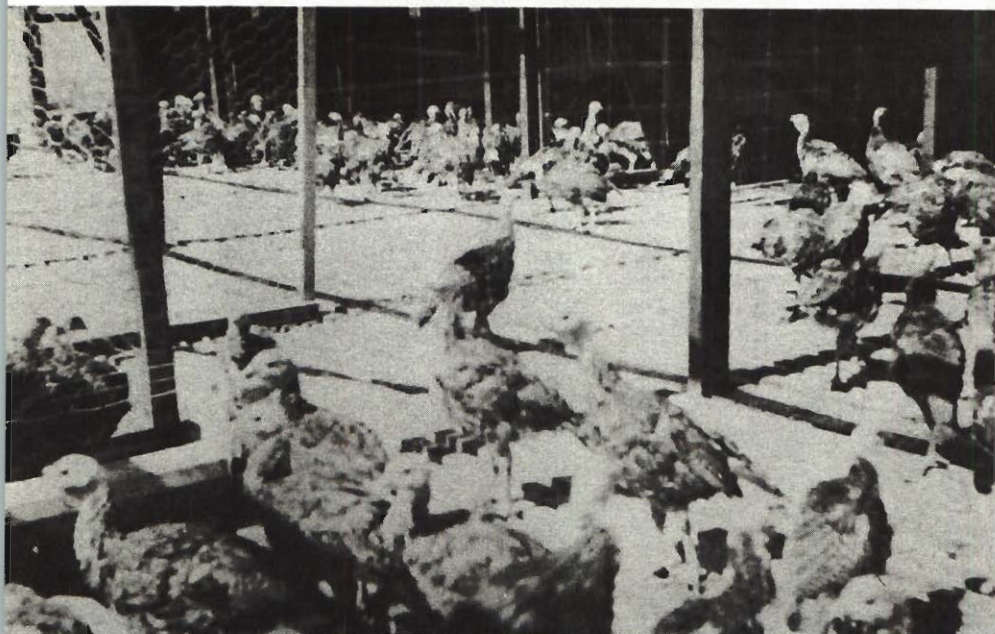
Ce cheval n'était plus apte aux travaux de la ferme. Rhumatisé, il allait petit train même s'il était encore robuste. N'importe quelle Sœur, sachant tenir et manier les guides — les « cordes » — diraient les gens de Québec, — pouvait le conduire. Et nous en avons fait des randonnées en tous sens, à travers les routes et les champs de l'Ile. Ce cheval dénommé « Tout-Petit » était très docile, sans malice aucune ; il traînait aisément huit à dix personnes dans la grande voiture. Nous avons aussi une voiture légère et un traîneau à deux places pour traverser sur la glace. Nous utilisons souvent ces moyens de transport. Demander à notre Supérieure pour aller faire un pique-nique au bois, ou sur la rive opposée au Manoir, c'était lui causer une joie. Aussitôt, elle remplissait un panier de provisions, sans oublier son gros thermos pouvant contenir plusieurs gallons de boisson rafraîchissante. Et, marche, « Tout-Petit » !

Notre cheval allait petit train, mais sûrement. Lorsqu'il y avait une descente suivie d'une montée, avant de reprendre la côte, il retournait la tête et regardait sa charge, comme pour

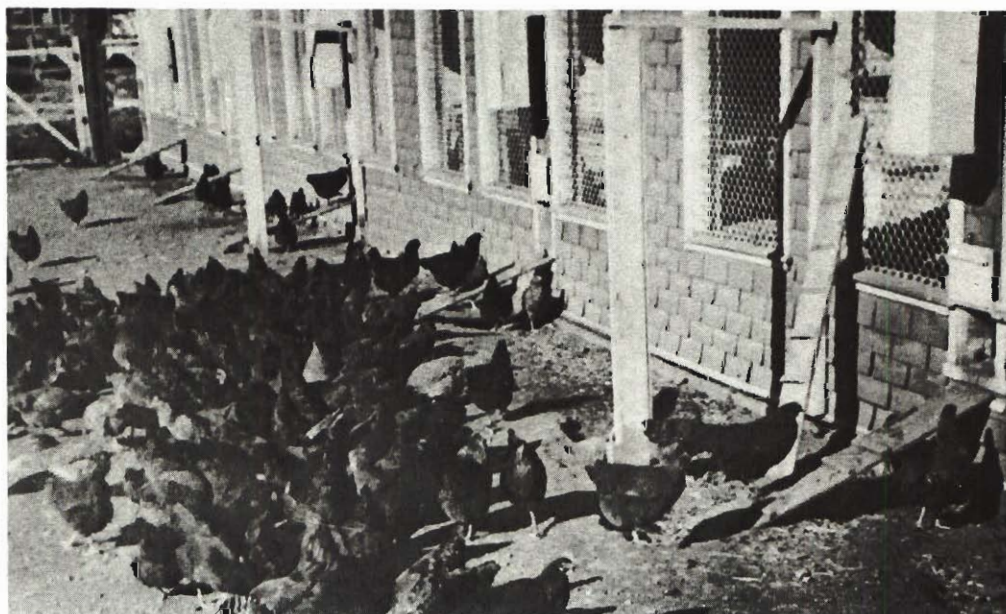


La Supérieure de la Ferme Sainte-Famille, S.S.-Philomène-des-Anges (Chettier), et Sœur Fleurant, en route vers le vieux Manoir.

Prince et Poppée font halte à mi-chemin entre les deux fermes.



Dindes et poules inconscientes du sort qui leur est réservé après tous les soins qu'on leur a donnés.





Février 1955 — Noireau, Rex, Pitou et Prince devant la dindonnière, pendant que les employés vont distribuer la nourriture apportée dans le traîneau.



Le vigilant POLICE fait bon ménage avec Minette et Grison.

mesurer l'effort à déployer. Puis, il se remettait de tout cœur à tirer la voiture généreusement chargée.

Souvent, le soir, grâce à « Tout-Petit », nous allions causer avec nos Sœurs de la Ferme Sainte-Famille et nous revenions par le deuxième chemin, parallèle au premier, mais distant de quelques arpents. Vraie randonnée de plaisir accompagnée de chants à pleine voix.

LE SORT DE « TOUT-PETIT »

Un jour, nous apprîmes que « Tout-Petit » allait partir, qu'on avait décidé de le vendre... Ce fut une désolation... A l'heure de la traversée, le 14 juillet 1937, une quarantaine de Sœurs s'étaient rendues à l'embarcadère et chacune clamait ses regrets : « Tout-Petit » qui s'en va ! » Deux Sœurs prirent le grand bac avec notre vieil ami, espérant qu'on lui ferait grâce. Sur l'autre rive, l'économe de la maison mère attendait. Nous exposâmes toutes nos raisons de garder « Tout-Petit ». Jusqu'à Pierre Lacoursière, notre traversier, qui s'en mêla : « Oui, dit-il, ce cheval a assez travaillé sur la ferme, il a assez promené les Sœurs... Vous allez maintenant le faire « maganer » dans les rues de la ville. Il ne vivra pas trois semaines... »

Nous apprîmes ainsi qu'il devait être échangé pour un jeune cheval plus vigoureux. Et « Tout-Petit », la tête basse, dans le grand chaland, semblait conscient de sa dérélition. Il soufflait comme un accordéon.

Bientôt le maquignon arriva avec un cheval galopant. « Que

Ile-Saint-Paul

ce vieux serviteur meure dans l'Ile, continuait Pierre. A l'automne, sa chair servira de nourriture aux volailles et, avec sa peau bien tannée, on fera des attelages. » D'ailleurs, la modique somme qu'on aurait reçue, dans cet échange, ne valait pas la peau de l'animal.

Enfin, la pitié se communiqua et « Tout-Petit » fut gracié. Il reprit le bac en compagnie de son élégant confrère. Ils firent connaissance, se caressèrent de la tête et se parlèrent à l'oreille. A l'Ile, le retour de « Tout-Petit » fut salué avec des cris de joie. Il ira maintenant dans les prés herbeux — non pas gambader, il n'en est guère capable — mais jouir d'un reste de vie, dans une reposante paresse et, à l'automne, un coup de fusil l'enverra, sans souffrance, dans le paradis des chevaux.

Rassurées sur le sort de notre protégé, nous nous occupons de notre nouveau venu. Il faut l'appeler d'un nom... Lequel?... Nous nous entendons avec notre gardien qui en aura l'usage, car aucune Sœur, pendant ces premiers jours, ne pourrait le conduire. Un nom court et qui sonne haut, comme « Franco ». Ce soir aura lieu le baptême. Nous n'oublions pas que c'est aujourd'hui fête française — 14 juillet — .

LE BAPTÊME DE « FRANCO »

Notre coursier, brossé, pomponné aux couleurs bleu, blanc, rouge, est conduit, après souper, devant l'entrée du levant dont la galerie porte aussi des décorations. Un rituel d'occasion avec eau lustrale et sel est déjà préparé.

- Que demandez-vous à cette assemblée ? dit une voix solennelle.
- Le bienfait de vivre dans ces domaines, d'adopter les modes insulaires et d'être souvent admis dans la compagnie des Sœurs, répondit-on sourdement.
- Renoncez-vous aux coups de tête, aux galopades, aux écarts de la route, aux ruades ?
- J'y renonce.
- Promettez-vous fidélité à vos maîtres et maîtresses ?
- Je le promets.
- Voulez-vous être appelé d'un nom et promettez-vous de porter ce nom avec fierté et dignité ?
- Je le demande et le promets.

Alors, la Supérieure, toujours de concert avec nous, prononce solennellement : « Votre nom sera FRANCO... » et toutes les Sœurs de répéter : Franco ! Franco ! Franco ! avec accompagnement d'harmonica.

La cérémonie se termina par l'aspersion de l'eau lustrale et la présentation du sel avec un bouquet de trèfle fleuri sur lesquels notre Franco ne fit pas de grimace. Puis, il reprit, dansant, le chemin de l'écurie.

Dès le lendemain, notre « Franco » déploiera toute sa force de cheval des prairies du Nord-Ouest canadien. Nul autre que lui, affirme notre concierge, M. P. Laberge, aurait pu labourer cette vieille tourbe millénaire toute entrelacée de racines de chiendent. A cette époque, nous n'avions pas encore, à l'Île, les tracteurs mécaniques. Notre « Franco » ne faillit jamais à la

Ile-Saint-Paul

tâche, ni ne résista aux commandements de son maître, mais il dépensa vite ses énergies. Une dizaine d'années plus tard, il fut mis au repos. Les machines alors remplaçaient les chevaux. « Franco » avait aussi ouvert le parc, en arrière de la maison, un rude travail. On y planta plusieurs rangées d'érables.

(Texte de Sœur Sainte-Marie-de-la-Crèche (Dubois.)

UN INCIDENT COCASSE

1945, 9 décembre — Dans l'après-midi, les employés vont dans le bois, à la recherche des jeunes bêtes à cornes. Elles l'habitent depuis le printemps et veulent continuer à y faire leur séjour, c'est clair. Elles ne doivent pourtant pas priser la neige et le froid de décembre. Qu'importe !... Les voilà rendues presque à l'état sauvage. Aussi, rien n'y fait... Les hommes retournent à la maison, le soir, exténués, sans aucun résultat. Elles végèteront encore à travers les arbres cette nuit.

10 décembre — Nouvelle course vaine à travers bois dans la matinée. On revient dîner, se réchauffer, et armé de courage et de patience, on repart. Enfin, à deux heures et demie, on réussit à capturer sept bêtes qu'on rentre à l'étable. Vers cinq heures, une quinzaine s'approchent des granges. Au moment où elles aperçoivent les bâtisses, elles repartent aussitôt en tous sens. Quatre hommes montés à cheval les cernent inutilement. Le troupeau reprend sa course folle à travers l'île. A huit heures, de guerre lasse, ces quinze bêtes trouvent un abri et un repos.

11 décembre — Après le déjeuner, on va à la recherche des récalcitrantes. A midi seulement, cinq autres se rendent. Le dîner

terminé, démarche renouvelée pour « récupérer » les sept dernières. Ce qu'il faut courir, aller et revenir ! Légères, à l'allure du chevreuil, elles vont de l'avant. Mais le soir arrivé, les pauvres bêtes ont à leur tour renoncé à leur liberté. Il reste encore un jeune veau ; sa mine farouche et sauvage semble indiquer la cause de cette sarabande.

12 décembre — Armé d'un fusil, un des employés se met en marche pour le bois. Mort ou vivant, le veau reviendra. Caché derrière un arbre, cet employé simule le beuglement des vaches ; le veau y répond et s'approche. Un gros chien se charge de l'affaire, et, c'en est vite fait. Tout rentre maintenant dans l'ordre. La gelée, les glaces de Noël régneront au dehors ; au dedans, tout le jeune troupeau vivra dans le repos et le calme de l'étable.

(Relation tirée du journal d'une insulaire.)

Ce qui prouve bien que les jours ne se ressemblaient pas, même dans la froide saison ! Ah ! si l'on avait écrit une chronique suivie, détaillée !... mais celles qui travaillaient à la ferme, tout comme nos mères d'autrefois, n'avaient pas le temps d'écrire de longs poèmes. Leur vie en était un magnifique pourtant. De plus, nos Sœurs devaient se réserver des heures spéciales pour la prière, l'oraison, la méditation du soir. Le sommeil les aurait saisies à l'instant de prendre la plume pour raconter, dans leur style savoureux, les incidents de la journée.

MOUSSE, LE BARBET

Mousse, notre petit chien barbet, d'un pied de hauteur à peine, sans compter sa tête menue tachetée de noir, aux yeux

Ile-Saint-Paul

vifs qui semblaient deviner les désirs de ses maîtres, avait un instinct, un flair extraordinaire.

Lorsque le concierge le prenait dans ses bras et lui indiquait de la main le troupeau de vaches s'avançant vers une pièce de foin ou d'avoine non clôturée, Mousse suivait le geste de son maître, puis il prenait une course à travers les légumes et les clôtures du jardin d'abord, ensuite dans la prairie, il avançait par bonds au-dessus des hautes herbes. Le bœuf, qui conduisait la bande d'une soixantaine de vaches, se moquait de cette frêle bête qui venait aboyer tout près de lui. Il commençait par le flairer de son museau dont les narines énormes auraient pu presque l'aspirer. Mousse reculait, puis il prenait sa revanche en venant par derrière lui mordre les jarrets. Bientôt, tout le troupeau, bœuf en tête, décampait. Mousse jubilait alors en allant le reconduire jusqu'à l'orée du bois.

Mousse nous débarrassait des mulots, ces souris des champs qui rongeaient en hiver, le pied des jeunes arbres sous une mince couche de neige. Mousse ne craignait pas d'attaquer et même de tuer les couleuvres qui se multipliaient dans l'Ile, en ces dernières années. Une couleuvre d'une verge et plus de longueur ne vivait pas longtemps dès qu'elle tombait sous la dent de Mousse. Il la saisissait par le milieu et il l'étourdissait en la balançant fortement de gauche à droite ; il croquait finalement la tête. Il ne mangeait pas ses victimes qu'il laissait aux éperviers et aux corneilles.

Combien d'autres services, Mousse nous a rendus ! Il aimait les jeunes Sœurs. Lorsqu'arrivait un contingent de novices, d'un bond, il sautait dans la voiture qui les conduisait sur l'autre rive,



Mousse, le dernier chien fidèle, quittait l'île avec le contremaître M. Bilodeau,



Les enfants du contremaître, M. Eugène Bilodeau.

et là, il faisait la garde pour éloigner les chevaux et autres animaux libres dans les champs. Lorsque les novices avaient déposé pour les faire sécher, leurs souliers et costumes de bain, il se couchait près de ces dépouilles et y restait des heures entières. C'était la propriété de ses amies qui ne manquaient pas en retour de lui faire partager leur goûter.

Un soir, revenant vers Notre-Dame-de-Protection où elles avaient leurs chambres, les novices se virent contraintes d'abandonner à mi-chemin leur voiturette à provisions afin d'arriver à l'heure fixée pour le souper. Mousse se coucha sous la petite charrette et garda. Lorsque passa le troupeau de vaches pour la traite du soir, plusieurs bêtes s'approchèrent, attirées par l'odeur des aliments..., mais Mousse sortit de sa cachette et toutes reprirent le chemin de l'étable au galop. Ce n'est pas lui qui aurait osé goûter à ces provisions. Lorsque les novices, inquiètes, se hâtèrent d'aller chercher leur voiturette, elles eurent la joie d'en trouver le contenu intact, grâce à leur fidèle gardien.

A notre départ de l'Ile, voyant disparaître toutes les Sœurs, Mousse gémissait. Il fut « adopté » par M. Eugène Bilodeau, un de nos employés.

MINETTE, LA TERREUR DES ÉTOURNEAUX

Minette était habile à capturer moineaux et étourneaux. D'un bond, elle saisissait sa proie. L'étourneau aux épaules rouges, oiseau de belle taille, bien dressé sur pattes, mais gourmand et un peu lourd, lui échappait rarement. Elle le surprenait dans des pièces d'avoine et savait le prendre pour éviter ses

coups de becs ; elle nous l'apportait tout palpitant, puis s'en allait pour s'en régaler. Minette recevait moins de félicitations lorsqu'elle arrivait avec un pinson ou une fauvette. Elle avait le don de fasciner ces petits oiseaux qui tombaient d'eux-mêmes dans ses pattes ; mais jamais elle ne prit une hirondelle.

Elle attaquait de même souris et rats qui disparurent grâce à cette Minette, acharnée à les poursuivre et à les retracer jusque dans leur cachette souterraine de la cave. A notre départ, en 1957, elle eut refuge, avec « Mousse » chez M. Eugène Bilodeau.

LES HIRONDELLES

Un beau matin de mai, se pressant sur les fils électriques qui entourent la résidence, les hirondelles nous causaient une surprise. Elles étaient là, regardant à nos fenêtres, et dès que les Sœurs apparaissaient, elles laissaient entendre un doux gazouillis. Déjà, elles avaient pris possession de leurs maisonnettes. D'autres commençaient leurs nids de glaise sur les poutres du garage. C'étaient les rousses, aux teintes jolies, et leurs sœurs à gorge blanche, avec reflets verts sur les ailes. Celles qui construisaient leur maison au garage avaient un ennemi terrible : notre chat ; mais elles faisaient bonne garde. Dès qu'elles le voyaient se diriger de ce côté, cinq ou six hirondelles venaient, à la file, le frôler de leurs ailes, ayant soin d'arriver par derrière pour ne pas tomber sous ses griffes ; elles recommençaient leur ronde jusqu'à ce que le chat, affolé, ait disparu dans les hautes herbes.

A l'approche d'un orage avec grondement de tonnerre, elles semblaient demander protection. Il arriva qu'une fois, un terrible

orage électrique avançait rapidement de plusieurs points de l'horizon ; nombre d'hirondelles vinrent s'agripper aux moustiquaires de nos chambres, toutes tremblantes. Nous pouvions les prendre dans nos mains. Ce fut, en effet, un orage comme nous n'en avons pas vu depuis. La foudre tomba à plusieurs endroits sur l'île et dans le fleuve. Mais le danger passé, nos frêles protégées reprirent leur vol.

Vengeance d'une hirondelle. Une mère hirondelle avait bâti son nid de glaise sous le prolongement de la couverture d'une des granges. Elle y avait probablement déposé ses premiers œufs, lorsqu'au retour d'une envolée, elle trouva un moineau bien installé sur son nid. Le père hirondelle vint réclamer lui aussi. Mais coups d'ailes, coups de becs n'arrangeaient rien. Le moineau demeurait à son poste. Alors, les deux hirondelles partirent à la volette chercher des gorgées de glaise et continuèrent à bousiller le nid pour remplir l'ouverture : « Tu veux rester, semblaient dire les propriétaires, tu resteras ». Le moineau se laissa emmurer entièrement.

A quelques jours de là, un employé de la ferme, regardant cette boule de terre accolée à la couverture, la fit tomber. Le moineau était toujours à l'intérieur mais asphyxié.

LA POULE D'EAU

D'où venait-elle ?... Quand partait-elle ?... Où allait-elle ?... Vers le commencement de juillet, durant les cours d'études des vacances, nous arrivait soudain un cri strident qui partait des joncs. Parfois, cela ressemblait à une explosion de joie..., d'au-

Ile-Saint-Paul

tres fois, c'était un cri de détresse. La poule d'eau nous annonçait son retour. Elle logeait invariablement vis-à-vis la terrasse où les Sœurs prenaient leur récréation. Elle sortait très rarement de sa cachette. Vers la fin d'août, elle venait nous montrer sa nouvelle famille : une dizaine de poussins qui s'avançaient vers notre rive, mais ne montaient jamais sur la grève. Lorsque nous approchions trop près, toutes les petites têtes plongeaient pour réapparaître à quelque distance.

Nous avons vu quelques fois cette poule d'un plumage roux, en tout semblable aux poules de nos poulaillers. Elle volait très bas, et allait visiter une autre poule, probablement de sa parenté, établie sur un îlot voisin qui finit par se rattacher à notre île.

Aux premiers jours de septembre, toutes disparaissaient... Que de mystère cachaient encore ces joncs touffus ! Chaque soir, les étourneaux, par centaines, venaient y passer la nuit. Il y eut aussi des rats musqués auxquels des trappeurs tendaient des pièges, lorsque l'eau était très basse, à l'automne.

LES CANARDS

Une cane avait déposé ses œufs dans une vieille souche creuse, au bois, près d'un étang. Nous avons découvert ce nid ; il contenait onze œufs. Avec quel soin et quel art, la mère l'avait tissé ; des feuilles sèches, enlacées les unes dans les autres, protégeaient le fond tout de duvet. A l'ouverture, nulle apparence de nid, car elle avait recouvert l'entrée avec deux battants de feuilles résistantes et repliées l'une sur l'autre. Comme nous avons été cruelles, nous avons pris les œufs et les avons emportés

à la ferme pour les faire couvrir par une poule ! Il en sortit onze petits canards, très vigoureux qui obéissaient d'abord à leur maman poule et partageaient avec gourmandise la nourriture des autres poussins. Mais comme le poulailler était près de la grève, ces canetons voulurent aller à l'eau, au grand effroi de la maman qui les rappelait de tous ses cris.

Sœur Cossard, qui avait le soin du poulailler, coupait chaque semaine le bout des ailes de ces canards qui auraient voulu partir avec d'autres voiliers qui les appelaient du haut des airs et qui descendaient parfois jaser avec leurs amis prisonniers. Or, un oubli de la part de la gardienne du poulailler — elle n'avait pas songé à couper les ailes — leur valut la liberté. Ces beaux canards, tout prêts pour la table, partirent dans la soirée. Heureux canards !³⁹

39. Sauf l'incident de 1945, trouvé dans un journal personnel, les textes ci-dessus sont extraits du manuscrit de Sœur Sainte-Marie-de-la-Crèche (Dubois).

Les Ormes
Dans les champs
Calmes parasols
Sveltes, dans une
tranquille élégance
Les ormes sont seuls
ou par petites familles.
Les ormes calmes
font de l'ombre
Pour les vaches
pour les chevaux
Qui les entourent à midi
Ils ne parlent pas
Je ne les ai pas
entendu chanter.
Ils sont simples
Ils font de l'ombre
légère.

Saint-Denys-Garneau
Poésies complètes
Regards et jeux dans l'espace
Les solitudes
Ed. Fides, 1949.



Les peupliers, en bordure de la maison Sainte-Famille occupée par l'administration « Les Structures Métropolitaines ».

Ph. Gisèle Perrault, C.N.D.



Les beaux chênes de l'Île, G.P.



Les accacias, pantre somptueuse du vieux Manoir — 1955.



Tilleul — Chaque année, les Sœurs du « Laboratoire » de l'Hôpital de la maison mère venaient à l'île cueillir, à point, les fleurs de tilleul pour les infusions calmantes.

G.P.



Quelques vieux ormes épargnés au cours des récentes constructions.

G.P.

Hêtre devenu solitaire en 1969.
G.P.



Erables « dans le vent ».
G.P.





L'entrée du sous-bois,
près du Centre communautaire, rue Elgar.
G.P.

Que jubilent la campagne et tout son fruit, que tous les arbres
des forêts crient de joie à la face de Yahvé...

Ps. 96 : 11-13

LES ARBRES

Au cours de l'année 1955, soit au Manoir, soit à la Ferme Sainte-Famille, on ne parlait que de la vente de l'Île. Les cordes sentimentales vibraient sur le plus haut ton. On voulait comprendre, bien sûr, les raisons majeures des autorités de la Congrégation de Notre-Dame, raisons qui aboutiraient à une imminente transaction. Mais à la pensée d'abandonner cette terre si riche en souvenirs, à la pensée qu'on ne reverrait plus ces vastes horizons également bleus du ciel et du fleuve, à la pensée qu'on ne se reposerait plus sous les arbres géants qui avaient chacun leur histoire, on languissait de tristesse.

C'est au cours de l'un de ces jours sombres que Sœur Sainte-Marie-de-la-Crèche (Dubois) écrivit cet adieu où passe une âme de poète.

« Adieu, grand bois d'autrefois, plein de mystères et de charmes, aux fougères royales, habitat des lis canadiens qui s'y épanouissaient par centaines, penchant leur tête vers cette terre riche en humus. Adieu, bois bordé à l'entrée par des arbustes fruitiers : sureau, senelliers aux riches grappes rouges et pourpres, framboisiers, gadelliers ; bois aux fourrés épais où il faisait bon aller prendre des bains de silence et de solitude. Demain, des scies te broyeront...

On dit que cette hécatombe précède un rajeunissement ; que les jeunes pousses se développeront dans une cité mer-

Ile-Saint-Paul

veilleuse, dans une cité de rêve, un paradis terrestre !!! Qui vivra pour voir ce paradis ?... Quant à nous, attachées à ce coin de terre, nous nous retirons en pensant à un autre rajeunissement dans le vrai paradis, là où les lilas ne sont jamais coupés, où les roses fleurissent en toutes saisons... »

Avec Sœur Dubois, nous parlerons maintenant de ses grands amis aux bras en prière, des humbles fleurs qui réjouissaient les yeux, des plantes de l'Ile aux propriétés médicinales qui furent si familières dans nos infirmeries congréganistes.

Dès le début de la mise en culture de l'Ile par les Le Ber et les Robutel, on avait conservé de vastes espaces dont les arbres — hêtres, érables et chênes — étaient destinés à la construction navale selon les décrets de Sa Majesté. Les seigneurs de l'Ile, en faisant l'aveu et dénombrement de leurs terres, affirmaient ce droit royal, comme on peut le voir dans les divers documents cités ; mais, les seigneurs avaient, bien entendu, le droit de bûcher dans leurs forêts, de faire du bois de chauffage, du bois de construction.

Quand les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame devinrent propriétaires de toute l'Ile-Saint-Paul, en 1769, elles demeurèrent soumises aux mêmes exigences royales, et ce, jusqu'à l'abolition de la tenure seigneuriale. Toutefois, elles avaient le droit, comme les autres seigneurs, de s'approvisionner à même leurs terres boisées.

Pourtant, elles avaient le culte des arbres, non seulement pour leur utilité, mais aussi pour leur beauté. Outre la partie ouest de l'Ile, celle du fief de La Vigne conservée comme réserve

forestière, on eut le soin de garder, autour de la ferme et dans les champs, de petits massifs d'arbres, îlots de fraîcheur et d'ombrage.

En 1893, Sœur Sainte-Marie-Auxiliatrice (Houde-Desruisseaux) fit planter des ormes et des érables devant le Manoir, alors, maison de la ferme. Ces arbres, aux dômes arrondis, s'élèvent de nos jours beaucoup plus haut que le toit du Manoir, et nous offrent une ombre très large en été. En hiver, ils luttent et se lamentent sous la poussée des rafales. Leurs fibres, résistantes jusque dans leurs menus rameaux, peuvent affronter toutes les tempêtes sans se rompre. C'est de leur cime baignée de soleil levant que monte, le matin, comme d'une cathédrale ajourée, le chant de louange des merles, des pinsons et des fauvettes.

Cependant, l'un de ces ormes plus que cinquantenaires, qui paraissait le plus robuste, donna le premier signe de vieillesse : dès 1936, il était miné à l'intérieur de son immense tronc. Par prudence, on dut l'abattre. Un autre encore, un jour d'été, vers 1945, alors qu'une cinquantaine de novices venaient de quitter la terrasse pour dîner, nous fit un adieu déchirant, s'abattant sur le sol à l'endroit même d'où était partie la troupe des jeunes Sœurs. Bienfaisant jusque dans la mort, il n'avait voulu blesser personne.

Sœur Saint-Eloi (Bourbonnais), une autre directrice de la ferme, fit planter, en 1878, sur la même terrasse, deux saules dont l'un existait au pied de la côte et donnait encore, en 1955, un ombrage de plusieurs perches de superficie. L'autre saule occupait le milieu de la terrasse. Sur une de ses branches, basses et robustes, nous installions des balançoires avec cordes ou

Ile-Saint-Paul

chaînes de fer. Tout près de la maison, Sœur Saint-Eloi planta aussi un peuplier argenté. Comme il était beau en sa livrée d'apparat jusqu'aux grands froids de l'automne ! Une peau lisse et d'un blanc neutre le recouvrait dans toute sa hauteur. Ses feuilles veloutées à l'intérieur, d'un vert luisant et tendre à l'extérieur, se devaient pour mourir, avant de couvrir le sol, en novembre ; beau surtout au printemps lorsque, répondant à l'appel de la vie, il laissait tomber « ses bourgeons emmiellés », qui se balançaient comme des chenilles pourpres, pour se couvrir ensuite d'un splendide feuillage. Comme il atteignait l'âge d'or, malgré la vigueur de sa livrée aux tons chatoyants, il fut frappé par la foudre qui le marqua, de la tête au pied, d'une rainure mortelle.

D'autres plantations furent faites, en ces derniers temps. Durant le supérieurat de Sœur de-la-Visitation (Béland), se dressèrent, devant la maison, des pins et des épinettes ; et, reliant au chemin la grotte de Lourdes, des érables et des marronniers montaient en rangs pressés. Encore en 1956, plusieurs de ces arbres ombrageaient la terrasse.

Vers 1950, Sœur Sainte-Mathilda (Filion), Sœur Sainte-Alexandra (Robertson) et Sœur Sainte-Marie-de-la-Crèche (Du-bois) plantèrent d'autres érables et d'autres marronniers. puis des acacias-robiniers.

Et qui dira la splendeur des vergers dans leur parure d'un blanc rosé au printemps, et d'un rouge pourpre sous le soleil d'automne ! A partir de 1825, on s'attacha à cette culture des pommiers dont les fruits ont fait tant de fois et sous toutes les formes le dessert de nos tables. Entre toutes les planteuses de

pommiers, Sœur Sainte-Alexandra mérite une mention spéciale à cause de ses talents et aussi parce qu'elle a vécu au temps où les moyens de perfectionnement se sont multipliés, où l'on pouvait bénéficier de la compétence des nombreux pommiculteurs du Québec.

Nos habiles menuisiers de la maison mère, tout en respectant l'ensemble de la forêt de l'Île, surent tirer profit des solides arbres de ces trois acres de superficie : chênes, hêtres, merisiers, érables, frênes. Que de meubles, d'un fini artistique, ornent encore les pièces de notre maison mère : autels liturgiques, candélabres, bibliothèques, pupitres, tables de tous genres ! Et combien de nos couvents ont été aménagés grâce au bois de l'Île que des mains de maîtres surent transformer.

Jusqu'en ces dernières années, les cercueils de nos Sœurs défuntes ont été fabriqués avec les tilleuls de l'Île-Saint-Paul. Des spécialistes dans la construction des cercueils furent autorisés à s'approvisionner dans l'Île, riche en qualité de bois. Qui dira le nombre de cordes de bois de chauffage sorties de cette forêt pour subvenir aux besoins de nos couvents d'autrefois.

Mais voici qu'en ces derniers temps, deux Compagnies de marchands de bois sont autorisées à ouvrir, à l'est et à l'ouest, deux chantiers de sciage. Ces messieurs ont pour mission d'abattre les arbres malades, ou à demi desséchés de vétusté, et d'en transformer d'autres en planches. Des centaines de billots s'entassent sous la dent des scies..., des monticules de bran de scie s'élèvent.

Déjà, nous avons l'impression que l'Île n'est plus notre propriété, que bientôt, nous aurons à la quitter... C'est avec tristesse

Ile-Saint-Paul

que maintenant nous entrerons dans le grand bois où nous ne trouverons plus ni fleurs, ni fruits, mais un terrain sillonné par les roues des tracteurs et présentant, ici et là, de vastes espaces libres où se dressent de hautes cordes de bois. Quand, demain, on bâtera la *Cité de rêve*, d'autres arbres seront plantés, mais, auront-ils un jour leur histoire ?

Voilà comment, au cours des années, on exprimait le culte des arbres, des fleurs, des plantes les plus modestes, dans l'Ile-Saint-Paul. D'autres arbres, des milliers croîtront entre les maisons de ville, entre les gratte-ciel. Ceux qui sont chargés de l'aménagement des parcs, des jardins de la ville nouvelle, préparent des merveilles à même les terrains que les niveleuses ont bousculés, mais l'histoire de « nos arbres », de « nos plantes » a écrit ses dernières pages déjà.



L'arisème — « petit-prêcheur ».
Fleur éclatante — Baies écarlates
— Délices des oiseaux, des écureuils, des souris-des-bois.

La dicentre à capuchon — Son
nectar est très recherché par les
abeilles.





Le trille rose, parure des sous-bois.



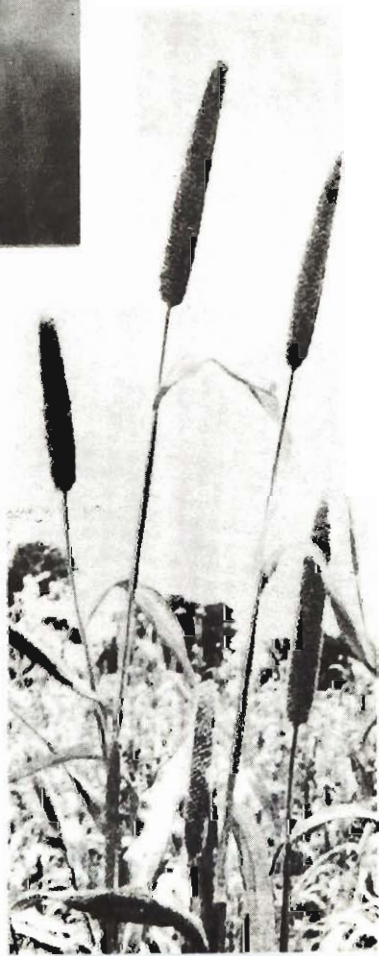
La spirée des champs.



◀ L'ancolie
ou « gants de Notre-Dame. »



La claytonie fleurit dans les bois aux premiers chauds rayons d'avril et mai.



Les quenouilles de la mare-aux-canards.



La renouée persicaire. Ses racines infusées
étaient employées contre les maladies du
rein.

Le plantain, Mauvaise her-
be des prairies, mais reste
importante dans la médecine
populaire comme astringent
après une coupure.





La chicorée, si jolie avec sa modeste fleur bleue, mais si nuisible dans les champs de blé ! Elle compte pourtant parmi les médicaments populaires.

Le lis du Canada, emblème de la Province de Québec. En juillet et août, il fleurissait le jardin, puis la chapelle.





La verge d'or si précieuse
pour les teintures.

Pommiers en fleurs.





La marguerite des champs, blanche parure des prairies, que les jeunes amoureux effeuillent en rêvant, n'est pourtant qu'une vulgaire plante nuisible.

Observez les lis des champs, comme ils poussent : ils ne peinent ni ne filent. Or, je vous dis que Salomon lui-même, dans toute sa gloire n'a pas été vêtu comme l'un d'eux.

Mt. 6 : 28, 29

LES FLEURS

Aves nos jeunes Sœurs... naturalistes

6 mai 1936 — Allons au bois de l'Île. Là, dans leur cachette, les fleurs se voisent, se touchent. Il y en a pour tous les goûts, depuis le jeune printemps jusqu'à l'automne frileux. Ce sont, à l'orée du bois, les *Erythrones* d'or et les *Claytonies* rosées. Plus loin, la *Sanguinaire* en est déjà à ses dernières floraisons : disques blancs, aux cœurs jaunes si frais, si éclatants. Les *Trilles* rouges, blancs et roses, se comptent à la centaine. Les *Uvulaires* : la grande feuille perfoliée, à périanthe jaune, la petite à feuilles sessiles, à cloche également jaune que visitent, nombreuses, les abeilles de Sœur Dupuis. Le vrai et le faux *Sceau-de-Salomon* ; le *Streptope* rose et la famille des *Cœurs saignants* tout blancs, tout délicats. De cette famille, nous avons les deux *Dicentries*, celle en capuchon et celle en cœur, les deux aux grappes gracieuses, aux feuilles si finement découpées. Près de ces dentelles, l'énorme chou fétide, le *Symplocarpe*, avec son piège à sa base : fleur cornée où les insectes vont mourir. L'*Arisème*, ou *Gouet* triphyllé : long spathe recourbé à rayures pourpres, « oignon sauvage » que nous ne goûterons pas à nouveau si nous y avons une fois posé les lèvres. L'*Actée* prépare ses fleurs sous de nombreuses folioles cordées et ses grappes verdâtres ; la *Fougère* dé-

Ile-Saint-Paul

roule ses crosses ; le *Lis* étale les premiers verticilles de sa tige ; le *Sureau* gonfle ses boutons bleu-pourpre et la *Violette* semble observer nos recherches pour s'y soustraire...⁴⁰

Voici une page extraite d'une petite étude faite au retour de nouvelles excursions botaniques dans les prairies et les marécages de « l'Ile aux trésors ». On retrouve ces textes en marge d'un herbier conservé par une des étudiantes du Père Dupret.

La *Silène enflée* et la *Silène noctiflore* : plantes familières dans les campagnes montréalaises. Les enfants appelleront la première : « grelot » ou « pétard » ; leur vrai nom « *Silène* » signifie « ventru » comme le dieu *Silène*.

La *Massette* ou « quenouille » pousse sur les bords de l'Ile, surtout du côté de l'Ile-aux-Chevaux. Le fruit de la massette, la quenouille, ressemble, en effet, aux quenouilles des grands-mères, à celles que les artistes prêtent à la Vierge travaillant dans l'intérieur de Nazareth.

La *Sanguinaire* paraît en fleurs au mois de mai. Ses pétales d'un blanc pur fleurissaient à l'entrée du bois de l'Ile. Les feuilles de la sanguinaire sont d'un vert bleuâtre. Si vous rompez sa racine, vous verrez du sang, du sang de dragon, d'un rouge jaune, d'un goût âcre. Son latex servait aux tatouages des Indiens.

40. Une note intéressante : Le 15 juillet 1921, M. J.-H. LAVOIE, chef du Service de l'Horticulture du Québec, envoie M. F. PETRAZ, au no 1366, rue des Erables, Montréal, la « description de deux plantes indigènes dont il désire se procurer la graine si possible » et demande à son correspondant de « bien vouloir se rendre à l'ILE-SAINT-PAUL et d'y chercher dans les bois humides « le *FUSAIN D'AMERIQUE* », ajoutant : « Quant au « *LEPTANTHE* » la chose presse moins attendu que la maturité des graines n'a lieu qu'en août ».

L'*Onagre*. Sa tige blanche peut atteindre trois pieds. C'est lorsque vient le soir, que l'onagre se réveille et ouvre ses paupières d'un blanc de cire, lesquelles passent au rosé en se fanant. Quel dommage que cette plante soit encore une mauvaise herbe ! Du moins, a-t-on dit, elle peut nourrir les ânes... mais eux, ils n'habitent pas l'île.

L'*Iris versicolore* à la fleur bien connue, superbe et attirante, porte le nom de la messagère ailée des dieux, Iris.

Les *Verges d'or*, splendeurs de nos fossés, brisent la monotonie des épis penchés ou des vertes prairies. Elles s'élèvent, fières, toutes d'or au sommet et gracieuses dans l'éclat de leurs panicules ou de leurs volumineux corymbes.

Bourse à Pasteur. Il y a peu de plantes aussi communes et d'un aspect aussi variable.

La *Chicorée sauvage*. « Oh ! les belles marguerites bleues », disait un enfant. Ces fleurs ressemblent à la Laitue-bleue pour la forme des languettes artistement dentées dans les deux cas. La chicorée est encore une mauvaise herbe en agriculture, elle établit sa demeure au bord des chemins.

L'*Ambrosie*, la grande herbe-à-poux, une herbe qui peut atteindre quatre et même huit pouces.

La *Marguerite*. Avec ses pétales blancs, son réceptacle d'or, son long et raide pédoncule, la marguerite brille à travers les foins. Expulsée de presque tous les champs de céréales, elle ne continue pas moins de nous sourire le long des clôtures. Elle reste quand même la joie des artistes, la fleur qu'ils aiment à

Ile-Saint-Paul

peindre, que l'on aime à cueillir souvent pour en faire de jolis bouquets.

Allons au bois, disaient avec moins de poésie nos Sœurs du Laboratoire de la maison mère. Elles parcouraient l'immense terrain pour y chercher plantes et racines afin de fabriquer remèdes et tisanes. C'était pour elles un jour de détente que ce voyage, quoique les heures en fussent laborieusement employées.

En juin, on cueillait les fleurs du *Tilleul* dont une infusion, au coucher, préparait un calme sommeil.

La plante entière de l'*Herbe à Dinde*, de la *Verge d'or*, de la *Menthe en épis* et de la *Menthe poivrée* combattait la fièvre ou réchauffait. La *Camomille* était utilisée comme digestif.

Il y avait encore les *Quatre-Racines* : celles du *Chiendent*, de la *Patience*, du *Pissenlit* et de la *Chicorée* dont elles faisaient une tisane dépurative et rafraîchissante. Le *Sureau* dont les fleurs servaient de cataplasmes contre l'érysypèle. Avec les fruits, on fabriquait un vin tonifiant et délicieux.

A l'automne, c'était la cueillette des racines de la *Belle-Angélique*. On s'assurait, cette fois, l'aide d'un serviteur muni d'une pelle et d'un pic, et l'on se dirigeait vers les marais. De ces énormes et précieuses racines, on faisait une grande provision. Et que dire des propriétés presque magiques du *Plantain*, de l'*Herbe Saint-Jean*, des *écorces d'Orme*, des *Glands amers*, de la *Sal-separeille*, de la *Savoyane* ! Maintenant que nous nous approvisionnons chez les pharmaciens, ces plantes, transformées chimiquement, n'ont pas la pureté et les vertus premières de celles qui sont fraîchement cueillies dans leur habitat naturel.

Et voici pour terminer le chapitre des plantes, un chant de fête exécuté par les jeunes Sœurs étudiantes, pour le jubilé d'or du « Père » Chiron, p.s.s., en 1933. On y retrouve les noms des humbles fleurs de l'Île qui n'auront plus la joie de croître dans les jardins somptueux de la *Cité de rêve de l'an 2000...*

LES VOIX DE L'ÎLE

Rondes et marches avec fleurs parlantes... (air : « Marie ta fille »)

— 1 —

Au bord de l'eau, près de l'Île...
Tra la la la la la la
Le Jonc fleuri, sur sa quille
Tra la la la la la
Vient heureux, vous saluer
Tra la la la la la
Vous saluer
Tra la la la la la

— 2 —

De même la Sagittaire ⁴¹
Dit reconnaître le « Père »
Qu'elle vit près du bateau
Au bord de l'eau.

— 4 —

Et la Verveine empourprée
Brûle d'avoir son entrée
Au concert du Souvenir
Du Souvenir.

— 6 —

L'Anémone aux blancs pétales
De son pur calice, exhale
Son parfait contentement
Contentement.

— 3 —

Le long du fossé se dresse
L'Alisma dans l'allégresse
De vous avoir entendu
Et reconnu.

— 5 —

Malgré son nom dérisoire
Elle a souri, l'Eupatoire
Car, pour vous, elle a fleuri
Elle a fleuri.

— 7 —

La raide et brune Patience
Souhaite plus de science
Pour tourner son compliment
Son compliment.

⁴¹. Comme à la première strophe, revient toujours le refrain familier :
Tra la la la la la la.

Ile-Saint-Paul

— 8 —

Peut-être mieux inspirée
Se présente la Spirée
Avec les vœux de l'étang
Vœux de l'étang.

— 10 —

J'ai gardé tout mon arôme
Pour venir chanter mon psaume
Nous dira le Mélilot
Le Mélilot.

— 12 —

« J'ai vu l'aiglon farouche
M'abaisser lorsqu'il me touche
Mais ne pouvant arrêter
Sa charité.

— 14 —

Que dit le Roseau mobile
Qui, toujours habite l'Ile ?...
Des merveilles du passé
Il va parler.

— 16 —

Et je vis que maintes grâces,
A sa voix, de par l'espace,
Descendaient sur la maison
Sur la maison.

— 18 —

Joyeuse, la Céphalante
Pour venir, ne fut pas lente
A coiffer son blanc béret
Son blanc béret.

— 20 —

Un autre lis d'or de France
Renouvelant alliance
Avec les lis canadiens
Lis canadiens.

— 9 —

La modeste Persicaire
Chante d'une voix sincère
Et d'un accent très doux
Très doux, très doux.

— 11 —

Que dit la Salicaire
Qui se dresse haute et fière ?
Ecoutez ce qu'elle dit
Ce qu'elle dit :

— 13 —

« J'ai vu l'eau froide et profonde
Me soustraire sous son onde
Mais porter, victorieux
L'homme de Dieu ».

— 15 —

« A l'autel, au saint Mystère,
Je figurai près du Père,
J'entendis ses oraisons
Ses oraisons.

— 17 —

Près du bois, sous ma feuillure
Je surprends bien des murmures,
L'arbre et l'oiseau, tour à tour
Chantent en ce jour ».

— 19 —

« Vous dirai-je quel délice
Je goûte, plein mon calice
Voici que je reconnais
Je reconnais

— 21 —

Qu'ils soient donc impérissables,
A jamais invulnérables
Toujours forts, nos chers liens
Nos chers liens ! »

Et voici pour terminer le chapitre des plantes, un chant de fête exécuté par les jeunes Sœurs étudiantes, pour le jubilé d'or du « Père » Chiron, P.S.S., en 1933. On y retrouve les noms des humbles fleurs de l'Île qui n'auront plus la joie de croître dans les jardins somptueux de la *Cité de rêve de l'an 2000...*

LES VOIX DE L'ÎLE

Rondes et marches avec fleurs parlantes... (air : « Marie ta fille »)

— 1 —

Au bord de l'eau, près de l'Île...
Tra la la la la la la
Le Jonc fleuri, sur sa quille
Tra la la la la la la
Vient heureux, vous saluer
Tra la la la la la la
Vous saluer
Tra la la la la la la

— 2 —

De même la Sagittaire⁴¹
Dit reconnaître le « Père »
Qu'elle vit près du bateau
Au bord de l'eau.

— 4 —

Et la Verveine empourprée
Brûle d'avoir son entrée
Au concert du Souvenir
Du Souvenir.

— 6 —

L'Anémone aux blancs pétales
De son pur calice, exhale
Son parfait contentement
Contentement.

— 3 —

Le long du fossé se dresse
L'Alisma dans l'allégresse
De vous avoir entendu
Et reconnu.

— 5 —

Malgré son nom dérisoire
Elle a souri, l'Eupatoire
Car, pour vous, elle a fleuri
Elle a fleuri.

— 7 —

La raide et brune Patience
Souhaite plus de science
Pour tourner son compliment
Son compliment.

41. Comme à la première strophe, revient toujours le refrain familier :
Tra la la la la la la.

— 8 —

Peut-être mieux inspirée
Se présente la Spirée
Avec les vœux de l'étang
Vœux de l'étang.

— 10 —

J'ai gardé tout mon arôme
Pour venir chanter mon psaume
Nous dira le Mélilot
Le Mélilot.

— 12 —

« J'ai vu l'aiglon farouche
M'abaisser lorsqu'il me touche
Mais ne pouvant arrêter
Sa charité.

— 14 —

Que dit le Roseau mobile
Qui, toujours habite l'Ile ?...
Des merveilles du passé
Il va parler.

— 16 —

Et je vis que maintes grâces,
A sa voix, de par l'espace,
Descendaient sur la maison
Sur la maison.

— 18 —

Joyeuse, la Céphalante
Pour venir, ne fut pas lente
A coiffer son blanc béret
Son blanc béret.

— 20 —

Un autre lis d'or de France
Renouvelant alliance
Avec les lis canadiens
Lis canadiens.

— 9 —

La modeste Persicaire
Chante d'une voix sincère
Et d'un accent très doux
Très doux, très doux.

— 11 —

Que dit la Salicaire
Qui se dresse haute et fière ?
Ecoutez ce qu'elle dit
Ce qu'elle dit :

— 13 —

« J'ai vu l'eau froide et profonde
Me soustraire sous son onde
Mais porter, victorieux
L'homme de Dieu ».

— 15 —

« A l'autel, au saint Mystère,
Je figurai près du Père,
J'entendis ses oraisons
Ses oraisons.

— 17 —

Près du bois, sous ma feuillure
Je surprends bien des murmures,
L'arbre et l'oiseau, tour à tour
Chantent en ce jour ».

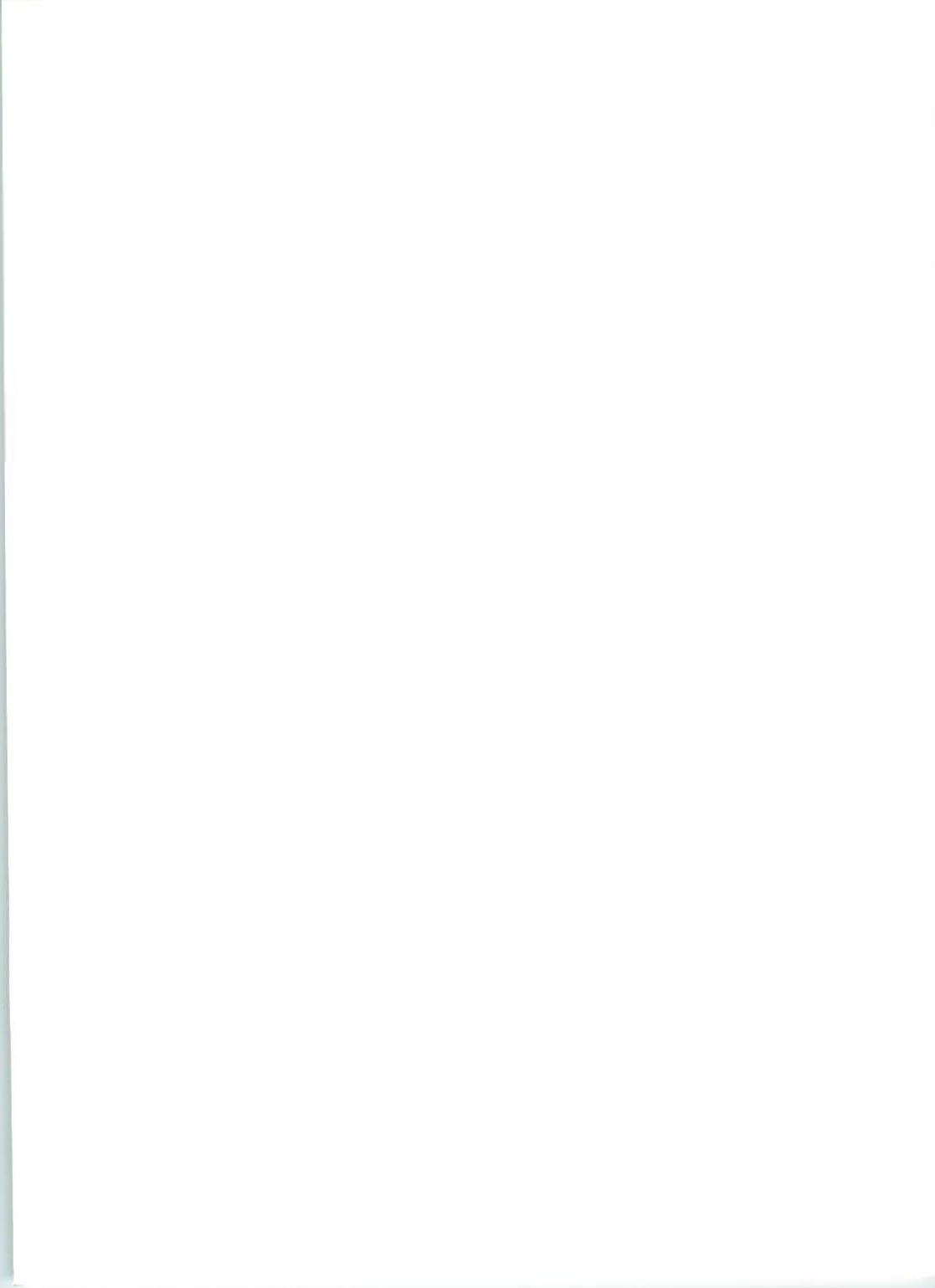
— 19 —

« Vous dirai-je quel délice
Je goûte, plein mon calice
Voici que je reconnais
Je reconnais

— 21 —

Qu'ils soient donc impérissables,
A jamais invulnérables
Toujours forts, nos chers liens
Nos chers liens ! »

*Pour la mousse des bois, pour l'herbe qui verdoie,
Ces êtres trop petits pour que notre œil les voie,
Pour le roseau qui penche et le chêne géant,
Pour l'humble persicaire et l'iris éclatant,
Pour tout l'or de nos champs, pour l'argenté des grèves,
Pour les jours de soleil et les heures trop brèves
Où nous vîmes ta gloire en la feuille, en la fleur,
SOIS DONC BÉNI, SEIGNEUR !*



TROISIÈME PARTIE

*Sur ton chemin
Si jamais sur ton chemin tu revois
La tige d'un roseau
S'incliner dans le calme d'un sous-bois
Sous le poids d'un oiseau
Et si jamais sur ta route tu sens
Un parfum de forêt
Te murmurer dans un souffle en passant
Quelque poème frais
Ouvre ton cœur et ton âme et tes bras
Car c'est toi qui reçois.*

Jean-Guy Gaulin
d'après son premier long-jeu
Studio R. M.
Cap de la Madeleine.

Je connais tous les oiseaux des cieux, toute bête des champs est pour moi.

Ps. 50 : 11

LES DERNIÈRES ANNÉES
DE LA CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME
DANS L'ILE-SAINT-PAUL

DIVERS PROJETS

Le siècle s'est ouvert sans éclat pour nos Sœurs insulaires. Même vie active et solitaire, mêmes ennuis à l'époque de la débâcle, mêmes travaux parmi ces vastes étendues de culture et de prairies. La ferme s'agrandit, s'améliore pour une production plus abondante en faveur de la maison mère et des établissements congréganistes de la ville.

Mais le Conseil général de la Congrégation de Notre-Dame reste réticent quand on parle de doter l'île d'instruments aratoires plus modernes et de certaines constructions que priseraient Sœurs et employés. Les autorités de la Congrégation craignent d'attirer dans l'île un trop grand nombre de visiteurs, d'indésirables dont on ne saurait se libérer, vu que le domaine n'est protégé par aucun service officiel de sûreté.

Bien souvent déjà, on fut victime des déprédations de certains

Ile-Saint-Paul

campeurs qui profitaient de la nuit pour visiter la basse-cour et s'approvisionner largement. C'est en prévision de ces surprises nocturnes que Sœur Sainte-Alexandra (Robertson)¹ gardait légalement une carabine dont les détonations mirent souvent en fuite les maraudeurs et alertèrent les employés.

D'ailleurs, malgré l'attachement à ce domaine, on n'était pas sans être tenté parfois d'accepter des offres d'achat, surtout après les débâcles et les inondations dévastatrices. On étudia sérieusement le projet en 1875 ; le contrat de vente faillit être signé entre la Congrégation de Notre-Dame et M. Alphonse Charlebois, bourgeois, en société avec Mr. John Mc Millan, propriétaire d'une raffinerie.

En maintes occasions, tout comme en 1870, on en vint souvent au point de conclure une transaction et il y eut des projets très divers avant celui qui aboutit à la vente, en 1956. Nous dirons plus loin, quelles formes prirent, tour à tour, ces projets.

Jusqu'en 1915, la métairie est toujours sous la direction générale de la Supérieure locale de la maison mère, qu'une directrice représente dans l'Ile pour avoir l'œil à tout, mais en laissant les employés sous les ordres directs d'un contremaître. Le Conseil général nomme, en 1915, un seul gérant de nos fermes de Pointe-Saint-Charles, de Villa-Maria et de l'Ile-Saint-Paul. L'initiative s'avère heureuse, mais pour très peu de temps.

Au début de septembre 1918, la ferme de l'Ile a sa première Supérieure locale qui gouverne la maison, assume la plupart des dépenses qui, jusque-là, étaient portées au compte de l'économat

1. Voir deuxième partie. Quelques-unes de nos Sœurs.

de la maison mère ; désormais, celle-ci devra acheter les produits de la ferme de l'Île, au prix du marché.

Hélas ! dès le 11 septembre de cette même année, un incendie détruit toutes les dépendances. Nous avons fait le récit de cette conflagration qui pouvait s'insérer, sans contredit, parmi les « *Jours néfastes* ».

Tout est à recommencer. Il ne reste que le Manoir et quelques constructions de peu d'importance. On recommencera, mais « sur le haut », comme disait Mère Bourgeoys, pour éviter les désastres des inondations et de la débâcle. Le Manoir servira de maison de vacances d'abord. On le fermera en hiver. Des projets se forment pour un avenir plus éloigné.

Pendant la reconstruction sur la pointe nord-est, là où passe le pont Champlain, exactement sur le premier fief des Le Ber, c'est la Supérieure de la Ferme Saint-Gabriel, Sœur Saint-Adé-lard (Beauvais), qui assume, en 1919, la première, la responsabilité de l'Île.

On bâtit à la nouvelle ferme placée sous le vocable de la Sainte-Famille, en 1920, une résidence pour les Sœurs et les employés. Le Saint-Sacrement, demeuré en permanence sur le fief de Lanoue depuis 1850, habitera désormais la maison Sainte-Famille. Les prêtres de Saint-Sulpice assumeront, les uns après les autres, le service religieux, jusqu'en 1926, époque où sera nommé un aumônier permanent², pour qui l'on construira

2. Dans la 2^e partie, au chapitre « Les Aumôniers », nous avons dû anticiper sur le XX^e siècle. Et c'est ainsi qu'on a déjà traité le sujet et nommé ceux qui ont exercé le ministère à l'Île-Saint-Paul. En lisant ce dernier chapitre, on se souviendra donc que jusqu'en 1957, le personnel de l'Île eut toujours le privilège de la présence du prêtre, de son ministère quotidien, de son secours en tout temps.

Ile-Saint-Paul

une jolie résidence occupée, en 1969, par le Conseil d'administration des *Structures Métropolitaines*.

La vieille maison de pierre, le Manoir, sous le vocable de Notre-Dame-de-Protection, reprendra vie pour tout de bon, en 1931, avec une administration locale, de nouvelles structures, au bénéfice de la santé et des études des Sœurs. C'est tout cela que nous avons dit au cours des chapitres précédents dans lesquels nous avons présenté, sans garder strictement l'ordre chronologique, le tableau de la vie quotidienne au long des années.

Nous voici donc maintenant au milieu du XX^e siècle. L'Ile que tout le monde, sauf la Congrégation de Notre-Dame, appelle depuis longtemps l'Ile-des-Sœurs, va-t-elle passer en d'autres mains ?

Depuis l'époque déjà lointaine, où Mgr Ignace Bourget, deuxième évêque de Montréal, avait proposé, à diverses reprises, entre 1840 et 1868, au Conseil général de la Congrégation de Notre-Dame, d'établir le noviciat à l'Ile-Saint-Paul, de nombreux projets ont surgi, mais la plupart auraient encouru une désappropriation totale de la part de la Congrégation.

On était attaché à ce domaine. Les désastres, on l'a dit, étaient fréquents, la main-d'œuvre devenait rare et très exigeante à cause de l'isolement, du coût de la vie, des voies de communications toujours difficiles et impraticables à l'époque des glaces.

Mais il y avait tant de paix pour les convalescentes, un air si pur, des horizons si beaux, des ombrages si bienfaisants pour les vacancières dont les jours de repos étaient calculés ! Et les

produits de la ferme, toujours frais, dont bénéficiaient aussi les malades de la maison mère et les Sœurs de nos établissements de Montréal !

Malgré les difficultés multiples, malgré un déficit grandissant dans l'exploitation de la ferme, on essayait de tenir, puis, inquiètes, on optait pour accepter les offres d'achat.

Voyons, en bref, la suite des projets après celui de Mgr Bourget.

1870 — On était sur le point de vendre. Nous venons de le dire. Des journalistes avaient même publié indiscrètement le texte du contrat qui n'était pas encore signé. Ils en furent pour leur nouvelle. C'est en vue de cette transaction probable que la Congrégation de Notre-Dame demanda une évaluation de l'Île.³

1935 - 39 — Projet d'une réserve pour les oiseaux ; projet fermement entretenu pendant quatre ans et patronné par l'Hon. Georges Simard, alors conseiller législatif, et M. Hilaire Guérin, de la Côte Sainte-Catherine de Laprairie, garde-chasse réputé.

1938 — (Extrait du journal d'une Sœur de l'Île).

« Au cours de la dernière semaine de septembre, de nombreux avions survolaient l'Île chaque jour ; quelques-uns s'abaissaient à quelques pieds des bâtisses. Cela nous intriguait. Voilà que le 29 de ce mois, le fils de notre contremaître, M. Carrière, nous apporte un article du « Daily Star », où nous découvrons la clef du mystère. Certains officiers considèrent l'Île comme un endroit merveilleux pour y construire un aérodrome. Il y a

3. Appendice, pages 337-338. Transcription du document remis par M. H. Perrault, le 22 juillet 1870. Remarquons les signatures.

Ile-Saint-Paul

quelques années, lorsqu'il fut question de canaliser le Saint-Laurent, des visites analogues nous ont causé des alarmes. Qu'en sera-t-il cette fois ? Dieu le sait. »

1940 - 22 octobre — (Extrait du quotidien *La Presse*).

L'Ile-des-Sœurs aux Aviateurs ?

On apprend que le Ministère de la Défense nationale d'Ottawa a l'intention de réquisitionner l'Ile-des-Sœurs située en face de Verdun et donnant sur un élargissement de quatre à cinq milles du fleuve Saint-Laurent du côté de Laprairie.

On sait que le gouvernement fédéral avait d'abord jeté les yeux sur l'immeuble de l'Université de Montréal situé sur le Mont-Royal, puis ensuite sur le Jardin Botanique. Ses représentants ont bien examiné les environs de Montréal pour y trouver un endroit propre à la formation militaire et propre aussi à la formation d'aviateurs. Ces représentants viennent d'examiner la ferme que possèdent les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, en face de Verdun, et ils estiment que l'endroit est excellemment situé. Une partie de l'Ile pourrait servir aux exercices militaires, une autre comme terrain d'aviation ; enfin, le fleuve, entre l'Ile et Laprairie, offrirait un remarquable aéroport naturel.

L'Ile-des-Sœurs mesure environ deux milles de longueur par un mille de largeur. L'établissement agricole est considérable. Il y a environ 200 porcs, 50 vaches, des centaines de poules, de vastes potagers, des ruches nombreuses, etc. Une partie de l'Ile est encore boisée.

Pour le moment, on ne sait pas si le gouvernement fédéral fera l'acquisition ou seulement la location de l'Ile. A la maison

mère de la Congrégation de Notre-Dame, on déclare ne rien savoir de la nouvelle ci-dessus.

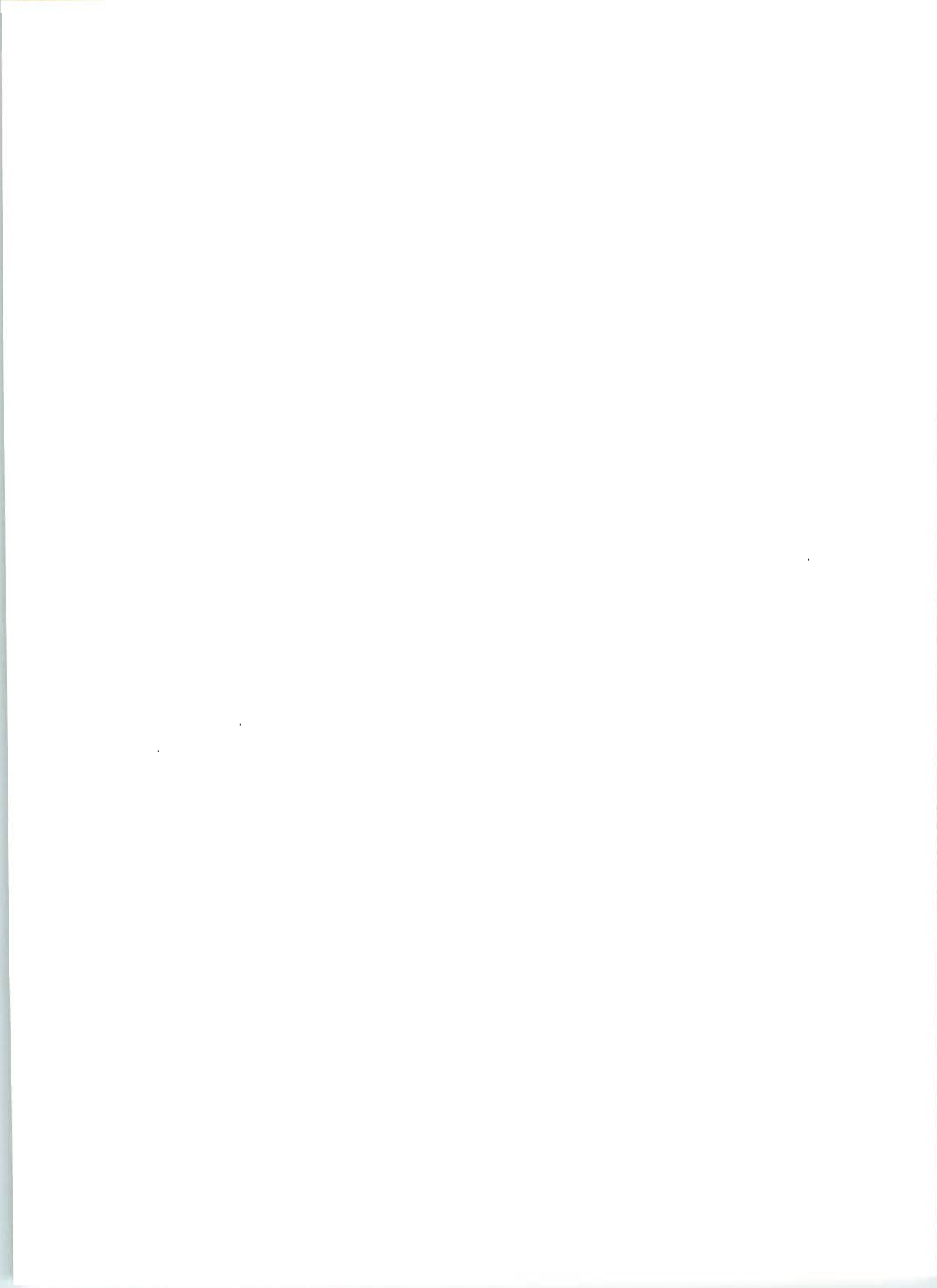
1942 — Le Gouvernement fédéral projette d'installer *un Musée de l'Homme* dans l'Île-des-Sœurs. L'idée sera reprise en 1959.

1953 — Début du projet qui aboutira à la vente. A cause de la canalisation du Saint-Laurent, on se demande si l'Île ne disparaîtra pas sous les eaux du fleuve ; si les travaux de l'Hydro Québec projetant de construire une digue près du pont Victoria, ne feront pas hausser le niveau des eaux au point de couvrir l'Île entière. Le cas échéant, la Congrégation de Notre-Dame subirait des pertes considérables sans autres dédommagements que l'équivalence de la valeur des bâtiments de la ferme.

En prévision d'une vente imminente, l'Économe générale de la Congrégation de Notre-Dame fait refaire l'arpentage de l'Île-Saint-Paul et des îlots adjacents par M. Laurent-C. Farand, arpenteur géomètre.

Avec l'assentiment des membres du Chapitre général tenu l'année précédente, et après consultations de personnes compétentes, le Conseil général décide, en 1953, de vendre l'Île historique.

4. Appendice page 340. Plan Farand.



« LE SORT EN EST JETÉ »

L'ILE-SAINT-PAUL SERA VENDUE

À LA SOCIÉTÉ QUEBEC HOME AND MORTGAGE

La société *Quebec Home and Mortgage Corporation Ltd.*, très intéressée à cette transaction, verse un premier paiement pour s'assurer la priorité, à titre d'acheteur et, incessamment, vote un budget de cinquante mille dollars, pour étudier le sol, le niveau de l'eau, les avantages du pont Champlain en voie de construction, les effets de la canalisation du Saint-Laurent, etc.

Les études étaient encore en cours quand, au bout de six mois, tel que promis, la Société devait payer un deuxième versement pour conserver les droits de priorité. Mais elle n'avait pas à craindre, les recherches s'avérèrent très avantageuses et l'apport de la ville de Verdun très encourageant. De fait, Verdun comptait sérieusement sur l'annexion de l'Ile-des-Sœurs.

1956 - Janvier — *L'Ile est en vente... L'Ile est vendue.* En ce vingt-sixième jour de janvier 1956, le contrat est dûment passé

Ile-Saint-Paul

entre la Congrégation de Notre-Dame et la société *Quebec Home and Mortgage Corporation Ltd* ⁵.

M. Norman Silver, un des membres de la société *Quebec Home and Mortgage Corporation Ltd.*, révèle que seize organisations financières sont prêtes à investir des capitaux pour le développement de l'Ile et que, si la dite Société a été choisie, c'est qu'elle assure faire de l'Ile « le plus merveilleux domaine résidentiel de l'Amérique du Nord » ⁶.

5. Appendice, p. 341. Contrat de vente de l'Ile-Saint-Paul par la communauté des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame à Quebec Home and Mortgage Corporation, 26 janvier 1956.

6. *Le Petit Journal*, Montréal, 21 août 1955.

L'ILE-SAINT-PAUL ANNEXÉE À VERDUN

1956 - 2 février — Par une loi de la Législature du Québec, l'Île-Saint-Paul est annexée à la ville de Verdun. Cette fois, il y aura vraiment lieu de payer des taxes.

1957 - 18 septembre — M. Edward Wilson, maire de Verdun, appose sa signature au document par lequel l'Île-des-Sœurs, terrain d'environ quarante millions de pieds carrés, devient partie intégrante de Verdun.

Les démarches ci-jointes nous ont permis d'obtenir ce document, de portée historique, que nous sommes heureuse d'insérer en ces dernières pages.

Note — On se rappelle que, en 1876, le village de Verdun, étant érigé en municipalité, se crut autorisé à percevoir des taxes à l'Île-Saint-Paul toute proche qui cependant ne recevait aucun service de la dite municipalité. En 1899, un acte de la Législature provinciale assurait l'indépendance de l'Île-Saint-Paul à l'égard de Verdun. En 1907, l'Île était incorporée à la municipalité de comté.

Congrégation de Notre-Dame
3040 ouest, rue Sherbrooke
Montréal, 19 août 1968

Monsieur Albert Gariépy
Maire de Verdun
Hôtel-de-Ville
Verdun, Montréal 19

Monsieur le Maire,

Veillez me permettre d'attirer votre attention sur un projet modeste mais qui vous intéresse, bien sûr.

Depuis près de deux ans, je travaille à la rédaction d'un historique de l'Ile-des-Sœurs à l'époque où la Congrégation de Notre-Dame en était propriétaire.

Le volume projeté présentera une introduction qui fera connaître les premiers propriétaires, puis un prologue concernant les diverses transactions à partir de 1956. Nous savons que par un acte de la Législature provinciale, l'Ile, après la vente de 1956, est devenue une municipalité dépendante de Verdun.

C'est justement cet acte qui m'intéresse et je vous prierais, Monsieur le Maire, de me faire la faveur d'une copie au photostat. Il me semble que ce document mériterait d'être inséré intégralement dans l'historique de l'Ile-des-Sœurs.

Le volume présentera un grand nombre de photos de différentes époques ; on y verra l'événement du 14 août 1967 où vous étiez à l'honneur à très bon droit et où la Congrégation de Notre-Dame prit une part inoubliable.

Je compte donc sur votre bienveillance, Monsieur le Maire, pour obtenir la reproduction de l'acte mentionné et vous assure déjà de ma reconnaissance.

Veillez accepter aussi, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations.

(Sœur) Marie-Anne Gauthier-Landreville, C.N.D.
Directrice du Centre Marguerite-Bourgeoys.

L'Île est annexée à Verdun

Cité de Verdun
Hôtel de Ville

Bureau du Greffier

le 20 août, 1968

Sœur Marie-Anne Gauthier-Landreville, C.N.D.,
Directrice du Centre Marguerite-Bourgeoys,
3040 ouest, rue Sherbrooke,
Montréal 25, Qué.

Révérende Sœur,

Faisant suite à votre lettre du 19 août 1968 à Son Honneur le maire J. A. Gariépy, je vous transmets sous pli un extrait de la loi 4-5 Elizabeth II, Chapitre 70, modifiant la charte de la Cité de Verdun et sanctionnée par la Législature Provinciale le 2 février 1956. L'article 5 de ladite loi définit le territoire de la Cité et indique que l'Île des Sœurs fait maintenant partie de la Cité.

Nous sommes vivement intéressés au travail que vous exécutez présentement et nous aimerions obtenir une copie de votre volume lorsqu'il sera complété. Je vous saurais gré de bien vouloir me dire de quelle façon je pourrai me le procurer en temps voulu et vous prie de me croire,

Votre tout dévoué,

Jean N. Lefebvre
Greffier de la Cité

Cité de Verdun
Hôtel de Ville

Bureau du Greffier

*EXTRAITS DES STATUTS
DE LA PROVINCE DE QUÉBEC*

4-5 Elizabeth II, Chapitre 70
Loi modifiant la charte de la
cité de Verdun

Sanctionnée le 2 février 1956

« ARTICLE 5. L'article 5 de la loi 7 Edouard VII, chapitre 73, est remplacé par le suivant :

« 5. Le territoire de la cité de Verdun est compris dans les bornes et limites indiquées au plan dressé par M. W. E. Lauriault, arpenteur géomètre, en date du 15 mars 1955, plus amplement décrites comme suit : au sud-est par le fleuve Saint-Laurent, incluant les îles adjacentes et l'île Saint-Paul connue sous le nom de « L'île des Sœurs » ; au nord-ouest par les limites nord-ouest de l'aqueduc de Montréal ; au nord-est par la cité de Montréal et au sud-ouest par la ville LaSalle. L'île Saint-Paul ou l'île des Sœurs fera partie du quartier numéro 1 de la cité. »



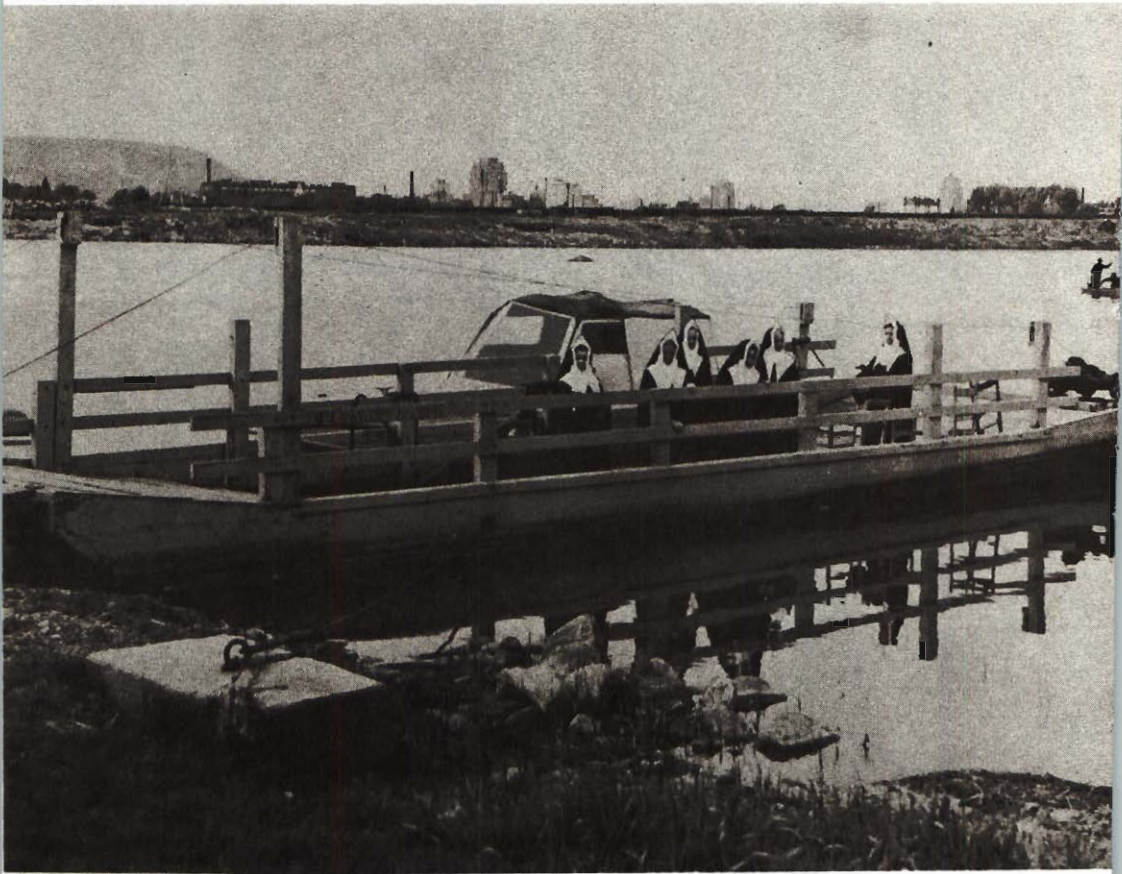
Le personnel du couvent de la Ferme Sainte-Famille (sur le 1^{er} fief Le Ber), aux dernières heures du déménagement, en septembre 1956. Il faut quitter l'Île chère. On ira demeurer à Sainte-Dorothée de Laval.



Les Sœurs qui demeurent au Manoir (sur le fief de Lanoue) doivent partir aussi. Le 24 mai 1957, c'est l'adieu définitif.



Avant d'entreprendre la dernière traversée, on se rend auprès de la Madone pour une prière chargée de gratitude et de regrets.



C'en est fini ! Nous n'irons plus dans l'Ile.

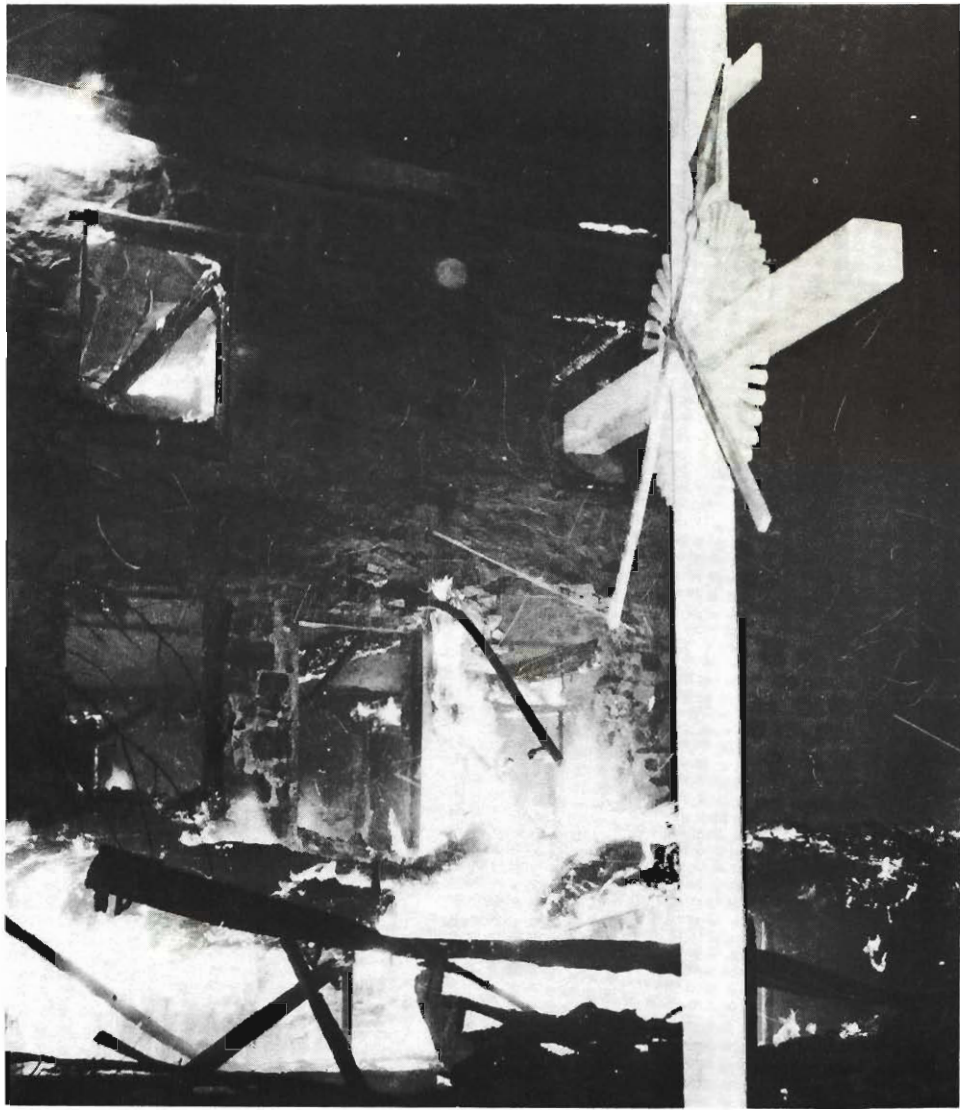


Le Manoir, tel qu'il apparaissait de la rive, en 1957.

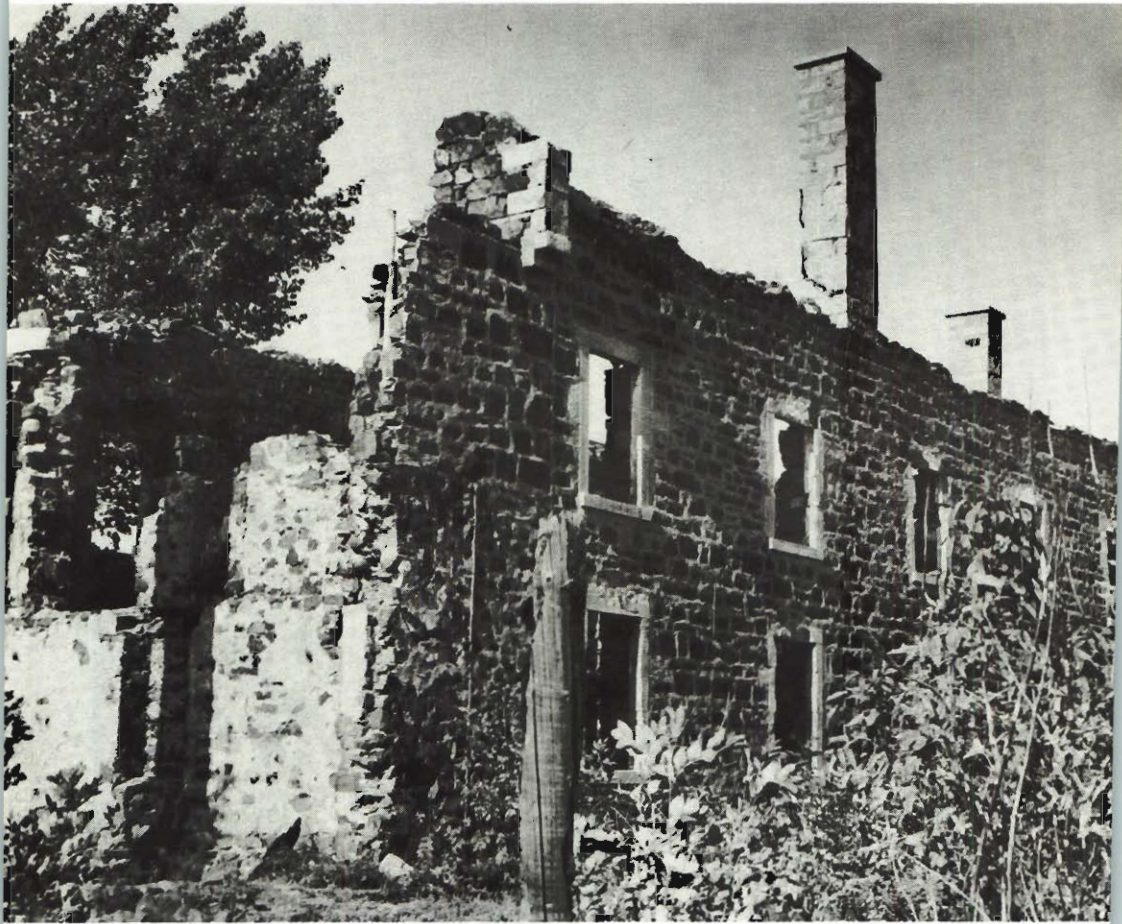
La maison Sainte-Dorothée qui accueillera le personnel religieux de l'Île-Saint-Paul.







Un incendie détruisait le vieux Manoir dans la nuit du 24 février 1960. Le lendemain, il ne restait que des ruines et la croix toute blanche que les flammes n'avaient pas touchée.— *Verdun Photo Studio.*



Une partie des ruines du vieux Manoir en 1967. — *Verdun Photo Studio.*

LES SŒURS DE LA
CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME
QUITTENT L'ILE-SAINT-PAUL

L'Île ne nous appartient plus. Et pourtant, au début de cette année 1956, rien ne semble changé, à l'extérieur, dans l'ensemble de l'Île. C'est la saison morte, la saison de la neige ensevelissante et niveleuse. Rien ne laisse deviner qu'au printemps, les champs, les jardins seront abandonnés ; mais, pour les Sœurs qui habitent l'Île, c'est comme l'annonce d'une mort toute proche, de la mort des choses qu'on aime, sans le dire. Pourtant, tous, Sœurs et employés, restent assurés de leur lendemain, assurés d'un autre emploi, d'une autre demeure. Déjà, au bord de la Rivière-des-Prairies, dans l'Île-Jésus, à l'entrée du village Sainte-Dorothée de Laval, s'élève une vaste maison qui accueillera les Sœurs convalescentes, avec celles qui seront chargées de l'administration. Tout est aménagé au mieux : confort, solitude, grand air, paysage merveilleux, service religieux quotidien par un aumônier résident.

Dès le mois de juillet, Sœur Saint-Hilaire-de-Poitiers (Forest) est nommée Supérieure de cette nouvelle communauté locale et prend aussitôt la responsabilité du déménagement qui s'effectuera avant l'automne. Il y aura d'abord à libérer les bâtiments de la ferme Sainte-Famille et la maison où demeurent Sœurs et employés, dont le nombre est déjà réduit au minimum.

FERMETURE DE LA MAISON SAINTE-FAMILLE
(D'après les Annales de la maison mère)

1956 - 15 septembre — C'est la fête de Notre-Dame des Sept Douleurs, jour fixé pour quitter la maison Sainte-Famille. Terminée à l'automne 1920, cette construction a servi de résidence aux Sœurs et aux employés chargés de l'entretien. C'est donc aujourd'hui que s'écrit la dernière page d'une brève histoire de trente-six ans. Depuis janvier, les Sœurs ont eu souvent l'occasion de dire : « Ceci, je le fais pour la dernière fois », et c'est un peu triste chaque fois.

L'acte qui mettra le sceau à tous les autres, ce sera le saint sacrifice de la messe célébré à 9 heures dans la matinée, par le dernier aumônier de la ferme, M. l'abbé Achille Hamel.

A la supérieure de la maison, Sœur Saint-Dominique-de-Marie (Lévesque) et à ses compagnes partantes, sont venues se joindre : deux représentantes du Conseil général, Mère Saint-Jean-Baptiste (Matte) et Mère Sainte-Marie-Ernestine (Bertrand), la Supérieure provinciale Mère Sainte-Césarine (Robert), des représentantes de la maison mère, du Manoir dont la Supérieure Sœur Sainte-Rollande (Beauchamp).

Les Sœurs quittent l'Île

Des strophes appropriées à la circonstance sont chantées dans une ferveur chargée d'émotion, avec reprise du refrain bien connu : « *Oh ! qu'il est bon...* »

Oh ! qu'il est bon, qu'il est bon le bon Dieu !
Dans tous les cœurs que son amour enflamme,
Seul il suffit pour consoler une âme
Oh ! qu'il est bon (ter) qu'il est bon le bon Dieu !

— 1 —

N'est-ce pas Lui qui féconda nos plaines,
Et dans nos champs fit dorer la moisson ;
Lui qui connut nos labeurs et nos peines,
Et fut le Roi de notre humble maison.

— 2 —

N'est-ce pas Lui dont la bonté de Père
Descend sur nous alors qu'il faut partir...
Pour écouter notre ultime prière,
Nous pardonner encore et nous bénir.

— 3 —

N'est-ce pas Lui qui dirige nos voiles
Vers l'autre port choisi par son amour ;
Dans notre nuit, il sème mille étoiles,
Phares divins, en attendant le JOUR.

La dernière hostie consommée, le tabernacle vide se referme. On chante pourtant le *Magnificat*. « Tout est grâce ». Après trente-six ans, il y a tant de bontés qu'il faut souligner. On quitte la chapelle pour une dernière visite dans chaque pièce. Tout est si éclatant de propreté qu'on pourrait se demander si, plutôt, l'on

l'Île-Saint-Paul.

n'arrive pas dans cette maison. Puis un regard circulaire sur le jardin, les vastes champs, sur l'oratoire Sainte-Famille dont la cloche, relique de l'église Notre-Dame-de-Pitié (1852-1912), sera placée sur le toit de la chapelle Marguerite-Bourgeoys à la maison mère. Et la caravane s'éloigne, se dirige vers le Manoir où l'on prendra le dîner fraternel des adieux.

Demain, plus tard, lorsqu'on évoquera le souvenir de la Ferme Sainte-Famille, il nous viendra en mémoire les noms de celles qui y ont œuvré. (Nous pourrions les lire déjà sur la liste placée en appendice). Le nom de Sœur Cossard, celui de Sœur Dupuis prendront des résonances particulières de dévouement dans l'humilité et la fidélité.

La maison Sainte-Famille fermée, tous les bâtiments libérés, la vie se concentre au Manoir que l'on devra quitter définitivement dans quelques mois. Les jours passent en travaux de préparation au déménagement.

1956 - 27 septembre — Conformément aux prescriptions du droit canonique, la Supérieure provinciale, Sœur Sainte-Césarine (Robert), fait sa visite annuelle officielle. Après les rencontres individuelles, pleines de cordialité et de compréhension, elle donne, selon les Constitutions, lecture du procès-verbal de sa visite. Cet acte officiel, mais qui n'a rien des actes légaux, secs et froids, mérite bien d'être inséré dans cette relation intime pour l'intérêt des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame.

Mes chères Sœurs,

En terminant la dernière visite officielle de cette maison, il convient que nous fassions hommage au Seigneur de nos sentiments de gratitude profonde.

Deux siècles et demi et plus, dans l'Île-Saint-Paul ! La divine Providence nous y a prodigué des biens multiples et variés ; autant d'invites à penser à Lui, à vivre pour Lui, à L'aimer de tout notre cœur. Rappeler à notre mémoire la richesse de ces biens intensifierait notre action de grâces et nous fournirait le motif de rendre gloire à Dieu.

Essayons-en l'énumération : les moissons de nos prairies, les légumes de nos jardins, les fruits de nos vergers, le miel de nos abeilles, le lait de nos troupeaux, les œufs de notre basse-cour, les viandes plus variées que les saisons ; tous ces produits de notre ferme dont nous avons bénéficié si largement, ont soutenu et revigoré bien des existences... C'est Dieu qui nous les a prodigués ; qu'Il en soit à jamais béni et remercié !

Pour les fleurs de nos parterres, pour l'air pur de l'atmosphère, pour les eaux fascinantes et si rafraîchissantes du grand fleuve, pour les horizons ensoleillés, pour cette riche nature rayonnant sur notre vie tant de beauté, de joie, de paix, de sérénité, soyez à jamais béni et remercié, mon Dieu !

Pour les labeurs de nos fidèles employés, pour les traversées héroïques, faites au péril de leur vie..., pour les heures de débâcle..., longues heures d'angoisses où nous ne gardions d'espoir qu'en vous, mon Dieu, soyez béni et remercié !

Pour l'abnégation de nos Sœurs pionnières du fief, pour leur courage dans l'isolement, l'endurance et la vaillance dans les privations de toutes sortes ; merci, mon Dieu, de les avoir soutenues !

Ile-Saint-Paul

Pour tous les dévouements qui se sont déployés, de décade en décade, avec optimisme et enthousiasme toujours ; soyez à jamais béni et remercié, mon Dieu !

Et de ces heures enrichissantes pour l'intelligence et pour l'âme dont nous ont favorisées les sessions d'études de vacances et les retraites annuelles, de ces jours de repos bienfaisant, de ces heures de joie tonifiante, de ces fêtes de famille qui font tant de bien au cœur..., soyez à jamais béni et remercié, mon Dieu !

Et quelles actions de grâces vous rendre, mon Dieu, pour le ministère de vos dignes représentants qui résidèrent avec nous à Notre-Dame-de-la-Protection : M. l'abbé Dominique Belleau et nos dévoués Sulpiciens, Messieurs Philippe Lajoie, Emile Girrot, Eugène Labrosse, Lucien François et le Père Joseph Allion, M.S.C.

Il nous plaît de rappeler ici le souvenir de ceux qui nous ont été tellement secourables en l'absence de l'un ou l'autre aumônier attitré. La liste en est imposante. Prêtres de Saint-Sulpice : MM. Louis Bouhier, François-Xavier Carrée, Roméo Neveu, Hyppolyte Dupret, Joseph Chiron et le Chanoine Eugène Moreau qui a été bien souvent l'aumônier du dimanche. MM. les abbés Willie Gagné, Fournier, Fortin, François Décarie, Boitard, les Pères Jean-Baptiste Sauvé, S.J., Eudore Arsenaux, P.B., Stanislas Ferland, O.F.M., Jean-Marie Regardin, S.M.M.

Nous aurons une pensée reconnaissante pour les aumôniers qui ont résidé au presbytère de la ferme Sainte-Famille, depuis 1926 jusqu'à maintenant : MM. les abbés R. Laberge, Camille Rochon, Philippe Lajoie, P.S.S., J.-Octave Lagacé, Camille Poisson, Ovila Bibeau, Pierre Lévesque, Paul-Marie Séguin, Arthur

Les Sœurs quittent l'Île

Paiement, Louis-Octave Vallières, Achille Hamel, dernier aumônier.

Où sont-ils la plupart de ceux et celles qui, au cours des deux siècles et demi sur ce domaine, ont peiné, souffert, pleuré, prié, mais aussi goûté le grand réconfort, le puissant rassérèment d'être guidés, soutenus, par la main divine ? Notre espérance les voit en vous, mon Dieu, jouissant du bonheur de vous posséder. Avec eux tous, nous vous redisons : merci !

A vous, mes bien chères Sœurs, à qui est donné ce captivant chapitre d'histoire de notre chère Congrégation de Notre-Dame, à vous qui organisez le transfert de la communauté de Notre-Dame-de-Protection de l'Île-Saint-Paul à Sainte-Dorothée de Laval, j'offre mes félicitations pour votre bel esprit de famille, pour l'atmosphère épanouissante entretenue en votre maison.

A vous qui, par l'accomplissement soigné de votre tâche quotidienne ou bien par la prière et la souffrance, assurez à tous des réserves de bénédictions et de bonheur, ma profonde reconnaissance.

Au nom de la Congrégation de Notre-Dame, toutes, je vous remercie de votre fidélité religieuse, moyen mis à votre disposition de participer à l'apostolat auprès de la jeunesse, œuvre primordiale de la Congrégation de Notre-Dame.

Sœur Sainte-Césarine, sup^{re} prov.

LES DERNIERS MOIS AU MANOIR

1957 - 3 avril — Dernière retraite annuelle prêchée par le P. Jean-Marie REGARDIN, S.M.M., qui a remplacé, à titre d'aumônier, le Père ALLION, M.S.C.

Ile-Saint-Paul

10 mai — Messe d'action de grâces pour la présence eucharistique permanente dans l'île depuis 1850.

20 mai — Le ciel est de connivence avec notre peine. Après le dîner, sous une pluie battante qui dure depuis l'aube, la camionnette de la maison mère va conduire à la maison Sainte-Dorothée de Laval, dix-sept des Sœurs du Manoir : S.S.-Anaïs (Jolicoeur), S.S.-Marie-Libératrice (Cuillérier), S.S.-Marie-Valérie (Mathieu), S.S.-Joseph-du-Rédempteur (Bérubé), S.S.-Marie-Anysie (Laroche), S.S.-Joséphine-Marguerite (Patry), S.S.-Julia (Birtz-Desmarteaux), S.S.-Marie-Antoine (Faucher), S.S.-Marie-Rosalie (Lacourse), S.S.-Lucienne-Françoise (Périgny), S.S.-Marie-du-St-Esprit (Lévesque), S.S.-Théodule (Simard), S.S.-Alicia (Primeau), S.S.-Marie-de-Bethléem (Duranleau), S.S.-Monique-de-la-Foi (Lesieur), S.S.-Cécile-de-la-Rédemption (Déry). S.S.-Caroline (Lemieux).

Le grand bac qui a transporté tant de Sœurs d'une rive à l'autre du Saint-Laurent ne se doute pas que lui aussi va « changer d'emploi ».

24 mai — L'heure est venue. La sympathique Sœur Sainte-Rolande (Beauchamp), Supérieure ici depuis quatre ans, part avec Sœur Sainte-Marie-de-la-Crèche (Dubois), celle-ci, la grande amie du vieux fief sur lequel elle a écrit tant de pages, en prose et en vers, et où elle est venue, des étés durant, rêver un peu, herboriser beaucoup et parfaire ses articles d'annaliste de l'Institut.

Au soir de cette journée historique, partent les toutes dernières : la sacristine Sœur Saint-Maurice-de-Rome (Béland), la cuisinière Sœur Sainte-Euphrosyne (Godin) et Sœur Saint-Henri-

Léon (Dionne) du service de la maison de l'aumônier. On peut sonner le glas.

Nous résumons ici les réflexions de Sœur Sainte-Marie-de-la-Crèche (Dubois), réflexions écrites dans sa cellule de la maison mère, au lendemain de ce mémorable 24 mai 1957.

« Nous fermons la chère maison de l'Île-Saint-Paul — le Manoir — comme nous le nommions avec un peu de fierté et que les Sœurs habitaient depuis 1790.

En fixant solidement les targettes de toutes les fenêtres, en tournant la clef dans la serrure de chaque porte, nous enfermions là combien de souvenirs ! Et nos cœurs pleurent plus encore que nos yeux.

Ces épaisses murailles de pierre ont, sans broncher, bravé tant de tempêtes, tant d'inondations porteuses, au printemps, de blocs de glace de la hauteur des bâtiments. Ces placards, dans l'épaisseur des murs, dérobaient à nos yeux les travaux des tisseuses de toile et de laine, des couturières de solides vêtements. Nos Sœurs, nos aides fidèles ont mené ici la rude vie des pionniers.

Oui, il est des héritages spirituels que des mains nous tendent par-delà les tombeaux, par-delà les murailles des habitations où elles ont dépensé leurs meilleures énergies. C'est tout cela que nous quittons aujourd'hui et ces pensées nous poursuivent tandis que nous encaissons, pour en charger d'abord des voitures, puis le grand bac, ce qui fut à l'usage des ouvrières d'autrefois et d'aujourd'hui.

Et tandis que nous dépouillons ainsi le vieux Manoir, au dehors, tout invite au recommencement. Depuis quelque temps, les hirondelles sont revenues par centaines reconstruire leurs

Ile-Saint-Paul

nids — les rousses, sur les poutres du garage, les vertes argentées à gorge blanche, dans les petites maisons que nous leur avons bâties. Ce matin, une grive venait discrètement porter la becquée à ses petits dans le kiosque. L'Ile entière avec sa parure fraîche et verte nous apparaît comme une émeraude : elle est encore *terre d'espérance*. »

Nous n'irons plus au bois, nous n'irons plus aux champs
Cueillir la marguerite,
Ni le frêle roseau, là-bas près de l'étang
Où le canard s'abrite,
Et nous n'entendrons plus le chant des ouaouarons,
Le chant de la cigale
Dans le calme des soirs répondant au grillon
Du sentier qui dévale.
Nous n'irons plus au bois...
Nous n'irons plus dans l'Ile.

Projet d'un Musée de l'Homme dans l'Ile-des-Sœurs⁷

1959 — 1er février — Le gouvernement fédéral sera saisi d'une demande de la députation de l'Ile-de-Montréal à l'effet de transporter dans l'Ile-des-Sœurs le Musée national de l'Homme, actuellement à Ottawa.

7. *La Patrie du Dimanche*, 1er février 1959.

On se souvient que l'un des derniers actes du T. H. Louis St-Laurent fut, avec la création du Conseil canadien des Arts, la division du Musée national d'Ottawa en deux musées, le premier consacré à l'histoire naturelle et le second à l'ethnologie, science des peuples et des races. C'est ce dernier musée, actuellement en voie d'organisation et appelé Musée de l'Homme, que les députés fédéraux de Montréal et de la région, tant libéraux que conservateurs, tenteront d'amener à l'Île-Saint-Paul, mieux connue sous le nom de l'Île-des-Sœurs.

Interrogé à ce sujet, M. C.-E. Campeau, député de Montréal-Saint-Jacques, nous a déclaré qu'en effet la députation montrealaise étudiait sérieusement le projet de transporter dans l'Île-des-Sœurs le Musée national de l'Homme. Le député de Montréal-Verdun, M. Harold-S. Monteith, projetait d'installer dans l'Île-des-Sœurs, aujourd'hui annexée à la Cité de Verdun, un musée religieux, nous a dit M. Campeau. Par ailleurs, a-t-il poursuivi, M. Jacques Rousseau, nommé, lors de sa création, administrateur du Musée de l'Homme, caressait le rêve d'aménager ce musée à Montréal. Je fus mis au courant de ce projet et nous ralliâmes M. Monteith à l'idée qu'avant de songer à ériger un musée religieux, dans l'Île-des-Sœurs, il fallait tenter de gagner à notre point de vue le gouvernement fédéral, car il serait extrêmement souhaitable que la métropole canadienne ou sa région immédiate soit dotée d'un musée national. Ce serait, je le répète, une excellente chose pour la région métropolitaine et toute campagne en faveur de ce projet serait méritoire. M. Campeau a toutefois admis que la chose n'en était qu'au stage de projet. Il n'a cependant pas nié que les députés libéraux, comme les députés conservateurs de l'Île-de-Montréal, faisaient front commun pour la réalisation d'un tel projet.

Et ce ne fut qu'un projet.

LE VIEUX MANOIR EST INCENDIÉ

1960 - 24 février — Encore le feu ! Le feu dévastateur qui semble dire : « Il ne doit rien rester de cette maison, de ces reliques sacrées, puisqu'elles n'ont plus leur raison d'exister au cœur d'une cité ultra-moderne. » Et pourtant, au cours d'une conférence de presse donnée dans une salle de l'historique maison Saint-Gabriel, Pointe-Saint-Charles, les directeurs de la *Société Historique de Montréal* avaient annoncé leur décision de prendre les mesures pour la conservation du Manoir.

En dépit de ces décisions, en dépit des promesses faites par les directeurs de la société *Quebec Home and Mortgage Corporation Ltd.*, on n'eut pas le souci de confier à un gardien sûr, la relique de pierre. Et, des jeunes, en mal de destruction, ont d'abord exercé leurs activités folles en brisant vitres, carreaux, portes, tout ce qui pouvait céder à leurs caprices.

Au soir du 24 février, ils ont fait un feu de joie, et le feu d'un soir eut raison de cette construction qui avait résisté deux siècles à toutes les intempéries, aux assauts des débâcles multiples.

Le lendemain, se dressaient, dans le désastre, quelques pans de murs calcinés et la grande croix toute blanche que les flammes n'avaient même pas léchée...

Une Sœur, très attentive à l'histoire de l'Ile, proposa de faire des démarches auprès des propriétaires du domaine. La croix, cédée avec beaucoup de bienveillance, s'élève maintenant devant l'entrée de la maison Sainte-Dorothée de Laval, où l'ont accueillie avec émotion celles qui avaient vécu à son ombre sur le domaine insulaire.

LA SOCIÉTÉ QUEBEC HOME AND MORTGAGE
PASSE UN BAIL EMPHYTÉOTIQUE
AVEC
LA SOCIÉTÉ LES STRUCTURES MÉTROPOLITAINES

Été 1965 — Lorsque la Commission des Ports Nationaux annonça le projet de construction du Pont Champlain, qui relierait Montréal à la Rive-Sud, en passant par l'Île-des-Sœurs, il devint évident que l'Île allait, enfin, être accessible aux Montréalais. A l'été 1965, la firme *Metropolitan Structures de Chicago* conclut un accord avec *Quebec Home and Mortgage Corporation* dans le but d'étudier la possibilité d'utiliser l'Île comme quartier domiciliaire et commercial. Les résultats ayant été concluants, un bail de 99 ans fut signé en décembre 1965, entre les deux parties.

1966 - 28 février — Le plan d'aménagement, de même que les règlements relatifs au zonage et à la construction d'un site résidentiel et commercial d'une valeur de trois cents millions de dollars, présentés par *Les Structures Métropolitaines* à la ville de Verdun, sont approuvés par le Conseil de ville, le 28 février 1966.

Ile-Saint-Paul

Le plan prévoit le développement d'une ville nouvelle de 50,000 habitants logés dans des maisons de ville et des maisons de rapport, de même que la construction d'édifices commerciaux, d'hôtels, etc. La construction d'un total de 15,000 unités d'habitation, en plus d'écoles élémentaires et secondaires, de parcs, de centres culturels et récréatifs, doit s'échelonner sur une période de douze à quinze ans. Le plan d'aménagement conçu par *Johnson, Johnson and Roy, de Ann Arbor, Michigan*, tient compte des caractéristiques naturelles de l'Ile : vue unique sur le fleuve Saint-Laurent et le centre de Montréal, zone boisée où sera développée la partie domiciliaire, et caractère urbain de la zone commerciale.

La ville de Verdun a retenu les services de la Société B.L.M., firme canado-américaine formée de trois compagnies d'ingénieurs bien connues, pour planifier l'installation des conduits d'eau et de téléphone, des égouts et autres utilités requises au cours du développement. Cette firme se compose de deux sociétés canadiennes : *Beauchemin-Beaton-Lapointe et Lalonde, Valois, Lamarre, Valois et Associés de Montréal* ; et d'une société américaine de Long Beach, Californie : *Moffett-Nichol*.

MM. Mies van der Rohe de Chicago, Philip David Bobrow de Montréal et Stanley Tigerman de Chicago sont les architectes du développement. Barton-Aschman Associates agissent comme conseillers en matière de trafic et de circulation, et le professeur Calvin R. Fremling de Winona, Minnesota, comme spécialiste des problèmes écologiques.

Le côté le plus bas de l'Ile, destiné au terrain de golf, aux parcs et aux terrains de jeux, est entouré d'une digue.

LES STRUCTURES MÉTROPOLITAINES
À L'ŒUVRE

Pour donner une idée de l'ampleur du projet, nous donnons en bref, les renseignements fournis par le quotidien *La Presse*, le 18 septembre 1957.

Comment l'Île-des-Sœurs sera aménagée

Les 40 millions de pieds carrés de l'Île-des-Sœurs seront utilisés comme suit :

- 8.8% réservé au commerce
- 51.5% aménagé en quartiers domiciliaires
- 19.2% réservé aux routes
- 8.5% transformé en parcs et terrains de jeu
- 6.3% réservé au pont fédéral (Champlain)
- 5.7% réservé aux institutions, écoles, églises, etc.

L'Île présente 7 milles de rues ; peut contenir 7.8% familles par acre, soit 5.000 familles. Elle occupe un territoire à peu près identique au quadrilatère formé dans l'Île de Montréal par les rues Atwater, Saint-Denis, Sainte-Catherine et le port.

Au début de l'année 1959, un projet est amorcé pour un Musée de l'Homme dans l'Île-des-Sœurs. Voir à ce sujet un article publié dans le journal *La Patrie du Dimanche*, 1er février 1959. (Relation p. 242 du présent volume.)

La société *Les Structures Métropolitaines* est donc engagée dans un projet vraiment extraordinaire puisque rien de sem-

Ile-Saint-Paul

blable, assure-t-on, ne s'est réalisé encore en Amérique du Nord. Et c'est tout de suite que l'on se met à la construction afin de présenter, en 1968, des îlots communautaires qui font déjà rêver.

La publicité ne manque pas dans les journaux des deux langues. Les dépliants aux riches couleurs sont diffusés surtout dans le monde des affaires, dans les milieux à la mode, car il est prévu que les prix de location ne seront pas accessibles à toutes les bourses. Nous disons bien *prix de location*, puisque *Les Structures Métropolitaines* ne peuvent vendre ni les terrains, ni les maisons au cours des 99 ans.

L'Ile-des-Sœurs, ainsi nommée depuis la fin du XVIII^e siècle, mais dont le nom officiel est bien resté Ile-Saint-Paul, gardera-t-elle sa dénomination populaire ? On en douterait en lisant les notules de « TEK », dans le quotidien *Montréal-Matin*, qui invite ses lecteurs à y aller de leur imagination, de leur fantaisie pour une nouvelle appellation digne de la future cité de rêve.

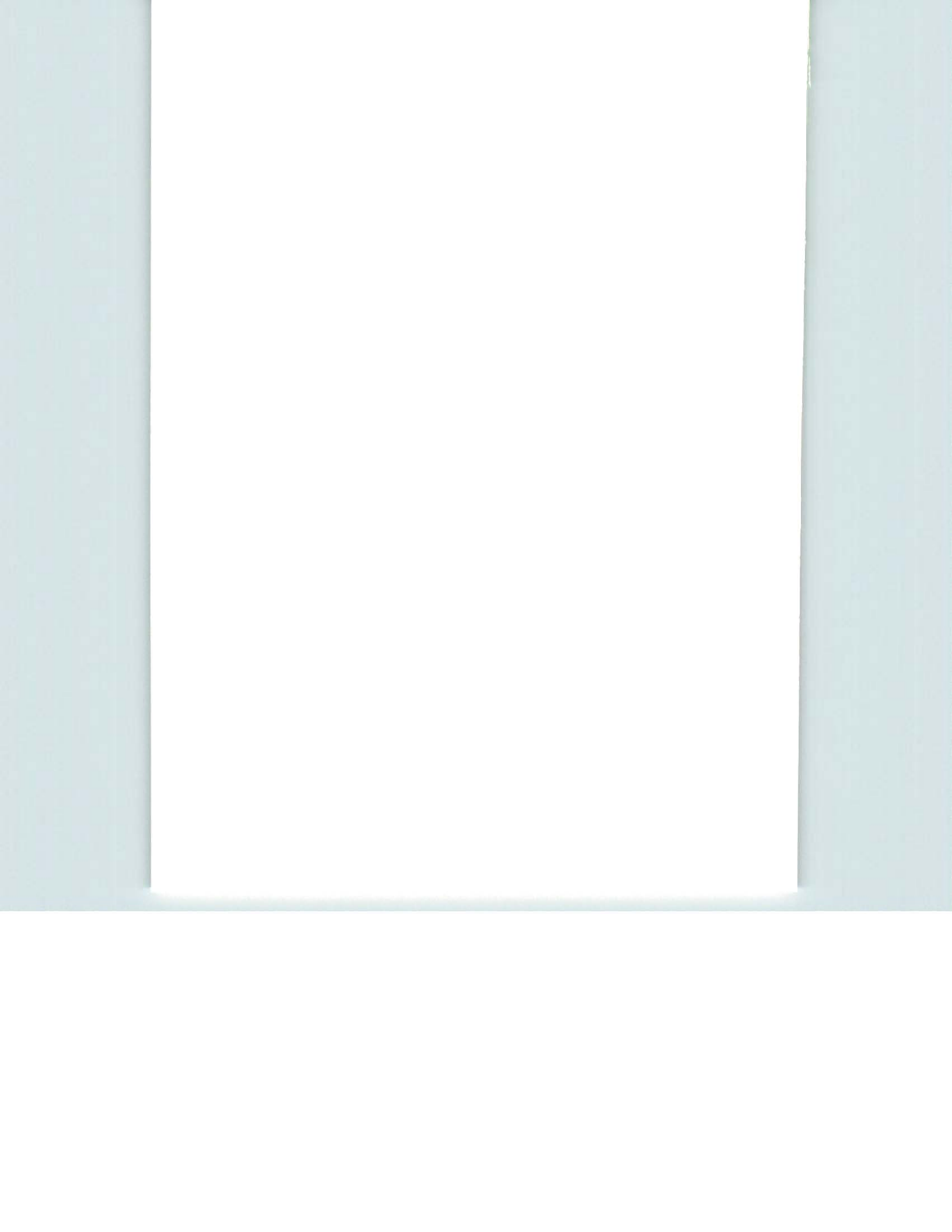
Au cours de l'année 1966, dans *Montréal-Matin*, nous avons cueilli ainsi les fruits de plusieurs inspirations : Armentières, Belle-Ile, Georges-Clemenceau, Fleur-de-Lys, Beauséjour, Montjoie, Futura, Ile-des-Sœurs, Drapeau, Newtown. Newtown retint la vedette pendant plusieurs semaines comme si la cité allait être *nouvelle* éternellement.

Mais enfin, les autorités civiles de Verdun ont cru que la désignation la plus juste, la plus conforme à l'Histoire était encore ILE-DES-SŒURS. Et nous voyons, dès 1968, à l'entrée du boulevard qui ceinture le domaine, une enseigne confirmant l'appellation choisie : ILE-DES-SŒURS — NUNS' ISLAND.

Un bail emphytéotique

« Nous n'irons plus au bois... nous n'irons plus dans l'Ile », avons-nous écrit avec un sentiment de nostalgie, au lendemain du 24 mai 1957.

La petite espérance de Charles Péguy n'était pas là, le 24 mai, car elle nous aurait dit : « Ce n'est qu'un Au revoir ». De fait, après dix années exactement, grâce à la délicate invitation de M. Zeke Ziner agissant au nom de la société « *Les Structures Métropolitaines* », la Congrégation de Notre-Dame allait revoir l'Ile, y passer quelques heures très belles.





Avant l'enfouissement de la capsule historique, le 19 août 1967, près de l'historique borne placée là vers 1725. De gauche à droite : M. G. O'Reilley, ex-maire de Verdun, M. Claude Wagner, député libéral à Québec, M. Albert Gariépy, maire de Verdun,, M. B. Mackasey, ministre du Travail.

Plantation de l'arbre du centenaire de la Confédération. Mère Gabrielle Massicotte, Supérieure générale de la Congrégation de Notre-Dame, et les membres de son Conseil. Au Centre : M. Weissbourd, président des Structures Métropolitaines, M. Albert Gariépy, maire de Verdun.





M. John Fisher, président des fêtes du centenaire de la Confédération,
M. Bryce Mackasey, député libéral de Verdun à Ottawa et Ministre du Travail.

LEVÉE DE LA PREMIÈRE PELLETÉE DE TERRE
DANS L'ÎLE-DES-SŒURS

Lundi, 14 août 1967 — Un événement historique de haute importance pour la Congrégation de Notre-Dame. Cet après-midi, dans l'Île-des-Sœurs, « notre » Île-Saint-Paul, cérémonie de la levée de la première pelletée de terre en vue de la construction de la CITÉ DE RÊVE, qui commence incessamment, et plantation de l'arbre du centenaire de la Confédération Canadienne. Notre Supérieure Générale et son Conseil sont parmi les invités d'honneur. Photographes et journalistes sont là. Et c'est ainsi que vous lirez les noms de Mère Gabrielle Massicotte, Mère Cécile Lanoue, Mère Jeanne Filion, Mère Marguerite Saint-Hilaire, Mère Bertille Arcand. En voyage d'affaires, Mère Estelle Perrier est privée de la joie de cette journée. Sœur Marie-Anne Gauthier-Landreville, chargée d'écrire l'Histoire de l'Île-Saint-Paul, est présente aussi, grâce à une invitation spéciale de M. Ziner, directeur des relations extérieures dans « *Les Structures Métropolitaines* ».

Ile-Saint-Paul

La convocation avait lieu à mi-chemin entre le vieux Manoir dont il reste quelques ruines, et la maison Sainte-Famille, au pied d'un bloc de pierre de cinq tonnes qui, au cours du temps, a servi de bornes pour l'arpentage. C'est sur cette pierre qu'on a posé la plaque historique 1967-2067.

La cérémonie débute par un défilé orchestral des majorettes de Verdun (l'Ile-Saint-Paul faisant partie de cette municipalité). On écoute ensuite avec grand intérêt les brefs discours de M. Bernard Weissbourd, président de la société « *Les Structures Métropolitaines du Canada* » et spécialiste en mise en valeurs immobilières, de M. John Fisher, Commissaire du Centenaire de la Confédération, et de M. Albert Gariépy, Maire de Verdun. Puis, c'est la mise en terre d'une capsule que l'on scelle et qui sera ouverte l'an 2067.

Également scellés dans la capsule, les croquis des architectes pour le projet « nouvelle cité » tel qu'il apparaîtra une fois terminé dans environ quinze ans, ainsi qu'une variété d'articles sur le mode de vie des Montréalais en 2067.

Pour l'an 2067, prédictions contenues dans la capsule historique

Montréal — Le teint moyen des habitants de Montréal en l'an 2067 « sera bistre et il sera pratiquement impossible de trouver une personne blonde ». Telles sont les prédictions de M. Hugh MacLennan, éminent écrivain, poète et romancier de l'Université McGill. M. MacLennan ajouta également : « si la ville continue d'augmenter au même rythme, je ne vois pas comment un être humain équilibré pourra désirer y vivre, étant donné

Première étape vers la cité de rêve

qu'elle sera alors plus grande que la ville de New York l'est actuellement, et que New York est en train de s'étrangler depuis 1945 ».

Le contenu de la capsule fut choisi de façon à intéresser les citoyens du pays dans 100 ans. Cela comprend les écrits de journalistes et d'auteurs canadiens commentant les activités canadiennes en 1867 et en 1967.

La capsule contient un tableau des « Pères de la Confédération » ainsi que des données s'y rapportant obtenues des universités, archives et bibliothèques publiques. Les éditions centennaires des journaux importants et des magazines rotogravures sont également inclus, ainsi que les prédictions sur la construction dans 100 ans et les premiers ministres des provinces du Canada sur la façon de vivre en l'an 2067.

Les pages frontispices de plusieurs journaux de Montréal ont également été incluses dans la capsule pour que les générations futures voient de quelle façon nos journalistes analysaient la situation mondiale le jour où la capsule a été hermétiquement scellée.

Pour le 1er juillet 1967, les journaux à travers le Canada ont été invités à collectionner les articles intéressants se rapportant à l'histoire du Canada, au monde des affaires et du sport ainsi que les articles d'intérêt féminin sur l'alimentation et la mode, etc... Evidemment, beaucoup d'articles sur l'Exposition 67 sont inclus.

Un message enregistré de l'allocution prononcée par M. John Fisher à l'occasion des cérémonies d'inauguration de l'Île-des-Sœurs, est inclus avec photographies et diapositives de l'Île

Ile-Saint-Paul

et des édifices prévus ainsi que les plans des architectes pour le centre-ville et les centres culturels et éducatifs et, également, un plan d'urbanisation complet du projet de l'Île-des-Sœurs.

Un précis historique de l'Île-Saint-Paul, par Sœur Marie-Anne Gauthier-Landreville de la Congrégation de Notre-Dame, fait également partie des autres écrits contenus dans la capsule. En voici le texte :

*Précis historique
de l'ÎLE-SAINT-PAUL
communément appelée l'ÎLE-DES-SŒURS*

Sous le Pontificat de Paul VI, successeur de Pierre,
Sous le règne de Sa Majesté Elizabeth II, reine du Canada,
L'Honorable Roland Michener étant Gouverneur général du
Canada,
L'Honorable Hugues Lapointe, Lieutenant-gouverneur de la
province de Québec,
L'Honorable Daniel Johnson, Premier ministre de la province
de Québec,
Son Eminence le Cardinal Paul-Emile Léger, Archevêque de
Montréal,
Maître Jean Drapeau, Maire de Montréal,
Monsieur Albert Gariépy, Maire de Verdun,
En l'an de grâce 1967, de l'Exposition universelle à Montréal,
le 325^e de la fondation de Montréal,
le 100^e de la Confédération canadienne,

Première étape vers la cité de rêve

l'Ile-SAINTE-PAUL, située dans le fleuve Saint-Laurent, en amont du pont Victoria, compte

- 331 ans depuis que (en 1636) Jean de Lauzon, conseiller au Parlement de Paris et plus tard Gouverneur de la Nouvelle-France, se fait concéder pour l'un de ses fils, par la Compagnie des Cent Associés, la seigneurie de la Cité dont la dite Ile-Saint-Paul fait partie. (La seigneurie de la Cité allait des environs de Château-guay à la Chaudière).
- 303 ans depuis la concession (en 1664) par Jean de Lauzon, aux Sieurs Jacques Le Ber, Claude Robutel de Saint-André de Lanoue et Jean de La Vigne.
- 298 ans depuis que (en 1669) Jean de La Vigne céda son fief à Marie Le Ber, et celle-ci à son frère Jacques.
- 265 ans près, depuis l'acquisition, par la Congrégation de Notre-Dame, fondée par la Bienheureuse Marguerite Bourgeoys, de 17 arpents de la dite Ile, donnés par Jeanne Le Ber, sœur de Jacques, sur sa part, c'est-à-dire sur le 1/6 de l'Ile, à la dite Congrégation de Notre-Dame.
- 260 ans depuis que (en 1707) la Congrégation de Notre-Dame a acquis, en échange de certains terrains et d'un montant d'argent, le tiers ($\frac{1}{3}$) central de l'Ile, c'est-à-dire le fief de Lanoue.
- 198 ans depuis que (en 1769) la dite Congrégation est devenue propriétaire de l'Ile-Saint-Paul tout entière par adjudication au moment où les deux tiers ($\frac{2}{3}$) extrêmes de l'Ile étaient mis aux enchères, après avoir été successivement la propriété des Le Ber, puis du Major Feltz, de Antoine Lupien dit Baron et enfin, de Thomas Lynch.

Ile-Saint-Paul

- 179 ans depuis que (en 1788) le vieux Manoir de l'Ile (la partie centrale) fut construit sur le fief de Lanoue.
- 142 ans depuis que (en 1825) la première messe a été célébrée au vieux Manoir.
- 113 ans depuis que (en 1854) la dite Ile a été affranchie des droits seigneuriaux.
- 68 ans depuis la déclaration (en 1899) de l'indépendance de l'Ile comme Municipalité, par un acte de la législature provinciale.
- 49 ans depuis que (en 1918) la ferme bâtie sur le fief Lanoue fut entièrement détruite par le feu, sauf le vieux Manoir.
- 53 ans depuis que (en 1914) la ferme (sous le vocable de la Sainte Famille) fut reconstruite sur l'ancien fief Le Ber où passe le pont Champlain.
- 11 ans depuis que (en 1956) cette île, propriété de la Congrégation de Notre-Dame, est passée par un acte de vente, aux mains de la société *Quebec Home and Mortgage Corporation Ltd.*
- 10 ans depuis que (en 1957) l'Ile est annexée à la ville de Verdun, et que le Manoir resté sur l'Ile a été incendié. (La partie centrale datait de 1788).
- 1 an depuis que (en 1966) la *Quebec Home and Mortgage Corporation Ltd.*, propriétaire de l'Ile, a signé un bail emphytéotique de 99 ans avec la *Société Limitée des Structures Métropolitaines du Canada.*

L'ARBRE DU CENTENAIRE
DE LA CONFÉDÉRATION CANADIENNE
DANS L'ILE-DES-SŒURS

Après la cérémonie des discours et de « l'enterrement » de la capsule historique, la fête de la plantation de l'arbre s'ensuivit. M. John Fisher, directeur des fêtes du Centenaire de la Confédération Canadienne, accompagné des invités d'honneur, préside à la plantation de l'arbre du Centenaire, sur le terrain tout proche où commenceront les travaux du premier îlot communautaire. M. Albert Gariépy, maire de Verdun, a l'honneur d'enlever la première pelletée de terre, où l'on enracine l'arbre historique.

Les invités sont ensuite conviés à un buffet préparé dans la rotonde de la ferme établie sur le fief de Jacques Le Ber. Par un escalier extérieur provisoire, on monte au fenil transformé en salle de réception. De superbes photographies, plans des futures maisons, ornent les murs.

Pendant que les hôtes observent, causent, discutent et dégustent, Mère Gabrielle Massicotte, supérieure générale de la Congrégation de Notre-Dame, est conviée à une interview avec un représentant du poste radiophonique CKVL de Verdun.

Au moment du départ, les superbes plants de chrysanthèmes ornant l'escalier d'accueil sont remis à la Congrégation de Notre-Dame. Ce soir, ils forment la parure de l'oratoire de notre bienheureuse Mère Bourgeoys, à la maison mère.

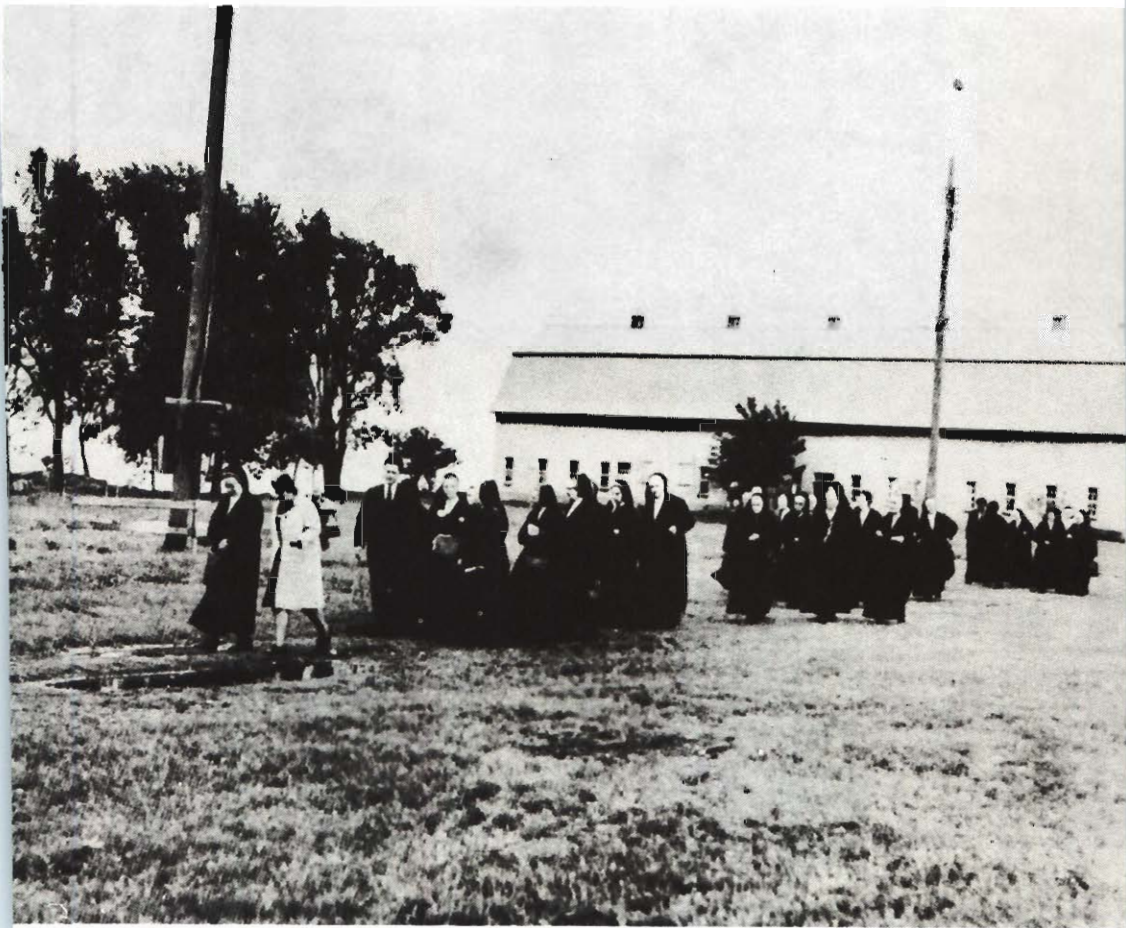
Une belle journée vraiment ! Qui aurait cru que l'Ile-des-Sœurs ferait la manchette de tant de journaux, en 1967 !

Mère Gabrielle Massicotte, Supérieure générale de la Congrégation de Notre-Dame, et Mère Cécile Lanoue, assistante générale. M. Weissbourd, président des Structures Métropolitaines, M. Albert Gariépy, maire de Verdun. A l'extrême droite : M. Roger Choquette, gérant de la Société centrale d'Hypothèques & de Logements.

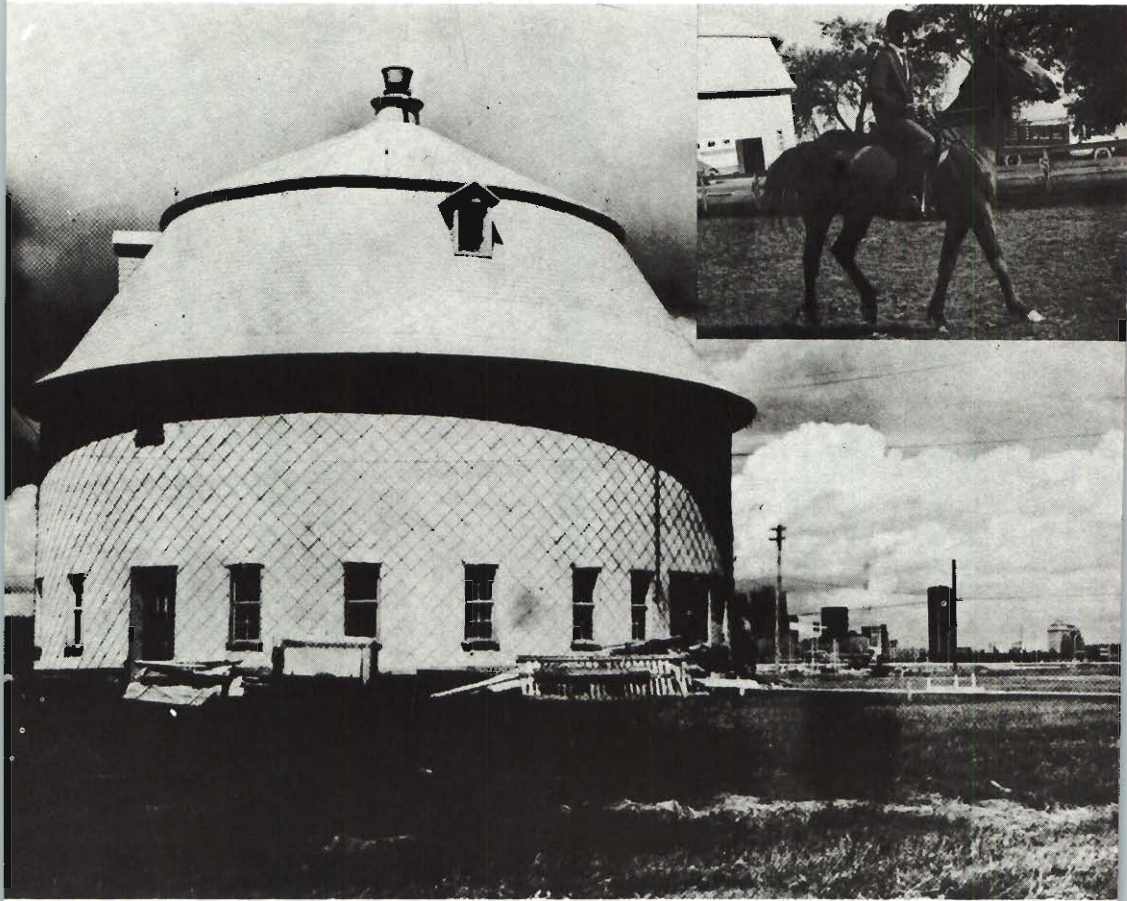




Après le goûter offert aux religieuses, dans la salle supérieure de la rotonde historique, le 21 août 1967. Au premier plan, Mère Jeanne Filion, conseillère générale, C.N.D. A sa gauche, M. et Mme Zeke Ziner.



Au soir du 21 août 1967 — Départ des Sœurs invitées à revoir l'île où beaucoup d'entre elles ont vécu.



La rotonde, qui avait servi d'écurie depuis 1920, a été aménagée pour devenir une école d'équitation, en 1969. — *Verdun Photo Studio.*

NOUS ALLONS DANS L'ILE... DANS L'I-LE

Mardi, 22 août 1967 — Même avant la grande journée de l'inauguration officielle des constructions dans l'Ile-des-Sœurs, l'invitation avait été adressée à Sœur Clotilde Julien, supérieure locale de la maison mère, pour une journée de fête congréganiste dans notre ancien domaine.

Le jour est venu. Le ciel est gris, pluvieux, qu'importe. L'autobus de la maison mère est rempli. Mère Jeanne Filion représente le Conseil général. Sœur Clotilde Julien, supérieure locale, Sœur Joséphine Huot, supérieure de l'hôpital, Sœur Berthe Parent, assistante de l'hôpital, sont avec le groupe — une cinquantaine de religieuses dont la plupart ont vécu dans l'Ile. Il faut nommer Sœur Dupuis, la doyenne des insulaires, doyenne par le nombre d'années qu'elle y a passé *trente-cinq ans*. On comprend pourquoi elle est venue de Saint-Pascal de Kamouraska.

Deux anciennes supérieures de l'Ile sont là : S.S.-Henri-de-Bavière (Ratté), S.S.-Philomène-des-Anges (Cloutier). On peut

Ile-Saint-Paul

regretter l'absence de plusieurs autres à qui la maladie, la faiblesse refusent cette joie : S.S.-Albert-de-Sienne (Hétu), Sœur de-la-Visitation (Béland), S.S.-Rollande (Beauchamp), S.S.-Jean-de-la-Passion (Gauthier). Etait absente aussi S.S.-Dominique-de-Marie (Lévesque) qui eut la pénible mission de diriger la maison Sainte-Famille à l'époque du déménagement. Et qui ne pense à tant d'autres qui ont œuvré dans l'Ile si longtemps, si durement ! Mais au ciel, elles ont plus que l'Ile en fête, plus que « le fleuve géant », plus que toute la création. Elles ont le Créateur et ses richesses infinies.

Après avoir passé le nouveau pont Champlain, qui enjambe l'Ile, tout juste sur la pointe de la ferme Sainte-Famille, les invitées descendent devant la maison de la ferme occupée maintenant par les membres de l'administration de l'Ile. M. Zeke Ziner, directeur des relations extérieures et des affaires culturelles de l'Ile, et Madame Ziner, femme écrivain, épouse charmante, nous accueillent avec beaucoup de cordialité.

A l'arrivée, ce n'est pas seulement « le fleuve qui bat des mains », comme il est dit dans la Bible, mais toutes les Sœurs, enchantées de revoir l'Ile aimée.

Visite d'abord de la maison de la ferme aménagée en bureaux. On reconnaît encore toutes les pièces d'autrefois. Là, s'échelonnent, sur les murs, les photographies représentant les diverses esquisses de la ville future. Visite de l'oratoire Sainte-Famille, des autres bâtiments à l'abandon, sauf la rotonde et l'écurie.

Au fenil de la rotonde, les visiteurs assistent à une série de projections en couleurs avec commentaires très intéressants, sur

l'Île d'aujourd'hui et de demain. On nous représente, à cinq minutes du centre-ville de Montréal, l'Île verdoyante, de 800 arpents environ, transformée en domaines d'un moderne achevé, selon les plans d'architectes-artistes. Domaine commercial, résidentiel, fait de parcs, de forêts. C'est sur une partie de la Ferme Sainte-Famille que sera construit le domaine commercial où s'élèveront les plus hauts édifices. Les résidences privées seront construites à deux, trois ou quatre étages.

Voilà une petite idée du projet vaste comme le génie de ceux qui l'ont élaboré. Et je reprends le compte rendu de la fête.

A l'avance, les tables étaient dressées pour un dîner de fête que les invitées honorent d'abord par un chant. On est servi, au buffet, de mets artistement présentés. Le chant inaugural et tous ceux dont les échos perceront les bocages, les vergers, on les doit à la plume poétique de Sœur Germaine Miville (S.S.-Charles-de-la-Providence), qui a fait de l'Île son amie pendant des années. Sur des airs de folklore, défilent les noms chers des travailleurs d'antan. On évoque le dévouement des Sulpiciens, la fidélité des employés, les jours d'humbles joies et les jours d'angoisse. A travers l'Île, on revoit toute cette création végétale qui fut si chère ;

« Ces beaux jours ne sont plus !!
Le vieux fief n'est plus nôtre.
Des champs, sont disparus
Et la grappe, et l'épeautre.

Lin d'azur, trèfle roux
Ont déserté la plaine
Et les agneaux si doux
N'y frisent plus leur laine. »

Ile-Saint-Paul

Revigorées, rajeunies de tant de souvenirs, les visiteuses reprennent la clef des champs, poursuivies partout par la caméra, qui a dû capter des centaines d'images ; on verra probablement, penchées dans le verger, les cueilleuses de pommes tombées dans les longues herbes.

Vers 3 heures, face au fleuve, vis-à-vis Laprairie, dans le vaste espace entre les bâtiments et la maison Sainte-Famille, on prend café et gâteaux. D'autres chants font résonner la joie et la gratitude. Pendant qu'on recueille les derniers souvenirs, l'autobus de la maison mère stoppe dans la petite avenue. C'est l'heure du départ, de l'adieu pour le plus grand nombre, bien sûr. Journée exceptionnelle pour la Congrégation de Notre-Dame, journée que les invitées n'avaient pas espérée et qui les a vraiment comblées.

Merci à tous ceux qui ont pris l'initiative de cette rencontre mémorable. Merci au Seigneur de qui tout vient, en vérité.

Et voilà qu'avec ce retour de quelques heures dans l'Ile-Saint-Paul d'hier, se termine comme par un point d'orgue la symphonie des souvenirs aux multiples mouvements.

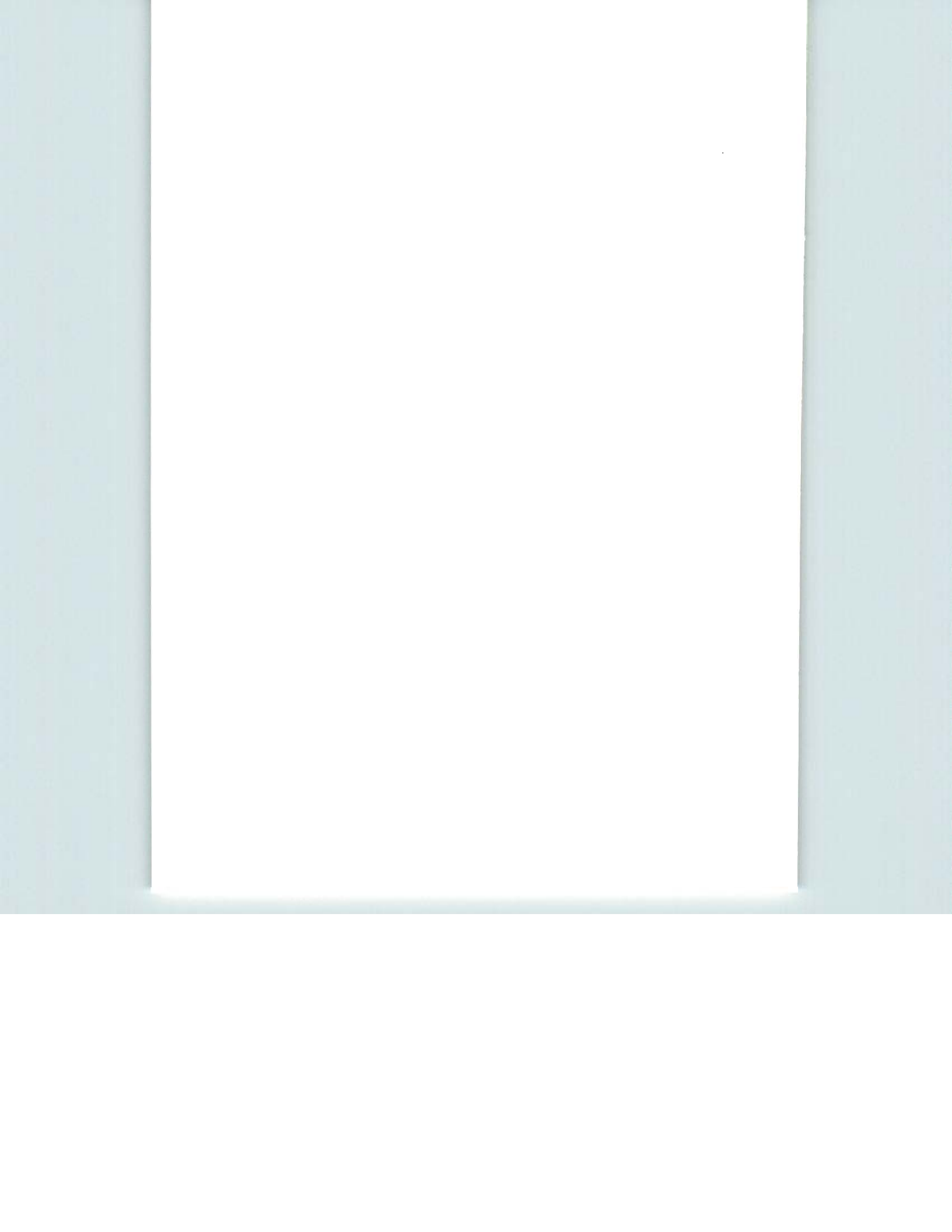
Ces souvenirs, on a pu le remarquer, ne remontent pas toutefois jusqu'aux jours même de la Fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame, la bienheureuse Marguerite Bourgeoys. La première page de l'Ile-Saint-Paul, pour la Congrégation de Notre-Dame, s'ouvre en 1706 ; Mère Bourgeoys était morte six ans plus tôt, le 12 janvier 1700.

Nous n'avons encore trouvé aucun document qui prouverait que Mère Bourgeoys a foulé le sol de l'Ile, qu'elle y aurait

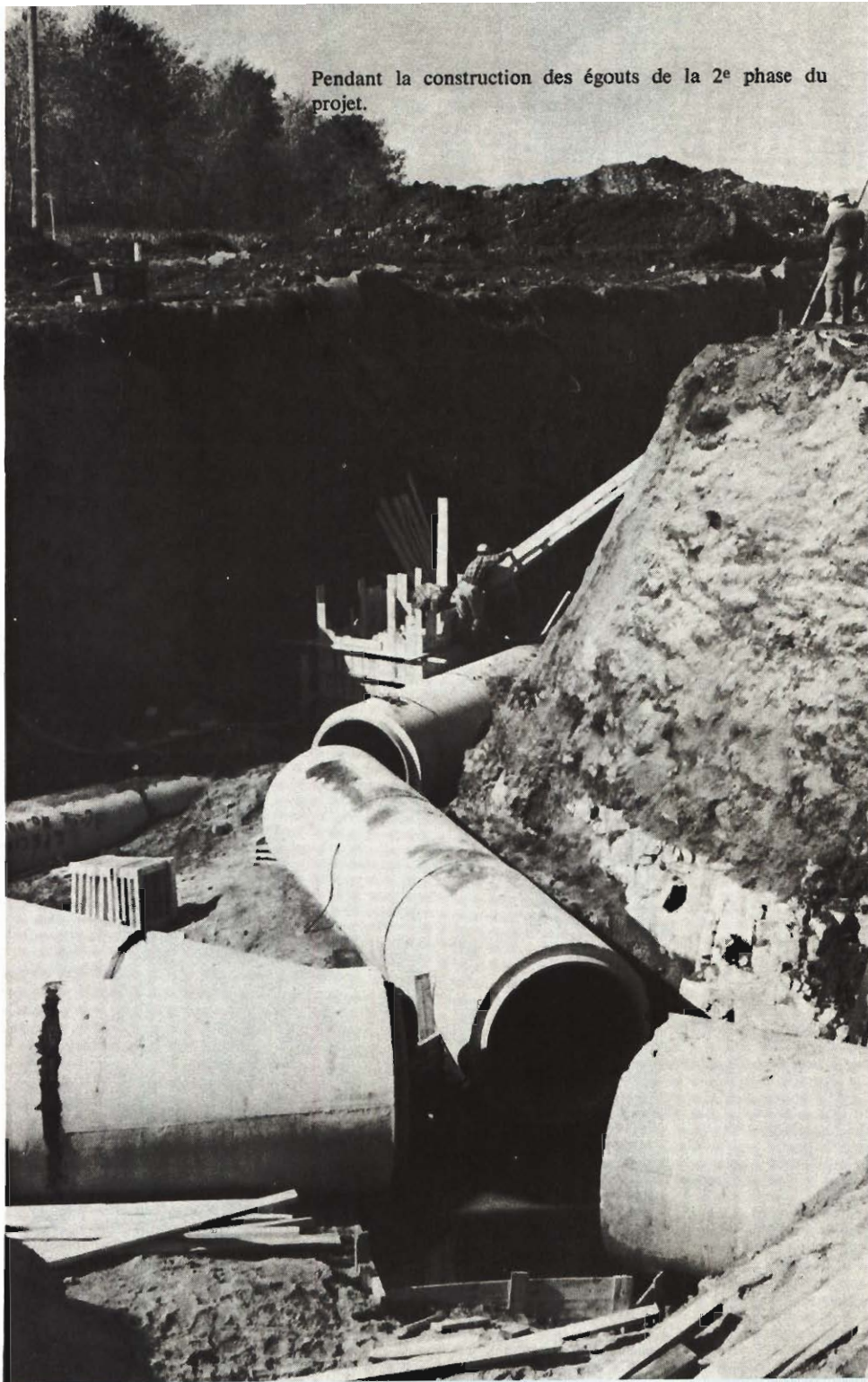
projeté l'acquisition d'un terrain. Mais cela n'est pas invraisemblable : Jeanne Le Ber, recluse à la Congrégation de Notre-Dame depuis 1695, devenait, quelques années plus tard, propriétaire d'une centaine d'arpents dans le fief de son père. Elle en avait donné dix-sept à la Congrégation de Notre-Dame.

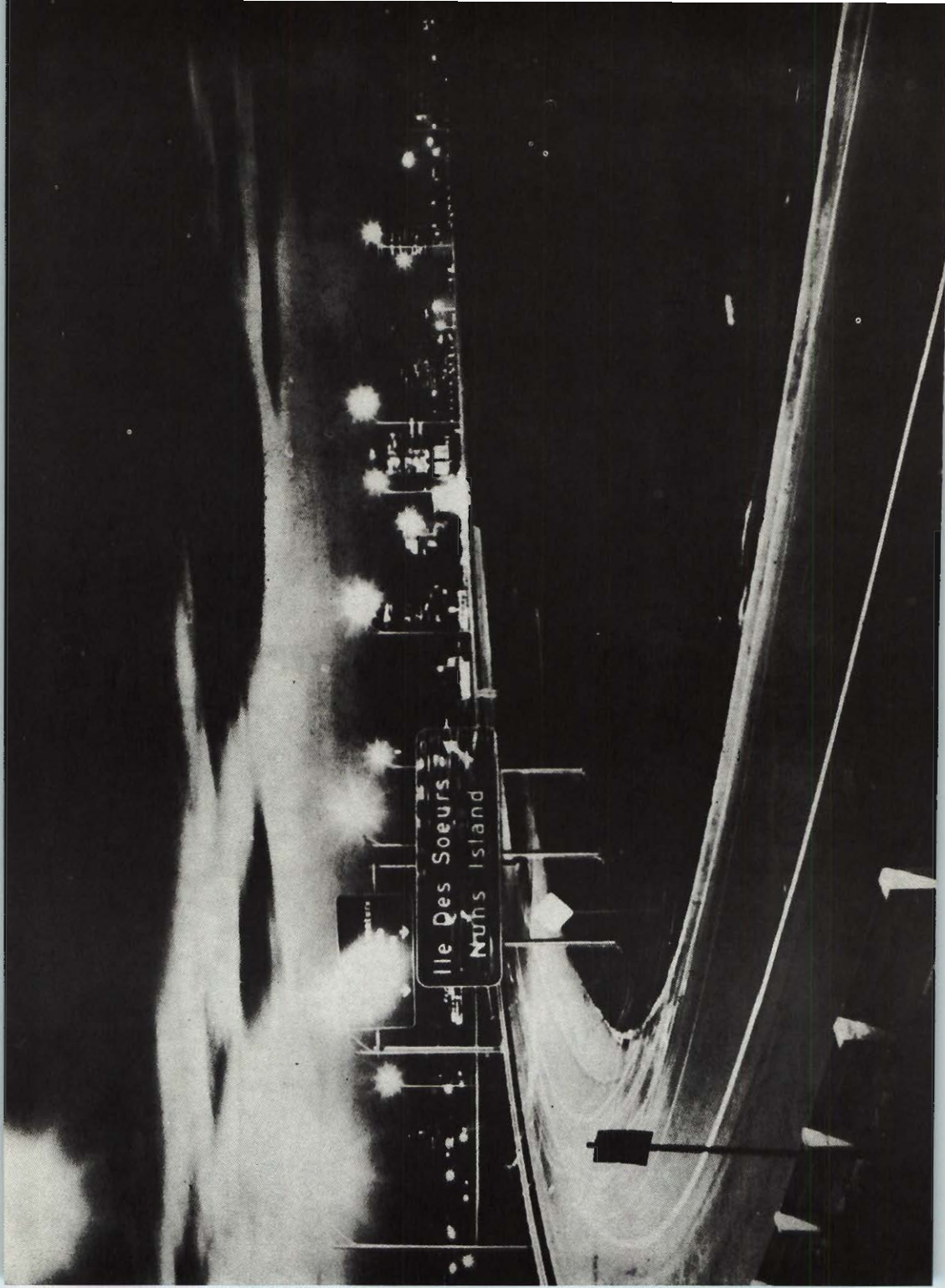
En 1706 et 1707, la Supérieure de l'Institut, Marguerite Lemoyne, cousine de Jeanne Le Ber, une femme d'affaires formée par la Fondatrice, acquérait dans l'Île tout le fief central dit fief de Lanoue. Y avait-on prévu cette acquisition dès la fin du XVII^e siècle ? C'était peut-être déjà un projet tout comme celui de l'établissement du couvent de Laprairie que la Fondatrice avait assuré avant de mourir.

Quoi qu'il en soit, l'Île-des-Sœurs fut un domaine très cher à la Congrégation de Notre-Dame ; celles qui y ont travaillé ont toujours gardé la conviction de collaborer à l'œuvre de l'éducation et d'être aussi de vraies filles de la Congrégation de Notre-Dame, de vraies filles de Marguerite Bourgeoys.



Pendant la construction des égouts de la 2^e phase du projet.





LA SOCIÉTÉ LES STRUCTURES MÉTROPOLITAINES VA FRANCHIR UNE DEUXIÈME ÉTAPE

Dans l'île, qui n'est plus en vérité l'île... des Sœurs, mais que l'on désignera ainsi, tout se transforme. Comme on l'avait décidé, un premier sous-ensemble d'appartements et de maisons de ville était parachevé à la fin de 1968. Il compte 805 unités pouvant loger 3,000 personnes.

Tous ces immeubles sont construits dans un décor sylvestre, d'où la vue sur Montréal et sur le fleuve est splendide. Parce qu'on a voulu donner à l'île-des-Sœurs l'aspect d'un vaste campus, le premier sous-ensemble a été agencé de sorte que ses résidents peuvent se rendre aux écoles, aux églises, aux centres communautaire et commercial, sans avoir à traverser de rue. Mais, en fait, les écoles, les églises ne sont pas encore construites en 1968.

L'ÉCOLE À L'ÎLE-DES-SŒURS

Oui, bien sûr, on pense à l'école, mais ce ne sera qu'un début au bénéfice des tout-petits.

Ile-Saint-Paul

Mme Poly Hill, d'Ottawa, qui était directrice au Pavillon du Canada lors de l'Exposition universelle de 1967, est devenue conseillère dans le domaine de la récréation enfantine pour *Les Structures Métropolitaines*, au nouveau Centre communautaire. Mme Manon Barbeau, jardinière d'enfants, dirige l'École maternelle du Centre. Elle enseigne le français et l'anglais, simultanément, sous forme de jeu.

L'année 1968 aura donc vu se créer, dans l'Île même, une prématernelle et une maternelle.

En l'année 1969, précisément, le 15 septembre, la Commission Scolaire de Verdun ouvre des classes pour tout le cours primaire dans une école préfabriquée qu'on installait quelques jours auparavant. Des classes parallèles de 1^{ère} à 7^{ième} année sont ouvertes aux élèves de langue française et de langue anglaise. Seule la « maternelle » reste bilingue. Les élèves du Cours secondaire continuent de se rendre soit à Montréal, soit à Verdun. Toute cette organisation n'est que temporaire évidemment. Mais c'est déjà un beau départ.

LE SEIGNEUR REVIENT

1969 - dimanche, 22 juin — Pour la première fois depuis que la Congrégation de Notre-Dame a quitté l'Île définitivement, il y aura aujourd'hui une célébration eucharistique, accomplissement du précepte dominical au bénéfice de tous les catholiques, qui ont désiré ce rassemblement dans l'Île même où ils viennent de s'établir.

Deuxième étape...

Invitées à prendre part à cette célébration, Sœur Marie-Anne Gauthier-Landreville, C.N.D., s'y rend avec Sœur Marie-Jeanne Béland, C.N.D., qui a déjà vécu au vieux Manoir dont il ne reste que quelques pans de murs calcinés. Et, comme l'Ile-des-Sœurs est annexée à Verdun, il convenait bien que le pasteur de la paroisse mère, Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, présidât la cérémonie. C'est ainsi que Mgr Henri Langlois aura été le premier prêtre à célébrer le saint sacrifice dans l'Ile-des-Sœurs après 1957.

Deux religieuses Franciscaines, attachées au presbytère Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, dirigent le chant exécuté aujourd'hui en langue française. L'assistance est déjà nombreuse. Il y a même des non-catholiques qui s'unissent à l'assemblée des fidèles.

L'autel est fleuri de marguerites cueillies dans le champ tout proche, par les enfants de l'hôtesse du Centre, Mme Marlyn Prairie. Dimanche prochain, et de semaine en semaine, les différentes dénominations ethniques et confessions religieuses auront l'occasion d'une célébration culturelle, en attendant la construction des églises.

LA DEUXIÈME ÉTAPE

Encore en 1969, en dépit d'un hiver rigoureux, les travaux vont bon train au deuxième chantier de l'ensemble domiciliaire de l'Ile-des-Sœurs. Ce deuxième sous-ensemble, comprendra en tout 1,200 logements, 2 tours d'appartements de 15 étages, 95 maisons urbaines, 8 immeubles de 6 étages avec ascenseurs.

Ile-Saint-Paul

L'architecte-exécutant est M. Edgar Tornay. MM. Donald Lee Sickler et Mies Van der Rohe⁸ agissent comme architectes-conseillers.

Vu la grande popularité du premier ensemble, le deuxième a été conçu de semblable façon. On note cependant certaines innovations et des balcons aux maisons de rapport munies de piscines utilisables à longueur d'année.

M. Richard Siegal, vice-président de la société « Les Structures Métropolitaines », ne craint pas d'affirmer que les travaux n'auraient pas été effectués si facilement sans la merveilleuse collaboration de la ville de Verdun concernant la construction des piscines, des terrains de tennis, des terrains de jeux qui ont été à la disposition des tout premiers locataires.

L'Ile-des-Sœurs est aussi un paradis des sportifs, grâce à son vaste terrain de golf, son port de plaisance pour les fervents de la pêche et du canot. Enfin, son école d'équitation, récemment installée dans les granges pittoresques de l'ancienne ferme, est ouverte six jours par semaine. Quarante chevaux attendent le bon plaisir des écuyers et des écuyères.

8. On a dit de Mies Van der Rohe qu'il a, avec Frank Lloyd Wright et Le Corbusier, défini l'architecture de l'âge technologique.

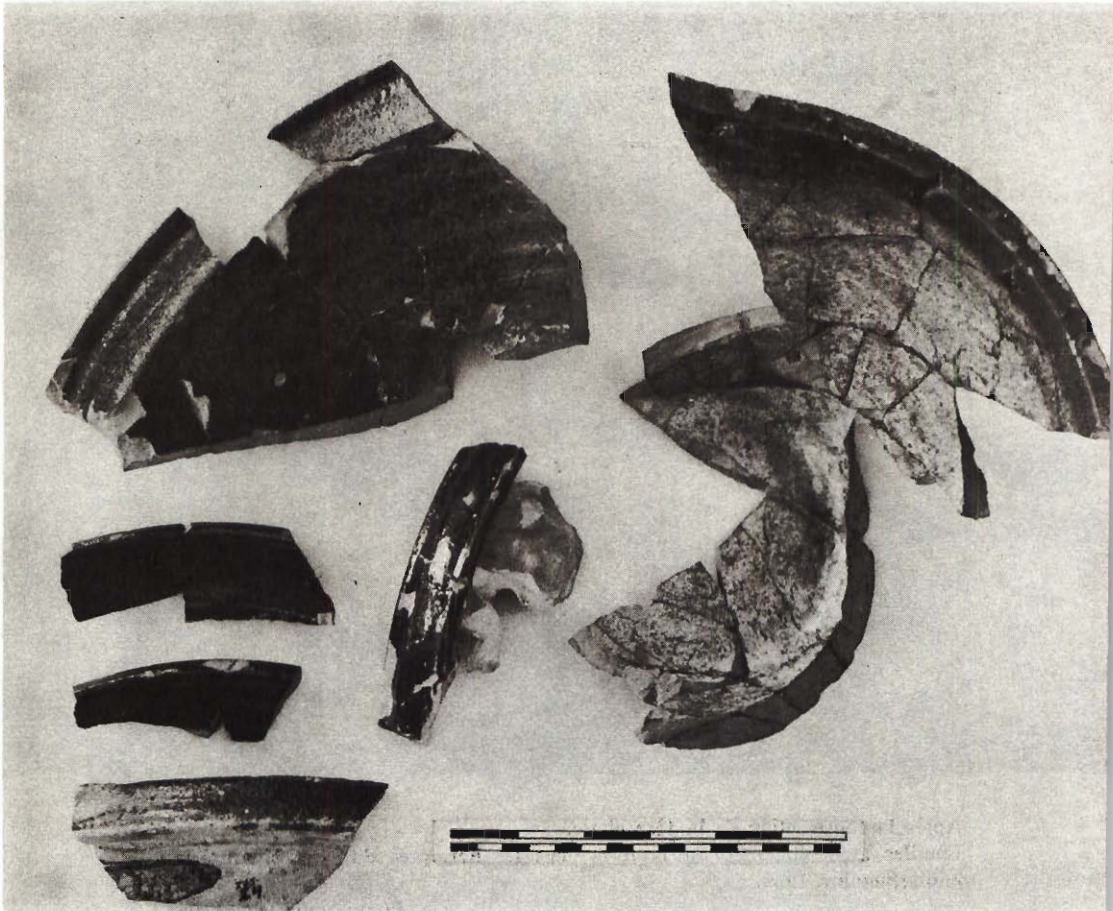


Après la construction de la 1ère phase.
Fouilles archéologiques sur la ferme des Le Ber, près du pont Champlain,
juin-septembre 1969.

Photography Place Inc.
1969

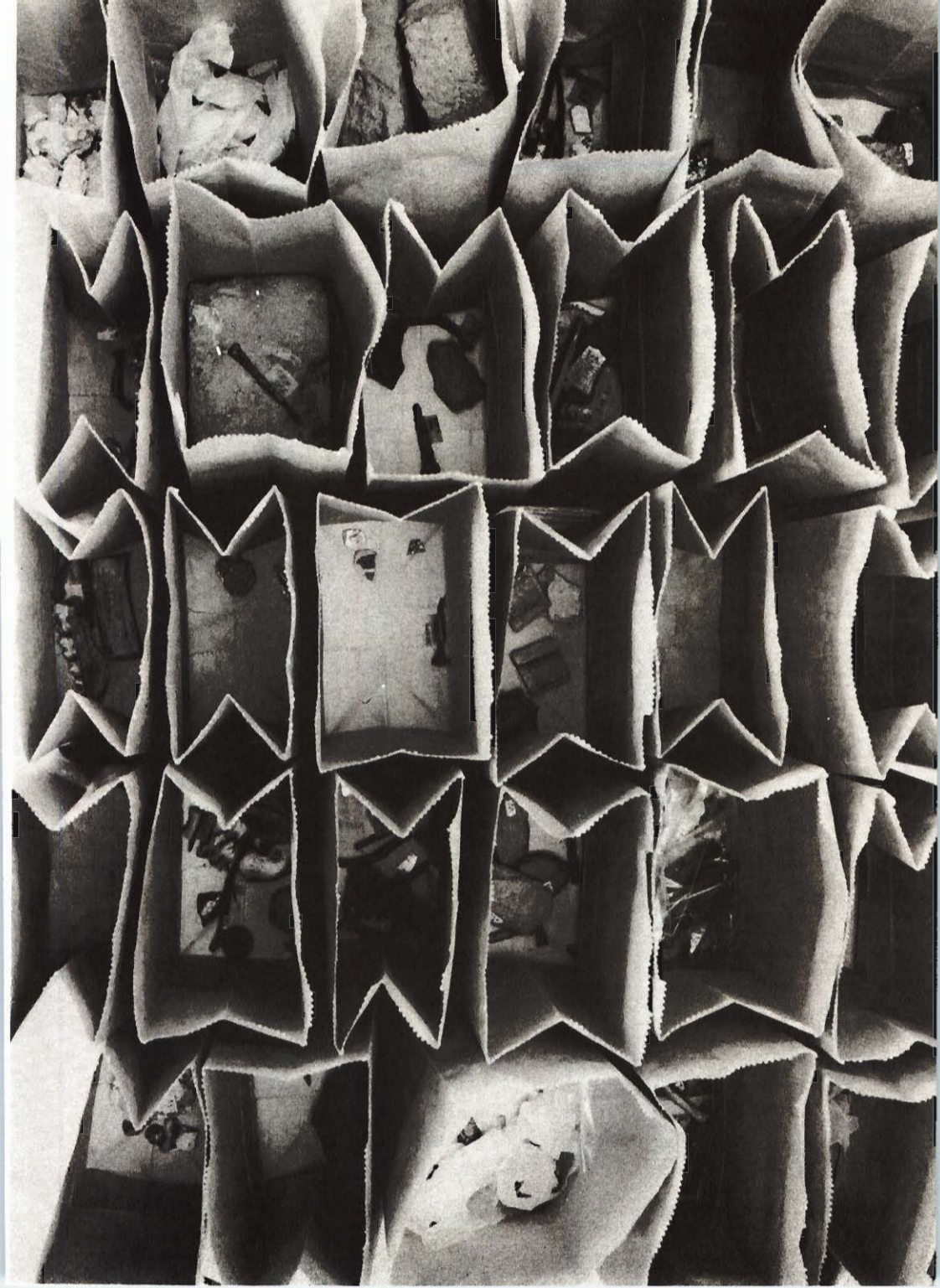
Au début des fouilles archéologiques. Découverte d'une
céramique de près de 500 ans.

Ph. Richard Arless Ass.
1969



►
Tous les objets trouvés au cours des fouilles sont dis-
tribués dans des godets pour être classés, identifiés.

Ph. Richard Arless Ass.
1969





Les objets trouvés au cours des fouilles
sont numérotés pour être étudiés : clous,
lances, aiguilles à coudre, etc.

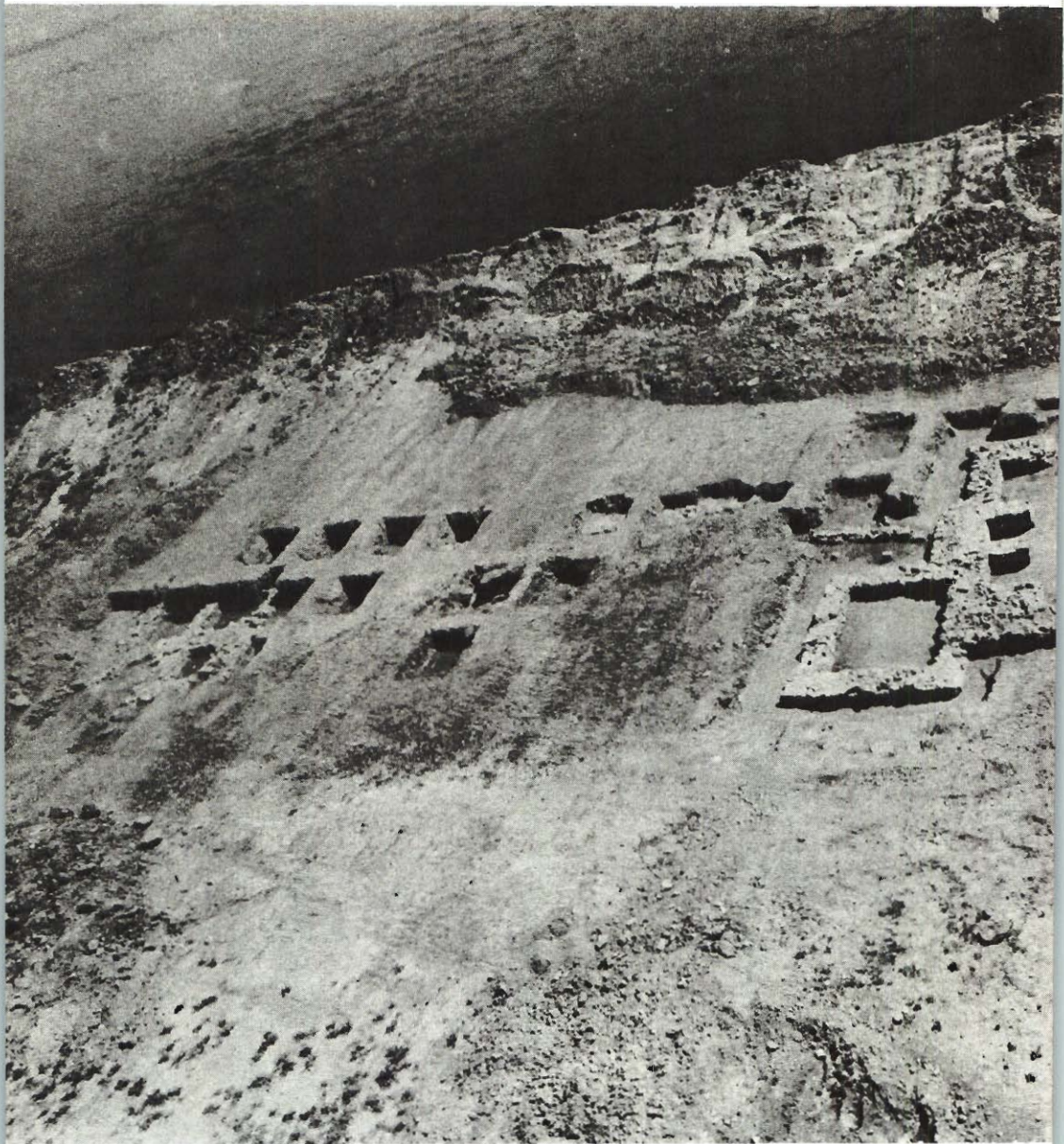
Ph. Richard Arless Ass.



Au premier plan, Père Lee, Basilien.

Archéologues et étudiants au travail.







En septembre 1969, les fouilles archéologiques sont suspendues. Voici l'ensemble des fondations de la ferme de Jacques Le Ber mises à jour.

L'Île-Saint-Paul en 1969.

Au fond : Verdun, Montréal ; vers la droite : le pont Champlain, le pont
Victoria ; au loin, le pont Jacques-Cartier, la Terre des Hommes.

Ph. Richard Arless Ass.
1969



FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES
SUR LE FIEF DE JACQUES LE BER

UN ÉVÉNEMENT SANS PRÉCÉDENT
À L'ILE-DES-SŒURS

*Des archéologues
sur les traces d'un riche marchand du XVII^e siècle.*

LA PRESSE, mercredi, 2 juillet 1969

par André LUCHAIRE

Les travaux vont bon train à l'Île-des-Sœurs anciennement Île-Saint-Paul, où une équipe d'archéologues du Musée royal de l'Ontario effectue, avec la bénédiction du Service d'archéologie du Québec, des fouilles près du pont Champlain à l'extrémité nord-est de l'île, en vue de retrouver des traces du manoir Le Ber, et d'autres vestiges de l'occupation ancienne de l'île, avant qu'elle soit livrée aux divers plans domiciliaires et autres qui en feront une sorte de petite ville en plein fleuve.

Il y a exactement 200 ans cette année que l'île passait entièrement sous la propriété de la Congrégation de Notre-Dame,

d'où son nom actuel. Dès la première semaine de travail, on a mis au jour les fondations d'un édifice qui pourrait avoir été le manoir, ainsi que de nombreux fragments de poterie française, soit importée, soit même fabriquée sur place au XVIII^e siècle, ainsi que (beaucoup plus rare) de la céramique anglaise du XIX^e siècle, ainsi que divers objets d'utilité domestique — mais pas de marchandises ; or l'un des objectifs des fouilles est de trouver des traces des deux postes de traite qui, croit-on, y existaient entre 1670 et 1680.

Par contre, on a trouvé, vers la fin de la semaine dernière, des fragments de céramique amérindienne, indiquant le séjour temporaire de familles d'Indiens aux alentours immédiats du « manoir » — ou du moins du bâtiment rectangulaire qui pourrait avoir été le manoir de Le Ber.

Cette céramique a un caractère assez rudimentaire ce qui confirme que les Indiens algonquins de la période de « contact » ont continué à fabriquer la céramique dite du « sylvicole tardif » jusqu'à une époque assez avancée. Mais l'étude stratigraphique des artefacts exhumés n'ayant pas encore été faite, il est évidemment trop tôt pour tirer des conclusions précises de ce matériel d'ailleurs fort fragmenté et qu'il faudra reconstituer, dans la mesure du possible, avant de le juger.

Il se passe d'habitude plusieurs mois, et quelquefois plusieurs années, avant qu'on puisse faire un rapport définitif sur un champ de fouilles, puisqu'il faut d'abord nettoyer tous les objets, les étudier, les classer.

Une histoire mal connue

Jacques Le Ber fut l'un des plus considérables personnages du Montréal de cette époque, dont il développa le commerce

de fourrures en direction du nord-ouest. Son nom et celui de son frère François sont inséparables de la première phase de l'expansion commerciale montréalaise vers la fin du XVII^e siècle.

Il songea même à concurrencer les Anglais dans la Baie d'Hudson, fondant en 1682, avec Aubert de la Chesnaye, la « Compagnie du Nord » dans ce dessein. N'eût été de la trahison de Radisson, en 1684, il eût peut-être réussi.

Deux de ses enfants ont atteint la célébrité : son fils Pierre, artiste peintre, et surtout sa fille Jeanne, une mystique, qui fut la première recluse du Canada français.

Ce sont surtout les traces de Jacques Le Ber que les archéologues recherchent. Il a en effet habité l'île, et ils s'attendent à découvrir non seulement son manoir — ce qui, peut-être, a déjà été fait, puisque ce sont les fondations de ce manoir qu'ils pensent avoir retrouvées dès la première semaine de fouilles, mais aussi des bâtiments de ferme.

Toutefois ce sont aussi des traces de son activité commerciale qu'ils espèrent découvrir, et jusqu'ici le butin a été à peu près inexistant, de ce point de vue.

A vrai dire, il eût été extraordinaire de trouver tout de suite des vestiges des opérations de commerce de Jacques Le Ber et de ses associés : non seulement parce qu'on n'en est qu'au début des fouilles, qui sont censées durer jusqu'au 1^{er} septembre, mais aussi parce que le site présente quelques difficultés d'approche.

La zone, toute proche du pont Champlain et de la berge nord-est de l'île, a été recouverte de terre, et a été considérable-

Ile-Saint-Paul

ment tassée, de sorte qu'il est difficile de la « travailler » ; on pouvait s'attendre à trouver les objets fragiles en mille morceaux, ce qui effectivement arriva.

D'autre part la proximité de la berge (le tracé ancien était, semble-t-il, tout proche de la bâtisse actuellement repérée) induit à penser que c'est le fleuve lui-même qui aura servi de dépotoir ce qui diminue d'autant les chances de trouver beaucoup de choses sur le site lui-même...

Un projet québécois-ontarien

La mission d'archéologues qui travaille sur ce site de l'Ile-des-Sœurs, et qui travaillera bientôt aussi, sur les autres sites repérés ou devinés dans ce qui fut le fief Le Ber ou la terre Robutel, est sous la direction conjointe de M. D. B. Webster, du Musée royal de l'Ontario et de M. Michel Gaumont, directeur du Service d'archéologie au ministère des Affaires culturelles du Québec.

Les travaux sont dirigés sur place par le Père John Lee, CSB, archéologue de l'Université de Windsor. L'équipe comprend neuf membres réguliers, et cinq volontaires, les uns et les autres recrutés parmi les étudiants en anthropologie de l'Université de Montréal comme de l'Université de Windsor.

Le projet est appuyé par la compagnie Les Structures Métropolitaines du Canada, qui a acquis un bail emphytéotique sur l'Ile-des-Sœurs. Les résultats des fouilles seront publiés en français et en anglais, et les objets découverts seront partagés également entre le Musée royal de l'Ontario et l'Institut national des civilisations, récemment créé à Québec.

Avant Ville-Marie

Il est évident que, de par sa situation dans le fleuve, l'ancienne Ile-Saint-Paul, en aval des Rapides de Lachine (le Sault Saint-Louis) et en avant-poste de la rive gauche (Pointe-Saint-Charles) et Verdun, est susceptible de révéler à l'improviste des détails plus ou moins importants non seulement sur le passé de Montréal mais aussi sur ce qui a précédé ou accompagné Montréal, ou mieux « Ville-Marie ».

La recherche historique et préhistorique dans la région montréalaise s'est concentrée, pour d'évidentes raisons, sur Montréal. Mais en réalité nous connaissons très mal les débuts de l'occupation de la région, autour de la future métropole.

Il n'est pas impossible que, dès le début, le prestige de Ville-Marie ait éclipsé les autres établissements, dont certains peuvent avoir été contemporains, et qui sait, même antérieurs à Ville-Marie ?

Sans être aussi prometteur que le dossier de l'Ile-Jésus, par exemple, celui de l'Ile-Saint-Paul possède, lui aussi, sa petite chance de révélations imprévues.

Dès la seconde semaine de fouilles au site actuel de l'Ile-des-Sœurs, par exemple, on a trouvé de la céramique algonquienne indiquant la présence d'un campement indien autour du manoir Le Ber.

Il y a aussi le manoir Robutel à retrouver, sur la rive ouest de l'île — mais il y a également, sur la même rive, mais plus au sud, des vestiges de deux ou trois bâtisses qui ne semblent pas mentionnées par les cartes de l'époque, mais qui sont sans doute, tout simplement, des fermes de tenanciers.

Certains demanderont pourquoi ce sont des archéologues venus d'au-delà du Québec qui s'occupent de ces fouilles.

L'explication est extrêmement simple.

Parce que le temps pressait et que personne, ici, ne semblait intéressé ou en mesure d'exécuter ces fouilles.

Nous revoilà dans le fameux problème de l'archéologie québécoise, qui ne fait que naître, et qui présente en fait de sérieuses lacunes dans le domaine historique. En effet l'archéologie préhistorique — celle qui s'occupe de la période précédant l'installation des Blancs dans la région — est en plein développement, depuis une dizaine d'années, parce que beaucoup s'y sont intéressés, amateurs ou professionnels, universitaires ou non, un peu partout au Québec. Il reste encore immensément à faire, mais le branle est donné.

Par contre l'archéologie historique reste la grande lacune, en particulier à Montréal parce que personne ne s'en est occupé ni du côté de l'Université, ni du côté des autorités montréalaises.⁹

1969 - Mardi, 19 août — Dans quelques jours, les archéologues suspendront leurs travaux dans l'Île-des-Sœurs. Nous ne voulons pas manquer la chance, unique, de les rencontrer avant leur départ, sur le champ même de leurs activités.

Invitée déjà par M. Zeke Ziner, l'auteur de ces pages se rend de nouveau au domaine historique avec un groupe de religieuses dont Sœur Marie-Marthe Bourcier, supérieure locale de la maison mère de la Congrégation de Notre-Dame. Ce qui rappelle les jours lointains où, avant 1918, la supérieure de la maison mère avait la haute administration de la ferme de l'Île.

Nous arrivons donc par le pont Champlain qui débouche

9. Voir en Appendice, pages 349-353, une correspondance avec le Ministère des Affaires culturelles du Québec concernant le projet des fouilles archéologiques.

sur le boulevard dit *Ile-des-Sœurs*, route de ceinture autour de l'île. Très tôt, nous apercevons le premier ensemble de constructions nouvelles, îlot communautaire, terminé déjà. On y accède en passant le long des rues dénommées dans l'ordre alphabétique : Abélard, Berlioz, Corot, Darwin, Elgar, François, de Gaspé... Notons, en passant que la rue FRANÇOIS est ainsi nommée à la mémoire de M. Lucien François, prêtre de Saint-Sulpice. En témoigne le texte suivant adressé par le Secrétariat des *Structures Métropolitaines* à Sœur Marie-Anne Gauthier-Landreville.

LES STRUCTURES MÉTROPOLITAINES DU CANADA LTÉE

le 2 décembre 1968

Ile-des-Sœurs

Révérrende Sœur Marie-Anne Gauthier-Landreville
Congrégation de Notre-Dame
Montréal 215, Québec

Révérrende Sœur,

Nous annexons à la présente une copie de notre lettre au Maire de Verdun, M. J. Albert Gariépy et une copie de la lettre du greffier de la Cité de Verdun nous avisant que le nom « François » a été choisi pour l'une des deux nouvelles rues de la deuxième étape du projet de l'Ile-des-Sœurs.

Comme vous le constatez, vos suggestions sont très appréciées et nous profitons de cette occasion pour vous en remercier bien sincèrement.

Respectueusement vôtre,

LES STRUCTURES MÉTROPOLITAINES DU CANADA LTÉE
Zeke Ziner

Pièces jointes

Ile-Saint-Paul

Le 15 novembre 1968

Son Honneur le Maire J. Albert Gariépy, et
MM. les Membres du Conseil Municipal,
Cité de Verdun
4555 avenue Verdun
Verdun, Québec

Messieurs,

Nous aimerions que la Ville désigne les deux nouvelles rues de la Phase II à l'Île-des-Sœurs. Suivant l'ordre alphabétique ces noms devraient commencer par un « F » et un « G ».

Selon nos recherches historiques sur les Canadiens renommés et la recommandation de Sœur Marie-Anne Gauthier-Landreville, historienne de la Congrégation de Notre-Dame, nous aimerions que la Ville choisisse ces noms parmi les suivants :

<i>RUES EN « F »</i>		<i>RUES EN « G »</i>
François	—	Gaspé
Feltz	—	Groseilliers
Fraser	—	Grenfell

Ci-joint vous trouverez une courte biographie de chacun de ces Canadiens renommés.

Respectueusement soumis,
METROPOLITAN STRUCTURES OF CANADA LTD.
Richard A. Siegal.

RAS : sm
Pièces jointes

Bureau du greffier

CITY OF VERDUN
City Hall

CITÉ DE VERDUN
Hôtel de Ville

EXTRAIT du rapport d'une assemblée du Conseil de la Cité, siégeant en Comité Général le 25 novembre 1968 et adopté par le Conseil à une assemblée générale tenue le même jour.

28. — ILE-DES-SŒURS — DEUXIÈME ÉTAPE — RUES

SOUMISE lettre de Les Structures Métropolitaines du Canada Ltée, demandant au Conseil de la Cité de nommer les deux nouvelles rues de la deuxième étape d'aménagement de l'Ile-des-Sœurs, et mentionnant que, suivant l'ordre alphabétique, ces noms devraient commencer par un « F » et un « G ». Ladite Compagnie suggère que le choix soit fait parmi les noms suivants, à la suite des recherches historiques entreprises par la Compagnie :

Rues en « F » : François — Feltz — Fraser

Rues en « G » : Gaspé — Groseilliers — Grenfell.

Après discussion, il est

RECOMMANDÉ que les deux noms suivants soient adoptés :

- a) Rue *François* : D'après Lucien François, Prêtre de Saint-Sulpice, qui naquit en France et fut aumônier à l'Ile-des-Sœurs pendant 17 ans.
- b) Rue *Gaspé (de)* : D'après Philippe-Ignace-François Aubert de Gaspé, auteur du premier livre canadien-français, « L'Influence d'un Livre » (Québec, 1837).

CERTIFIÉ VRAI EXTRAIT

J. Lefebvre, greffier

Ile-Saint-Paul

Cependant, c'est dans la rue Elgar qu'il nous faut nous engager pour atteindre le Centre Communautaire où nous accueille l'aimable hôtesse Mme Marlyn Prairie.

En voiture, nous nous dirigeons ensuite vers la maison de la ferme Sainte-Famille devenue, avec celle de l'ancien aumônier, un ensemble de bureaux pour l'Administration. Nous reconnaissons les appartements d'autrefois, qu'il nous plaît de « reclasser » avec nos souvenirs : la chapelle, le réfectoire, la cuisine, le parloir, etc.

Il est quatorze heures. Dans le champ des fouilles, les archéologues et leurs auxiliaires sont à l'œuvre. De nos propres yeux, nous admirons les solides fondations mises à jour depuis la fin de juin.

Chez nous, à la Congrégation de Notre-Dame, nous savions que la ferme des Le Ber était dans cette zone. Lors de la construction de la Ferme Sainte-Famille, en 1918, on avait mis à découvert une partie de ces fondations, sans en faire plus d'état. Il n'était pas question alors de fouilles archéologiques. C'est à peine si, au Québec, on commence à s'y intéresser.

CLÔTURE DES FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES

22 août 1969 — Un buffet servi entre les murs de la maison des Le Ber.

« Les fondations de la maison de pierre de Jacques Le Ber, située dans l'Ile-des-Sœurs, ont été mises à jour par des archéo-

logues qui célèbrent ce soir, la fin de leurs recherches effectuées sur le domaine, depuis les débuts de juin. Pour cet événement, un buffet est servi par le restaurant *Desjardins Sea Food*, à la demande de la société *Les Structures Métropolitaines*.

Pendant que les archéologues dégustent du homard, à la Newburg, et savourent un vin blanc — à l'horizon — la ville de Montréal forme un arrière-plan presque dramatique, en éclairant la scène d'une façon indescriptible. Des oiseaux noirs aux ailes rouges, dans les champs avoisinants, se sont groupés pour former un chœur de chant.

Ces fouilles, à proximité du pont Champlain, étaient les premières du genre entreprises au Québec. La société *Les Structures Métropolitaines* chargée du développement de l'Île, a été la première à organiser des recherches scientifiques et historiques dans ce terrain, même avant de commencer les travaux de construction.

Selon M. Webster, conservateur de la Collection Canadiana du Musée Royal de l'Ontario et directeur des fouilles, les recherches ont été fructueuses. En plus des murs de fondation des bâtiments de la ferme de Jacques Le Ber, des trésors ont aussi été découverts : tessons de faïence française, poterie indienne datant environ de 500 à 900 ans, A.D., des balles de fusils de différents calibres, une aiguille à raccommoder en argent, une quantité d'aiguilles à coudre et des pierres de Normandie.

A cette fête de clôture, on comptait aussi, parmi les invités d'honneur, Sœur Gabrielle Massicotte, Supérieure générale de la Congrégation de Notre-Dame, Sœur Jeanne Filion, assistante générale, Sœur Estelle Perrier, assistante générale d'expression anglaise, et Sœur Bertille Arcand, économiste générale.

Ile-Saint-Paul

On sait que l'Ile-des-Sœurs a été la propriété de la Congrégation de Notre-Dame pendant plus de deux siècles et qu'elle y exploitait une vaste ferme. Elle avait fait de ce domaine un centre de repos, de convalescence, depuis le début du XX^e siècle.

Commentant la beauté du site de l'Ile, la gaieté des convives, au cours de cette réception extraordinaire, M. Webster ajouta : « Ce souper est sans doute le plus savoureux repas qui ait été servi entre les murs de la maison de Jacques le Ber ».

Autres invités d'honneur : M. André Luchaire, journaliste au journal LA PRESSE, les archéologues : M. Don B. Webster du Musée Royal de l'Ontario, Rév. Père John Lee, C.S.B., archéologue à l'Université de Windsor, une équipe d'étudiants en archéologie de l'Université de Montréal et de l'Université de Windsor. M. Ziner, Directeur de la mise-en-marché, de *Structures Métropolitaines du Canada Ltée*, et Mme Ziner, M. G. Oulton, Directeur de Planification et Génie des Structures Métropolitaines du Canada Ltée, M. et Mme R. Trottier, coordonnateur, *Société BLM*.¹⁰

10. Traduction d'un texte de Madame Zeke Ziner.

UN GRAND ÉVÈNEMENT RELIGIEUX

12 octobre 1969 — En ce beau dimanche d'automne, la communauté chrétienne de l'Île-Saint-Paul est en allégresse. Mêlés aux élans de joie des tout-petits qui se rendent au Centre d'accueil avec leurs parents pour la messe dominicale, les accords de guitare indiquent déjà les chants de l'office liturgique.

Mgr Henri Langlois, curé de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs de Verdun, préside la célébration eucharistique. A l'occasion d'une courte homélie, il annonce la cérémonie d'un double baptême après l'office de précepte.

Après la sortie des fidèles, une attente de quelques minutes et les deux mamans se présentent elles-mêmes avec leur bébé qui seront les premières insulaires baptisées en cette période de rénovation de l'Île-Saint-Paul.

Nous disons bien *période de rénovation*, car il y eut déjà un baptême à l'Île-Saint-Paul, en 1955.¹¹

Aujourd'hui, Mgr Langlois se dit très fier de conférer le sacrement à ces deux petites insulaires que les parents tenaient à faire baptiser sur le lieu même de leur naissance. Les parents,

11. Le 19 janvier 1955, Madame Edouard Eymard, épouse de l'un de nos employés, donnait naissance à une fille. C'était l'époque de la « prise des glaces ». La traversée du fleuve était dangereuse. On demanda au curé de la paroisse Notre-Dame, dont dépendaient les habitants de l'Île, la permission de faire baptiser l'enfant dans la chapelle de la Ferme Sainte-Famille. Le 25 janvier, M. l'abbé Lévesque, ancien aumônier, de passage à l'Île, et ami de la famille Eymard, administra solennellement le sacrement de baptême. Tout le personnel de la ferme eut le privilège d'assister à cette cérémonie extraordinaire dont acte fut passé ensuite dans le registre de la paroisse Notre-Dame-des-Sept-Douleurs de Verdun, puis aux Archives de la Cour Supérieure de Montréal. Appendice, page 356.

Ile-Saint-Paul

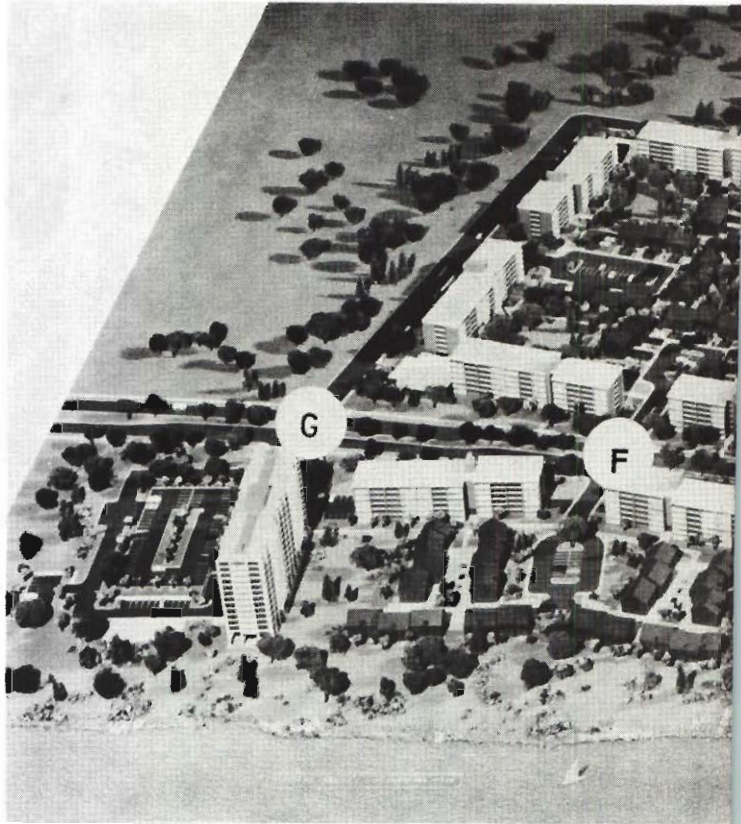
les amis des deux familles, et un groupe de Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame entourent les fonts baptismaux improvisés et ont le privilège de suivre les rites solennels du sacrement. Avec les Sœurs Franciscaines attachées au presbytère Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame entonnent les chants d'action de grâces.

Au registre de la paroisse Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, de Verdun, on peut lire, en ce 12 octobre, les actes que nous reproduisons en appendice, pages 357-358.

Pendant la construction de la *Tour-sur-le-Fleuve*. Que de travailleurs inconnus sans qui la Tour ne serait pas. Honneur à tous ceux-là.

Ph. Richard Arless Ass.
1969



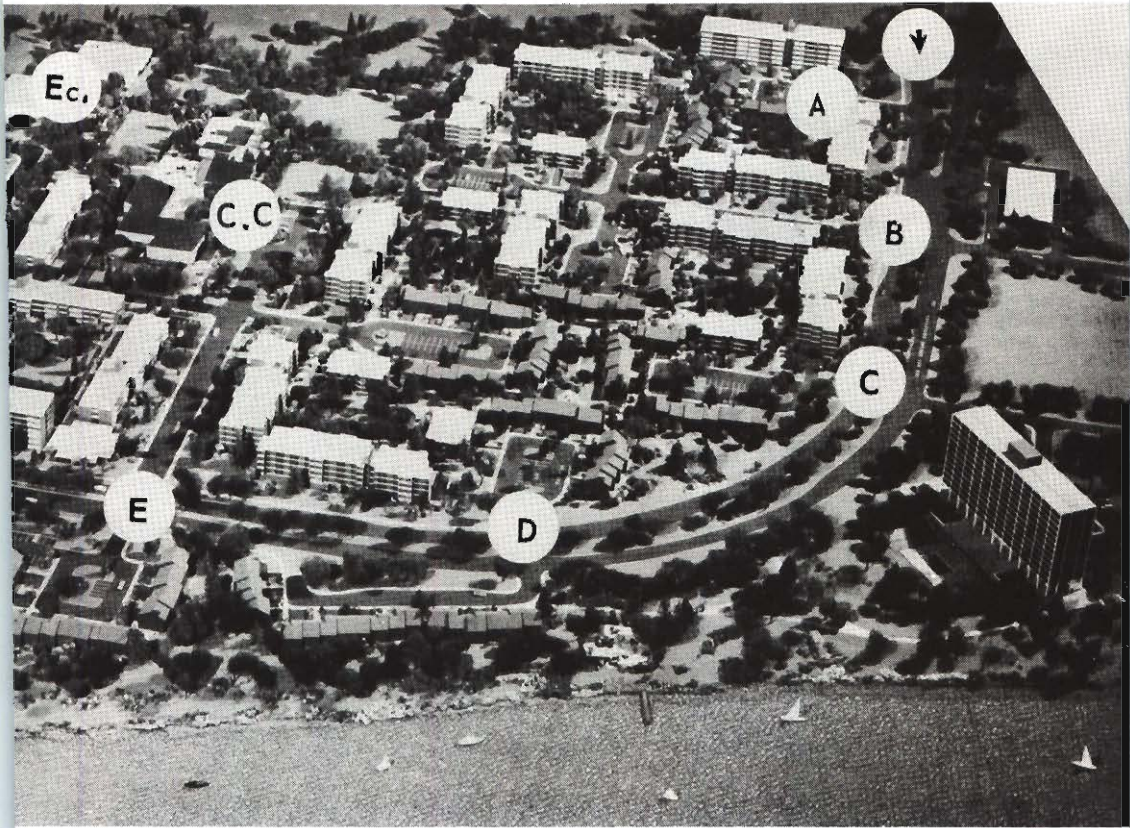


Réalisation de la 1ère phase de construction

C.C. — Centre Communautaire

Ec. — Ecole

→ — Entrée du boulevard Ile-des-Sœurs



Rues : Abélard
Berlioz
Corot
Darwin
Elgar
François
Gaspé (de)



La première maternelle dirigée par Mme Manon Barbeau, en 1967-68.



Quelques minutes avant la 1ère messe célébrée au Centre Communautaire, sur le fief de Lanoue, le 22 juin 1969. Sœur Marie-Jeanne Béland, C.N.D., les fillettes de Mme Prairie, hôtesse du Centre Communautaire, Sœur Marie-Anne Gauthier-Landreville, C.N.D.



Le baptême de Marguerite-Paule Eymard, le 25 janvier 1955. Voir texte.



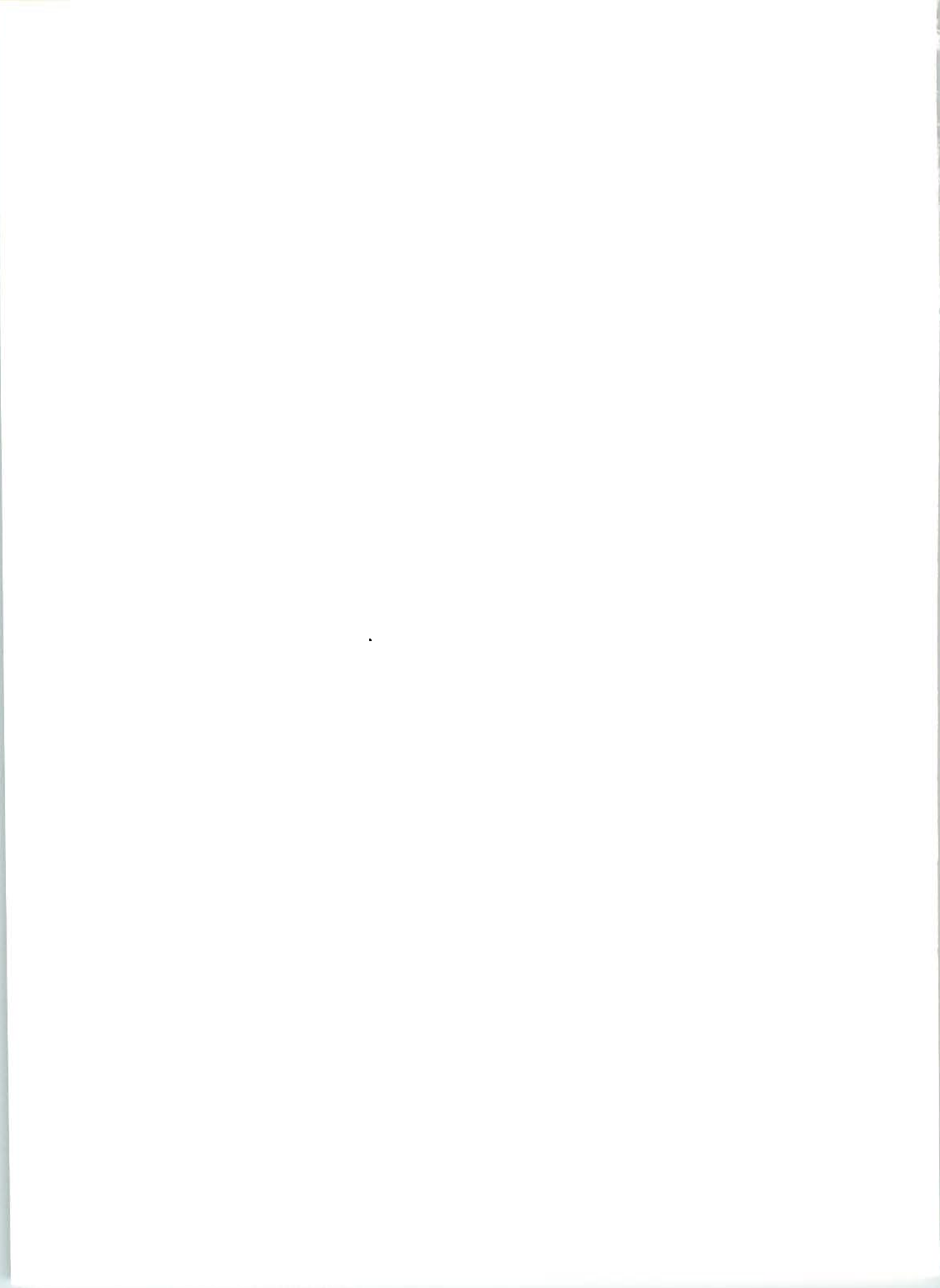
Avant l'homélie, selon le nouveau Rituel du baptême des petits enfants (*L'Initiation chrétienne*, AEL, Paris 1969), M. Luc Despatie marque son enfant du signe de la croix.

Mgr Henri Langlois, curé à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, Verdun, pendant l'homélie préparatoire à l'administration du sacrement de baptême à Sarah-Elisabeth Despatie et à Marie-France-Lyne Thibault, le 12 octobre 1969.



La famille de Marie-France-Lyne Thibault pendant l'homélie du célébrant.

APPENDICE



IL Y A DEUX CENTS ANS

20 octobre 1969 — Il y a deux cents ans, jour pour jour, le Gouverneur général Guy Carleton sanctionnait par écrit la permission verbale donnée au mois d'août précédent, à la Congrégation de Notre-Dame, d'acquérir le fief de Saint-Paul (celui des Le Ber) qui, avec le fief de Lanoue acquis en 1706-1707, la rendait propriétaire de l'Ile entière.

Quand les Sœurs quittèrent l'Ile, en 1957, elles y avaient travaillé depuis 1706 (elles n'y avaient toutefois établi domicile qu'en 1790).

Deux cent cinquante ans ! Il valait bien la peine de recueillir les faits et gestes de cette longue période tissée de travaux, de solitude, de prières et de fidélité au Seigneur, sous la protection de Notre-Dame et de notre bienheureuse Mère Marguerite Bourgeoys.

Ile-Saint-Paul

LISTE NOMINALE DES SŒURS « MISSIONNAIRES »
AU MANOIR DE L'ILE-SAINT-PAUL À PARTIR DE 1769
(Elles n'y demeurèrent que vers 1790)

1769-1771 — Sœurs	1787-1790
Prud'homme (Sainte-Agathe)	Audet-Lapointe (S.-Marguerite)
Gaulin (S.-Brigitte)	Turcotte (S.-Anselme)
1772-1773	1791
Audet-Lapointe (S.-Joseph)	Audet-Lapointe (S.-Marguerite)
Bombardier (S.-Philippe)	Gauthier (S.-Marthe)
1774-1775	1792-1799
Bombardier (S.-Philippe)	Audet-Lapointe (S.-Marguerite)
Gaulin (de-la-Présentation)	Turcotte (S.-Anselme)
1776-1778	1800-1803
Bombardier (S.-Philippe)	Audet-Lapointe (S.-Marguerite)
Audet-Lapointe (S.-Catherine)	Godbout (S.-Laurent)
1779	1804
Piot de l'Angloiserie (S.-Hippolyte)	Audet-Lapointe (S.-Marguerite)
Godbout (S.-Laurent)	Roy (des-Anges)
Bombardier (S.-Phillipe)	1805
1780-1781	Turcotte (S.-Anselme)
Bombardier (S.-Philippe)	Roy (des-Anges)
Drouin (S.-Thècle)	1806
1782 — Sœurs	Roy (des-Anges)
Bombardier (S.-Philippe)	1807
Arsenault (S.-Antoine)	Roy (des-Anges)
Gauthier (S.-Marthe)	Drouin (S.-Thècle)
1783	1808-1810
Bombardier (S.-Philippe)	Godbout (S.-Laurent)
Gauthier (S.-Marthe)	Roy (des-Anges)
1784-1786	1811-1813
Bombardier (S.-Philippe)	Godbout (S.-Laurent)
Godbout (S.-Laurent)	Canac-Marquis (S.-Anne)

Note — Pour les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame à qui le livre s'adresse d'abord, cette liste chronologique offre plus d'intérêt qu'une liste alphabétique.

Missionnaires... au Manoir

1814-1815	Godbout (S.-Agnès)
Turcotte (S.-Anselme)	1835-1836
Canac-Marquis (S.-Anne)	Jobin (S.-Julienne)
1816-1817	Bronsard (de-l'Assomption)
Turcotte (S.-Anselme)	1837
Guillet (S.-Amable)	Jobin (S.-Julienne)
1818	Nicole (S.-Thomas)
Godbout (S.-Laurent)	Dion (S.-Marguerite)
Guillet (S.-Amable)	1838-1839
1819	Nicole (S.-Thomas)
Godbout (S.-Laurent)	Dion (S.-Marguerite)
Guillet (S.-Amable)	1840
Godbout (S.-Agnès)	Devany (S.-Jeanne)
1820	Dion (S.-Marguerite)
Godbout (S.-Laurent)	1841-1842
Godbout (S.-Agnès)	Dion (S.-Marguerite)
Roy (des-Anges)	Chalifoux (S.-Geneviève)
1821-1824	1843
Roy (des-Anges)	Côté (S.-Apolline)
Godbout (S.-Agnès)	Lavoie (S.-Suzanne)
1825	1844
Gervais (S.-Arsène)	Chalifoux (S.-Geneviève)
Bronsard (de-l'Assomption)	1845
1826	Nicole (S.-Thomas)
Bronsard (de-l'Assomption)	Labrecque (S.-Christine)
Tranchemontagne	1846-1847
(S.-Jeanne-de-Chantal)	Nicole (S.-Thomas)
1827-1832	Bourbonnais (S.-Eloi)
Jobin (S.-Julienne)	1848-1849
Tranchemontagne	Nicole (S.-Thomas)
(S.-Jeanne-de-Chantal)	Bourbonnais (S.-Eloi)
1833	Bazin (S.-Cyprien)
Tranchemontagne	1850
(S.-Jeanne-de-Chantal)	Bourbonnais (S.-Eloi)
Leduc (S.-Pierre)	Bazin (S.-Cyprien)
1834	1851
Tranchemontagne	Bourbonnais (S.-Eloi)
(S.-Jeanne-de-Chantal)	Jobin (S.-Julienne)

Ile-Saint-Paul

Bazin (S.-Cyprien)
1852
Nicole (S.-Thomas)
Bourbonnais (S.-Eloi)
Bazin (S.-Cyprien)
1853
Bourbonnais (S.-Eloi)
Jobin (S.-Julienne)
Bazin (S.-Cyprien)
1854
Bourbonnais (S.-Eloi)
Jobin (S.-Julienne)
Nicole (S.-Thomas)
1855
Jobin (S.-Julienne)
Bourbonnais (S.-Eloi)
Fortier (S.-Barnabé)
1856-1857
Bourbonnais (S.-Eloi)
Fortier (S.-Barnabé)
1858
Jobin (S.-Julienne)
Bourbonnais (S.-Eloi)
Fortier (S.-Barnabé)
1859
Bourbonnais (S.-Eloi)
Fortier (S.-Barnabé)
Falardeau (S.-Matthieu)
1860
Bourbonnais (S.-Eloi)
Morin (S.-Sébastien)
Falardeau (S.-Matthieu)
1861
Bourbonnais (S.-Eloi)
Jobin (S.-Julienne)
Morin (S.-Sébastien)
1862
Bourbonnais (S.-Eloi)

Jobin (S.-Julienne)
Rioux (S.-Lazare)
Buteau (S.-Norbert)
1863
Bourbonnais (S.-Eloi)
Jobin (S.-Julienne)
Morin (S.-Sébastien)
1864-1865
Jobin (S.-Julienne)
Nicole (S.-Thomas)
1866-1867
Dorval (S.-Ignace-de-Loyola)
Héroux (S.-Bruno)
1868
Dorval (S.-Ignace-de-Loyola)
Camirand (S.-Denis)
1869
Dorval (S.-Ignace-de-Loyola)
Bisson (S.-Casimir)
1870
Dorval (S.-Ignace-de-Loyola)
Delisle (S.-Exupère)
1871-1872
Ouimet (S.-Adrien)
Delisle (S.-Exupère)
1873-1874
LeCavalier (S.-Antonin)
Delisle (S.-Exupère)
1875
LeCavalier (S.-Antonin)
Santerre (S.-Nil)
Leroux (S.-Firmin)
Nadeau (S.-Pie)
Dubé (S.-Rogatien)
1876
Bourbonnais (S.-Eloi)
Leroux (S.-Firmin)
Nadeau (S.-Pie)

Missionnaires... au Manoir

Delisle (S.-Exupère) 1877-1879	Dion (S.-Télesphore) 1892
Bourbonnais (S.-Eloi)	Dorval (S.-Ignace-de-Loyola)
Nadeau (S.-Pie)	Cloutier (S.-Nicolas)
Leroux (S.-Firmin) 1880	Dion (S.-Télesphore)
Buteau (S.-Norbert)	Héroux (S.-Bruno) 1893
Leroux (S.-Firmin)	Brien-Desrochers (S.-Anastase)
Nadeau (S.-Pie) 1881	Héroux (S.-Bruno)
Bourbonnais (S.-Eloi)	Cloutier (S.-Nicolas) 1894-1895
Nadeau (S.-Pie)	Brien-Desrochers (S.-Anastase)
Bourbonnais (S.-Anselme) 1882	Carrier, novice 1896
LeCavalier (S.-Antonin)	Brien-Desrochers (S.-Anastase)
Pelletier (S.-Marie-Virginie) 1883	Fafard (S.-Emile)
Bourbonnais (S.-Anselme) 1884-1886	Valin (S.-François) 1897
Jean (S.-Jérôme)	Brien-Desrochers (S.-Anastase)
Bourbonnais (S.-Anselme)	Gendron (S.-Félix)
Bourbonnais (S.-Eloi) 1887	Fafard (S.-Emile) 1898-1899
Bourbonnais (S.-Eloi)	Brien-Desrochers (S.-Anastase)
Jean (S.-Jérôme)	Roy (S.-Laurent)
Valin (S.-Pierre-d'Alcantara) 1888-1889	Fafard (S.-Emile)
Bourbonnais (S.-Eloi)	1900-1901
Bourbonnais (S.-Anselme)	Brien-Desrochers (S.-Anastase)
Jean (S.-Jérôme) 1890	Roy (S.-Laurent)
Dorval (S.-Ignace-de-Loyola)	Fafard (S.-Emile)
Cloutier (S.-Nicolas)	Valin (S.-Pierre-d'Alcantara)
Lauzon (S.-Eusèbe)	Grandpré (S.-Néomaie) 1902
Lafond (S.-Anthime) 1891	Brien-Desrochers (S.-Anastase)
Dorval (S.-Ignace-de-Loyola)	Lauzon (S.-Eusèbe)
Cloutier (S.-Nicolas)	Roy (S.-Laurent)
	Carrier
	Guay (S.-Donatien)
	Vaillancourt

Ile-Saint-Paul

LeGresley (S.-Marie-Simon)
1903-1904
Brien-Desrochers (S.-Anastase)
Roy (S.-Laurent)
Carrier
Vaillancourt
Guay (S.-Donatien)
Blais
1905
Brien-Desrochers (S.-Anastase)
Lauzon (S.-Eusèbe)
Roy (S.-Laurent)
Carrier
Vaillancourt
Guay (S.-Donatien)
Martineau
1906-1907
Brien-Desrochers (S.-Anastase)
Roy (S.-Laurent)
Carrier
Légère
Bastille (Caron)
1908
Fournier (S.-Martine)
Carrier
Lanteigne
Légère
Bastille (Caron)
1909
Lamy (S.-de-la-Purification)
Delisle (S.-Prisque)
Carrier
Lacroix
(S.-Alphonse-Marie-Rodriguez)
Dugas (Godin)
1910
Lamy (de-la-Purification)
Carrier

Lacroix
(S.-Alphonse-Marie-Rodriguez)
Dugas (Godin)
1911-1912
Lamy (de-la-Purification)
Demontigny (S.-Dieudonné)
Carrier
Lacroix
(S.-Alphonse-Marie-Rodriguez)
Dugas (Godin)
Méville (Arsenault)
1913
Lamy (de-la-Purification)
Bélair (S.-Clémence)
Carrier
Côté (S.-Anastase)
Lacroix
(S.-Alphonse-Marie-Rodriguez)
Belmont
(Fortin, S.-Gérard-du-Crucifix)
1914
Lamy (de-la-Purification)
Décary (S.-Catherine-de-Ricci)
Carrier
Lacroix
(S.-Alphonse-Marie-Rodriguez)
Belmont
(Fortin, S.-Gérard-du-Crucifix)
Grady (S.-Jean-de-Kenty)
Doucet (S.-Philippe-du-Rosaire)
1915
Lamy (de-la-Purification)
Décary (S.-Catherine-de-Ricci)
Demontigny (S.-Dieudonné)
Carrier
Belmont
(Fortin, S.-Gérard-du-Crucifix)

Missionnaires... au Manoir

- Hamel (S.-Rose-du-Précieux-Sang)
Roberge
April
1916
Lamy (de-la-Purification)
Demontigny (S.-Dieudonné)
Carrier
Vaillancourt
Cossard (Arsenault)
Dorion (Arsenault)
Belmont
(Fortin, S.-Gérard-du-Crucifix)
Roberge
1917
Lamy (de-la-Purification)
Carrier
Vaillancourt
Lanteigne
McGrath (S.-Apolline-Marie)
Cossard (Arsenault)
Dorion (Arsenault)
Roberge
1918
Lebeau-Caza (S.-Adélarde)
Morin (S.-Rogatien)
Kelly
Cossard (Arsenault)
Vaillancourt
Belmont
(Fortin, S.-Gérard-du-Crucifix)
Dupuis (S.-Clément-de-Rome)
1919
Beauvais (S.-Adélarde)
Morin (S.-Rogatien)
Raymond (S.-Romain-d'Auxerre)
Cossard (Arsenault)
Lenoir (Gallant)
Dupuis (S.-Clément-de-Rome)
- Portugais (S.-Yvonne-Marguerite)
1920
Lambert (S.-Raymond)
Bisson (S.-Sara)
Marcoux (S.-Casimir)
Dumas (LeGresley)
Cossard (Arsenault)
Dupuis (S.-Clément-de-Rome)
Bourget (Caron, S.-Rose-de-Viterbe)
1921-1930
La maison Notre-Dame-de-la-Protection est fermée pendant l'année. Elle est ouverte seulement pendant les deux mois des vacances d'été.
1931
Rivest (S.-Joseph-de-la-Crèche)
Paradis (S.-Philomène-Marie)
Parent
Desjardins
(S.-Marie-Arthémise-de-Jésus)
1932
Rivest (S.-Joseph-de-la-Crèche)
Lebeau-Caza (S.-Joseph-de-Judée)
Gadoury (S.-Joseph-des-Vertus)
Lamonde (S.-Rose)
Parent
Côté
1933
Rivest (S.-Joseph-de-la-Crèche)
Parent
Fabre (S.-Emilia-de-la-Paix)
1934
Rivest (S.-Joseph-de-la-Crèche)
Sicotte (S.-Joseph)
Parent
McGrath (S.-Apolline-Marie)
Labrie (S.-Rose-du-Précieux-Sang)

Ile-Saint-Paul

1935
Rivest (S.-Joseph-de-la-Crèche)
Miville (S.-Charles-de-la-Providence)
Parent
Jomphe (S.-Louise-Béatrice)
1936
Rivest (S.-Joseph-de-la-Crèche)
McGown (S.-Germaine-Cousin)
Miville (S.-Charles-de-la-Providence)
Parent
Jomphe (S.-Louise-Béatrice)
1937
Béland (de-la-Visitation)
McGown (S.-Germaine-Cousin)
Miville (S.-Charles-de-la-Providence)
Létourneau (S.-Léa-de-Rome)
Gadoury (S.-Joseph-des-Vertus)
Voyer (S.-Marie-de-Loyola)
Parent
Larue (Régina Richard)
Jomphe (S.-Louise-Béatrice)
1938
Béland (de-la-Visitation)
Prévost (S.-Euthalie)
Sédillot (S.-Marie-Olive)
Dubois (S.-Marie-de-la-Crèche)
Gage (S.-Jean-de-Marie)
Saucier (S.-Séverine)
Miville (S.-Charles-de-la-Providence)
Doyle (S.-Dorothée-Marie)
Parent
Larue (Richard)
Jomphe (S.-Louise-Béatrice)
1939
Béland (de-la-Visitation)
Granger (S.-Catherine-de-Cardone)
Dubois (S.-Marie-de-la-Crèche)
Saucier (S.-Séverine)
Benoît (S.-Marie-Rita)
Miville (S.-Charles-de-la-Providence)
Mouton (S.-Marie-Consolata)
Parent
Dumais (Lavoie, S.-Léo-Paul)
Larue (Richard)
Jomphe (S.-Louise-Béatrice)
1940-1941
Béland (de-la-Visitation)
Papin (S.-Mathilde-Marie)
Miville (S.-Charles-de-la-Providence)
Parent
Lanteigne
Larue (Richard)
Jomphe (S.-Louise-Béatrice)
1941-1942
Béland (de-la-Visitation)
Pinard-Beauchemin
(S.-Alphonse-du-Rédempteur)
Papin (S.-Mathilde-Marie)
Miville (S.-Charles-de-la-Providence)
Gadoury (S.-Joseph-des-Vertus)
Parent
Lanteigne
Larue (Richard)
Jomphe (S.-Louise-Béatrice)
1942-1943
Béland (de-la-Visitation)
Rivest (S.-Joseph-de-la-Crèche)
Papin (S.-Mathilde-Marie)
Miville (S.-Charles-de-la-Providence)
Gadoury (S.-Joseph-des-Vertus)
Parent
Noël (Croteau, S.-Noëlle-des-Anges)
Lamy
Bouchard (Simard, S.-Blanche-Anna)
Larue (Richard)

- Montgolfier (Thériault, S.-Lazare-de-la-Résurrection)
Gosselin (Noël, S.-Louis-de-la-Paix)
1943-1944
Robitaille (S.-Marie-Anita)
Pinard-Beauchemin
(S.-Alphonse-du-Rédempteur)
Papin (S.-Mathilde-Marie)
Miville (S.-Charles-de-la-Providence)
Labelle (S.-Paul)
Fortin (S.-Jeanne-de-la-Paix)
Noël (Croteau, S.-Noëlle-des-Anges)
Marceau
(Patry, S.-Joséphine-Marguerite)
Larue (Richard)
Grégoire (S.-Arséna)
Lemieux (S.-Catherine-du-Carmel)
1944-1945
Boisvert (S.-Godefroy)
Caron (S.-Olympe)
Therrien (S.-Marie-Olympe)
Noël (Croteau, S.-Noëlle-des-Anges)
Marceau
(Patry, S.-Joséphine-Marguerite)
Lemieux (S.-Catherine-du-Carmel)
1945-1946
Boisvert (S.-Godefroy)
Roy (S.-Thomas)
McGrath (S.-Jean-de-Goto)
McGown (S.-Germaine-Cousin)
Arsenault (S.-Hilarion)
Gauthier-Landreville
(S.-Marie-Damase)
Therrien (S.-Marie-Olympe)
Marceau
(Patry, S.-Joséphine-Marguerite)
Portugais (S.-Yvonne-Marguerite)
Rodrigue (S.-Céline-du-Sacré-Cœur)
- Lemieux (S.-Catherine-du-Carmel)
1946-1947
Boisvert (S.-Godefroy)
Beaudoin (S.-Claire-d'Assise)
Beaupré (S.-Vincent-de-Paul)
Beaudet (S.-Marie-de-Liguori)
Arsenault (S.-Hilarion)
Ferland (S.-Thomas-de-Milan)
Laroche (S.-Marie-Anysie)
Bernier (S.-Joseph-de-Galilée)
Valade (S.-Victoria)
Jolibois (S.-Delphis)
Lévesque (S.-Marie-Jeanne)
Labelle (S.-Paul)
Roberge (S.-Julie-de-Sicile)
Dupaul (S.-Bonaventure)
Guimond (S.-Jean-de-Latran)
Dubé (S.-Ursule-Marie)
Petitclerc (S.-Gérard-des-Anges)
Ferland (S.-Elise-des-Anges)
Hachez (Albert)
Marceau
(Patry, S.-Joséphine-Marguerite)
Audet (S.-Odilia-des-Anges)
Portugais (S.-Yvonne-Marguerite)
Primeau (S.-Alicia)
Rodrigue (S.-Céline-du-Sacré-Cœur)
Beauchemin
(S.-Lucienne-de-l'Enfant-Jésus)
Favreau (S.-Jeanne-Pauline)
1947-1948
Filion (S.-Mathilda)
Beaudoin (S.-Claire-d'Assise)
Beaupré (S.-Vincent-de-Paul)
McGown (S.-Germaine-Cousin)
Camden (S.-Cécile-de-Jésus)
Jolibois (S.-Delphis)
Mercier (S.-Flavienne)

Ile-Saint-Paul

Julien (S.-Ephrem)
Reid (S.-Rita-de-Cascia)
Cauchon
 (S.-Marguerite-de-l'Enfant-Jésus)
Laberge (S.-Ange-Marie)
Roberge (S.-Julie-de-Sicile)
Riopel (S.-François)
Dupaul (S.-Bonaventure)
Nicole (S.-Marie-Antonia)
Bissonnet (S.-Amédée)
Cauchon (S.-Alphonse-du-Crucifix)
Dubé (S.-Ursule-Marie)
Létourneau (S.-Eva-Marie)
Gagnon (S.-Maria-du-Rosaire)
Ferland (S.-Elise-des-Anges)
Desroches (Arsenault)
Marceau
 (Patry, S.-Joséphine-Marguerite)
Gravel (S.-Stanislas)
Portugais (S.-Yvonne-Marguerite)
Primeau (S.-Alicia)
Beauchemin
 (S.-Lucienne-de-l'Enfant-Jésus)
Favreau (S.-Jeanne-Pauline)
Lajoie (S.-Marie-Laetitia)
1948-1949
Filion (S.-Mathilda)
McGown (S.-Germaine-Cousin)
Jolibois (S.-Delphis)
Mercier (S.-Flavienne)
Laberge (S.-Ange-Marie)
Roberge (S.-Julie-de-Sicile)
LeGresley (S.-Frédéric)
Nicole (S.-Marie-Antonia)
Létourneau (S.-Léa-de-Rome)
Dubé (S.-Ursule-Marie)
Arbec (S.-Stanislas-de-la-Croix)
Ferland (S.-Elise-des-Anges)

Poirier (Léger)
Verrette (S.-Jean-Cyrille)
Marceau
 (Patry, S.-Joséphine-Marguerite)
Gravel (S.-Stanislas)
Portugais (S.-Yvonne-Marguerite)
Primeau (S.-Alicia)
Beauchemin
 (S.-Lucienne-de-l'Enfant-Jésus)
Lajoie (S.-Marie-Laetitia)
1949-1950
Filion (S.-Mathilda)
Beaudry (S.-Vénérande)
Dumphy (S.-Amélie)
McGown (S.-Germaine-Cousin)
Phelan (S.-Jean-Marie)
Lebeau (S.-Damien)
Laberge (S.-Marie-Philéas)
Ruel (S.-Germaine-Marie)
Lachapelle (S.-Marie-Honorine)
Laberge (S.-Ange-Marie)
Roberge (S.-Julie-de-Sicile)
LeGresley (S.-Frédéric)
Nicole (S.-Marie-Antonia)
Guimond (S.-Jean-de-Latran)
Poirier (Léger)
Verrette (S.-Jean-Cyrille)
Marceau
 (Patry, S.-Joséphine-Marguerite)
Nercam
 (Arsenault, S.-Jeanne-Eléonore)
Gravel (S.-Stanislas)
Poulin (S.-Maria-Mystica)
Primeau (S.-Alicia)
Beauchemin
 (S.-Lucienne-de-l'Enfant-Jésus)
Barrière
 (Robert, S.-Florence-de-Rome)

Missionnaires... au Manoir

1950-1951	Lafleur (Thériault, S.-Marguerite-de-l'Assomption)
Filion (S.-Mathilda)	Marceau (Patry, S.-Joséphine-Marguerite)
Roy (S.-Thomas)	Nercam (Arsenault, S.-Jeanne-Eléonore)
Robitaille (S.-Marie-Anita)	Périgny (S.-Lucienne-Françoise)
Lebeau (S.-Damien)	Primeau (S.-Alicia)
Beaudry (S.-Joseph-de-Sion)	Aubé (Légère, S.-Yvonne-Agnès)
Vander Hayden (S.-Alphonse-de-Jésus)	Millette (Laflamme, S.-Berthe-du-Sacré-Cœur)
McCullough (S.-Marie-Vincent)	Beauchemin (S.-Lucienne-de-l'Enfant-Jésus)
Laberge (S.-Ange-Marie)	Dutour (Haché, S.-Marie-Clarisse)
Roberge (S.-Julie-de-Sicile)	1952-1953 ¹
Nicole (S.-Marie-Antonia)	Filion (S.-Mathilda)
Guimond (S.-Jean-de-Latran)	O'Connor (S.-Brendan)
Poirier (Léger)	Lancôt (S.-Joseph-du-Temple)
Verrette (S.-Jean-Cyrille)	Proulx (S.-Prudent)
Durosoy (Thériault)	Vander Hayden (S.-Alphonse-de-Jésus)
Marceau (Patry, S.-Joséphine-Marguerite)	Duquette (S.-Antoine-le-Grand)
Périgny (S.-Lucienne-Françoise)	Boucher (S.-Louis-de-l'Eucharistie)
Nercam (Arsenault, S.-Jeanne-Eléonore)	Lévesque (S.-Hélène-de-Jésus)
Primeau (S.-Alicia)	Laflamme (S.-René)
Beauchemin (S.-Lucienne-de-l'Enfant-Jésus)	Hénault (S.-Fernande-Marie)
Tremblay (S.-Jean-du-Christ-Roi)	Poirier (Léger)
1951-1952	McGrath (S.-Apolline-Marie)
Filion (S.-Mathilda)	Laval (Gaudet, S.-Judith-Marie)
O'Connor (S.-Brendan)	Dunn (S.-James-Peter)
Lancôt (S.-Joseph-du-Temple)	Marceau (Patry, S.-Joséphine-Marguerite)
Proulx (S.-Prudent)	
McCullough (S.-Marie-Vincent)	
Hervieux (S.-Martine-des-Anges)	
Charbonneau (S.-Agnès-de-la-Foi)	

1. Après 1952, les Sœurs dites « converses » ne forment qu'une classe de Sœurs avec les enseignantes et prennent un nom de *religion*. En juillet 1966, toutes les Sœurs reprendront leur nom patronymique.

Ile-Saint-Paul

Nercam (Arsenault,
S.-Jeanne-Eléonore)
Périgny (S.-Lucienne-Françoise)
Primeau (S.-Alicia)
Pinault (Thibault, S.-Paula-de-Jésus)
Aubé (Légère, S.-Yvonne-Agnès)
1953-1954
Beauchamp (S.-Rollande)
Côté (S.-Anastasia)
Proulx (S.-Prudent)
McGrath (S.-Apolline-Marie)
Bérubé (S.-Joseph-du-Rédempteur)
Dunn (S.-James-Peter)
Marceau
(Patry, S.-Joséphine-Marguerite)
McCullough (S.-Marie-Vincent)
Nercam (Arsenault,
S.-Jeanne-Eléonore)
Corriveau (S.-Gérard-de-la-Charité)
Croisetière (S.-Marie-du-Bon-Pasteur)
Périgny (S.-Lucienne-Françoise)
Caron (S.-Adélia)
Parent (S.-Léa)
Cloutier (S.-Marie-Madeleine)
Arton (Dionne, S.-Henri-Léon)
Jacques (S.-Basile)
Primeau (S.-Alicia)
Aubé (Légère, S.-Yvonne-Agnès)
Bellemare (S.-Françoise-Romaine)
Jacques (S.-Jean-d'Arc-des-Anges)
Gosselin (Noël, S.-Louis-de-la-Paix)
Lemieux (S.-Caroline)
Beereport (S.-Thécla)
Proulx (S.-Béatrice-de-Jésus)
1954-1955
Beauchamp (S.-Rollande)
O'Connor (S.-Brendan)
Falls (S.-Marguerite-de-Ravenne)
Aucoin (S.-Paul-de-la-Trinité)
Proulx (S.-Prudent)
Bérubé (S.-Joseph-du-Rédempteur)
Lebeau (S.-Damien)
Laroche (S.-Marie-Anysie)
Marceau (Patry,
S.-Joséphine-Marguerite)
Vander Hayden
(S.-Alphonse-de-Jésus)
Arsenault (S.-Flora)
Nercam (Arsenault,
S.-Jeanne-Eléonore)
Julien (S.-Etienne-de-Brescia)
Croisetière (S.-Marie-du-bon-Pasteur)
Corriveau (S.-Gérard-de-la-Charité)
Périgny (S.-Lucienne-Françoise)
Caron (S.-Adélia)
Parent (S.-Léa)
Aubé (Légère, S.-Yvonne-Agnès)
Primeau (S.-Alicia)
O'Dowd (S.-Ernestine-Marie)
Lallier (S.-Pierre-de-la-Foi)
Gosselin (Noël, S.-Louis-de-la-Paix)
Lemieux (S.-Caroline)
Allard (S.-Aline-Marie)
Lamesse (S.-Léona-de-Jésus)
1955-1956
Beauchamp (S.-Rollande)
Laroche (S.-Marie-Anysie)
Désilets (S.-Gertrude-Maria)
Courmoyer (S.-Gérard)
Proulx (S.-Prudent)
Cuillérier (S.-Marie-Libératrice)
Carter (S.-Marie-Ludger)
Lareau (S.-Amédée-de-Savoie)
1955-1956
Mathieu (S.-Marie-Valérie)
Bérubé (S.-Joseph-du-Rédempteur)

Missionnaires... au Manoir

Patry (Marceau, S.-Joséphine-Marguerite)	Godin (S.-Maximilien)
Desmarteaux (S.-Julia)	Lacourse (S.-Marie-Rosalie)
Vander Hayden (S.-Alphonse-de-Jésus)	Patry (Marceau, S.-Joséphine-Marguerite)
Arsenault (S.-Flora)	Desmarteaux (S.-Julia)
Nercam (Arsenault, S.-Jeanne-Eléonore)	Simard (S.-Théodule)
Périgny (S.-Lucienne-Françoise)	Arsenault (S.-Flora)
Parent (S.-Léa)	Nercam (Arsenault, S.-Jeanne-Eléonore)
Primeau (S.-Alicia)	Lévesque (S.-Marie-du-Saint-Esprit)
Aubé (Légère, S.-Yvonne-Agnès)	Périgny (S.-Lucienne-Françoise)
Léger (S.-Séraphin-Marie)	Parent (S.-Léa)
Robillard (S.-Jules-de-Rome)	Laflamme (Millette, S.-Bertha-du-Sacré-Cœur)
Lemieux (S.-Caroline)	Guimond (S.-Jean-de-Latran)
Lamesse (S.-Léona-de-Jésus)	Duranleau (S.-Marie-de-Bethléem)
Richard (S.-Jeanne-Marie)	Béland (S.-Maurice-de-Rome)
1956-1957	Primeau (S.-Alicia)
Beauchamp (S.-Rollande)	Larochelle (S.-Léonie-Marie)
Laroche (S.-Marie-Anysie)	Aubé (Légère, S.-Yvonne-Agnès)
Deveau dit Jolicœur (S.-Anaïs)	Boucher (S.-Louis-de-l'Eucharistie)
Cuillérier (S.-Marie-Libératrice)	Lemieux (S.-Caroline)
Mathieu (S.-Marie-Valérie)	Lamesse (S.-Léona-de-Jésus)
Bérubé (S.-Joseph-du-Rédempteur)	

Note — Le premier nom, au début de chaque année, est celui de la directrice ou supérieure.

Ile-Saint-Paul

LISTE NOMINALE DES SŒURS « MISSIONNAIRES »
À LA FERME SAINTE-FAMILLE, ILE-SAINT-PAUL

1921-1922 Sœurs	1925-1926
Lambert (Saint-Raymond)	Robillard (S.-Ludger)
Cossard (Arsenault)	Filion (S.-Mathilda)
Dupuis (S.-Clément-de-Rome)	Létourneau
Blanchard (Gallant, S.-Blanchard)	Noël (Croteau)
Bourget (Caron, S.-Rose-de-Viterbe)	Cossard (Arsenault)
1922-1923	Dupuis (S.-Clément-de-Rome)
Robillard (S.-Ludger)	Fortier (S.-Hélène-de-la-Visitation)
Filion (S.-Mathilda)	Bourget, (Caron, S.-Rose-de-Viterbe)
Arsenault (Cossard)	1926-1927
Lacourse (S.-Marie-Rosalie)	Robillard (S.-Ludger)
Monast (S.-Irma-de-Jésus)	Robertson (S.-Alexandra)
Dupuis (S.-Clément-de-Rome)	Filion (S.-Mathilda)
Bourget (Caron, S.-Rose-de-Viterbe)	Létourneau
1923-1924	Cossard (Arsenault)
Robillard (S.-Ludger)	Dupuis (S.-Clément-de-Rome)
Filion (S.-Mathilda)	Fortier (S.-Hélène-de-la-Visitation)
Le Gresley (Dumas)	Bourget (Caron, S.-Rose-de-Viterbe)
Dumaresq (S.-Frédéric-Charles)	Poulin (S.-Maria-Mystica)
Cossard (Arsenault)	1927-1928
Bélangier	Robillard (S.-Ludger)
Lacourse (S.-Marie-Rosalie)	Filion (S.-Mathilda)
Dupuis (S.-Clément-de-Rome)	Robertson (S.-Alexandra)
Desjardins (S.-Marie- Arthémise-de-Jésus)	Carrier
1924-1925	Parent
Robillard (Saint-Ludger)	Cossard (Arsenault)
Filion (S.-Mathilda)	Dupuis (S.-Clément-de-Rome)
Dionne	Poulin (S.-Maria-Mystica)
Noël (Croteau)	Dubrûle (S.-Céline-Marguerite)
Cossard (Arsenault)	Létourneau
Dupuis (S.-Clément-de-Rome)	1928-1929
Lacourse (S.-Marie-Rosalie)	Filion (S.-Mathilda)
Fortier (S.-Hélène-de-la-Visitation)	Rivest (S.-Joseph-de-la-Crèche)
	Bouchard (S.-Lydie)

... à la Ferme Sainte-Famille

Dextrateur
(-du-Saint-Nom-de-Marie)
Robertson (S.-Alexandra)
Carrier
Trudel (S.-Gracia-Marie)
Cossard (Arsenault)
Dupuis (S.-Clément-de-Rome)
Bourget (Caron, S.-Rose-de-Viterbe)
Turbide (S.-Luce-du-Sacré-Cœur)
Couillard
1929-1930
Filion (S.-Mathilda)
Bouchard (S.-Lydie)
Dextrateur
(-du-Saint-Nom-de-Marie)
Robertson (S.-Alexandra)
Carrier
Roy
(Landry, S.-Denise-de-la-Providence)
Dumaresq (S.-Frédéric-Charles)
Trudel (S.-Gracia-Marie)
Cossard (Arsenault)
Dupuis (S.-Clément-de-Rome)
Paquin (S.-Arthur-du-Sauveur)
Dufault (Villeneuve, S.-Louis-Albert)
1930-1931
Filion (S.-Mathilda)
Bouchard (S.-Lydie)
Dextrateur
(-du-Saint-Nom-de-Marie)
Robertson (S.-Alexandra)
Carrier
Coulombe
(Désilets, S.-Marie-Olivina-de-Jésus)
Dumaresq (S.-Frédéric-Charles)
Trudel (S.-Gracia-Marie)
Noël (Croteau, S.-Noëlle-des-Anges)
Cossard (Arsenault)

Dupuis (S.-Clément-de-Rome)
1931-1932
Filion (S.-Mathilda)
Bouchard (S.-Lydie)
Dextrateur
(-du-Saint-Nom-de-Marie)
Robertson (S.-Alexandra)
Carrier
Dumaresq (S.-Frédéric-Charles)
Trudel (S.-Gracia-Marie)
Cossard (Arsenault)
Dupuis (S.-Clément-de-Rome)
Kirouac (Caron, S.-Marie-de-Lorette)
Racicot (S.-Louise-de-Rome)
1932-1933
Filion (S.-Mathilda)
Bouchard (S.-Lydie)
Robertson (S.-Alexandra)
Carrier
Dumaresq (S.-Frédéric-Charles)
Cossard (Arsenault)
Kirouac (Caron, S.-Marie-de-Lorette)
Dupuis (S.-Clément-de-Rome)
Racicot (S.-Louise-de-Rome)
Cayer (S.-Angéline-Maria)
Thivierge
(Lafontaine, S.-Irène-Marguerite)
1933-1934
Filion (S.-Mathilda)
Bouchard (S.-Lydie)
Robertson (S.-Alexandra)
Lauzon (S.-Julien-Sabas)
Létourneau (S.-Léa-de-Rome)
Carrier
Dumaresq (S.-Frédéric-Charles)
Cossard (Arsenault)
Loysel
(Chauvin, S.-Emérentienne-Marie)

Ile-Saint-Paul

Pitre (Doiron, S.-Maria-Caroline)
Dupuis (S.-Clément-de-Rome)
Laflamme (S.-Rose-Aimée-de-Jésus)
1934-1935
Boulay (S.-Auguste)
Bouchard (S.-Lydie)
Robertson (S.-Alexandra)
Lauzon (S.-Julien-Sabas)
Carrier
Cossard (Arsenault)
Bouchard (S.-Jeanne-de-Jésus)
Albert (Doiron, S.-Joseph-Albert)
Nercam
 (Arsenault, S.-Jeanne-Eléonore)
Dupuis (S.-Clément-de-Rome)
Laflamme (S.-Rose-Aimée-de-Jésus)
Grégoire (S.-Arséna)
Soubirous
 (Poirier, S.-Marie-Bernard-Soubirous)
1935-1936
Boulay (S.-Auguste)
Gamache (S.-Séraphie)
Marcoux (S.-Conrad)
Bouchard (S.-Lydie)
Robertson (S.-Alexandra)
Croisetière (S.-Marie-du-Bon-Pasteur)
Carrier
Roy
 (Landry, S.-Denise-de-la-Providence)
Desjardins
 (S.-Marie-Arthémise-de-Jésus)
Cossard (Arsenault)
Dupuis (S.-Clément-de-Rome)
Soubirous
 (Poirier, S.-Marie-Bernard-Soubirous)
Mallais (Godin, S.-Euphrosyne)
Servant

1936-1937
Boulay (S.-Auguste)
Lebeau-Caza (S.-Joseph-de-Judée)
Bouchard (S.-Lydie)
Ferron (S.-Siméon-Stylite)
Vander Hayden
 (S.-Alphonse-de-Jésus)
Robertson (S.-Alexandra)
Croisetière (S.-Marie-du-Bon-Pasteur)
Carrier
Roy
 (Landry, S.-Denise-de-la-Providence)
Desjardins
 (S.-Marie-Arthémise-de-Jésus)
Cossard (Arsenault)
Servant
Dupuis (S.-Clément-de-Rome)
Mallais (Godin, S.-Euphrosyne)
Dufault (Villeneuve, S.-Louis-Albert)
1937-1938
Boulay (S.-Auguste)
Lebeau-Caza (S.-Joseph-de-Judée)
Dunphy (S.-Amélie)
Bouchard (S.-Lydie)
Vander Hayden
 (S.-Alphonse-de-Jésus)
Robertson (S.-Alexandra)
Carrier
Desjardins
 (S.-Marie-Arthémise-de-Jésus)
Cossard (Arsenault)
Dubé (S.-Marie-Ange-Clara)
Dupuis (S.-Clément-de-Rome)
Quiblier (Blanchard, S.-Amélie)
Mallais (Godin, S.-Euphrosyne)
Lafèche (Veillet)
Beunard
 (Plourde, S.-Esther-de-Marie)

... à la Ferme Sainte-Famille

1938-1939
Boulay (S.-Auguste)
Dunphy (S.-Amélie)
Vander Hayden
 (S.-Alphonse-de-Jésus)
McCullough (S.-Marie-Vincent)
Robertson (S.-Alexandra)
Ratté (S.-Henri-de-Bavière)
Benoît (S.-Marie-Rita)
Carrier
Desjardins
 (S.-Marie-Arthémise-de-Jésus)
Cossard (Arsenault)
Dupuis (S.-Clément-de-Rome)
Quiblier (Blanchard, S.-Amélie)
Thivierge (Lafontaine)
Lafèche (Veillet)
Mallais (Godin, S.-Euphrosyne)
Henri (S.-Henri-Marie)
1939-1940
Boulay (S.-Auguste)
Dunphy (S.-Amélie)
Vander Hayden
 (S.-Alphonse-de-Jésus)
Robertson (S.-Alexandra)
Hamel (S.-Elzéar)
Voyer (S.-Marie-de-Loyola)
Carrier
Desjardins
 (S.-Marie-Arthémise-de-Jésus)
Cossard (Arsenault)
Albert (Doiron, S.-Joseph-Albert)
Dupuis (S.-Clément-de-Rome)
Lafèche (Veillet)
Henri (S.-Henri-Marie)
Mallais (Godin, S.-Euphrosyne)
1940-1941
Ratté (S.-Henri-de-Bavière)
Rivest (S.-Joseph-de-la-Crèche)
Dunphy (S.-Amélie)
Robertson (S.-Alexandra)
Hamel (S.-Elzéar)
Carrier
Desjardins
 (S.-Marie-Arthémise-de-Jésus)
Cossard (Arsenault)
Dupuis (S.-Clément-de-Rome)
Lévesque (S.-Anna-de-l'Enfant-Jésus)
Lafèche (Veillet)
Henri (S.-Henri-Marie)
1941-1942
Ratté (S.-Henri-de-Bavière)
Dunphy (S.-Amélie)
Robertson (S.-Alexandra)
Carrier
Dumas (LeGresley)
Desjardins
 (S.-Marie-Arthémise-de-Jésus)
Cossard (Arsenault)
Dupuis (S.-Clément-de-Rome)
Quiblier (Blanchard, S.-Amélie)
Primeau (S.-Alicia)
Charlebois (S.-Clément-Emmanuel)
Lévesque (S.-Marie-du-Saint-Esprit)
Lafèche (Veillet)
1942-1943
Boisvert (S.-Godefroy)
Robertson (S.-Alexandra)
Lavallée (S.-Jacques-Apôtre)
Dumas (LeGresley)
Desjardins
 (S.-Marie-Arthémise-de-Jésus)
Cossard (Arsenault)
Albert (Doiron, S.-Joseph-Albert)
Dupuis (S.-Clément-de-Rome)
Quiblier (Blanchard, S.-Amélie)

Ile-Saint-Paul

Primeau (S.-Alicia)
Charlebois (S.-Clément-Emmanuel)
Pépin (Godin, S.-Adrien-de-la-Paix)
Dorion (Arsenault)
1943-1944
Gauthier (S.-Jean-de-la-Passion)
Gagné (S.-Philibert)
Robertson (S.-Alexandra)
Dumas (LeGresley)
Cossard (Arsenault)
Dupuis (S.-Clément-de-Rome)
Mercure (S.-Maria-Bénédicta)
Bayle
 (Noël, S.-Adrien-du-Sacré-Cœur)
Quiblier (Blanchard, S.-Amélie)
Pépin (Godin, S.-Adrien-de-la-Paix)
Fleurant (S.-François-de-la-Trinité)
Pinault (Thibault)
Poirier (Léger)
1944-1945
Gauthier (S.-Jean-de-la-Passion)
Gagné (S.-Philibert)
Robertson (S.-Alexandra)
Poirier (Léger)
Dumas (LeGresley)
Dumas (Arsenault)
Dupuis (S.-Clément-de-Rome)
Quiblier (Blanchard, S.-Amélie)
Pépin (Godin, S.-Adrien-de-la-Paix)
Fleurant (S.-François-de-la-Trinité)
Pinault (Thibault)
1945-1946
Trépanier (S.-Aurélie)
Gagné (S.-Philibert)
Robertson (S.-Alexandra)
Poirier (Léger)
Dumas (LeGresley)
Cossard (Arsenault)
Dupuis (S.-Clément-de-Rome)
Quiblier (Blanchard, S.-Amélie)
Pépin (Godin, S.-Adrien-de-la-Paix)
Fleurant (S.-François-de-la-Trinité)
Pinault (Thibault)
1946-1947
Trépanier (S.-Aurélie)
Gagné (S.-Philibert)
Turner (S.-Marie-Edith)
Robertson (S.-Alexandra)
Poirier (Léger)
Dumas (LeGresley)
Cossard (Arsenault)
Dupuis (S.-Clément-de-Rome)
Quiblier (Blanchard, S.-Amélie)
Pépin (Godin, S.-Adrien-de-la-Paix)
Mousseau (Boisjoli, S.-Flore)
1947-1948
Trépanier (S.-Aurélie)
Gagné (S.-Philibert)
Robertson (S.-Alexandra)
Poirier (Léger)
Dumas (LeGresley)
Cossard (Arsenault)
Dupuis (S.-Clément-de-Rome)
Périgny (S.-Lucienne-Françoise)
Lavertu (S.-Emma-de-la-Charité)
Quiblier (Blanchard, S.-Amélie)
Paulin (Hébert, S.-Thérèse-Pauline)
1948-1949
Trépanier (S.-Aurélie)
Dunphy (S.-Amélie)
Leroux (S.-Samuel)
Faucher (S.-Luc)
Robertson (S.-Alexandra)
Dupuis (S.-Clément-de-Rome)

... à la Ferme Sainte-Famille

Périgny (S.-Lucienne-Françoise)
Roussin (Leclair, S.-Marie-Julie)
Quiblier (Blanchard, S.-Amélie)
Paulin (Hébert, S.-Thérèse-Pauline)
1949-1950
Trépanier (S.-Aurélie)
Faucher (S.-Luc)
Laberge (S.-Lydia)
Robertson (S.-Alexandra)
Lacroix (S.-Alphonse-Rodriguez)
Ponton (S.-Agnès-de-la-Charité)
Dupuis (S.-Clément-de-Rome)
Périgny (S.-Lucienne-Françoise)
Fabre
 (Laflamme, S.-Emilia-de-la-Paix)
Bordeleau
1950-1951
Trépanier (S.-Aurélie)
Laberge (S.-Lydia)
Ratté (S.-Henri-de-Bavière)
Barbier (Lajeunesse, S.-Rémi)
Lacroix (S.-Alphonse-Rodriguez)
Dupuis (S.-Clément-de-Rome)
Soubirous
 (Poirier, S.-Marie-Bernard-Soubirous)
Bordeleau (S.-Jeanne-d'Arc-des-Anges)
Néron (S.-Odile-Anna)
Faucher (S.-Luc)
Girard (S.-Thérèse-du-Carmel)
1951-1952
Trépanier (S.-Aurélie)
Faucher (S.-Luc)
Laberge (S.-Lydia)
Ratté (S.-Henri-de-Bavière)
Barbier (Lajeunesse, S.-Rémi)
Dupuis (S.-Clément-de-Rome)
Soubirous
 (Poirier, S.-Marie-Bernard-Soubirous)
Bordeleau (S.-Jeanne-d'Arc-des-Anges)
Néron (S.-Odile-Anna)
Fleurant (S.-François-de-la-Trinité)
1952-1953
Cloutier (S.-Philomène-des-Anges)
Faucher (S.-Luc)
Laberge (S.-Lydia)
Barbier (Lajeunesse, S.-Rémi)
Doiron (S.-Marie-Pélagie)
Dupuis (S.-Clément-de-Rome)
Larocque (S.-Yvonne-du-Sacré-Cœur)
Soubirous
 (Poirier, S.-Marie-Bernard-Soubirous)
Rivard (S.-Philéas)
1953-1954
Cloutier (S.-Philomène-des-Anges)
Deveau dit Jolicœur (S.-Anaïs)
Barbier (Lajeunesse, S.-Rémi)
Faucher (S.-Luc)
Doiron (S.-Marie-Pélagie)
Dupuis (S.-Clément-de-Rome)
Larocque (S.-Yvonne-du-Sacré-Cœur)
Rivard (S.-Philéas)
Fleurant (S.-François-de-la-Trinité)
1954-1955
Cloutier (S.-Philomène-des-Anges)
Deveau dit Jolicœur (S.-Anaïs)
Barbier (Lajeunesse, S.-Rémi)
Faucher (S.-Luc)
Doiron (S.-Marie-Pélagie)
Dupuis (S.-Clément-de-Rome)
Larocque (S.-Yvonne-du-Sacré-Cœur)
Bissonnet (S.-Amédée)
Tapin (Rivard, S.-Anna-Thérèse)
Fleurant (S.-François-de-la-Trinité)
1955-1956
Hétu (S.-Albert-de-Sienne)
Deveau dit Jolicœur (S.-Anaïs)

Ile-Saint-Paul

Barbier (Lajeunesse, S.-Rémi)
Lacourse (S.-Marie-Rosalie)
Faucher (S.-Luc)
Pelletier (S.-Marie-François)
Dupuis (S.-Clément-de-Rome)

Larocque (S.-Yvonne-du-Sacré-Cœur)
Bissonnette (S.-Amédée)
Guay (S.-Thérèse-du-Sauveur)
Rivard (Tapin, S.-Anna-Thérèse)
Fleurant (S.-François-de-la-Trinité)

Note — En avril 1956, Sœur Ernestine Héту (S.-Albert-de-Sienne), devant prendre un repos immédiat, le supérieurat de la Ferme Sainte-Famille fut confié à Sœur Azilda Lévesque (S.-Dominique-de-Marie), jusqu'au moment du départ, en septembre 1956.

EN B R E F

- 1636 — Jean de Lauzon, futur gouverneur de la Nouvelle-France, acquiert de la Compagnie des Cent-Associés, l'Ile-Saint-Paul pour un de ses fils.
- 1664 — 27 janvier — Jean de Lauzon vend l'Ile-Saint-Paul à trois riches marchands de Ville-Marie (Montréal) : Jacques Le Ber, Claude Robutel de St-André, seigneur de LaNoue, et Jean de La Vigne. Chaque acheteur acquiert 1/3 de l'Ile.
- 1668 — 14 février — Jean de La Vigne cède son fief à Marie Le Ber, sœur de Jacques.
- 1668 — 11 octobre — Marie Le Ber à son tour se désiste de son fief en faveur de Jacques qui devient ainsi possesseur des 2/3 de l'Ile.
- Ce fief prend le nom de fief de Saint-Paul.

- 1706 — 16 juillet — Les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame achètent les 2/3 du fief de LaNoue (centre de l'Île).
- 1707 — 25 mai — Les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame achètent le dernier 1/3 du fief de LaNoue, Vers ce temps, Jacques Le Ber partage ses deux fiefs entre ses quatre enfants, et Jeanne, sa fille, donne le 1/5 de sa part à la Congrégation de Notre-Dame, c'est-à-dire 17 arpents.
- A cette date, 25 mai 1707, la Congrégation de Notre-Dame possède donc dans l'Île-Saint-Paul : le fief de LaNoue, plus 17 arpents du fief des Le Ber.
- 1725 — 12 juin — A l'occasion du bornage des fiefs de Saint-Paul et de LaNoue, les 17 arpents, propriété de la Congrégation de Notre-Dame à l'extrémité sud-ouest du fief de Saint-Paul sont échangés avec 17 autres arpents de ce même fief, attenant à celui de LaNoue.
- 1758 — 11 août — Le Major de Feltz achète le double fief des Le Ber dit fief de Saint-Paul (les 2/3 de l'Île).
- 1760 — 17 septembre — Antoine Lupien dit Baron achète le fief de de Feltz.
- 1763 — 21 octobre ou 26 mars — Antoine Lupien dit Baron rétrocède son fief à de Feltz.
- 1764 — 11 octobre — M. de Feltz vend son fief à Thomas Lynch. (Lynch avait fini de payer de Feltz le 25 août 1766. (41,000 livres, environ \$9,000.)

Ile-Saint-Paul

- 1769 — Thomas Lynch est poursuivi par un de ses créanciers, Christophe de la Jemmeraye. Le fief de Saint-Paul est mis aux enchères.
- 1769 — 25 août — La Congrégation de Notre-Dame acquiert le fief de Saint-Paul par adjudication et devient ainsi propriétaire de toute l'Ile.
- 1899 — L'Ile-Saint-Paul, par un acte de la Législature Provinciale, est reconnue comme une municipalité indépendante.
- 1956 — 26 janvier — La Congrégation de Notre-Dame vend l'Ile-Saint-Paul à la société *Quebec Home and Mortgage Corporation Limited*.
- 1956 — 2 février — Par un acte de la Législature Provinciale de Québec, l'Ile-des-Sœurs est annexée à Verdun.
- 1966 — La société *Quebec Home and Mortgage Corporation Ltd.*, tout en restant propriétaire de l'Ile, en remet l'aménagement à la société *Les Structures Métropolitaines* par un bail emphytéotique de 99 ans.
- 1967 — 14 août — Grande fête à l'occasion de la levée de la première pelletée de terre pour le premier des Centres communautaires de l'Ile.
- Fête aussi de la plantation du centième arbre de ce Centre, évocation du 100^e anniversaire de la Confédération Canadienne.
- 1969 — 12 juin — 1^{ère} messe célébrée au Centre communau-

taire de l'Île-des-Sœurs par Mgr Langlois, Curé de la paroisse Notre-Dame-des-Sept-Douleurs de Verdun.

1969 — De juin à septembre — Fouilles archéologiques.

1969 — 15 sept. — Ouverture de la 1^{ère} école primaire (temporaire) dans une maison préfabriquée.

1969 — 12 oct. — Premiers baptêmes (depuis 1955) : Sarah Despatie et Marie-France Thibault.

QUELQUES BONS ARTICLES À RELIRE DANS LES JOURNAUX

LA PATRIE DU DIMANCHE, 17 avril 1955. Léon Trépanier.

L'Île-Saint-Paul ou l'Île-des-Sœurs et son histoire ; judicieux reportages, photos bien choisies.

LE PETIT JOURNAL, 21 août 1955. Arthur Prévost.

Le plus beau centre résidentiel en Amérique du Nord. Article bien fait, détails intéressants concernant la vente de l'Île.

LA PRESSE, 27 janvier 1957. Fernand Lévesque.

Ville modèle dans l'Île-des-Sœurs. Il est question des projets des nouveaux propriétaires.

Autre article du même auteur, le 6 août 1957.

LA PATRIE DU DIMANCHE, 8 septembre 1957. Marcel Blouin.

Sur l'Île-des-Sœurs, la plus belle ville d'Amérique. Article très élaboré, bien présenté mais... 1^o — l'auteur, avec d'autres

Ile-Saint-Paul

avant lui, prétend encore que l'Ile-des-Sœurs est un cadeau royal de Louis XIV à la Congrégation de Notre-Dame. Qu'on relise les documents. 2° — L'auteur ne s'en fait pas pour majorer le prix de vente de l'Ile en 1956. Voir le contrat.

LA PRESSE, 21 mai 1957. *Adieux à l'Ile.*

THE GAZETTE, 21 mai 1957. *Sisters Say Farewell.*

Très belles reproductions photographiques de Photo Service.

THE GAZETTE, 19 février 1966.

Nun's Island Developers. Submit plans Developers.

GLOBE AND MAIL, 21 octobre 1966.

LA VOIX DE LA CONSTRUCTION, 27 octobre 1966.

Commentaires sur le premier Centre Communautaire.

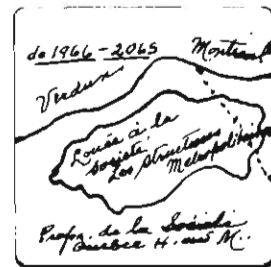
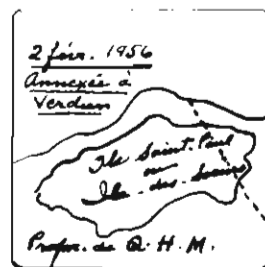
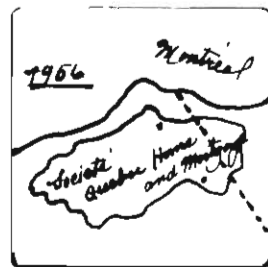
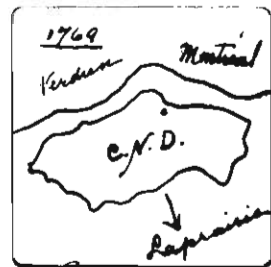
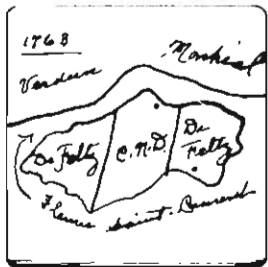
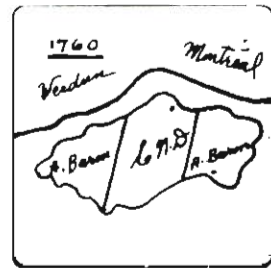
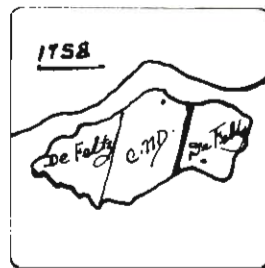
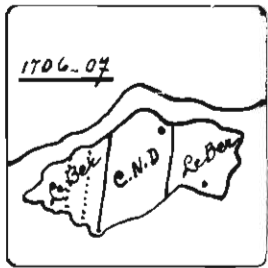
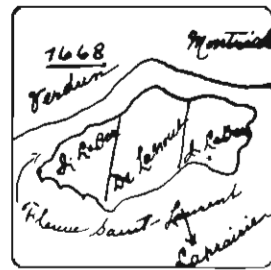
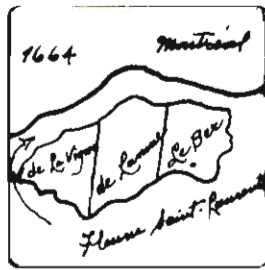
LE PETIT JOURNAL, 20 novembre 1966. Jacques Benoît.

L'Ile-des-Sœurs sera-t-elle réservée aux riches? Interview avec Monsieur Bobrow.

MONTREAL-MATIN, 31 octobre 1967.

Un lieu de retraite et de repos qui deviendra un domaine résidentiel de \$300,000,000. Excellent article.

1



APPENDICE II

*Contract de lisle S' paul
28 Janv^r 1664
ont esté Reformes A M^r Duchenu Intendant*

JEAN DE LAUSON conseiller ordinaire du roy en ses conseils destat et privé Tuteur et curateur et ayant la Garde Noble des Enfants mineurs d'ens deffunt Messire Jean Seigneur de lauson grand senechal de la nouvelle france nostre fils et de dame anne dez prez son espouse A tous ceux qui cest presentent lettres verront, Salut Sçavoir faisons qu'en ladite calité de Tuteur et ayant la garde noble desdits mineurs nous avons donné auctroyé et conседé donnons auctroyons et conседons par ces presentes A claude Robutel Sr. de Saint andré, Jean de la vigne et Jacques le Ber la concistance des lieux qui Ensuivent CEST A SÇAVOIR lisle St. paul et Jlls y adiacant et battures y attachées estant dans la Seigneurie de la Cytiere dans le fleuve St. Laurent ausdits mineurs appartenant en la nouvelle france pour en Jouir en plaine propriété par lesdits Sieurs de st. andré, le ber et la Vigne, Eux leurs hoys et ayant cause un fief noble avecq Justice moyenne et basse Seulement a la reserve d'Une rente Noble et Seigneuriale de Six minots de bled froment bon loyal et marchand non rachatable et Solidere tant que lesdits Sieurs Jouiront de lisle St. paul en commun et par Indivis et arivant quelle Soit divisée entre Eux par egalles portions il Sa.. fera trois fiefs et trois hommages desdits lieux conседez et la rente pareillement partagees en trois Sera pareillement de deux minods de bled froment chacun deus devra Sans Solidité et Sependant se payera la redevance de Six

Ile-Saint-Paul

minots tous les ans a la St. Martin d'hiver portable au lieu Seigneu-
rial de la Cytiere laquelle rente de Six minots de bled fromant ne
commancera a courir et estre deuë qu'a la St. Martin d'hiver de
lannée que l'on contra 1600 Soixante Six et continuera à l'advenir
d'an en an et encore a la reserve de la foy et hommage qui Sera
portée par l'Un deux et rendüe a ladite Seigneurie de la Cytiere
leurs hoys et ayant cause a perpétuité avecq le revenu pour droict
de rachapt a chaque mutation de possesseur Suivant la coutume
du vexin françois enclave de la coustume de paris en donnons en
mandement aux Juges provost de la Cytiere Son lieutenant ou commis
mettre lesdits Sieurs de St. André, le Ber, de la Vigne en possetion
desdits lieux et concedez et y planter bornes cy metier ou de ce
faire, luy donnant pouvoir et puissance en tesmoin de quoy nous
avons signé les presentes et a Jcelles fait aposer le Cachet de Nos
harmes et contresigné par un de Nos Secretaires a paris ce xxvii^e Jour
de Janvier — Mil Six cens Soixante et quatre

DELAUSON (paraphe)

Par monseigneur

Ch.HUET (paraphe)

Nous Soubzsignez Avons receu autant de la concession cy dessus,
Et promettons Jcelle Entretienir Selon sa forme et teneur fait a
paris le vingt Neuf^e jour de Janvier mil six cens soixante quatre/

C.Robutel

LeBer

Jean de La Vigne

Copie conforme à une photocopie de l'original; Archives de la Congré-
gation Notre-Dame de Montréal (Canada). —
+fl—

*Donnation par honneste fille Marie Le Ber AU
Sr Jacques leber son frere de partye de L Jsle St paul
avec Insinuation*

PAR DEVANT ROMAIN BECQUET Notaire Royal en la Nouvelle France resident A Quebecq et Tesmoins Soubz SigneZ fut presente en Sa personne honneste fille Marie Lebert Majeure d'ans, Laquelle considerant Les assistances qui Luy ont esté Rendues par Le Sieur Jacques Lebert Marchand demeurant A Montroyal Son frere ET Les grandes Sommes de deniers dont Elle Luy est redevable pour Les Travaux par Luy PayeZ et faicts faire En Une troisiesme Partye. de Lisle Saint paul Scituée prest Ledit Lieu du Montroyal, A Elle appartenant A Cause de la donation qui Luy en a esté. faicte par Le Sieur Jean de la Vigne par Acte. de luy Signé Le Neuf jesme Octobre Mil Six cens Soixante Sept considerant Aussy quelle Ne peut rembourser Ledit Sieur Son frere. pour N'avoir aucun bien et desnée de Toute chose., Cestant Mesme Ledit Sieur Lebert Son frere. obligé par bonne Vullonté Envers Les Reverendes Meres Ursulines de Quebecq. de leur payer Le dot et pension djcelle Marie Lebert CheZ Lesquelles elle espere Entrer En bref a dessain destre Religieuse ET Aussy. que ladite troisiesme partie de ladite Jsle St Paul Luy est plus onereuze que profitable pour Navoir Le Moyen de faire continuer les travaux djcelle et desirant Ladite Marie lebert Recompenser Et recmunerer Ledit Sieur Le Bert son frere de partie de Ce quelle Luy est Redevable pour Ces Causes et autres bonnes Considerations, Ladite Marie Lebert A vullontairement et de Son bon et plain gré Recognu et confessé avoir donné, Cédé, quitté, Transporté, et delaisé, et par Ces presente donne Cedde quitte et Transporte et delaisse des Maintenant et a Tousjours par donation pure Simple et Jrevocquable faicte Entre vifs en la Meilleure forme

Ile-Saint-Paul

que faire Ce peut et promet garantir de tous troubles Etc. A mondit Sr. jacques Lebert. a Ce present ET Acceptant pour Luy Ses hoirs et ayant cause Laditte. Troisième partie de l'isle de St. paul et Tout Ce qui en despendt circonstance ET despendance Sans Aucune chose. Reserver. ny Retenir Appartenant. A ladite Lebert A Cause de la donation cy dessus dabte. quelle A presentement. baillé et Mise es Mains dudit Sieur Lebert Ladite troisième partie de l'isle Relevant de la seigneurie de la Cittiére, ET chargée des droits et devoirs quelle peut devoir que les parties N'ont Sceu dire Ny de-claire de Ce Enquis Suivant Lordonnance. pour Touttes et Sans Aucunes charges. debtes Jpoteques Ne Redevances quelconques pour de ladite Troisième partie de l'isle St paul Appartenances et despendances. jouir faire et disposer par ledit Sieur Lebert Ses hoirs et Ayant cause. des Maintenant et a Tousjours a leur vollonté et Comme de Chose Leur Appartenante. a vrey et juste Tiltre, Cette presente donation faite pour Les Causes et Considerations Susditte et par Ce que Ainsy jl a pleu et plect a ladite Marie Lebert de faire, Transportant tous droicts de propriété, etc. dessaizissant Etc. et pour faire jnsinuer ces presentes Etc., promettant Etc. obligeant Etc. Renoncant Etc. fait et passé Audit Quebecq. estude dudit Notaire LAN 1600 Soixante huict Avant Midj le Unze jesme jour doctobre Es presences de gille du tartre. et de jean baptiste gaudon Sieur de belle fontaine. demeurant audit Quebecq Tesmoings qui ont Signé a Ces presentes Avec Lesdittes parties Suivant Lordonnance./.

BECQUET (paraphe)

Jnsinué Et enregistré au Registre (No^{re}) des Jnsinuations de la Jurisdiction ordinaire de Cette Ville au desir de Lordonnance de Messire Claude Bouteroue Conseiller du Roy en ses Conseils destat et privé Jntendant de la Justice de police Et finances de ce pays, Expediant

les Causes de laditte Jurisdiction attendu l'absence de Monsieur Le
lieutenant general en Jcelle Laditte Ordonnance en datte du Vingt
huitieme decembre mil Six Cent Soixante huit dont acte

RAGEOT (paraphe)
greffier

COPIE CONFORME à une photocopie de l'original. ---
fl/+

1676.

16^r. Septembre

adveu & Denombrement de partye de
L'Jsle S^t paul par le s^r Jacques le Ber /

AUJOURD'HUY Est Comparu par devant Le Nottaire Royal de L'Jsle de montreal en la Nouvelle france et Tesmoings Soubs Signez Le Sieur Jacques Le Ber, Marchand & Cosseigneur pour deux tiers de L'Jsle S^t paul Aud pays & Ses deppendances, demeurant ordinairement aud Montreal, Lequel en Consequence, de L'arrest du Conseil d'estat du Roy Tenu au C..[déchiré] de Luting pres Namur Le quatrie^r. Juin gbi^c Soixante & quin(se) et de L'ordonnance rendüe Sur Jceluy, par M^r^e Jacques Du Chesneau Chevalier Seigneur de la Doussiniere & Dambrau Conseiller du Roy en Ses Conseils d'Etat & privé Jntendant de la Justice police & finances de Canada, Acadie, Jsle de Terre [sic] Et autres pays de la france Septentrionale en datte du Vingt Cinq May dernier passé, Aux fins, de Rendre a Sa Majesté, Les foy et hommage, qui luy Sont deubs, par Ses Vasseaux dud pays, et donner Leur adveu & denombrement Suivant La Coustume de la prevosté & Viconté de paris Suivie & gardée en ce pays, a dit & déclaré, qu'à Cause de lad^{te} Seigneurie de L'Jsle S^t paul, Il y possede Les deux tiers, Consistans, en quatre Cent arpens de Terre, dont la plus part Complanté en grand bois & prairies,, Le principal Manoir, Contient environ Cinquante arpens en Culture de pioche et charrüe, Un grand Bastiment de pierre a chaud & a sable, de Cinquante piedz de long, Sur Vingt quatre piedz, de hauteur de dix huit en quarré, Ensemble Une grande estable de quarente Cinq piedz de long, de mesme Nature, Une grange de bois de Charpente, de soi-

xante & quatorze piedz, Sur trente de large, avec Cour & Jardin
et Verger a Arbres fruictiers, Comme aussy, Environ, Treise ou
quatorze arpens desfrichez par les Nommez Jean Mardor & pierre
Tessier, Tenanciers de lad^{te} Seigneurie, dont & de lad^{te} decla-
raon'. & denombrement led Sieur Comparant a requis acte, a luy
accordé pour luy Servir & Valloir en temps & lieu ainsy que de
raison. ce fut fait passé & octroyé, aud Montreal, en la Maison
dud S. le Ber lan^r gbi^c Soixante & Seise Le Seisie'. sepbre' apres
midy és presence des Sieurs Jean Gervaise, & pierre Caillé Tes-
mcings y demeurans & Soubz Signez avec led S. Comparant //.

Le Ber

BASSET [paraphe]

COPIE CONFORME à l'original; Archives judiciaires de Montréal.-
FL/-

Ile-Saint-Paul

Echange entre les Seurs De La Congregation, et Monsieur de Lannoue

16^e juillet 1706

Ratification et quittance ensuite —

Received into the Register's office in Quebec on Thursday the 4th day of July 1965 at half an hour after Eleven O'Clock in the forenoon

J GOLDPRAP D(eputy) Reg(iste)r

Registered in Said office on Thursday the 10th day of July 1765 at Two o'Clock in the afternoon in the French Register letter A Page 233.

J GOLDPRAP D Regr.

PARDEVANT ANTHOINE ADHEMAR Nottaire royal de lisle de montreal resident a Ville Marie soussigné et Tesmoins en fin nommés FURENT presentes Reverende Soeur margueritte lemoine du saint Esprit Superieure des filles Secuillieres Nostre dame de la Congrégation de Montreal assistée de Soeur marie Barbier de la Somption assistente et de marguerite Trottier de saint joseph depositaire des Biens de la Communauté des dittes Filles de la Congregation assemblées en une des Salles de laditte Congregation au Son de La Cloche en la maniere accoustumée faisant et Representant Leur Communauté En la presence Et assistées de messire françois vachon de belmont un des prestres du suminaire de Saint Sulpice de paris Superieur de Messieurs les Eclesiasthiques du suminaire de Cette Ville grand vicaire de Monseigneur lustrissime et reverendissime Evesque de Quebec Et Superieur des dittes filles de la Congregation d'Une part, ET Zacarie de Robutel Sieur de la Noüe lieutenant d'Une Compagnie des troupes du destachement de la Marine demeurant

ordinairement a Chasteau Gay Estant de presant En Cétte ville faisant tant pour luy que pour dame Catherine lemoine Son Epouse a laquelle Il promet faire agreer et ratisfier Ces presentes et la faire obliger avec luy Sollidairement aux renonciations requises a la garantie des heritages sy apres declaréz & de la ditte Ratification Et obligation en fournir lettres en Bonnes et dhue forme ausdittes Soeurs de la Congregation de Jour en jour a peine de Tous despens dhomages Et jntérest Ces presentes Neant moit Tenant et à ses fins a des a presant autorisé et autorize la ditte dame lemoine son Epouse sans qu'il En soit Besoing d'autre) Ny de Sa presence ; lesquelles parties Ez dits noms on(t) Reconnu Et Confessé avoir fait et accordé Entr'eux de Bonne foy les Echenges Cessions Transport et permittations Quy En suivent CEST A SÇAVOIR les dittes Soeurs de la Congregation audit Nom avoir Baillé, Cédé, quitté, Transporté et dellaissé audit Tiltre de Change du tout des maintenant et a Tousjours et promettant Ez dits Noms garentir dellivrer et deffendre de Tous Troubles debtes hipoteques Evictions Et autres Empeschement generalmente qu'el Concque aus dits Sieur Et d'ame de la Noue. Ce acceptant par ledit Sieur de Lanoue pour luy Son Epouze leurs hoirs et ayant Cauze a ladvenir UNE Concession SÇise dans la Seigneurie de la ditte Jsle de Montreal Coste Saint Martin de la Contenance de Cinq arpents huit perches de front sur le bort du fleuve saint laurant pareille Largeur par derriere, sur Cinquante arpents de profondeur Et ainsy qu'elle Ce poursuit et Conporte que led. Sieur de la Noue a dit Bien SÇavoir et Connoistre pour avoir Le tout Veu et Visitté dont C'est Contenté et Contente Sans aucunes Choses en rezerver Excépter n'y Retenir par les dittes Soeurs que lentiere Recolte de lavoine et Bleds quy Sont a presant pendens par les Racines Seulement Tenant la Totalitté de la ditte Concession dun Bout Sur le devant audit fleuve Saint laurent dautre Bout par derriere, Terres Nom Concédées d'Un Costé aux Terres des heritiers de feu Charles

dailliboust Vivant Escuier Sieur de Musseaux et dautre part a C'elle de louis gervaise aus dittes soeurs appartenant, SÇAVOIR Cinq arpents huit perches de front Sur le dit fleuve Sur quarente arpents de profondeur par Titre de Concession a Elles fait par Messire françois Vachon de belmont un des prestre du Suminaire de St. Sulpice de paris Superieur de Messieurs les Ecleziastiques du Suminaire de Cette ville et procureur de monsieur (sic) de Messire François le Chassier docteur En teo(logie) Superieur de Messieurs les Ecleziastiques dudit Suminaire de saint Sulpice de paris Seigneurs et propriétaires de la ditte hisle de Montreal et autres Lieux En dependant devant ledit nottaire soussigné le Sixiesme Juin mil Sept Cens Cinq Et dix arpents de profondeur sur la mesme largeur de Cinq arpents huit perches au bout des dits quarente arpents de la Susditte profondeur que mes dits Sieurs les Seigneurs ont promis de donner et Concedder aux dittes Soeurs, PLUS lesdittes Soeurs Baillent et dellaissent et dellaissent (sic) Comme dessus audit Tiltre dechange audit Sieur de lanoue Ce acceptant toute la prairie qu'elles ont Et leur appartient Scize audit lieu de saint françois Tenant aux dits heritiers dudit feu Sieur d'ailliboust Jacques Tuillier, devigne et autres aux dittes Soeurs appartenant a juste tiltre le tout movant En Censive de la Seigneurie de lisle de montreal Et Chargée envers mesdits Sieurs les Seigneurs d'Jcelle Sçavoir les dits Cinq arpents huit perches de front Sur quarente arpents de profondeur et susditte prairie a Raison de trois deniers de Cens pour Chacun arpant de terre en surpéficie payable au Jour de la Saint martin onsiesme Novembre et Lesdits dix arpents arpents (sic) de profondeur Sur Laditte largeur de Cinq arpents huit perche aux Cens et rentes quy seront portés par le Contract de Concession que mesdits Sieurs les Seigneurs en donneront le tout francq et quitte de Touttes Charges qu'elConques et des arrerages dudit Cens du passé Jusque au jour de saint martin onsiesme Novembre prochin jnclus ; Et pour et ; Entréchange ledit Sieur de Ro-

butel de lanoue a Baillé Cedé quitté Transporté et dellaisé par Ces presentes du tout des Maintenant Et a Tousjours audit Tiltre de-change et promet garentir de tous troubles dettes hipoteques douaires Evictions et autres empeschemens generalmente qu'elconques ausdites filles Secullieres de la Congregation Nostre dame dudit montreal Ce acceptant par laditte Soeur lemoine du Saint Esprit Leur superieure assistée desdittes Soeurs assistente et depositaire pour Elle Et leurs Successeurs a ladvenir les deux Tiers du fief apellé de la Noue Scitué dans lisle saint paul faisant avec lautre Tiers appartenant a dame anne robutel Epouse de Constand le marchand Escuier Sieur de lignery Commandant l'une des Compagnies des troupes dudit destachement de la Marine Le Troisiesme Tiers de laditte Jsle Saint paul avec Les Jslets Batures adjaçants Et audit Sieur de lanoue appartenant avec Tous droits de Seigneurie haute Moyenne et Basse justice à la charge de la foy Et hommage que ledit Sieur de lanoue est obligé de porter au Chasteau saint louis de quebec duquel Ledit fief de la Noue Releve aux droits et Redevences accoustumés et au desir de la Coustume de la prevosté et Viconté de paris et ainsy qu'est plus au long porté a la Concession dudit fief de la Noue portant la foy et hommage fait a Sa Majesté par feu le Sieur Claude de Robutel pere dudit Sieur de la Noue Vivant Sieur de saint André Seigneur de Laditte troisiesme partie d'Jsle Saint paul ez mains de Monsieur du Chesneau Cidevant jntendant En Ce pais le dix huit juillet mil Six Cens septente six de luy signé Et plus bas par monseigneur Becquet, Scellé du cachet de Ses armes en Cire Rouge et ainsy qu'est plus au long porté audit acte de foy Et hommage Contenant ledit Entier fief de La Noue Trois Cens Soixante arpents de terre en Superficie en saise arpents de front le tout ou Environ Sous la profondeur de toutte laditte Jsle Tenant des deux Bouts aux Terres de Sieur Jacques leber Escuier audit Sieur de la Noue a luy appartenant Et quy luy sont advenus et Echus par les deceds dudit feu Sieur claud

Ile-Saint-Paul

de Robutel, Et damoiselle Suzanne de gabriel son Epouze Ses pere et Mere auquél Sieur de Robutel de Saint andré Ledit tiers de laditte Jsle Saint paul appartenoit par Laditte Concession portant laditte foy Et hommage dudit jour dix huit juillet mil Six Cens septente six des partages faits de laditte hisle Saint paul Entre ledit feu Sieur de Saint andré ledit Sieur lebert et Sieur Jean de lavigne devant mr. dumouchy Nottaire Royal a Ville marie le quatorze Novembre mil Six Cens Soixante quatre dont Est fait Mention audit acte de foy et hommage et par les autres actes y mentionnés, Sans autres Charges debtes hipoteques N'y Redevences quel Concques quitte de Tous arrerages des dits droits et Redevences du passé jusque a huy pour des Choses Sy dessus Eschangées Jouir faire et dispauzer par Chacun des dittes parties Comme Choses leur appartenant au moyen du present Echange a Commencer Laditte jouissance de Ce Jour dhuy en avant a la Reserve de l'Entiere ReColte du Bled froment Et avoine quy Est a present sur laditte Concession que les dittes Soeurs Reservent seulement Comme Est Cidevant dit ledit Sieur de la Noue Ce Reserve pareillement Lentierre Recolte du bled froment Et avoine quy Est dé presant Sur lesdittes terres En fief par luy Baillé En Contre Echen(ge) aux dittes Soeurs de la Congregation, Cétte Echange Cession et Transport ainsy fait aux Charges Sy dessus seulement et outre Moyennant la Somme de deux mil livres du pais de soulte et Retour que la ditte Soeur de Saint Esprit superieure des dittes filles de la Congregation assistente Et depositaire ont promis et Seront obligés Bailler et payer audit nom audit Sieur de la Noue ou au porteur et caetera de Jour En Jour a peine de tous despens dhomages et Interest sous lobligation de Tous les Biens Meubles et jmeubles presents et advenir de leur Communauté, declarant ledit Sieur de la noue que laditte Somme de deux mil livres Est pour employée avec (autres) Sommes a payer Certains heritages dont jl Est En traité (Et) pour seuretté de la garentie stipulléé par Ces

presentes Ledit Sieur de lanoue promet de Retirer quittance du
payement quil fera aux proprietaires quy luy feront la vente des
dits heritages dans laquelle Il Sera declaré que dans Ledit payement
Est Entré la ditte somme de deux mil livres de laditte soulte et Re-
tour afin que les dittes Soeurs ayant pour icelle hipotéque sepesialle
et privilegiée Jusqu'a la Concurrence desdittes deux mil livres et de-
meureront subrogées aux droits Nom Raisons actions et privileges
des dits Vendeurs pour seuretté de quoy ledit Sieur de la Noue
Soblige fournir aux dittes Soeurs Incontinent apres les dittes acqui-
sitions faites Coppie de la ditte quittance quy portra laditte decla-
ration et Subrogation dans huit jours au plus tard a peine de Tous
despens dhomages Et Intherest ET DEMEURERONT au surplus les
Choses Echengées reciproquement par sepecial privilegé affectués
Et hipotequés a la garentie les Uns des autres ainsy qu'il Est accous-
tumé Transportant par les dittes parties Ez dits noms Respectivement
tous droits de proprietté Nom Raison demandes actions et pretentions
quelles avoient et pouvoient avoir sur les dittes Choses Echengées
desquélles Elles ce Sont dessesies au profit l'une de lautre voulant etc.
procureur le porteur etc. promettent Les dittes parties de Ce Remettre
ResCiproquement les Uns aux autres Tous les Tiltres et papiers Con-
servant la proprietté des dittes Choses Echengées par Ces presentes
Car ainsy a Esté accordé Entre les parties et caetera et pour Lexe-
cution des presentes ont Elleu leur domicile En Cette ditte Ville
Sçavoir les dittes Soeurs de la Congregation leur demeure et maison
Scize Rue Nostre dame Et ledit Sieur de la Noue la Maison du
Sieur Repentigny lieutenant des troupes dudit destachement de la
Marine Rue saint paul et saint françois auxquels lieu et caetera pro-
mettent etc. obligéant Chacun En droit soy éz dits Noms etc. Renon-
sant etc. fait Et passé audit Ville Marie en l'Une des Salles de la ditte
Congregation lan mil sept Cens Six Le saisiesme jour de juillet apres
midy En presence des Sieurs Vincent lenoir menuisier Et pierre Ri-

Ile-Saint-Paul

vet praticien Tesmoins demeurans audit Ville Marie signés a la Minutte des presentes avec lesdites parties et nottaire Apres lecture faite suivant lordonnance Signé françois Vachon de belmont prestre et Vicaire general, Soeur margueritte lemoine du St. esprit, Soeur Marie Barbier de la somption, Soeur margueritte Trottier de saint Joseph, Robutel de lanou Rivet Vincent lenoir Et adhemar Notaire Royal et ont signé

ADHEMAR (paraphe) N R

AUJOURDHUY pardevant Ledit notaire et temoins en fin nommés EST COMPARU Dame Catherine Lemoyne Espouse dudit Sieur de La Noue et de Lui suffisamment autorisé par Le susdit acte pour Lesfect qui ensuit Laquelle apres que Lecture Lui a Esté faite mot apres autres par Ledit notaire soussigné de Leschange cy devant Escrit et quelle a dit L'avoir Bien entendu de son Bon gré La approuvé agreé et ratiffie Comme estant fait selon son Jntention Veut Consent et accorde qu'il Sorte sa force et teneur et a la Garentie des Choses Eschangées elle sy oblige Solidairement avec Ledit Sieur de Lanoue son Espoux et Chacun dEux seul pour Le tout sans division discussion ny fidejussion rennoncans audit Benefices envers Lesdites soeurs de La Congregation absentes Le notaire soussigné ce acceptant pour Elles promettant etc. obligeant etc. rennoncant etc. FAIT et Passé audit Ville marie estude dudit notaire L'an mil sept Cens six Le quinsiesme decembre apres midy en presence des Sieurs pierre Cabazie et Jean Petit huissier roiaux temoins demeurantz audit ville marie Signes a la minutte des presentes avec Laditte Dame de Lanoue et notaire apres Lecture faite suivant Lordonnance ainsy signé a Laditte minutte Catherine Lemoyne, Cabazie, J. Petit et Adhemar notaire roial susdit et soussigné.//

ADHEMAR (paraphe) N R

AUJOURDHUY pardevant Ledit notaire soussigné et temoins en fin nommes EST COMPARU Ledit sieur zacarie de Robutel Seigneur de Chateaugay y demurant estant de present en Cette Ville Lequel a Reconneu que Les Soeurs de La Congregation nôtre Dame de montreal ont paier suivant Lordre verbal qu'il Leur en avoit donné a son acquit a Mr. Le Baron de Longueuil La somme de deux mil Livres suivant la quittance dudit Sieur de Longueuil représenté par Soeur Marguerite trottier de St. Joseph depositaire des biens de Laditte Congregation dont La teneur ensuit, Jay Reçu de la Supérieure de La Congregation La Somme de deux mil Livres pour et a Laquit de Monsieur de Lanoue a comte de ce qu'il nous doit de Reste de La terre de Chateaugay fait a montreal Le Vingt Cinquesme mars mil sept Cens huit Signé Longueuil, ET a L'instant Laditte Soeur St. Joseph a mis ez mains dudit Sieur de Noue Le susdit Billet duquel Il sest Contenté, Et au moien d'Jcelluy Il a quitté et quitté Lesdittes soeurs de La Congregation des deux mil livres quelles restoient par Le Susdit Contrat dEchange Ensemble Les quitte des Interestz de Ladite somme du passé Jusques a Ce Jour dont etc. quit-tant etc. FAIT et passé audit Villemarie estude dudit notaire L'an mil sept Cens huit Le Vingt quatriesme de novembre apres midy En presence des Sieurs Charles villiers et René de couagne temoins demeurants audit ville marie Signé a la minutte des présentes avec Ledit Sr de Lanoue Ladite soeur St-Joseph et notaire apres Lecture faite suivant Lordonnance ainsy signé robutel de Lanoue, Soeur Marguerite trottier de St Joseph C Villiers R. decouagne, et adhemar notaire roial susdit et soussigné//.

ADHEMAR (paraphe) N R

COPIE CONFORME à une photocopie de l'original: Archives de la Congrégation Notre-Dame de Montréal (Canada). —
fl=

*VENTE faite aux Soeurs de La Congregation
par Monsieur et Madame de Lignery 25 may 1707
quittance Ensuite —*

PARDEVANT Anthoine Adhémar notaire roial de Lisle de montreal residant a ville-Marie Sous Signé et temoins en fins nommes furent present Constant Le marchand Escuier Sieur de Lignery Capitaine Commandant L'une des Compagnies des troupes du detachement de La Marine Et Dame Anne Robutel son Epouse qu'il a autorisé et autorise pour L'efet qui ensuit demeurant à Lisle St Paul estant presentement en Cette Ville Lesquels ont reconnu et Confesse avoir vendu et par Ces presentes Vendent, Cedent quittent transportent et déLaissent et maintenant a toujours promis et promettent solidairement et L'un pour L'autre et chacun deux seul pour Le tout sans division discussion ny fidejussion renonçans aux dits benefices garentie de tous troubles dettes hipoteques substitutions Evictions et autres Empechemens generalement quelconques aux filles seculieres de La Congregation Notre-Dame de montreal ce acceptant par Reverende Soeur Marguerite Le Moine du Saint Esprit superieure des dittes filles Soeur Marie Barbier de La Somption assistante et Sr marguerite Trotier de Saint Joseph depositaire des biens de La Communauté des dittes filles faisant et representant Leur Communauté pour elles et Leurs successeurs au aiant Cause Et de Lagrement de Messire françois Vachon de Belmont un des pretres du seminaire de St Sulpice de Paris Superieur de Messieurs Les Ecclesiastiques du Seminaire de Cette Ville grand Vicaire de Monseigneur Ljllustrissime et Reverendissime Eveque de Quebec et superieur *des dittes filles Seculieres de La ditte Congregation notre Dame de Montreal Un tier du fief appelé La Noue Scitué dans*

Lisle st Paul faisant avec Les deux autres tiers que Les dittes filles Seculieres de La Congregation ont acquis par L'echange de Zacarie de Robutel Sieur de La Noue Lieutenant d'une Compagnie des dittes troupes de La Marine Le troisieme du tier de la ditte isle St. Paul avec Les islets et battures adjassantes aux dits Sieur et Dame Vendeurs appartenant avec tous droits de Seigneurie haute moienne et basse justice à La Charge de foy et hommage que Les dits Sieur et Dame Vendeurs sont obligez de porter au Chateau St Louis de Quebec Du quel Le dit tier du fief de La Noue vendu par Ces presentes relevés aux droits et Redevances accoutumés et au desir de La Coutume de La Ville prevosté et Vicomté de paris et et aussi qu'est plus au Long porté à la Concession du dit fief de La noue portant La foy et hommage fait a sa majesté par feu Claude de Robutel pere de la ditte Dame de Lignery Vivant Sieur de St André Seigneur de La ditte troisieme partie de Lisle de Saint-Paul et mains de Monsieur Chesnau Cy devant jntendant en Ce pais Le dix huitieme juillet mil six Cent soixante Seize de luy Signé et plus bas par Monseigneur Becquet Scellé du Cachet de ses armes en Cire rouge et ainsi que Le dit troisieme du fief de Lanoue ce poursuit et Comporte que Les dittes Soeurs Superieure Assistante et depositaire ont dit (bien sçavoir sans aucune) Chose en excepter reservée ny retenir par Les dits Sieur et Dame de Lignery vendeurs que Lentier Recolte de tous grains et fouins (qui sont) desus La presente année et dy Loger Les dits grains dans La grange que Les (dites) Soeurs ont sur Les dits deux tiers du dit fief de La Noue qu'elles ont heu du dit Sieur de La Noue par Eschange pour estre battus et Les fourages Enlevez pendant Le Cours de L'hiver, d'enlever Le Bois de Corde que les dits Sieur et Dame y ont fait faire. De faire pacager Leurs bestiaux sur Le dit tier du fief vendu jusqua L'automne prochain et dy enlever et transporter ou bon leur Semblera Les batimens qu'ils ont

Ile-Saint-Paul

sur Le dit tier et fief Vendu du Costé du fleuve St Laurent L'automne prochain tenant La totalité du dit tier et fief La noue Vendu par Ces presentes d'un bout a un Chenail qui separe La ditte isle St paul d'avec Lisle montreal et d'autre bout au fleuve St. Laurent d'un (d un) Costé aux terres des dittes filles Seculieres de La Congregation qu'elles ont acquises du dit Sieur de Lanoue et d'autres part aux terres des heritiers de pierre Tessier, Le dit tier et fief au dit Sieur et Dame Vendeurs appartenant et qui sont avenues et Eschues a La ditte Dame de Lignery par Les Successions du dit feu Sieur Claude de Robutel et feu damoiselle Susanne de Gabriel son epouse ses pere et mere aux quels Le dit tier de Lisle St Paul apartenoit par La ditte Concession portant La ditte foy et hommage du dit jour dix huitieme juillet mil Six Cent Soixante Seize Sans aucune Charge dettes hipoteques ni redevances quelconques, pour du dit tier du dit fief de Lanoue jouir faire et disposer par Les dittes filles Secullieres de La Congregation Leurs Successeurs et aiant Cause ainsi que bon Leur semblera au moien des presentes a Commencer La ditte jouissance de Ce Jour a Lavenir aux réserves susdittes faits par Les Vendeurs Cette Vente Cession transport et delaissement ainsi fait aux Charges susdittes et outre moyennant La Somme de trois mil Livres du pais que Les dits Sieur et Dame de Lignery ont confessé avoir recu Comptant des dittes filles seculieres de La ditte Congregation qui Leur ont presentement baillée Comptée nombrée et délivrée en La presence des dits temoins vendeurs Soussignez, en Cartes aiant Cours Dont &c. quittant &c. Declarant Les dits Sieur et Dame Lignery que La ditte somme de trois mil Livres est pour employer avec autres sommes A payer Les six mil Livres qu'il doit a sieur jacques Le Ber de Senneville Escuier au nom et Comme Tuteur de sieur Antoine Lemoine Ecuier pour L'adjudication judiciaire qu'il Luy a esté fait de La Maison de pres de Ville et terres en d'ependants Le Vingt quatrieme de Ce mois en La justice roialle de Cette jsle Et pour seureté de La

garentie stipulée par Ces presentes Les dits Sieur et dame Vendeurs promettent de retirer quittance du paiement qu'il feront au dit Sieur de Senneville dans La quelle il sera declaré que dans Le dit paiement est entré La ditte somme de trois mil Livres du prix de La susdite Vente par eux reçue des dittes filles Seculieres de La Congregation afin qu'e!les ayent pour jcelle somme hipoteque Speciale et privilegié jusques à La Concurrence des dits trois mil Livres &c. demeureront subrogées aux droits noms, raisons, actions et privileges du dit Sieur de Senneville audit nom pour Seureté de quoy Les dits Sieur et Dame de Lignery fourniront aux dittes filles de La Congregation dans huit jours Copie de La ditte quittance qui portera La ditte d'eclaration et Subrogation à tous d epens dommages et jnterests PLUS Les dittes Soeurs Superieure et assistante et depositaire *promettent de donner et bailler aux dits Sieur et Dame Vendeurs La Somme de quatre Cent Livres du pais* pour Espingles dans un an d'huy et aux dittes Charges, Clauses, Conditions et Conventions susdittes Les dits Sieur et dame de Lignery ont transporté tous droits de propriété, fonds tres fonds &c. desaisissant voulant, procureur Le porteur & donnant pouvoir &c. Declarant Les dittes Soeurs Superieure, assistante et depositaire qu'elles dechargent Lesdits Sieur et Dame Vendeurs de Leur fournir Les tistres Concernant La propriété du dit tier du fief de Lanoue vendu par Ces present Contrat Car ainsi &c et pour Lexecution des presentes Les partis ont Esleu Leur domicile en Cette ville Sçavoir Les dits Sieur et Dame de Lignery La maison Mademoiselle Bouat scize Rue Nôtre Dame, et Les dittes Soeurs de La Congregation La maison de Leur Congregation scize même rue notre Dame Auxquels Lieux &c nonobstants &c. promettants &c obligéans &c solidairement comme dessus renonçans &c fait et passé au dit Ville marie en Lune des salles de Laditte Congregation Lan mil sept Cent sept Le Vingt Cinquieme jour de may après midy En presence des sieurs Charles Villier marchand. et Vincent Lenoir

Ile-Saint-Paul

menuisier temoins demeurans au dit Ville Marie Signéz à La minute des presentes avec Les dits Sieur et Dame de Lignery Vendeurs Les dittes So(eurs) Superieure assistante et depositaire Mon Dit Sieur de Belmont et notaire apres Lecture faite suivant L'ordonnance ainsi signéz à La Le Marchand de Lignery Anne Robutel Sr marguerite Le moine du (St) Esprit Soeur Marie Barbier de L'Assomption Sr marguerite trotier de St Joseph, François Vachon de Belmont vicaire general, François Villier Vincent Lenoir & Adhemar notaire roial sus dit soussigné

ADHEMAR

A La marge de L'adjudication faite audit Sieur de Lignery de sa maison dite depres de Ville et terres en deppendants Le mardy Vingt quatrieme may mil sept Cent sept qui est sur Les registres des audiances de La juridiction royalle de montreal a folio quatre Vingt Cinq est La quitance dont La teneur ensuit.

PARDEVANT Le notaire roiale de Lisle de montreal a ville Marie soussigné et temoins en fin nommés fut present Sieur Jacques Le Ber Ecuier Sr Senneville au nom et Comme tuteur de sieur Antoine Lemoine Ecuier Le quel a Reconnu avoir reçu Comtant de Constant Le Marchand Ecuier Sieur de Lignery Capitaine d'une Compagnie des troupes du d'etachement de La marine adjudicataire de La maison de pres de Ville et terres en deppendants en Cartes ayant Cours au veu du dit notaire et temoins La Somme de trois mil Livres sur etant du prix de La ditte adjudication de pres de Ville dont &c, quitant &c, Declarant Le dit Sieur de Lignery que La ditte Somme Cy dessus presentement paiée est La même Somme que Le dit Sieur de L'ignery et La Dame son Epouse ont recue Ce jourd'huy des filles de La Congregation pour La Vente du tier du fief de La noue à elles faite par Le dit Sieur de Lignery et La Dame son Epouse par

Contract passé devant Le dit notaire soussigné Le jour d'hier au desir duquel Le dit sieur de Lignery pour Luy et pour La ditte dame son Epouse fait La presente declaration et en Consequence et sur son requisitoire Le dit Sieur Jacques Le Ber au dit nom Et par Ces presentes a mis et subrogé Les dittes Soeurs de La Congregation en son Lieu & place droits hipoteque preferance et privilege noms raisons et actions sans toute fois être tenu d'aucune Garentie restitution des deniers ny recours quelconque en quelque maniere que Ce soit promettant &c, obligant &c. renonçant &c. fait & passé au dit Ville Marie Estude du dit notaire Lan mil Sept Cent Sept Le Vingt Septieme may apres midy en presence des Sieurs Charles Villier marchand et Claude maurice maitre Cordonnier temoins demeurant au dit Ville Marie Signé à La minutte des presentes avec Les dits sieurs de Senneville de Lignery & notaire apres Lecture faite suivant L'ordonnance ainsi signé à La ditte minutte Senneville De Lignery C. Villier Claude maurice & adhemar notaire roial sus dits & soussigné

ADHEMAR

A LA MINUTE du sus dit Contract de vente faite par Les dits sieur et Dame de Lignery aux dittes Soeurs de La Congregation est annexé La quitance dont La teneur Ensuit

PARDEVANT Le dit notaire & temoins en fin nommez fut present Le dit Constant Le marchand Escuier Sieur de Lignery Capitaine Commandant L'une des Compagnies des troupes du detachement de La marine desnommez au Contract Cy Contre Le quel a reconnu avoir reçu Comtant ou Cartes des filles Seculieres de La Congregation notre Dame de Montreal par Les mains de Soeurs Marguerite trotier de St Joseph une des dittes filles seculieres et depositaire des biens de Leur Communauté a Ce presente La somme de quatre Cent Livres en Cartes aiant Cours qui Luy a La ditte somme Comtée et

Ile-Saint-Paul

reellement deslivrés en presence du dit notaire et temoins et par Le dit Sieur de Lignery recue dont jl s'est Contenté et Contente et C'est pour pareille somme de quatre Cent Livres que Les dites filles Seculieres de La Congregation Luy devoient et a Madame son Epouse pour Epingles ainsi qujl est porté au dit Contract Cy dessus de La quelle ditte somme de quatre Cent Livres Le dit sieur de Lignery a quitté et quitte Les dites filles Seculieres de La Congregation et tous autres fait et passé au dit Ville marie estude du dit notaire Lar mil sept Cent sept Le Sixieme juin apres midy en presence des Sieurs pierres Cabassiér et jean petit de boismorel huissiers roiaux temoins demeurant au dit ville marie signés a La minutte des presentes avec Le dit Sieur de Lignery La ditte Soeur de Saint-joseph et notaire apres Lecture faite suivant L'ordonnance ainsi Signés Lignery, Soeur marguerite trotier de Saint joseph j. Petit Cabasié et adhemar notaire roial sus dit et sous signé —

ADHEMAR

Collationné aux originaux Representez par Soeur marie marguerite trottier de St joseph Lune des Soeurs de la Congregation de notre dame de villemarie depositaire des biens de Leur Communauté Et a Elles a Lynstant Remis par Le notaire Royal de Ljsle de montreal Resident audit Villemarie Soussigné Le troisieme jour d'aouts mil Sept Cent Vingt

LePALLIEUR (paraphe)

COPIE CONFORME à une photocopie de l'original; Archives de la Congrégation Notre-Dame de Montréal. —
fl/=

Reconnoissance de Margueritte Bourgeois

A Ses compagnes

14^e May 1669.

PARDEVANT Benigne Basset Nottaire et Tabellicon de la Terre et Seigneurie de Lisle de montreal en la Nouvelle france et Tesmoings Soubs Signez, fut presente Margueritte Bourgeois, fille Usante et Jouissante de Ses droicts, et L'Une de Celles destinées, pour L'Instruction des filles des habitons de ce lieu, y demeurante., Laquelle Craynant, que les Terres, Bastiments & aues^r. Biens, qu'elle avoit Acquis, Sous Son nom et en qualité de Supérieure desdittes filles destinées aud.^e Instruction, en ce p^oys ou ailleurs, ne ceust ausdittes filles et a Celles qui leur Succederont a laditte Instruction, des chicannes par Ses heritiers, ou ayans cause, e dit & déclaré, que lesdittes Acquisitions, ont esté acheptées des derniers provenans, du Labour & Mesnage, des filles qui Sont presentement avec Elle en ce lieu et destinées pour laditte Instruction et des aumosnes qui luy ont esté faite a ce Sujet, et en ce faisant, consent & accorde Lad^{te}. declarante que lesdittes filles Ses compagnes, Jouissent avec Elle, conjointement desd acquisitions^r. comme des aues^r. Biens qui leurs Sont Communs, promettant & C obligant & C Renonçant & C fait & passé audit Montreal, en Lestude dud No^r. Lan¹ gbi.^c Soixante & Neuf Le quatorze May avant midy, es pnce^r. des S^rs François Bailly & Jacques d'acust, Tesmoings a ce requis et Soubs Signez avec lad^{te}. declarante //

Marguerite bourgeois

BASSET [paraphé]

No^r. & C

Ile-Saint-Paul

CONTRAT DE LA PRAIRIE SAINT-GABRIEL donnée en 1662 par M. de Maisonneuve à Marguerite Bourgeoys « qui s'emploie à Montréal à l'instruction des petites filles en qualité de maîtresse d'eschole seulement ».

Paul de Chomedey Gouverneur de L'Isle de Montreal en la Nouvelle France,

Pour faciliter l'establissem^t des filles de la Congregation de nostre Dame en Ce lieu, Nous Avons donné a Marguerite bourgeois Les Terres Scituées entre les Terres de St. Gabriel & les habitans de St. Joseph, depuis la Concession de Guillaume estienne Jusques a la prairie du domaine avecq pouvoir de Reprendre des Mains durbain Graveline, Environ Trois Arpens et demy de terre dont Il Jouyt a present Joignant Les Terres et prairies cy dessus mentionnées A charge de payer aud^t Graveline Cent francs pour arpent de terre quy sera Labourable a La charrue, et pour La terre quy ne sera en estat destre Labourable a la Charrue diminution sera faite de ladite Somme de Cent livres a proportion de largeur (?) quy sera necessaire pour Les semer et mettre en estat de Labourage a la charrue Ladite Terre pour Jouir Par Ladite bourgeois et Sa Communauté susdite hoirs aux mesmes Conditions que les terres quy leur appartiennent a la pointe St charles Le Tout Suposé quil Se trouve Dans La Metairye Commune a La compaigne (effacé) lhospital Ladite Quantité de deux Cens arpens de terre, Que sy ladite quantité ne sy Trouve par le mesurage quy en sera fait en Ce Cas Lesdites Terres cy dessus pour Le Tout ou partye d'Icelles serviront d'Emplissement a ladite metairye a la Charge & Suivant les pertes de ladite maitairie auparavant D'en Jouir elle fera Mettre pareille quantité de terre au mesme estat Sur lesdites terres de la pointe St charles fait a Ville-marye en l'Isle de montreal Le Vingt cinquiesme aoust 1600 soixante deux Signe Paul de Chomedey Marguerite bourgeois

Au verso sont écrits deux endos suivants :

*Marguerite bourgeois
en qualite de Maistresse
Linstruction des petites filles
qui semploie a Montreal a
deschole seulement*

*Contract de la
prairie St gabriel
donné par Monsieur
de Maison Neufve
en 1662
Pte. St. Charles
n° 6*

COPIE CONFORME à une copie photographiée. —
fl÷

*Concessions à Marguerite Bourgeois
des 31 octobre 1662 & 24 février 1666*

PAUL de Chomedey, Gouverneur de LIse de montreal en la
Nouvelle France.

Suivant les pouvoirs et Commissions qui nous ont esté donnees
par Messieurs les associes pour La Conversion des Sauvages de la
Nouvelle france en Ladicte Isle de Montreal et Seigneurs dJcelle Nous
avons donné et Concédédé donnonS Et Conceddons a Margueritte
bourgeois Fille USante et Jouissante, de Ses droicts, La quantité de
Soixante arpens de terre au lieudict Vers le Lac St. Joseph, Scavoir,
trente Six arpens de terres en une piece tenant dun Coste aus Rdes.
meres de lhospital de St. Joseph daultre Costé a Michel Theodore
dit gilles Commenceant Joignant Les terres de St. gabriel Vingt per-
ches de large ou environ et Continuant pareille large vers la monta-
gne tirant au nordouest quart douest Jusques a ladicte quantite de
trente Six arpens de Terres' Plus Une aultre piece de Terre de Vingt
quatre arpens Joignant Jcelle commenceant pour La large', quarente
perches au bout des concessions. du nomme François Roisnet, du

Ile-Saint-Paul

nommé michel Lamart dit des Jardins, et du nomme Michel Thodore, dit gilles et continuer Laditte largeur en tirant vers la montagne Sui-
vant le Susdit run. de vent Jusques a la. quantite de Soixante per-
ches faisant lesdittes deux pieces de Terres ensemble Laditte quan-
tite de Soixante arpens, pour Jouyr de La ditte Concession par la-
ditte bourgeois et ayans Cause a perpetuite et en toute propriete a
Charge den payer Chasque annee aus Seigneurs de Montreal Cinq
Sols. de Censive et de Laisser les Chemins que le gouverneur de
Montreal Jugera necessa'. pour la Commodite publique faict a Mont-
real le dernier octobre mil Six Cents Soixante deux. —

PAUL DE CHOMEDEY

GABRIEL SOUART PRESTRE SUPERIEUR des Ecclesiastiques
de l'Isle de Montreal en la Nouvelle france.

EN VERTU de la procuration qui Nous a esté donnée par Messire
ALexandre le Ragois Sieur de Bretonvilliers Superieur des Prestres
du Seminaire St. Sulpice Estably au faux bourg St. Germain despres
LeS Paris, Seigneurs de lad'. Jsle. Nous Avons donné & concedé,
donnons & Concedons, a Margueritte Bourgeois Le Surplus des
Terres qui Se trouveront, de plus de deux Arpens de large Sur dix
huict de Long a elle concedée par Monsieur de Maisonneuve gou-
verneur de lad'. Jsle par le Contract de lautre part, entre lesd deux
arpens & la concession des Religieuses de Lhospital de ce lieu ; Pour
dud Surplus Jouir, par lad Bourgeois & Ayans Cause en Pleine pro-
prieté, & aux mesmes charges, Clauses & condicions, que celles
portées par led Contract, de lautre part escrit, FAICT A Montreal
Le Vingt quatriesme fevrier gbic. Soixante & SiX./

G. Souart (paraphe)

COPIE CONFORME à l'original ; Archives de l'Hôtel-Dieu de Montréal,
(Tiroir 1er, n° 13 1').

Lettre de GUY CARLETON

*Gouverneur en chef de la Province de Québec
autorisant la Congrégation de Notre-Dame
à acheter les 2/3 de l'Île-Saint-Paul
20 octobre 1769*

« Guy Carleton, capitaine général et gouverneur en chef de la Province de Québec, vice-amiral d'icelle, brigadier général des armées du Roi, & — En conséquence de la requête à nous présentée par les Dames Séculières de la Congrégation de Montréal, nous avons confirmé, et par la présente nous confirmons aux dites Dames Séculières de la Congrégation, la permission que nous leur avons déjà donnée verbalement, de faire l'achat de cette partie de l'Île Saint-Paul, près de Montréal, qui vient d'être vendue par le député Prévot-Maréchal de ce district aux plus offrants et derniers enchérisseurs.

« Fait et donné à Québec, sous le sceau de nos armes,
ce 20 septembre 1769.

Guy Carleton. »

Ile-Saint-Paul

*Les Pères et Frères Jésuites
C.P. 130 — Saint Jérôme
Comté de Terrebonne, Qué.*

9 février 1969

Sœur Marie-Anne Gauthier-Landreville, C.N.D.
Centre Marguerite-Bourgeoys
3040 ouest, rue Sherbrooke
Montreal 215
Bien chère Sœur,

Le renseignement que vous a donné le P. Campeau est exact. Le nécrologe de la Compagnie dressé par le très compétent P. Arthur Melançon ne contient le nom d'aucun jésuite mort à Montréal ou dans les environs en août 1875.

Quant aux autres victimes d'accidents en 1805-1806 et en 1841, je n'en sais pas plus long. Les autorités que vous avez consultées, MM. Jean-Jacques Lefebvre, Raymond Denault et Claude Perrault devraient savoir et apparemment ils ne savent pas.

Je n'ai d'autre piste à vous offrir que les journaux de l'époque. A votre intention, j'ai parcouru les *Mélanges Religieux* de 1841, et je n'ai rien trouvé. Nous n'avons pas ici les journaux de Montréal pour l'époque concernée. Ce travail de recherches de faits divers dans les anciens journaux est ingrat, et, d'après mon expérience, ne donne pas grand'chose. Mlle Baboyant, de la Salle Gagnon, pourrait vous dire ce que possède la Bibliothèque Municipale comme micro-films de ces vieux journaux. A mon avis, si l'on avait des dates précises, le travail mériterait d'être entrepris et ne serait pas long.

Je regrette de ne pouvoir vous être utile. Mais je vous félicite d'avoir entrepris cette étude afin de conserver à la postérité les travaux et les mérites de votre excellente communauté.

Je me recommande à vos bonnes prières,

Léon Pouliot, s.J.

ILE ST. PAUL

Montreal 22nd July 1870

To
The Reverend Superior General
of The Ladies of The Congregational
Nunnery of Notre Dame
of Montreal

Madam,

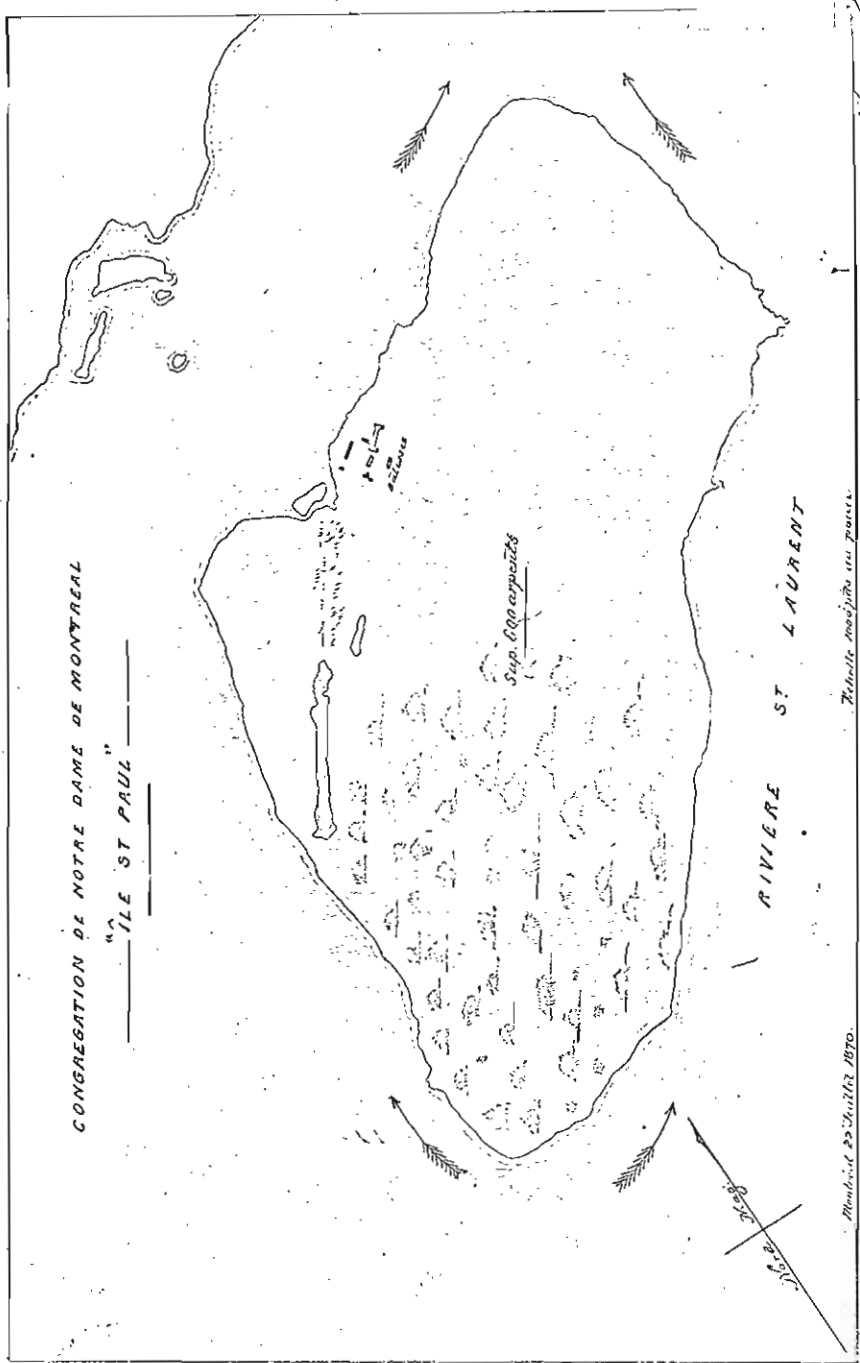
I have the honor to Report that in compliance with your instructions, I have examined your property known as "St Paul's Island" situate opposite Pointe St Charles near this City, with a view of establishing the value thereof ; and and (sic) of opinion that said property containing an Area of 800 arpents, is worth the sum of Ninety thousand pounds £ 90.000 currency.

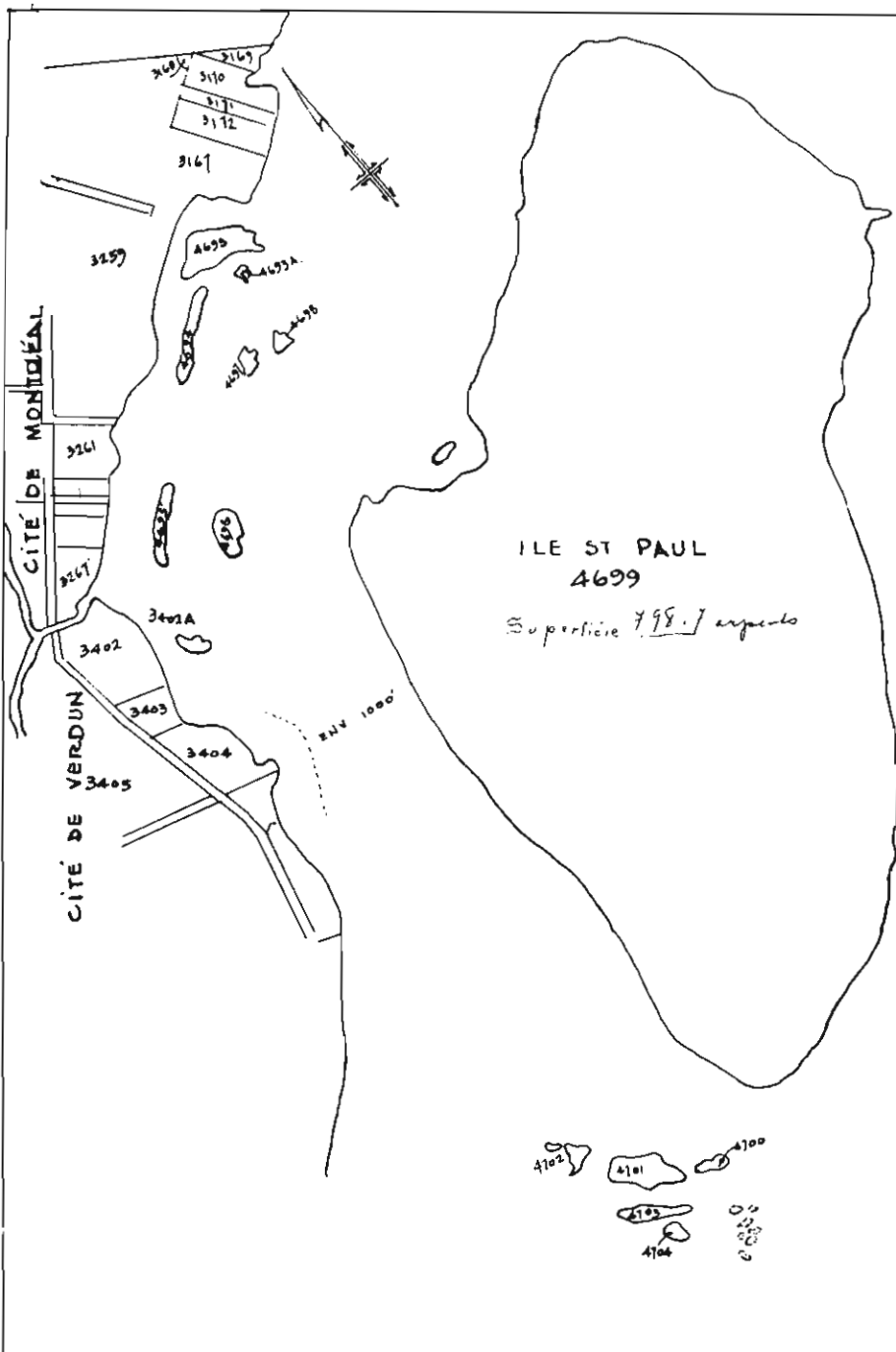
I remain
Madam
With consideration
Your ob't Serv't
H. M. PERRAULT
Land Surv'r Architect

We the undersigned hereby concur in the foregoing estimate

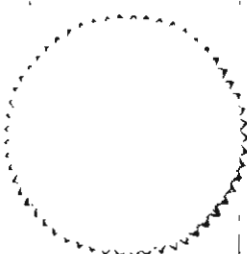
† Ig. Bourget, Ev. de Montreal

C. A. Leblanc, I.C.	J. A. Baile, Supérieur du
L. Beaudry,	Séminaire de St Sulpice, seigneur
Manag. & Director	de l'Ile de Montréal
New City Gas Comp.	J. V. Arraud, Ptre Procureur
O. Berthelet, J.P.	du Séminaire de Montréal
H. Cotté, cashier	John Young
La Banque Jacques Cartier	Pres't B ^d of Trade
William Workman	W. Badgley
Mayor of Montreal	Judge, Queens Bench
A. T. Galt	Province Quebec
late Minister of Finance	S. Church
C. N. Brydgc	Judge, Queens Bench
Managing Director	Province Quebec
Grand Trunk RY Co.	





<p>LAURENT C. FARAND <i>Arpenteur-Geomètre - Quebec Land Surveyor</i> 2203 HARVARD MONTREAL TEL. EL. 4789</p>	<p>CADASTRE : MUN. PAROISSE DE MONTREAL MUNICIPAL : DATE 16 SEPTEMBRE 1963 ECHELLE } 5 ARPENTS - 1 POUCE SCALE } No. 4013</p>
---	--



L'AN MIL NEUF CENT CINQUANTE-SIX, le
vingt-six janvier.

DEVANT ME ROBERT DESY,
notaire soussigné pour la Province
de Québec, Canada, résidant et exer-
çant en la cité et le district de
Montréal.

A COMPARU :

LA COMMUNAUTE appelée LES SOEURS DE LA
CONGREGATION DE NOTRE DAME DE MONTRÉAL, corporation
dûment incorporée ayant le siège principal de ses af-
faires en la cité de Montréal, ici représentée et agis-
sant aux présentes par Révérende Mère Sainte Marie
Consolatrice, née JEANNE BRULE, Supérieure Générale et
Révérende Soeur Saint Albert - - de Sion - , dépositaire
générale, dûment autorisées aux présentes par et en
vertu de deux résolutions passées à une assemblée du
Conseil Général des Soeurs de la Congrégation de No-
tre Dame de Montréal, tenue à Montréal, les deux dé-
cembre mil neuf cent cinquante-quatre et vingt-six
janvier mil neuf cent cinquante-cinq, dont copies cer-
tifiées demeurent annexées à l'original des présentes,
après avoir été reconnues véritables par les susdites
Mères et signées de leur main par elles et le notaire
soussigné, dont copie certifiée demeure annexée à
l'original des présentes après avoir été reconnues vé-
ritables par les Révérendes Mères susdites et signées

DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL
Je certifie que ce document a été enregistré dans ce
bureau à 11 heures et 15 minutes, le 21 janvier
1916 sous le numéro 1183864

Robert Desy
Notaire



~~No Varietur par elles et le notaire soussigné.~~

Ci-après nommée "LA VENDERESSE"

L A C U E L L E s par les présentes
vendu avec la garantie ordinaire de droit à QUEBEC
HOME & MORTGAGE CORPORATION LTD, corporation dûment
incorporée ayant le siège principal de ses affaires on
la cité de Montréal, ici représentée et agissant aux
présentes par JUDA LEIB GEWURZ, son Président, et CO-
LIN A. GRAVINOR, son Vice Président, dûment autorisés
aux présentes en vertu d'une résolution des directeurs
de la compagnie en date du 1er décembre 1955, dont co-
pie certifiée demeure annexée à l'original des présen-
tes après avoir été reconnue véritable par les offi-
ciers susdits et signée No Varietur par eux et le no-
taire soussigné.

Ci-après nommée "L'ACQUEREURE"

D E S I G N A T I O N

Une ile située dans le Fleuve St-Lou-
rent, connue sous le nom de l'ile
St-Paul, étant le lot numéro quatre
mille six cent quatre-vingt-dix-neuf
(4699) sur le plan et au livre de
renvoi officiels de la Paroisse de
Montréal, avec les bâtisses dessus
construites.

Ainsi que le tout se trouve présente-
ment avec toutes les servitudes ac-
tives et passives, apparentes ou oc-
cultes attachées audit immeuble.

T I T R E

La venderesse est propriétaire de la
dite Ile pour l'avoir acquise par bons titres.

DECLARATIONS DE LA VENDERESSE :

La venderesse déclare que le lot no. quatre mille six cent quatre-vingt-dix-neuf (4699) n'est sujet à aucune rente seigneuriale.

Que le dit lot est libre de toutes charges et hypothèques.

POSSESSION ET CONDITIONS :

Aux moyens des présentes l'acquéreur pourra faire, jouir et disposer en toute propriété et libre possession de l'immeuble à elle présentement vendu, à compter d'aujourd'hui, à la charge:-

1.- De payer le coût des présentes, copies et enregistrement, ainsi que les frais de préparation et d'enregistrement de l'avis d'adresse de la venderesse,

2.- De payer toutes taxes municipales et scolaires générales et spéciales et toutes autres impositions foncières pouvant affecter le dit immeuble pour l'avenir, y compris la proportion de celles de l'année courante, à compter du premier décembre mil neuf cent cinquante-cinq.

3.- De n'exiger de la venderesse aucun titre ni certificat de recherche.

4.- De permettre à la venderesse de continuer à occuper les bâtisses construites sur ladite île, sans aucun loyer et ce, jusqu'au trente mars mil neuf cent cinquante-sept, et l'acquéreur s'engage à laisser à la venderesse la possession exclusive avec li-

bre droit d'accès aux dites bâtisses, comme la vendeuse l'entendra.

5.- De ne pas employer la dite Ile pour fins de parc d'amusement ou autres fins semblables, mais seulement à des fins résidentielles, commerciales et industrielles incluant un stadium ou parc pour événements sportifs.

6.- De payer s'il y a lieu toute commission d'agent qui pourrait être réclamée à la vendeuse.

P R I X

La présente vente est faite pour le prix et somme de UN MILLION TROIS CENT MILLE DOLLARS - (\$1,300,000.00) sur et en déduction de laquelle somme, la vendeuse déclare avoir reçu de l'acquéreur, partie ce jour et partie avant ce jour, celle de HUIT CENT MILLE DOLLARS (\$800,000.00) dont quittance pour autant.

Quant au solde ou somme de CINQ CENT MILLE DOLLARS (\$500,000.00) l'acquéreur s'engage à la payer à la vendeuse au bureau d'affaires de cette dernière, dans le district de Montréal, le premier mars mil neuf cent cinquante-huit, avec intérêt à compter du premier décembre mil neuf cent cinquante-cinq, au taux de SIX POUR CENT (6%) L'AN payable trimestriellement les premiers mars, juin, septembre et décembre de chaque année.

Tous versements d'intérêts non payés à échéance produiront des intérêts au taux susdit, à

compter de leur échéance respective, sans mise en demeure.

Pour garantir le paiement du susdit solde de prix de vente, l'acquéreur affecte et hypothèque le susdit immeuble en faveur de la vendeuse qui réserve son privilège.

CLAUSE D'EXIGIBILITE.

Faute par l'acquéreur de remplir et d'exécuter toutes et chacune des charges, clauses, conditions et obligations mentionnées aux présentes et plus particulièrement de payer soixante jours après échéance, la dite somme plus haut mentionnée et les versements sur icelle ou encore les intérêts dans le même délai, toute la somme alors due en capital, deviendra immédiatement exigible "ipso facto" sans avis ni mise en demeure, plus les intérêts accrus.

CLAUSE RESOLUTOIRE

Faute par l'acquéreur de remplir et d'exécuter toutes et chacune des charges, clauses, conditions mentionnées aux présentes dans un délai de soixante jours (60) de leur échéance respective et plus particulièrement de payer soixante jours après avoir reçu l'avis prévu par la loi, les taxes pouvant affecter le dit immeuble, le susdit solde du prix de vente, en capital, les versements ou les intérêts, la présente vente deviendra nulle "ipso facto" sans avis ni mise en demeure, si la vendeuse le désire, qui dans ce cas gardera à titre d'indemnité tout ce qu'elle aura reçu jusqu'à lors en compte sur le dit prix de vente, et

sans aucun remboursement pour toutes additions, améliorations et impenses faites audit immeuble, lequel devra être considéré comme franc et quitte de toutes charges et hypothèques subséquentes aux présentes.

La présente clause résolutoire s'appliquera mutatis mutandis à tout acquéreur subséquent de l'immeuble et ce dernier devra assumer personnellement le paiement de la susdite balance de prix de vente.

La présente clause résolutoire prendra effet automatiquement au cas où l'acquéreur ferait cession de ses biens, tomberait en faillite ou deviendrait sous le coup d'un concordat.

Il est entendu et convenu que l'acquéreur aura le droit d'obtenir en aucun temps, mainlevée du susdit privilège de vendeur sur un million de pieds carrés, pourvu que l'acquéreur paie à la vendeuse une somme de CENT VINGT CINQ MILLE DOLLARS (\$125,000.) en comptant sur le solde de prix de vente, plus les intérêts accrus à date sur cette somme, et ensuite successivement toujours en payant une somme de CENT VINGT CINQ MILLE DOLLARS (\$125,000.00) pour obtenir mainlevée et reconnaissance au privilège de vendeur sur un million de pieds carrés.

La vendeuse cède et transporte à l'acquéreur, sans aucune garantie, tous les droits, titres et intérêts qu'elle a ou peut avoir, dans les îles portant les numéros quatre mille sept cent, quatre mille sept cent un, quatre mille sept cent deux, quatre mille sept cent trois, quatre mille sept cent quatre, quatre

mille six cent quatre vingt-treize, quatre mille six cent quatre vingt treize A et quatre mille six cent quatre vingt-dix-sept (4700, 4701, 4702, 4703, 4704, 4693, 4693A et 4697) sur le plan et au livre de renvoi officiels de la Paroisse de Montréal, sujet à tout ce qui pourrait les affecter soit, charges, droits seigneuriaux, etc.,

DONT ACTE

FAIT ET PASSE en la cité de Montréal, sous le numéro quatorze mille vingt-six des minutes du notaire coussigné.

ET LECTURE FAITE les parties ont signé avec et en présence du notaire.

(SICME) JEANNE ENJLE dite BONUR SAINT-MARIE-CONSOLATRICE, supérieure générale.

" MARIE ALICE LEMAY dite BONUR DE ALBERT DE SION, dév. gèle

" J. E. GEORZ

" COLIN A. CRAWFORD
COLIN A. CRAWFORD

" ROBERT DEBY, NOTAIRE

VRAIE COPIE de la minute des présentes demeurée en mon étude. (Trente notariés n. 13.)

No. 11026

Le 26 Janvier 1956.

V E N T E :

par

LA COMMUNAUTE DES SOEURS DE
LA CONGREGATION NOTRE DAME
DE MONTREAL

à

QUEBEC HOME & MORTGAGE COR-
PORATION.

11026(5)

D.C./31/1/56/ 2ème copie

Me ROBERT DESJARDINS

ÉTUDE DE
SAVIGNAC & DÉSY

NOTAIRES
ÉDIFICE TRANSPORTATION
132 OUEST, RUE ST-JACQUES
TÉLÉPHONE HARBOUR 1266
MONTREAL

Congrégation de Notre-Dame
Centre Marguerite-Bourgeoys
3040 ouest, rue Sherbrooke
Montréal, 29 septembre 1969

Monsieur Jean-Noël Tremblay
Ministre des Affaires culturelles
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Ministre,

Au moment où je termine un livre : l'Histoire de l'Île-Saint-Paul — aujourd'hui l'Île-des-Sœurs, qui fut la propriété de la Congrégation de Notre-Dame durant 256 ans — je voudrais signaler aux toutes dernières pages du volume les activités actuelles dans cette nouvelle « cité de rêve », comme disent les journaux.

Ainsi, au cours de l'été, je me suis rendue sur notre ancien domaine, pour y rencontrer les archéologues à la recherche de ce qui resterait de l'époque des Le Ber, etc. Il n'y avait là que des chercheurs d'Ottawa, de Toronto, de Windsor. Personne parmi eux pouvait causer en français.

J'avais appris pourtant que les fouilles étaient faites avec l'autorisation du Québec, en collaboration avec lui. Par ailleurs, je lisais dans le quotidien LA PRESSE du 2 juin 1969, que les découvertes des chercheurs sont partagées entre l'Institut national des Civilisations et le Musée royal d'Ontario. Le même journal note, le 2 juillet : « La mission d'archéologue qui travaille dans l'Île-des-Sœurs est sous la direction conjointe de M. Webster du Musée royal et de M. Michel Gaumont, directeur du Service d'archéologie au Ministère des Affaires culturelles du Québec.

Ile-Saint-Paul

J'ose solliciter de votre bienveillance, Monsieur le Ministre, une copie du document officiel par lequel le Gouvernement du Québec a autorisé les fouilles.

Je ne comprends pas très bien comment on aurait laissé couler vers l'Ontario les objets repérés chez nous. C'est ce qui ressort pourtant de ce que j'ai lu et entendu dire.

J'espère, Monsieur le Ministre, que grâce à vos renseignements, je pourrai faire une honorable mise au point dans le volume qui paraîtra à la fin de l'année courante.

Veillez accepter, Monsieur le Ministre, mes remerciements anticipés et l'hommage de mes salutations.

Sœur Marie-Anne Gauthier Landreville, C.N.D.
Directrice du Centre Marguerite-Bourgeoys.

Gouvernement du Québec
MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

LE MINISTRE

Québec, le 7 octobre 1969

Sœur Marie-Anne Gauthier-Landreville
Directrice du Centre Marguerite-Bourgeoys
3040 ouest, rue Sherbrooke
Montréal

Madame la Directrice,

J'accuse réception de votre lettre du 29 septembre 1969 relative aux fouilles effectuées à l'Île-des-Sœurs. Je vous en remercie.

Je demande à Monsieur Pierre Lachapelle, directeur général de la Diffusion de la culture, de vous fournir tous renseignements utiles concernant la requête que vous m'avez présentée.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'assurance de ma considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Noël Tremblay', with a large, stylized initial 'J'.

Jean-Noël Tremblay

Ile-Saint-Paul

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA
DIFFUSION DE LA CULTURE

GOUVERNEMENT
DU QUÉBEC

MINISTÈRE DES
AFFAIRES
CULTURELLES

Hôtel du Gouvernement
QUÉBEC

Québec, le 12 novembre 1969

Sœur Marie-Anne Gauthier-Landreville
Directrice du Centre Marguerite-Bourgeoys
3040 ouest, rue Sherbrooke
Montréal (Québec)

Madame la Directrice,

A la demande du Ministre des Affaires culturelles, l'Honorable Jean-Noël Tremblay, je vous fais parvenir quelques précisions au sujet des fouilles archéologiques qui ont eu lieu à l'Île-des-Sœurs, pendant l'été 1969.

Conforme à son désir de vouloir protéger le patrimoine québécois, le ministère des Affaires culturelles a consenti à un projet conjoint avec le Musée royal d'Ontario. La nature de l'entente et du travail est expliquée dans la copie d'un communiqué de presse paru le 12 mai 1969, (ci-joint copie de ce communiqué).

Selon les rapports préliminaires, on aurait retrouvé l'emplacement exact de Jacques Le Ber, à l'Île-des-Sœurs, et la construction du pont Champlain en aurait démoli les trois quarts.

352

La maison complète de Jacques Le Ber aurait été retrouvée ainsi qu'un mur de jardin et l'un des quatre (4) bastions, celui du nord-est qui défendait le poste. Toutes ces structures de pierre étaient situées sous une couche compacte d'argile et même en cours de fouilles, on a retrouvé des traces d'habitat indien préhistorique sous forme de céramique qui semble à première vue être de type sylvicole.

Autour de ces structures, on a retrouvé quelques fragments de brique de foyers et quelques rares objets utilisés par les habitants du poste, tels que céramique de fabrication locale, rassades, faïence et débris de cuisine.

À la suite de ces fouilles, le propriétaire de l'Île a gracieusement offert de protéger les structures mises à jour pour les rendre visibles aux touristes et aux visiteurs intéressés à l'histoire de l'Île-des-Sœurs ; initiative que l'on devrait féliciter.

D'autre part, à la suite de ces fouilles, le matériel archéologique sera étudié par le Musée royal d'Ontario qui en gardera une collection type et qui remettra à l'Institut national de la civilisation, du ministère des Affaires culturelles le restant de ces pièces.

La publication du rapport se fera au milieu de l'année 1970, également en français et en anglais.

À ce moment, il sera fort aisé de déposer dans les archives de la communauté des Sœurs de Notre-Dame, les anciennes propriétaires de l'Île, une partie des rares objets trouvés sur le poste de Jacques Le Ber.

Veillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments distingués.

Le directeur général
Pierre Lachapelle.

Ile-Saint-Paul

Royal Ontario Museum
100 Queen's Park
Toronto 5, Ontario, Canada

FOUILLES DANS L'ÎLE-DES-SŒURS, À MONTRÉAL

Pour la première fois, des archéologues tiendront des fouilles à l'Île-des-Sœurs, un des plus anciens sites historiques au Canada.

Ce travail, un projet coopératif du Musée royal d'Ontario, à Toronto, et du Service d'archéologie du Ministère des Affaires culturelles de la Province de Québec, débutera vers le 15 juin.

Le travail se concentrera sur les emplacements de deux manoirs français, qui datent du 17^{ème} siècle. Un emplacement est celui du manoir et des bâtiments de Jacques Le Ber, à qui on céda un tiers de l'île en 1664, et qui acheta un autre tiers en 1668. Un autre sera peut-être la résidence de Claude Robutel de Saint-André, un manoir qui exista dès avant 1676 jusqu'au début du 18^{ème} siècle. On retrouve également dans l'Île-des-Sœurs les emplacements de plusieurs maisons des premiers tenanciers.

Les fouilles seront dirigées par Monsieur D.D. Webster, du Musée royal d'Ontario, et par Monsieur Michel Gaumont, du Ministère des Affaires Culturelles. Le père John Lee, c.s.b., de l'Université de Windsor, sera l'archéologue-en-chef, et l'équipe sera recrutée des étudiants en anthropologie à l'Université de Montréal, et à l'Université de Windsor. Ce projet archéologique est appuyé par la compagnie Structures Métropolitaines du Canada, Ltée, qui est en train de développer l'île dans les domaines du logement et de la récréation.

M. Webster, Conservateur du Département canadien au Musée royal d'Ontario, semble convaincu que ces fouilles seront la première expédition archéologique dans l'Île-des-Sœurs. La longueur de l'île est à peu près un et demi milles, la largeur, trois quarts de mille. L'île est habitée depuis 1664, quand le tiers septentrional fut concédé à Jacques Le Ber, le tiers central à Claude Robutel de Saint-André, et le tiers du sud-ouest à Jean de La Vigne. La partie qui appartient à Jean de La Vigne fut acquise par Jacques Le Ber en 1668.

Au 18ème siècle, l'île passa aux mains de la Congrégation de Notre-Dame : le terrain Robutel en 1707, et celui de Le Ber en 1769. Cette communauté religieuse habita l'Île-des-Sœurs jusqu'à sa vente en 1961 (1956). En 1966, la compagnie Structures Métropolitaines du Canada, Ltée y débuta un programme de développement dans les domaines du logement et de la récréation, un programme qui durera 15 ans.

Les fouilles sont censées continuer jusqu'au 1er septembre. L'Institut national des Civilisations, la Congrégation de Notre-Dame et le Service d'Emplacements Historiques du Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ont fourni les recherches historiques.

Le travail préliminaire comprendra l'arpentage et la situation précise des emplacements, et aussi, l'enlèvement de la terre déposée récemment sur des parties du terrain Le Ber.

Les résultats des fouilles seront publiés en français et en anglais. Les objets découverts seront partagés également entre l'Institut national des Civilisations et le Musée royal d'Ontario.

12.5.69

CANADA
Province
de Québec
District de
Montréal

Sceau
Cour
Supérieure

de
PROVINCE of QUEBEC
24 X '69 S* 1.00
149046
TIMBRE DE LOI — LAW STAMP

COUR SUPERIEURE
MONTREAL
SUPERIOR COURT

COUR SUPÉRIEURE

MONTRÉAL

SERVICE DE L'ÉTAT CIVIL

Le vingt-cinq janvier mil neuf cent cinquante-cinq Nous, prêtre soussigné, avons baptisé Marie-Paule-Marguerite née à l'Île St-Paul le dix-neuf janvier courant fille de Edouard Eymard (sic), cultivateur qui a signé, et de Pauline Fournier de Notre-Dame, Montréal. Le parrain a été Charles-Eugène Bilodeau, cultivateur, ami de la famille, de l'Île St-Paul, paroisse N. Dame, Montréal qui a signé et la marraine son épouse, Alice Baillargeon qui a signé. lecture faite.

(signé) Marie Alice Baillargeon

Eugène Bilodeau

Edouard Emard

P. Lévesque, ptre. vic.

Copie conforme à l'original.

DIOCÈSE DE MONTRÉAL
CANADA

Paroisse Notre-Dame-des-Sept-Douleurs
4155, rue Wellington
Verdun, Montréal 19

CERTIFICAT DE NAISSANCE ET DE BAPTÊME

Le soussigné certifie que, tel qu'inscrit aux registres des naissances
et baptêmes de cette paroisse,

Sarah Elisabeth Despatie

filie de Luc Despatie, homme de finance
et de Dorothy McCann

de la paroisse de l'Île des Sœurs, Québec, Canada,
est né(e) à Montréal, Québec, Canada

le vingt-deux mars mil neuf cent soixante-neuf
et a été baptisé(e) le douze octobre mil neuf cent soixante-neuf
selon le rite de l'Église catholique romaine.

Le parrain a été Robert Jarry

La marraine a été Louise Roussel

Le baptême a été conféré par Mgr Henri Langlois P.D. curé

Date 27 octobre 1969

Le curé Mgr Henri Langlois, P.D.
par Sœur Carmen Bizier, p.f.s.f.
sec.

SCEAU

Copie conforme à l'original.

Ile-Saint-Paul

DIOCÈSE DE MONTRÉAL
CANADA

Paroisse Notre-Dame-des-Sept-Douleurs
4155, rue Wellington
Verdun, Montréal 19

CERTIFICAT DE NAISSANCE ET DE BAPTÊME

Le soussigné certifie que, tel qu'inscrit aux registres des naissances
et baptêmes de cette paroisse,

Marie France Lyne Thibault

filie de Pierre Thibault, surintendant
et de Nicole Valada

de la paroisse de l'Ile des Sœurs, Québec, Canada,
est né(e) à Montréal, Québec, Canada

le cinq septembre mil neuf cent soixante-neuf
et a été baptisé(e) le douze octobre mil neuf cent soixante-neuf
selon le rite de l'Eglise catholique romaine.

Le parrain a été Claude Valade

La marraine a été Line Valade

Le baptême a été conféré par Mgr Henri Langlois, P.D. curé

Date 27 octobre 1969

Le curé Mgr Henri Langlois, P.D.
par Sœur Carmen Bizier, p.f.s.f.
sec.

SCEAU

Copie conforme à l'original.

BIBLIOGRAPHIE

Principaux documents consultés

1

Sources manuscrites

Archives de la Congrégation de Notre-Dame — Contrats, baux, livres de comptes, cahier-souvenir, sœur Diana Dubois, C.N.D., notices biographiques.

Archives du Palais de Justice de Montréal — Registre des baptêmes, mariages, sépultures.

Archives de l'Oeuvre de la Fabrique de Notre-Dame, à Montréal, registres des baptêmes, mariages et sépultures.

II

Imprimés

DESROSIERS, Léo-Paul, *Dans le nid d'aiglons, la colombe* (Vie de Jeanne Le Ber, 1963. /0

Dictionnaire bibliographique du Canada, Les Presses de l'Université Laval, 1966.

FAILLON, Etienne, P.S.S., *Vie de la Sœur Bourgeoys*, Ville-Marie 1853.

FAILLON, Etienne, P.S.S., *L'héroïne chrétienne du Canada* ou Vie de Jeanne Le Ber, Ville-Marie, 1860.

- LANCTOT, Gustave, *Histoire du Canada*, Librairie Beauchemin, Montréal, 1965.
- LE ROUX, Joseph, M.D., *Vade mecum du Collectionneur*, Collector's Vade Mecum, Beauchemin et Valois, Montréal, 1885.
- LE JEUNE, Louis, O.M.I. (Père) *Dictionnaire Général du Canada*, Université d'Ottawa, 1931.
- TANGUAY, Cyprien (abbé), *Aux Origines de Montréal*, Imprimerie Populaire Limitée, Montréal 1942.
- TRUDEL, Marcel, *Histoire de la Nouvelle-France*, Volume II, « Le Comptoir », Editions Fides, Ottawa, 1960.
- VALLEMARE, *Collection des Monnaies et Médailles de l'Amérique du Nord, 1652—1850*, Paris, chez Havard, 1861, Bibliothèque municipale, Collection Gagnon.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
<i>PRÉFACE</i>	<i>VII</i>
<i>AVANT-PROPOS</i>	<i>XII</i>
<i>Qu'est-ce que l'Ile-Saint-Paul ?</i>	<i>XV</i>

P R E M I È R E P A R T I E

I — Les propriétaires de l'Ile depuis les débuts de la Nouvelle-France jusqu'en 1706

Jean de Lauson. — Jacques Le Ber. — Marie Le Ber. — Claude Robutel de Lanoue. — Jean de la Vigne	3
La tenure seigneuriale	9

II — La Congrégation de Notre-Dame acquiert le fief de Lanoue

Echange entre la Congrégation de Notre-Dame et le sieur de Lanoue, 1706. — Vente à la Congrégation de Notre-Dame par Monsieur et Madame de Lignery, 1707. — La Ferme Saint-Gabriel. — Noblesse oblige. — Acte de foi et hommage par la Congrégation de Notre-Dame, 1724. — Habitants de l'Ile-Saint-Paul en 1721	13
--	----

III — Les Le Ber et la Congrégation de Notre-Dame	
Procès verbal concernant les bornes de l'Île-Saint-Paul, 1725. — Ordonnance de l'Intendant Hocquart concernant la pêche en l'Île-Saint-Paul, 1731. — Réponse de l'Intendant Hocquart à une requête de Le Ber de Senneville et la Congrégation de Notre-Dame, 1740	25
IV — Le fief de Saint-Paul passe à d'autres mains	
Le fief des Le Ber passe à M. de Feltz, 1758. — De M. de Feltz à M. Lupien dit Baron, 1760. — Rétrocession à M. de Feltz, 1763. — Vente du fief de Saint-Paul par M. de Feltz à M. Thomas Lynch, 1764	33
V — Le fief de Saint-Paul est mis aux enchères. 1769 ..	37
VI — La Congrégation de Notre-Dame propriétaire de l'Île-Saint-Paul, 1769	
Contrat de vente du fief de Saint-Paul à la Congrégation de Notre-Dame, 1769. — État de la ferme de l'Île après 1769. — Un détachement des troupes américaines dans l'Île-Saint-Paul. — L'Île-Saint-Paul relève du domaine de Sa Majesté George III, 1781. — Acte d'aveu et dénombrement de l'Île-Saint-Paul par procuration, 1781. — Demande de remise du droit d'amortissement et réponse du Gouverneur Frédéric Haldimand, 1781	39

VII — Fin du XIX ^e siècle à l'Île-Saint-Paul	
Inventaires des biens-fonds, des immeubles, etc. de la ferme de l'Île, 1897. — Un problème toujours actuel : les taxes	53

D E U X I È M E P A R T I E

I — Quand l'Île Saint-Paul était vraiment l'Île-des-Sœurs	
La vie de tous les jours à la seigneurie de l'Île-Saint-Paul. — A travers les livres de comptes	61
II — Jours néfastes	
Noyades. — Une trombe sous-marine. — Débâcles. — Incendies	75
III — Jours fastes	
Grandes promenades de tradition. — Visites d'honneur. — Les Sœurs novices en vacances. — Autres visites (simple mention)	99
IV — Vie liturgique et fêtes religieuses	
Première grande retraite pour les employés en 1842. — Saint Joseph protecteur de l'Île-Saint-Paul. — Première messe de minuit. — Consécration de la métairie de l'Île-Saint-Paul à la Sainte Famille. — Première procession du Saint-Sacrement	

à la Fête-Dieu. — Centenaire de la présence eucharistique, 1850-1950. — La grotte de Notre-Dame de Lourdes	121
--	-----

V — Nos aumôniers

Les aumôniers au Manoir. — Portraits de quelques Sulpiciens : M. Hippolyte Dupret. — M. Joseph-Marie Chiron. — M. Émile Girot — M. Lucien François	137
Les aumôniers à la maison Sainte-Famille	158

VI — Quelques-unes de nos Sœurs

<i>Sœur Saint-Anastase, la femme de foi. — Sœur Eugénie Carrier, la petite Marie Barbier de notre temps. — Sœur de-la-Purification, plus humble que la violette des bois. — Sœur Marie-Anne Cossard, qui aima les plantes et les animaux à la manière de saint François. — Sœur Sainte-Marie-Edith, la bienfaitrice qui ne savait pas calculer. — Sœur Marie-Louise Dupuis, la petite abeille du « Père » Dupret. — Sœur Saint-Joseph-de-la-Crèche, la bâtitisseuse dans la joie chantante. — Sœur de-la-Visitation, celle qui a vécu pour les autres le mystère de son nom. — Sœur Sainte-Mathilda, celle qui se fit toute à tous dans l'humilité du Christ. — Sœur Sainte-Alexandra, la toute donnée</i>	161
--	-----

VII — L'île centre d'étude au vieux Manoir 185

VIII — Nos amis de la nature	
Les animaux. — Les arbres. — Les fleurs	189

TROISIÈME PARTIE

I — Les dernières années de la Congrégation de Notre-Dame dans l'Île-Saint-Paul	
Divers projets	219
II — Le sort en est jeté	
L'Île-Saint-Paul sera vendue à la Société Quebec Home and Mortgage	227
III — L'Île-Saint-Paul est annexée à Verdun	229
IV — Les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame quittent l'Île-Saint-Paul	
Fermeture de la maison Sainte-Famille. — Les derniers mois au Manoir. — Projet d'un Musée de l'Homme dans l'Île-des-Sœurs. — Le vieux Manoir est incendié	233
V — La société Quebec Home and Mortgage passe un bail emphytéotique avec la société Les Structures Métropolitaines	
Les Structures Métropolitaines à l'œuvre	245
	365

VI — Levée de la première pelletée de terre dans l'Ile-des Sœurs	
Précis historique de l'Ile-Saint-Paul communément appelée l'Ile-des-Sœurs. — Pour l'an 2067, prédictions contenues dans la capsule historique. — L'arbre du centenaire de la Confédération canadienne dans l'Ile-des-Sœurs	251
VII — Nous allons dans l'Ile	259
VIII — La société Les Structures Métropolitaines va franchir une deuxième étape	
L'École à l'Ile-des-Sœurs. — Le Seigneur revient. — La deuxième étape	265
IX — Fouilles archéologiques sur le fief de Jacques Le Ber	
Un événement sans précédent à l'Ile-des-Sœurs. — Clôture des fouilles archéologiques	269
X — Un grand événement religieux	281

APPENDICE

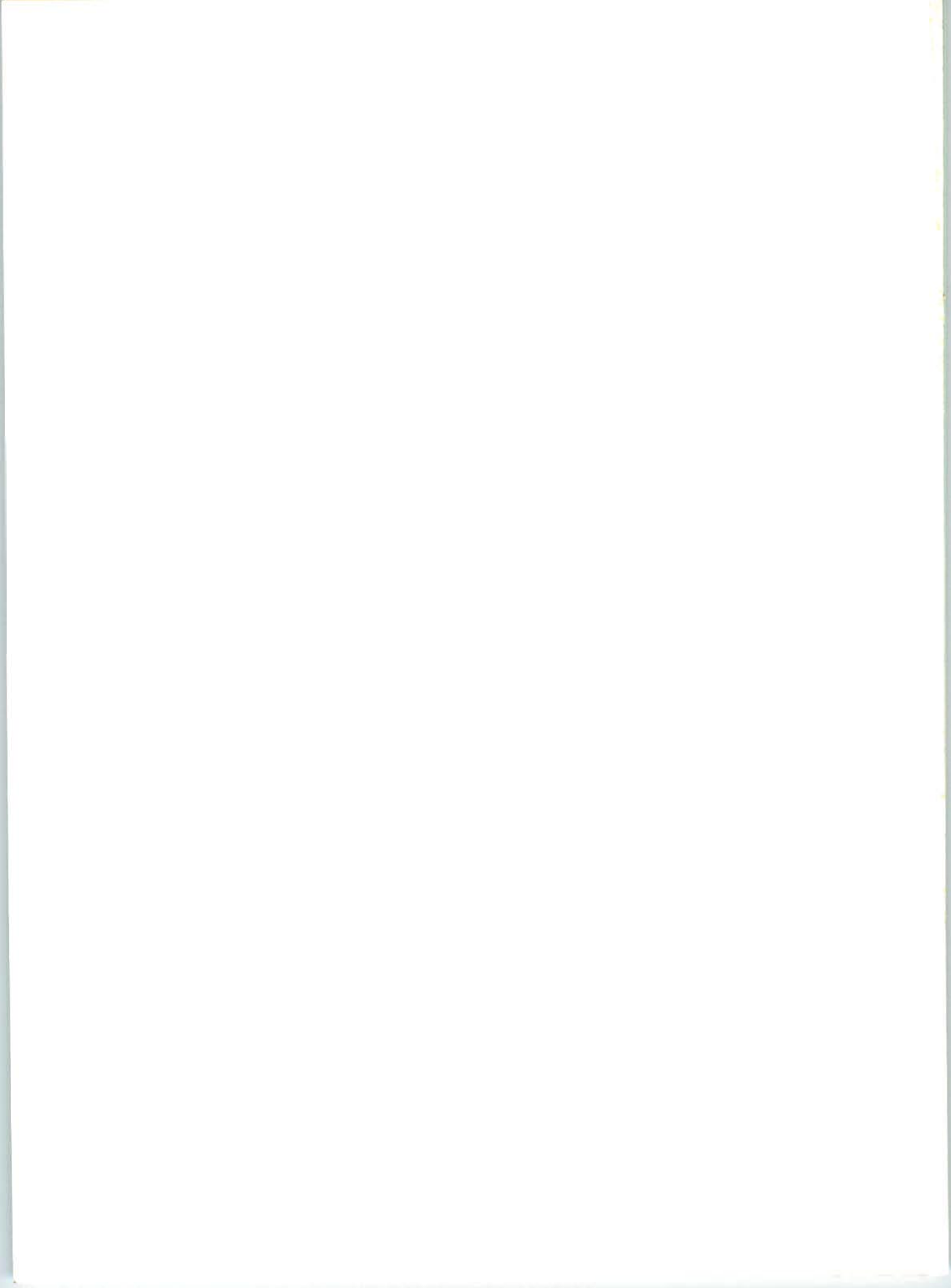
APPENDICE I

Il y a deux cents ans	283
Liste nominale des Sœurs « missionnaires » à la Ferme Sainte-Famille, Ile-Saint-Paul	296
Liste nominale des Sœurs « missionnaires au Manoir de l'Ile-Saint-Paul à partir de 1769	284
En bref	302
Quelques bons articles à relire dans les journaux	305

APPENDICE II

Documents historiques	309
Bibliographie	359
Tables des matières	361

Illustrations en hors-texte : 88 pages.



*Achévé d'imprimer
aux ateliers de la Congrégation de Notre-Dame
de Montréal
le 27 mai 1970.*

Dépôt légal — 2^e trimestre 1970
Bibliothèque nationale du Québec.